

ESSAI

SUR LA

VIE DE T. WENTWORTH,

COMTE DE STRAFFORD.

DH 376 5°135



ESSAI

SUR LA

VIE DE T. WENTWORTH, COMTE DE STRAFFORD,

PRINCIPAL MINISTRE DU ROI CHARLES Ier.

ET

SUR L'HISTOIRE GENÉRALE D'ANGLETERRE, D'ÉCOSSE ET D'IRLANDE A CETTE ÉPOQUE,

PAR

LE COMTE DE LALLY-TOLENDAL.

NOUVELLE ÉDITION REVUE PAR L'AUTEUR.

DE L'IMPRIMERIE DE A. BELÍN.

PARIS,

H. NICOLLE, A LA LIBRAIRIE STÉRÉOTYPE,

M. DCCC. XIV.



PRÉFACE DES ÉDITEURS.

On a vu quelquesois un événement agir sur le caractère et sur toute la vie de celui qui l'éprouve. M. le comte de Lally-Tolendal est un illustre exemple de cette puissance des premières impressions. Le sentiment vertueux qui passionna sa jeunesse, sit son éloquence et sa gloire.

Et comme rien nétait plus légitime que cette indignation de la tendresse filiale qui mit son âme en mouvement; plus saint que cette fidélité au testament d'un père, qui, du pied de l'échafaud, lui avait recommandé sa mémoire, il semble que toutes ses actions et tous ses écrits ont participé de la pureté de leur source. Son talent, une fois développé pour une si noble cause,

a conservé partout la dignité de sa première vocation.

Pendant cette lutte de treize ans qu'il eut à soutenir pour l'innocence et l'honneur de son père; inspiré par le besoin de produire sous toutes les formes le sentiment qui remplissait son cœur et sa pensée, M. de Lally essaya de retracer dans une tragédie le caractère d'un homme vertueux condamné à la mort des coupables : c'est ainsi qu'en Hollande un poëte citoyen avait représenté, sous des noms antiques, le supplice du grand et irréprochable Barneveldt.

M. de Lally, dont les ancêtres s'étaient constamment sacrifiés à la cause des Stuarts, choisit le comte de Strafford pour modèle allégorique de la vertu condamnée. Ce travail devait lui rendre plus précieuse la gloire de Strafford, à laquelle il confiait celle de son père. Dans le scrupuleux dévouement de sa piété, il ne pouvait trop épurer l'image étrangère, qui représentait un souvenir sacré pour son cœur. Plusieurs points dans la conduite de Strafford trou-

vaient encore des censeurs sévères: M. de Lally voulut discuter toutes les accusations, éclaireir tous les doutes; cette recherche devint un ouvrage, dont l'importance justifie l'étendue, et que l'on peut placer parmi les meilleures productions historiques de notre siècle.

C'est celui dont nous offrons aujourd'hui au Public une édition nouvelle. Imprimé plusieurs fois, et en plusieurs langues, dans les pays étrangers, il y a mérité les plus honorables, on peut dire les plus glorieux suffrages. La liste des souscripteurs, qu'on voit en tête de l'édition originale de Londres, offre les noms de tous les chess du gouvernement, comme de tous ceux de l'opposition, et présente les hommes d'état les plus illustres, soit de l'Angleterre, soit du Continent. Cette édition s'imprimait en 1795; on s'attendait à toutes les grandes questions qu'un tel sujet devait faire passer en revue, ainsi qu'à l'intérêt, à l'intégrité, à la logique avec laquelle l'auteur les traiterait.

L'attente n'a point été trompée.

L'examen approfondi des événemens, la connaissance et la réunion de toutes les autorités ont fait regarder cet ouvrage, même par les Anglais, comme présentant de nouvelles lumières, et leurs journaux politiques ou littéraires s'en sont ainsi expliqués.

L'éloquence du style, tellement entraînante qu'on n'a pas le tems d'examiner si elle n'est pas quelquesois trop oratoire, la chaleur et la noblesse du récit, la vivacité des tableaux et la sagesse des jugemens y répandent un intérêt sensible pour tous

les lecteurs.

Mais ce qui attache aujourd'hui un caractère particulier à cet ouvrage, et ce qui en a fait demander la réimpression par tous ceux qui le connaissaient, c'est que là se trouvent réunis tous les principes politiques de l'auteur, tels qu'il les a constamment proclamés; principes qui fondent l'alliance du pouvoir et de la liberté sur l'amour des peuples pour la personne du

Prince, et sur le respect du Prince pour la toute puissance des lois. Si M. de Lally se complait à louer Strafford, défenseur des droits légitimes de sa nation, il ne loue pas avec moins de complaisance Strafford défenseur de la prérogative sacrée de son Roi; et la cause de ce que le vulgaire appelle un changement, de ce que les factieux traitent d'apostasie, M. de Lally la trouve précisément dans l'unité de principes et dans la persévérance du patriotisme de ce grand homme, tribun royaliste et ministre citoyen.

Ah! pour les droits du peuple et pour sa liberté
Nul n'a fait plus que moi tonner la vérité.
Par des freins plus puissans nul n'a voulu restreindre
Ce pouvoir, qu'il nous faut et respecter et craindre;
Mais quand j'ai vu de loin, dans tous ces zélateurs,
Bien moins des citoyens que des conspirateurs;
L'un mettant à prix d'or ses passions factices,
Ne parlant de vertu que pour vendre ses vices;
L'autre avide d'honneurs, indigne d'y monter,
Voulant punir la main qui dut l'en écarter;
Et ce peuple égaré, que, d'abîme en abîme,
On conduit au malheur par les sentiers du crime,
Alors j'ai dù frémir, et je me suis armé
Pour l'Etat en péril, pour le trône opprimé,

Pour maintenir la force à nos lois tutélaires, Pour arracher le peuple aux fureurs populaires......

Tels sont les beaux vers que M. de Lally avait mis dans la bouche de Strafford, comparaissant devant ses juges : on peut dire qu'ils ont été le texte de l'ouvrage historique entrepris après sa tragédie, et l'on peut dire encore que la conduite personnelle de l'auteur, devenu homme public, a été un nouveau développement de ce même texte. Le jour où M. de Lally et M. Mounier, compagnons de principes, de sentimens et de vertus, sortaient de Versailles désert et ensanglanté, avec l'espoir de soulever le Dauphiné contre les attentats du fameux 6 octobre, l'un et l'autre pouvaient s'appliquer les vers que nous venons de citer.

Nous nous étions plu à suivre cette dernière idée, à faire éclater dans les actions de M. de Lally les principes sortis de sa plume. Cette double autorité d'un beau talent et d'une vie généreuse nous avait parp un double titre pour attirer l'attention et la confiance publique sur un ouvrage, que nous réimprimons avec le seul but d'être utiles. L'auteur a tant insisté auprès de nous pour la suppression de tous détails de ce genre, que nous avons dû respecter ses intentions et ses motifs.

Il n'a pas autorisé non plus la réimpression de sa tragédie, sans doute parce qu'ayant été reçue au théâtre en 1792, elle peut rencontrer enfin des circonstances qui permettent de la jouer. Nous désirons vivement qu'elle puisse être représentée; et si des obstacles, que nous ne prévoyons pas, s'y opposaient, nous désirerions encore qu'elle fût réimprimée. Le célèbre Gibbon dit, après l'avoir entendue à Lauzane en 1789: je sais maintenant comment Tacite eut fait une tragédie; et les plus nobles sentimens, les principes de la plus pure morale et de la plus saine politique, exprimés en vers dignes de rappeler Tacite, ont, dans les circonstances actuelles, un bien autre prix encore que celui du mérite littéraire.

En nous résignant à ne publier aujour-d'hui que l'ouvrage historique, nous n'avons pas cru devoir supprimer l'Epître dédicatoire, qui, précédant immédiatement l'ouvrage dramatique, se rapportait à tous les deux. Adressée au Prince Henri de Prusse, frère du grand Frédéric; remplie des pensées d'une àme forte, des épanchemens d'un cœur sensible, et des vœux d'un bon citoyen, qui est en même tems un ardent royaliste, cette épître nous a paru intéressante par elle-même, et telle qu'on aimerait à la rencontrer dans des mélanges, séparée même des ouvrages qui lui ont donné naissance.

Nous terminerons cette Préface, en rappellant à M. de Lally un cri qui lui fut adressé autrefois, dans une séance de l'assemblée nationale, par un de ses plus estimables collègues, M. Madier: Parlez, M. de Lally! je le mets sur votre conscience... Et nous aussi nous serions tentés de lui imposer aujourd'hui, comme devoir de conscience, une réimpression com-

plète de tous ses ouvrages politiques, qu'ont fait disparaître à l'envi les diverses tyrannies qui ont successivement opprimé la France.

Nous désirons revoir ses Opinions et ses Rapports dans l'Assemblée Constituante, en 1789; ce Compte solennel rendu à ses commettans en 1790, où séparant avec une impartialité scrupuleuse le bien et le mal qu'avait déjà fait cette assemblée, il donnait sur l'avenir des avertissemens trop négligés alors, et dont quelques-uns maintenant pourraient n'être pas sans application; ces Lettres à M. Burke, qui, inspirées par un royalisme pur et un patriotisme indépendant, fixaient avec fermeté la ligne de démarcation entre les excès contraires.

Nous voudrions retrouver ce *Plaidoyer* pour Louis XVI, que la Convention ne voulut pas laisser proférer à sa barre (1). Long-temps encore on ne pourra le lire,

⁽¹⁾ Lorsqu'à la première nouvelle du Roi mis en aceusation, M. de Lally et son admirable ami, M. Malouet, écrivirent de Londres à la Convention française ce que

sans eprouver des regrets involontaires, en y voyant régner une vigueur de raisonnement. une abondance de mouvemens, une effusion de pathétique comparables aux merveilles de l'éloquence ancienne. Au moins, c'est le plus bel éloge funèbre consacré à la mémoire de l'auguste victime. C'est l'histoire de sa vie, c'est-à-dire, de ses vertus, et ce discours doit être conservé comme monument historique et politique, autant que comme monument littéraire.

Nous demandons enfin à posséder de nouveau cette Defense des émigrés français, qui a obtenu un succès presque égal dans tous les partis, parce qu'elle s'adressait à tous les cœurs droits et sensibles. Traduite dans presque toutes les langues européennes, on en a fait dix éditions françaises en moins de deux mois, et le 18 fruc-

Cicéron, dans sa première Philippique, avait dit au sénat romain: Potestas modo veniendi sit; dicendi periculum forre non recuso.

tidor en a laissé à peine subsister en France

quelques exemplaires.

Il n'est pas une des questions débattues aujourd'hui, sur laquelle il ne pût sortir quelque lumière de cette collection; et si nous la réclamons avec tant de vivacité, c'est que l'ayant récemment parcourue, nous avons été sans cesse frappés de la conformité entre les vœux que formait, il y a vingt-cinq ans, M. de Lally, et la marche qu'ont prise les événemens depuis quatre mois.

« Et puisque tout l'ancien édifice est » aujourd'hui abattu (écrivait M. de Lally » à M. Burke dès le 20 juin 1791), puisque » les fondemens même en ont été arrachés. » et qu'il ne reste plus que des matériaux, » pourquoi, en les retirant du gouffre où » tous ont été entassés pêle-mèle, ne les » disposerait-on pas dans l'ordre le plu- » utile, le plus sage, le seul qui puisse assu- » rer la solidité de ce qu'on va construire? » Pourquoi le Parlement d'Angleterre ne » se reproduirait-il pas perfectionné en-

n core, s'il est possible, dans le Parlement » de France? Pourquoi, lorsqu'il est cer-» tain que l'un et l'autre ont eu les mêmes » élémens, trouve-t-on impossible qu'ils » aient un développement semblable?.... De Que fait l'étendue de pays, si ce n'est » de changer les proportions?..... Par » quelle bizarre logique prétend-on que » plus il y a de moyens d'abuser, moins » il faut opposer de digues aux abus?... » Ne se lassera-t-on pas de répéter, que » c'est le caractère des peuples qui doit » faire le gouvernement, comme s'il n'était » pas au moins aussi vrai que c'est le gou-» vernement qui fait le caractère des peu-» ples; comme si les Anglais aujourd'hui » si fiers, si généreux, n'avaient pas été y vils et rampans sous Henri VIII; comme si ce même peuple, auquel on fait au-» jourd'hui le beau reproche de trop es-» timer la vie d'un homme, de trop favo-» riser la défense des accusés, n'avait pas » eu un temps où il faisait ruisseler le sang » des innocens sur les échafauds; comme

» si cette légèreté française, tant citée,
» avait rien de plus signalé que cette mo» bilité religieuse des Anglais sous les
» règnes de Henri VIII, d'Edouard VI, de
» Marie et d'Elisabeth; comme si les bû» chers de l'inquisition n'avaient pas aussi
» été allumés sur cette terre qui porte au» jourd'hui des hommes si tolérans, non
» de cette tolérance absurde et sacrilége
» qui ridiculise tous les cultes, mais de
» cette sage et religieuse tolérance qui res» pecte tout hommage rendu à l'Être» Suprème? (1) »....

Tels sont les principes qu'a soutenus, pendant vingt-cinq ans, l'auteur de la vie du comte de Strafford, sans variation de doctrine ni de talens. Il réclame l'union de la royauté et de la liberté : mais la liberté qu'il veut, combat l'anarchie au lieu de la provoquer; la royauté qu'il aime, se compose de tout ce qui peut faire respec-

^{(1) 1}re. Let. du comte de Lally-Tolendal à M. Burke; édit. de Lond., p. 34 et 35.

ter, bénir, idolàtrer un Roi. Il croit, comme le citoyen de Genève, que toute législation, pour être solide, doit être fondée dans le cœur : mais il croit aussi le gouvernement monarchique plus fait que tout autre pour reposer sur cette base. « Laissons (disait-il au milieu des assem-» blées de 1789), laissons cette philoso-» phie égoïste de quelques docteurs mo-» dernes dessécher les àmes par ses froides » abstractions; laissons-les essayer de faire » rougir les Français de ce qui les honore. » Puisque partout où il y a des hommes » rassemblés, il faut une puissance publi-» que et une autorité gouvernante; puis-» que cette autorité doit être d'autant plus » forte et d'autant plus concentrée, qu'elle » a plus d'espace à parcourir et plus d'in-» dividus à régir; puisqu'elle ne peut être » remise en France qu'aux mains d'un » seul, faisons sans doute qu'il ne gouverne » que par la loi; mais jouissons de voir » l'empire de la loi s'accroître par l'amour » qu'on porte au Prince; mais honorons et

» félicitons les peuples qui ont ennobli

» l'obéissance, et qui ont fait un sentiment

» de leur cœur de ce qui n'est pour d'au-

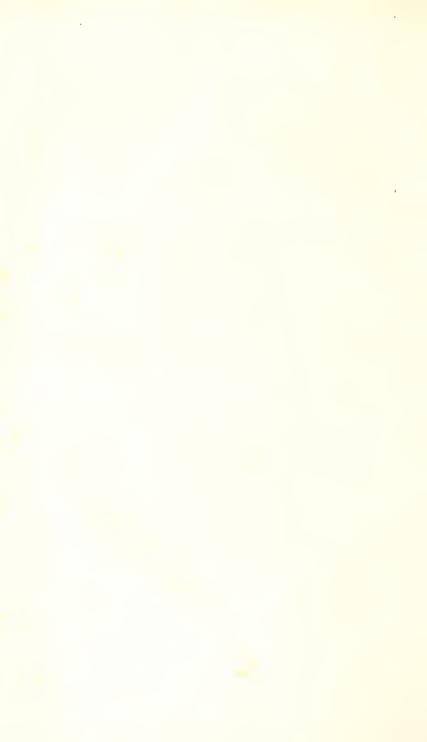
» tres que l'effet d'un froid calcul, d'une

» habitude machinale, ou d'une contrainte

» servile (1). »

(1) 2°. Lettre à M. Burke; édit. de Lond. et Paris, p. 27.

 $V_{\cdot} - R_{\cdot}$



ÉPITRE DÉDICATOIRE

DE L'AUTEUR,

IMPRIMÉE EN TÊTE DE L'ÉDITION ORIGINALE DE LONDRES EN 1795.



SON ALTESSE ROYALE

MONSEIGNEUR

LE PRINCE HENRI

DE PRUSSE.

Monseigneur,

En demandant à Votre Altesse Royale la permission d'inscrire son nom en tête de cet Ouvrage, ce n'est point un tribut ordinaire que j'ai prétendu lui payer; c'est un devoir, ce sont plusieurs devoirs à la fois que j'ai voulu, que j'ai dû remplir, avec autant de religion pour les intérêts qui m'animent, que de reconnaissance pour les bontés qui m'honorent.

Je l'ai dit à Votre Altesse Royale, dans un de

ces épanchemens que sa sensibilité inspire et permet : deux grandes douleurs se seront partagé toute la durée de mon existence; deux assassinats auront empoisonné, l'un le commencement, l'autre la fin de ma vie, l'assassinat de mon père, et celui de mon Roi.

Condamné par la cruauté des circonstances à ne pouvoir servir efficacement ni l'un ni l'autre, j'ai du moins, autant qu'il a été en moi, cousigné à la postérité ces deux mémoires innocentes, qu'il doit m'être permis d'associer.

Dans ces deux époques, qui, malgré la distance immense des victimes, out cependant plus d'un point de réunion (car la corruption des jugemens est le symptôme le plus menaçant de la dissolution des empires, et ce système de persécutions judiciaires, établi partout, en France, contre les Représentans du Souverain, a été le premier germe de la révolte contre le souverain tui-même) — dans ces deux époques, dis-je, vous avez daigné, Monseigneur, être le juste appréciateur de mes sentimens, le confident généreux de mes efforts, et l'auguste consolateur de mes peines. Mes mallieurs ont toujours rencontré vos vertus.

C'est de tous ces intérêts, Monseigneur, qu'est rempli l'ouvrage que vous m'avez permis d'an-

noncer sous vos auspices. Sans cela, aurais-je présumé de vous l'offrir?—sans cela, aurais-je

songé à le publier?

Il y aura six aus, le vingt-deux du mois prochain, que Votre Altesse Royale a connu la tragédie du Comte de Strafford. Vous voulûtes entendre la pièce; elle n'était pas entièrement finie; elle le fut pour vous, Monseigneur. Ce n'était pas d'un ouvrage d'esprit que Votre Altesse Royale était curieuse. Toujours constant dans ce genre particulier de bonté, qui vous a si fortement attaché toutes les facultés de mon ame, vous pressentiez l'allégorie jointe à l'histoire. C'était le cœur du PRINCE HENRI, qui avait besoin de voir les malheurs de Strafford peints par le fils du malheureux Lally.

Vous vîtes, Monseigneur, que vous ne vous étiez pas trompé. C'était, en effet, dans le principe, un ouvrage purement dédié aux mânes de mon père. Quoique la comparaison ne pût pas s'établir sous tous les rapports, cependant le Comte de Strafford, décapité à Londres au mois de mai 1641, et le comte de Lally, décapité, à Paris, au mois de mai 1766, offraient mille traits de ressemblance dans leur caractère, leur conduite, leur infortune, leur mort. Tous deux avaient aimé passionnément leur Roi, l'un en

ministre et en favori, l'autre en serviteur et en soldat.—Tous deux, arrivés dans les différentes contrées où chacun devait représenter son souverain, s'étaient plaints, presque dans les mêmes termes, d'avoir trouvé pour co-opérateurs une espèce d'hommes ne sachant que sacrifier à leur intérêt personnel les intérêts les plus sacrés du Roi et de l'Etat.—Tous deux, par leur mission, par leur zèle, par leur franchise, par leur impétuosité, s'étaient attiré le même genre d'ennemis, les avaient bravés, et en avaient été victimes.—Tous deux, avertis qu'on allait les dénoncer, et pressés par leurs amis de se défendre de loin, avaient été au devant des fers, et avaient dit:

J'apporte ici ma tête avec mon innocence.

Strafford lierant Newcastle aux Ecossais, n'avait rien de plus absurde que Lally lierant Pondichéry aux Anglais. Enfin, pour ne pas se perdre dans la comparaison des deux procédures, où l'on pourrait suivre pas à pas les mêmes iniquités, et pour courir au dernier trait du parallèle, ainsi qu'au plus frappant, les meurtriers de l'un et de l'autre, ne pouvant parvenir à forger contre eux un seul délit positif, avaient fini par imaginer le système de

l'ensemble et du résultat, l'évidence constructive, la trahison par accumulation, la trahison par approximation.....

A la suite de ces rapprochemens cruels, il en était un du moins sur lequel je pouvais me reposer avec quelque douceur, celui de la force et des consolations que les deux victimes avaient trouvées dans la religion. C'était, en vérité, quelque chose de merveilleux, que de les suivre dans leur dernier jour, éprouvant tous deux les mêmes sentimens, parlant le même langage, repoussant avec le même dédain toute communication entre eux et le tribunal homicide; annonçant, avec le même calme, que désormais leur procès était évoqué à un tribunal plus élevé, d celui de qui l'on n'avait à craindre ni erreur ni injustice.

Voilà, Monseigneur, tout ce dont j'avais été plein en composant ma tragédie. Fidèle aux. grandes masses historiques, j'avais cru pouvoir créer çà et là quelques circonstances de détail, qui, sans dénaturer le héros de ma pièce, rappellaient celui de mon cœur. Ainsi des Anglais pourront être surpris de voir Strafford moutrer ses cicatrices. Pour la vraisemblance morale, il suffisait que Strafford eût été général d'armée, et qu'on lui reconnût un grand courage. Dans

la vérité du fait, tout Paris eût reconnu mon père, sortant de l'information clandestine de la Bastille; comparaissant, pour la première et la dernière fois, devant ses juges, encore bien clandestinement; découvrant devant eux sa tête blanchie, leur montrant sa poitrine couverte de blessures, et s'écriant — Voilà done la récompense de soixante ans de services!

Des Anglais, instruits dans tous les détails du procès de Strafford, s'étonneront encore de ce qu'avant de montrer le Comte d'Arundel à la tête des Pairs, j'aie produit d'abord un grand sénéchal, offrant ce caractère auguste et consolant, qui fait aujourd'hui des tribunaux britanniques l'objet de la vénération et de l'envie des autres peuples. En effet, il est bien certain que ces Pairs furent présidés, dès le début, par ce Comte d'Arundel ennemi juré de l'accusé, qui, dans tous les incidens de la procédure, montra une partialité criminelle pour les calomniateurs, et qui, déjà coupable de ne s'être pas récusé comme juge, porta l'impudeur jusqu'à être un des commissaires pour la sanction du bill de mort.

Mais c'est qu'avant de montrer à la France la justice de la Grande-Bretagne intervertie par des factieux à main armée, je voulais lui mon-

trer cette justice dans son état naturel, sous le règne paisible des lois. Je voulais lui faire apprécier les bénédictions d'une procédure publique, où l'on est jugé par ses Pairs. Je voulais offrir à son hommage, et à son imitation, ce génie de l'humanité toujours empreint dans le cœur, sur les lèvres, dans les regards d'un juge anglais; ce génie religieux et conservateur, qui frémirait à la seule idée d'un piége tendu à l'imprévoyance ou d'une insulte faite au malheur ; qui respecte, même quand il accuse; qui protège, même quand il attaque; qui console, même quand il frappe; et qui aime mieux épargner vingt coupables, que de risquer le meurtre d'un seul innocent. Combien, grand Dieu! nous étions éloignés de cet esprit! Qu'on ne parle pas de ce qui a suivi : ce serait citer l'effet pour nier la cause. D'ailleurs, je ne prétends pas, ici, mesurer les maux entre cux; je compare le bien et le mal. On peut discuter sur les institutions des hommes; il n'y a rien à dire sur la rage des démons.

Il ne peut plus être question désormais d'une infinité de nuances, qui, dans chaque rôle de ma pièce, avaient une intention particulière, et une application directe. Je dois les voiler aujourd'hui : on ne se venge point des malheureux.

Simple particulier, je les ai combattus treize ans dans leur toute-puissance. Homme public, je me suis interdit de les attaquer sur le penchant de leur ruine, quoique j'en eusse reçu la mission. J'ai fait plus: j'ai trouvé qu'une fois on les accusait injustement, et ils m'ont entendu les défendre. Maintenant que le vertueux et le prévaricateur, le sage et l'insensé sont tombés, pêle-mêle, sous la hache du crime, il faut répandre sur tous le sentiment qui était dû à beaucoup; il faut attribuer le bien aux hommes, et le mal aux institutions: on ne peut que plaindre et respecter des victimes.

Mais quand ces allusions personnelles disparaissaient pour tout autre que pour moi, quel intérêt plus poignant et plus étendu venait s'attacher, Monseigneur, à l'ouvrage que votre nom va consacrer! comme le tableau devenait plus sombre, en proportion de ce que le cadre devenait plus grand!

Dès l'année 1787, lors de cette assemblée de Notables, la première des nouveautés qui menaçaient la France, le Comte de Strafford, quoique non encore terminé, avait déjà pris, par le rapport des événemens naissans, une espèce de caractère public. Quelques lectures partielles m'avaient été demandées à Versailles.

Quelques sentences avaient été retenues. Un des Notables les plus justement distingués (*) avait cité au Président d'un bureau ce vers du rôle de Pym:

La Couronne a ses droits, mais le peulpe a les siens. et le Président lui avait répondu, à la minute, par un vers du rôle de Charles I:

Renverser un État, n'est pas le réformer (**).

Je suis sûr, Monseigneur, que, même en mettant à part vos bontés pour l'auteur, vous vous rappellerez long-temps cette lecture dont j'eus l'honneur de vous faire hommage le 22 janvier 1789, la maison où elle se fit (***), les auditeurs qu'elle eut, et l'effet qu'elle produisit. On songeait aux Etats - Généraux, qui allaient s'ouvrir dans trois mois; on songeait à la disposition des esprits; et l'on frémissait. Je me suis souvent rappelé, Monseigneur, quelques mots que vous me dîtes alors. A la veille de ce grand engagement, vous mesuriez l'arène politique de la France, avec ce

(*) M. l'Archevêque d'Aix.

(***) Chez M. Necker.

^(**) Ce Président, personnage bien auguste—plus auguste que jamais aujourd'hui — était marqué dès lors par la Providence pour relever l'État renversé.

même coup-d'œil qui avait mesuré le champ de bataille de Friedberg; mais ici, malheureusement, vous n'étiez que témoin.

Ces tristes pressentimens ne furent que trop tôt réalisés. Ma tragédie devint une prophétie littérale. On me pressa de la faire représenter : on m'en faisait presque un devoir. Je sais bien qu'on n'a que trop éprouvé, par la suite, le pouvoir de la poésie théâtrale sur les esprits d'un peuple rassemblé :

Thirtæus que mares animos in prælia cogit,

et les cœurs de Sophocle n'étaient pas moins puissans que les chants de Thyrtée. Je conviendrai bien encore qu'ici le sujet venait au secours de mes trop faibles moyens; qu'on eût cherché vainement ailleurs un plus grand et plus touchant exemple de loyauté; que le danger de la faiblesse, pour les rois, celui de la sédition, pour les peuples, s'y montraient à chaque scène. Mais les corrupteurs populaires avaient résolu de si bonne heure d'empoisonner toutes les sources de l'instruction publique! Les ouvrages les plus innocens étaient tellement dénaturés, les plus coupables tellement encouragés! On prodignait Brutus et Guillaume Tell, pour calonmier les vertus de Louis XVI avec les crimes de Tarquin et de Grister. On ne cessait

de montrer au peuple César massacré pour avoir ravi la liberté aux Romains, afin de l'entraîner à massacrer Louis XVI qui avait donné la liberté aux Français. Enfin paraissait cette production de Charles IX, signal de toutes les horreurs qui l'ont suivie, qu'une scélératesse en délire surnommait l'Ecole des Rois. La tragédie du Comte de Strafford n'était pas de nature à trouver place parmi de telles intentions, ou avec de tels ouvrages.

Votre Altesse Royale sait par quelles circonstances j'ai pu être amené à la publier maintenant. Je les ai même clairement indiquées au public; car j'ai cru avoir besoin d'une apologie pour faire imprimer, dans un tel moment, une production qui, au premier aspect, semble n'être que littéraire. Auteur de Zaïre on de Phèdre, je doute qu'aucun motif eût pu me déterminer à mettre au jour ces chefs-d'œuvres avant des temps plus heureux. Mais tout ce qu'on pleure, tout ce qu'on craint, tout ce qu'on désire, se retrouve dans le Comte de Strafford. Les lecons de l'histoire! les lecons de l'histoire! ce sont peut-être les seules qu'on puisse recevoir, lorsque tant d'orgueils sont en jeu, et tant d'irritations aux prises. La vanité n'est pas compromise à recevoir l'avis des morts. On ne les trouve pas sur le chemin de son ambition. On ne s'aigrit pas avec eux par la dispute. On ne force pas une vérité à disparaître du livre qu'on lit, comme on la force à mourir sur les lèvres de l'homme qu'on écoute. Enfin, tel craint et déteste la présence de la vertu, qui la regrette et la chérit lorsqu'elle ne vit plus que dans la mémoire :

...... Virtutem incolumen odimus, Sublatam ex oculis quærimus invidi.

Or, à deux ou trois scènes près, données à l'effet théâtral, et où la vérité des mœurs supplée à la réalité des circonstances, la tragédie du Comte de Strafford n'est autre chose que l'histoire; et de plus elle a été pour moi l'occasion d'un nouveau travail purement historique, devenu si intéressant à mes yeux par tous les résultats qu'il donne, que je me suis surpris à oublier l'ouvrage d'autrefois pour celui d'aujourd'hui.

J'avais promis un Essai sur la Vie du Comte de Strafford. J'ai voulu le connaître tout entier. J'ai tâché de ne plus voir en lui que lui-même. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'on ne pouvait écrire l'histoire d'un tel homme, sans écrire celle de son temps; et quel temps que le sien, rapproché du nôtre! Le sujet m'a entraîné. A peine avais- je quitté la rivo, que je n'ai plus

vu de bords; ce n'est pas sans peine que j'ai pu la regagner. J'avais annoncé soixante pages; j'en publie plus de quatre cents. En voyant l'ouvrage s'étendre ainsi, j'ai regretté de ne l'avoir pas divisé en chapitres, pour soulager l'attention du lecteur. J'y ai suppléé, autant que j'ai pu, par plusieurs repos indiqués à des époques marquantes. J'ai écrit avec abandon et avec conscience, comme je sentais et comme je voyais. Tout imparfait qu'il est, je crois mon livre digne de l'intérêt d'un homme de bien, et de la méditation d'un homme sage.

A ces titres seuls, Monseigneur, je devais vous l'offrir. Je vous remercie d'avoir accepté l'hommage public que j'avais besoin de vous rendre. Je vous remercie de tout ce que je vous ai dû. Je prie le Ciel de vous accorder une vie aussi longue qu'elle est brillante, et aussi fortunée qu'elle est chérie. Faites les délices de ce qui vous environne, après avoir fait l'admiration de l'Europe. Soyez couvert de gloire pour avoir vaincu, comblé d'amour pour avoir gémi de vaincre. Soulagez l'infortune, consolez la douleur, réconciliez le titre de prince avec le nom d'ami! Protégez les lettres, les arts, la vraie philosophie. Qu'on associe le Rhimsberg du Prince Henri avec le Chantilly du Grand

CONDÉ. Soyez enfin, ainsi que cet immortel FRÉDÉRIC, avec lequel vous marcherez d'un pas fraternel vers la Postérité, un argument de plus aux yeux des peuples pour ce gouvernement créateur et conservateur dont ils ne peuvent se passer; pour cette unique, héréditaire, et suprême magistrature, qui doit être juste et bienfaisante, mais qui doit, en même temps, être aussi sacrée, qu'elle est nécessaire au bonheur des hommes et au repos de la terre.

Que Votre Altesse Royale reçoive, avec sa bonté ordinaire, l'hommage du plus tendre, comme du plus profond respect, avec lequel je serai toute ma vie,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Le très-humble et très-obéissant Serviteur,

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VIE

DE THOMAS WENTWORTH,

COMTE DE STRAFFORD, ETC.

··········

Le grand et infortuné Comte de STRAFFORD, c'est ainsi que les Anglais le nomment avec une mélancolie religieuse ; naquit à Londres le 13 avril 1593, dans la trente-quatrième année du règne d'ELIZABETH. Il était fils de sir William Wentworth de Woodhouse, dans le comté d'York, vingt-deuxième baronet d'Angleterre, et d'Anne, fille et héritière de sir Robert Atkins, ou Atkinson, de Stowel, dans le comté de Glocester. L'origine de sa maison se perd dans la nuit de l'antiquité; les familles les plus illustres s'honoraient de lui appartenir par quelque alliance, et le sang royal coulait dans ses veines. Frère aîné de onze enfans, Thomas Wentworth fut le premier objet des soins d'un père aussi éclairé que sensible, et d'une mère dont la prudence

Naissance de T. WENT-WORTH.

Son origine. Son édu-

et la piété formaient le caractère distinctif. Après une première éducation domestique, qui jeta dans son cœur la semence de toutes les vertus, il fut envoyé à Cambridge, au collége de St.-Jean : il comptait la fondatrice de cette maison au nombre de ses ancêtres, et cette fondatrice était Marguerite de Sommerset, grand-mère de HENRI VII. Le jeune Wentworth annonca de bonne heure ce qu'il devait être. Une application infatigable à l'étude; une pénétration qui devançait les lecons; un enthousiasme brûlant pour les grands hommes de l'antiquité et pour ceux de son pays; une justesse d'esprit qui lui faisait saisir, en tout, cet exact milien, hors duquel ne peuvent se trouver ni le vrai, ni le juste, ni l'utile; pensées fortes, élocution brillante, sidélité à ses devoirs, piété filiale, soumission et respect pour l'Être-Suprême: telles furent les qualités, les talens, les vertus, qui se développèrent dans Thomas Wentworth dès ses premières années, et qui se sont retrouvées depuis dans tous les temps de sa vie. S'il laissait un désir à former, c'était qu'il adoucît quelquefois la sévérité de ses vertus; qu'il pût parvenir à dompter une vivacité de tempérament qui s'indignait trop des obstacles, et à régler une sensibilité impétueuse, qui s'abandonnait au ressentiment de l'injure, comme à la reconnaissance du bienfait.

J'ai à cœur de développer ce grand homme tout entier, son caractère privé comme son caractère public: qu'on ne s'étonne donc pas de me voir recueillir de ces détails, qui échappent nécessairement à une histoire générale, et que Plutarque saisissait avec tant d'avidité, lorsqu'il traçait, pour les siècles à venir, les portraits des hommes illustres qui avaient précédé ou honoré le sien.

L'éducation de Wentworth fut terminée par ce qu'on appelle, en Angleterre, le complément du gentilhomme, par des voyages dans les différens états du continent de l'Europe. Il passa en France une année entière: c'était entre 1610 et 1611; il vit Henri IV assassiné, le Parlement investi, Marie de Médicis régente, Sully disgracié, Concini en faveur. Il put faire dès lors de profondes réflexions sur les horreurs du fanatisme, sur les abus du pouvoir, sur le malheur d'un pays dépourvu de ces lois fixes, qui, dans l'impossibilité d'anéantir les passions humaines, les balancent du moins l'une par l'antre,

Ses yoya-

et les forcent par leur propre intérêt à servir, même en dépit d'elles, l'intérêt général. Wentworth avait alors 18 ans, un esprit précoce, une vaste instruction, et pour diriger ses pensées, comme pour accompagner ses pas, un homme du premier mérite, membre respecté de l'université d'Oxford, et gentilhomme d'une ancienne extraction (1): car les Anglais, presque toujours les premiers à deviner ou à sentir ce qui intéresse le bonheur et la dignité de l'homme, n'ont pas attendu l'Emile de Rousseau, pour apprécier tout ce qu'ont d'auguste et de sacré les fonctions d'instituteur. C'est quelque chose de touchant à suivre, que le commerce d'estime, de confiance, de services et de reconnaissance mutuels, qui s'établit dès lors entre l'intéressant élève et son digne Mentor. On se sent pénétré d'attendrissement, et l'on ne sait lequel des deux on respecte le plus, lorsqu'on voit Wentworth, parvenu au faîte des grandeurs, écrire à son ancien gouverneur, après avoir recommandé à ses soins les affaires de famille les plus intimes : La nécessité doit m'obtenir le pardon de tant d'importunités, et vous ne refuserez pas le se-(1) M. Greenvood.

cours de vos lumières à celui qui, au besoin, donnerait sa vie pour vous (1).

1615.

De retour à Londres, Wentworth fut créé chevalier par JACQUES Ier. alors dans la dixième année de son règne. Il épousa lady Marguerite Clifford, fille aînée du comte de Cumberland. L'année suivante, il eut le malheur de perdre son père, qu'il pleura amèrement, et qui lui laissait, avec le titre de chevalier-baronet, une fortune de 6000 liv. st. de rentes, revenu énorme à cette époque. Presqu'au même instant, il perdit son beau-frère, sir George Saville, qui lui confia, en mourant, la tutelle de ses enfans. Ces jeunes orphelins trouvèrent dans leur oncle un second père, qui, prodigue pour eux de ses peines et de son bien, employa huit ans à poursuivre, et parvint enfin à leur faire recouvrer une fortune considérable. Fils religieux, époux tendre, ami sincère, tuteur bienfaisant, Wentworth avait déployé les vertus de l'homme privé; il était temps que l'homme public se montrât, et l'homme d'état ne devait pas tarder à paraître.

Vertus privées.

Ce fut en 1619 que s'ouvrit la carrière pu-

cement de sa vie publique.

(1) Strafford's Letters. Vol. I.

Juge de paix. blique de sir Thomas Wentworth. Il s'était adonné particulièrement à l'étude des lois. Ecrivant en français, et dans les circonstances actuelles, je n'oublierai pas d'observer qu'il débuta par l'emploi de juge de paix: institution aussi simple que salutaire, sur laquelle reposent, en Angleterre, les premiers fondemens de l'ordre social et de la tranquillité publique; qui n'est qu'un premier degré de inrisdiction, qui impose des charges, qui ne rapporte aucun émolument, et aux fonctions de laquelle les plus grands personnages s'honorent d'être appelés, dans un pays où l'esprit public fait paraître grand aux individus tout ce qui est utile à la communanté, et ou le respect des lois environne de confiance et de vénération tous les ministres de la justice, sans laisser jamais approcher d'eux ni l'orgueil, ni la terreur. Parmi les principaux juges de paix de chaque comté, le Roi, qui les nomme tous, en choisit un qui, sous le titre de custos rotulorum, est dépositaire des archives ou des registres du comté. Sir John Saville, pourvu de cette charge dans le comté d'York, s'en montrait peu digne depuis long-temps. Les actes de son inconduite devinrent tout à coup si multipliés, et l'es-

time qu'inspirait Wentworth était si générale, qu'un cri universel demanda tout à la fois et que sir John Saville fût révoqué, et que sir Thomas Wentworth fût mis à sa place. Sir John lui-même, voyant qu'il ne pouvait éviter le coup, résolut de le prévenir. Il se fit justice en offrant sa démission, et voulut se faire un mérite en désignant sir Thomas pour son successeur. On conçoit aisément que le vœu particulier n'était pas aussi sincère que le vœu général : à peine l'un et l'autre furentils exauçés, que sir John alla intriguer auprès de Buckingham, cet inepte et scandaleux mignon du faible JACQUES Ier. Il était dans l'ordre que le ministre corrompu protégeât le juge prévarificateur. Wenworth recut une lettre par laquelle Buckingham, au nom du Roi, lui demandait de résigner son emploi entre les mains de l'ancien titulaire, qui venait de rentrer dans les bonnes grâces de Sa Majesté. La surprise de Wentworth fut grande, son indignation fut vive, et sa réponse si imposante, que le favori, malgré sa toute-puissance, n'osa pas insister. Il se hâta d'écrire à sir Thomas une seconde lettre, qui rétractait sa première. Aucune de ces phrases caressantes, par lesquelles on vent

Buckingham. faire oublier une injure, ne fut omise. Le Roi avait été trompé. Des gens mal intentionnés avaient osé répandre le bruit que sir Thomas avait le projet de quitter sa place; et Sa Majesté avait conçu du déplaisir de voir un si loy al gentilhomme se retirer de son service. Le duc avait été heureux de connaître la vérilé, empressé de la faire parvenir au Roi. Il priait sir Thomas d'oublier ce malentendu, et de lui donner des occasions de le servir (1). On verra bientôt quel profond ressentiment se cachait sous ces protestations amicales, et combien le ministre avait soif de vengeance, à l'instant même où il faisait offre de services.

Angleterre.

Révolu-

les esprits.

Cependant l'Angleterre commençait à éprouver le premier ébranlement de cette commotion terrible, qui devait bientôt changer la face de cet empire. Une secrète indépendance agitait les esprits. Des questions ention dans sevelies jusque-là dans une inattention profonde, ou vouées à un silence religieux, étaient devenues tout à coup l'objet de recherches inquiètes et de discussions hardies.

Dans les Ces Parlemens, à qui Elizabeth interdisait fiè-Paylemens.

(i) Strafford's Letters. Vol. I.

rement(1) d'oser toucher aux affaires de l'état ou de l'église; qui s'avertissaient eux-mêmes si humblement, dans l'intérieur de leurs séances, que l'autorité de la Reine était audessus des lois, et pouvait en affranchir ses sujets (2); qui bornaient tous leurs droits à des pétitions et des doléances; soumis, quand la Reine, dans une seule session, rejettait quarante-huit de leurs bills; satisfaits, quand, sur une foule de lettres-patentes oppressives, elle consentait, après un premier refus, à en retirer quelques-unes; reconnaissans, lorsqu'elle daignait joindre à cette grâce quelques expressions de bonté (3); ces Parlemens enfin, qui, en pleine session, avaient vu, sans murmurer, cinq de leurs membres traînés en prison, en vertu d'un ordre arbitraire d'Élizabeth, et n'avaient pas même osé implorer pour les prisonniers (4); ces mêmes Parlemens attaquaient aujourd'hui, de toutes parts, l'auto-

⁽¹⁾ An. 39, 40 et 43, du règne d'Eliz. — Journal du chevalier Simon Desvies. — Collection de Townshend. — Hist. de Hume.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Ibid.

⁽⁴⁾ An. 35 d'Eliz. — Ibid. — Vie de l'archevêque Laud, par Heylin, liv. 2, part. I.

rité de Jacques I, en avouant qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait laissé plus de liberté que lui à leurs débats (1). Une partie de leurs prétentions était légitime et salutaire, l'autre était illégale et funeste. On pouvait faire un égal partage des prétentions du Roi; car dans la naissance de ce conflit, qui devait durer un demi-siècle, il s'en fallait bien que la cause royale eût pour elle cet avantage immense qu'elle acquit par la suite, sous le rapport de la justice, des principes, et du véritable in-Jacques I. térêt des peuples. Jacques, traitant toutes ces questions plutôt en écrivain qui fait des recherches, qu'en souverain qui défend ses droits; ne sachant ni accorder avec prudence, ni refuser avec justice; entraîné déjà par ce mouvement universel des esprits, que l'homme le plus fort et le plus habile ne pouvait maîtriser qu'en le modérant, et non en lui résistant; Jacques, aussi vain qu'inhabile, et aussi opiniâtre que faible, ne connut bientôt plus d'autre moyen de salut pour son autorité, telle qu'il la voulait, que d'écarter ces assemblées rivales, contre lesquelles il se sentait incapable de lutter. Après de longues et fré-

⁽¹⁾ An. 7 de Jacq. I. Hist. de Hume.

quentes prorogations, il avait fini par casser les deux Parlemens qu'il avait convoqués. De- Deux parpuis l'anéantissement du dernier, près de sept ans s'étaient écoulés, sans qu'il eût songé à le remplacer, lorsque tout à coup il se vit assailli de besoins vastes et urgens, soit pour venir au secours de son gendre, l'Électeur Palatin. qui venait d'être dépouillé de ses états, soit pour conclure le mariage de son fils avec une infante d'Espagne, que sa politique regardait comme un appui solide pour son autorité chancelante. Il essaya d'abord de recourir à tous ces moyens consacrés par un long usage, et employés avec fruit par ses prédécesseurs, à ces taxes déguisées sous les noms de bénévolences, d'emprunts, etc. Le temps en était passé; l'esprit de liberté s'était élevé (1); il avait irrévocablement flétri du nom d'extorsions tout subside qui ne serait pas consenti par les représentans du peuple : il fallut les convoquer.

Au mois de janvier 1621, s'ouvrit ce Parlement qui fait époque dans les Annales britanniques; le premier de tous les Parlemens anglais, qui, sortant de l'alternative ou d'une servitude générale, ou de mille factions anardissous.

Parle-1622.

⁽¹⁾ Hume.

chiques, se partagea régulièrement en deux partis distincts, le parti de la Cour et le parti de l'Opposition (1): organisation, ou plutôt combinaison bizarre dans la théorie, et qu'il n'appartenait pas aux hommes de calculer d'avance; mais inappréciable dans ses effets pour quiconque sait en juger par l'expérience, et d'autant plus sûre qu'elle a résulté de la force des choses. Vingt fois elle a paru menacer l'État d'une dissolution totale, tandis qu'elle est la cause réelle de sa vigueur, et le principe de sa vie: principe tellement nécessaire, que la liberté anglaise ne serait plus, le jour où l'un de ces deux partis aurait entièrement anéanti l'autre.

Wentworth membre pour le comté d'York. Sir Thomas Wenworth, membre de ce Parlement pour le comté d'York, y déploya une force de raison, qui contrastait glorieusement avec son extrême jeunesse, et une austérité de principes qu'aucune considération personnelle ne put faire fléchir. Fermement attaché à la monarchie et au monarque, mais ami de la liberté dont il était digne, et fidèle à son pays comme à son Roi, il s'éleva contre tout monopole, contre toute taxe illicite, contre tout

¹⁾ Rapin. Hume.

emprisonnement arbitraire, contre toute malversation ou tyrannie ministérielle. Il soutint que les libertés, franchises, priviléges et juridiction des Parlemens étaient l'ancien et incontestable droit de tout anglais, son droit de naissance et l'héritage de ses pères. Mais il défendit la tolérance religieuse du Roi contre les attaques que lui livrait un âpre fanatisme. Il défendit les droits paternels du Monarque contre ceux qui avaient la témérité de lui interdire l'alliance qu'il méditait pour son fils, et de lui prescrire celle qui lui répugnait. Il Défend la défendit la prérogative royale contre l'odieuse prétention de forcer Jacques à entrer en guerre avec l'Espagne, et d'usurper ainsi sur la couronne ce droit de paix et de guerre, si incertain, si effrayant pour l'espèce humaine, partout où il réside en d'autres mains que celles du Prince, partout où un pouvoir sans lumières, sans bornes et sans responsabilité, peut surcharger ce fléau des horreurs de mille autres, engloutir les propriétés, isoler la vieillesse, moissonner l'enfance, rendre les villes désertes et les champs stériles, faire de la guerre d'un peuple la guerre du monde, dévorer en un mot, dans le cours de quelques mois, et les richesses qu'ont amassées les siè-

Défend les priviléges du peuple.

prérogative royale.

cles passés, et les générations qu'attendaient les siècles futurs.

Malheureusement Wentworth fut arrêté dans ce premier développement de son noble caractère. Il ne put pas encore prendre, dans ce Parlement, la place pour laquelle la nature l'avait formé : il n'en eut pas le temps. Une longue fièvre et des rechutes toujours plus dangereuses le tiurent presque continuellement, pendant neuf mois, aux portes du tombeau. Sorti des bras de la mort, il retomba sous le poids de la douleur : sa femme lui fut enlevée par un trépas prématuré (1). Enfin ce Parlement ne fut assemblé que six mois, et ne dura qu'un an.

Ce n'est pas une chose étrangère ni à la Vie que nous écrivons, ni au but d'instruction que nous nous sommes proposé, de présenter dans un tableau raccourci les principaux traits de cette session parlementaire. Elle avait commencé par des actes d'une déférence mutuelle entre le Roi et les deux chambres. Les Communes avaient présenté d'abord une pétition et une remontrance; mais, sans attendre la réponse, elles avaient accordé au même ins-

⁽¹⁾ Rateliss's Essay.

tant deux subsides. En recherchant les abus, elles avaient évité de toucher à l'objet délicat de la prérogative. Jalouses de conserver l'honneur du Roi, en rétablissant la liberté du Sujet, elles avaient jeté un voile d'oubli et sur l'emprisonnement de plusieurs membres du dernier Parlement le lendemain de sa dissolution. et sur la destitution prononcée contre un grand juge, parce que, dans une question de prérogative, il s'était déclaré pour la loi contre la couronne. Le Roi, de son côté, après les subsides accordés, avait redressé sur-le-champ trente-six griefs, en remerciant les communes qui les lui avaient déférés. Il avait abandonné à la justice parlementaire des monopoleurs, des concussionnaires, parmi lesquels on trouve avec tant de regret ce chancelier Bacon, qui, sous d'autres rapports, a droit à tant d'hommages, et qu'un si grand mérite semblait devoir préserver d'une faiblesse si honteuse. Je veux, avait dit Jacques, renforcer les priviléges du Parlement, au lieu de les affaiblir, et je prétends que cette session soit la plus heureuse que l'Angleterre ait encore vue (1). Peu à peu la prolongation des

⁽¹⁾ Rushworth.

séances, l'exigence des communes, et la condescendance du Monarque, firent naître des difficultés, que chaque jour envenima. On ne pardonna pas au Souverain de se consoler, par quelques expressions impérieuses, des sacrifices réels que faisait son autorité. Il supporta plus impatiemment encore qu'en lui présentant de nouvelles remontrances qui tendaient à le déponiller de toute la royanté, on lui dît dérisoirement qu'on ne voulait pas porter la plus légère atteinte à sa prérogative royale. Les deux partis se formèrent, et celui du Roi fut le plus faible. Les Communes voulurent se liguer avec les Pairs, pour contester à la couronne le droit de les ajourner. Trompées dans leur attente, désavouées formellement par la Chambre haute, ajournées du 4 juin au 20 novembre, elles signalèrent leur rentrée par une remontrance plus hardie encore que celle qui avait causé l'interruption de leurs séances. Menacées d'une suspension nouvelle, elles arrêtèrent une protestation, dont une moitié, concue en termes précis, établissait leurs droits légitimes, tandis que l'autre, vaguement énoncée, pouvait, à tout moment, les investir de la souveraineté entière. Le comité chargé de la rédiger cut soin

de la porter à la Chambre à la fin d'une séance prolongée dans la nuit, lorsqu'il n'y avait plus même un tiers des membres qui fût présent. Des clameurs étoufférent la voix de quiconque voulut discuter. La protestation, ainsi enlevée de vive force, fut inscrite au journal de la Chambre (1). Le Roi se fit apporter le journal en plein conseil, déchira de sa main le feuillet sur lequel la protestation était écrite, la déclara nulle, cassa ce troisième Parlement, comme il avait cassé les deux premiers, et, après l'avoir dissous, osa encore faire mettre en prison cinq des membres les plus violens (2).

Troisième Parlement dissous par Jacques I.

Wentworth, en proie aux souffrances physiques et morales, avait encore de quoi être sensible à la triste direction que prenaient les affaires; il gémissait de la fatalité qui, au milieu des cris opposés de ces différentes passions, ne lui avait pas permis de continuer à faire entendre le langage pur et imposant du patriotisme uni à la loyauté. Rendu à sa province, il ne connut d'autre distraction à ses chagrins domestiques, que l'accomplissement de ses devoirs publics, une vigilance continuelle pour le maintien de l'ordre, et, dans

⁽¹⁾ Journaux du Conseil privé.

⁽²⁾ Rushworth.

l'administration de la justice, un zèle quelquefois rigoureux, mais inséparable d'une intégrité qui commandait le respect. Il paraît par
ses lettres que la difficulté des temps rendit
ses fonctions plus d'une fois pénibles, mais
que rien ne put l'écarter de la ligne que lui
traçait sa conscience; qu'il ne sépara jamais
le service de son Roi du service de son pays,
et que JACQUES I. manifesta souvent l'estime
profonde qu'il ne pouvait lui refuser (1).

Peu à peu son âme commença à respirer; elle s'ouvrit aux douceurs d'une vie agreste, et aux consolations que les lettres portent avec elles. En parcourant aujourd'hui sa correspondance, on aime à voir cet homme, sur lequel allaient bientôt reposer les destinées de plusieurs peuples, écrire à un Secrétaire d'Etat pour ne l'entretenir que de ses moissons, de ses granges, de ses vergers, de ses étangs, et cependant porter dans ses descriptions champêtres cet esprit cultivé, et cette noble indépendance qui le caractérisaient. Nous autres campagnards, mandait-il à Sir Georges Calvert, nous ne pouvons avoir d'autres pensées. Heureux de trouver dans nos inno-

51 août 1624.

⁽¹⁾ Strafford's Letters. — Rateliff.

centes retraites un abri contre les grandes puissances; satisfaits de posséder notre âme en paix, nous répétons la prière de Dryopé dans Ovide:

Et si qua est pietas, ab acuto vulnere falcis, Et pecoris morsu frondes defendite nostras.

Une dernière consolation était réservée à Wentworth, la seule qui pût réparer les pertes de son cœur; il se remaria l'année suivante avec Arabella Holles, fille du comte de Clare, femme accomplie, dont l'extrême beauté ne pouvait être égalée que par le charme de son esprit et les perfections de son âme. Mais à peine jouissait-il de la douceur de cette union, qu'il fut rentraîné par le torrent des affaires politiques.

JACQUES I. mourut, laissant la réputation Mort de d'un particulier honnéte homme, d'un grand 1625. théologien, d'un écrivain disert, d'un Roi faible et malhabile, qui transmettait à son successeur un empire ébranlé, des souvenirs dangereux, des moyens épuisés, et des périls innombrables.

Il ne manquait à Charles I. pour son bon- Charles I. heur et pour celui de son peuple, que d'être monté sur le trône dans un temps où la limite

1625.

fût positivement réglée entre la puissance royale et les priviléges parlementaires; mais, avec tout ce qui peut mériter une destinée heureuse, ce prince était dévoué à l'infortune, et un funeste symptôme marqua le début de son règne. Buckingham, aussi adroit courtisan que mauvais ministre; Buckingham, dont le feu Roi avait fini par supporter impatieniment le joug, après avoir opposé le fils au père pour maintenir son crédit, après avoir sacrifié l'un et l'autre à ses passions et à ses caprices dans la rupture avec l'Espagne, trouva moyen non-seulement de faire revivre, mais de faire croître encore sa faveur sous le nouveau règne. Tyran plus absolu de la candeur de Charles, qu'il ne l'avait été de la faiblesse de Jacques, il ne souffrit pas que rien se fît sans son conseil, et les rênes de l'État se trouvèrent abandonnées aux mains de l'ennemi public, qui était l'ennemi personnel de Wentworth.

Premier Parlementsous Charles I. 1626, 18 juin. Le manque total de ressources pour soutenir la guerre que ses intrigues avaient amenée, le força cependant de condescendre au désir généreux que témoigna son nouveau maître, de convoquer sur-le-champ un Parlement. Lorsque l'on considère aujourd'hui

l'impatience qu'éprouva ce jeune prince d'assembler les représentans de sa nation; la douceur qu'il se promettait de goûter, environné de ses fidèles sujets; le scrupule vertueux qui ne lui permit pas de capter un seul suffrage; cette confiance ingénue dans ses discours, ce noble désintéressement dans ses demandes; la surprise dont il resta frappé en voyant les Communes lui refuser des subsides pour le soutien d'une guerre à laquelle les Communes avaient forcé son père; la bonne foi avec laquelle il défendit ce pouvoir absolu qu'il avait été élevé à regarder comme sacré, qu'il avait recueilli comme un héritage, et qu'il ne voulait employer que pour le bonheur de son peuple; lorsque l'on fixe bien cette réunion de circonstances, il faut l'avouer, le premier mouvement qu'on éprouve n'est pas seulement un mouvement de haine contre les factieux, qui, de crime en crime, sont arrivés à celui qui n'avait pas encore eu d'exemple : on se sent involontairement entraîné à accuser jusqu'aux bons citoyens, qui, les premiers, ont voulu conquérir même les droits les plus légitimes au prix du malheur d'un Roi si pur et si généreux. Mais il semble que la Providence ait pris soin de les justifier, en plaçant

Buckingham auprès de Charles : et comme, pour bénir la monarchie absolue, la chance perpétuelle, c'est-à-dire impossible, d'un Roi tel que Charles ne serait pas encore assez; comme il faudrait y joindre la certitude de n'avoir jamais un ministre tel que Buckingham; ceux qui ont voulu que, dans l'administration d'un grand royaume, la couronne ne pút ni employer un agent inepte, ni conserver un agent pervers; ceux qui, plaçant la loi sur le trône, mettant le prince à l'abri des révoltes, et le peuple à l'abri de l'oppression, ont établi que l'autorité serait d'autant plus respectée qu'elle serait nécessairement juste, et la sonnission d'autant plus sûre qu'elle serait évidemment libre ; ceux-là ont bien mérité du genre humain; ceux-là n'ont point à répondre des excès auxquels on s'est porté en violant et non en suivant leurs institutions; ceux-là, en dépit de la légèreté, de l'ignorance et des passions, aurout des droits éternels aux hommages de tous les peuples et de tous les siècles.

Tel fut Wentworth dans le Parlement de 1625, où il représenta encore le comté d'York, et où il eut, dans toutes les délibérations, une influence capitale. Sans doute

parmi les membres qui s'unirent avec lui dans le début, il en était plusieurs qu'un jour il devait renier et même combattre : mais l'homme sensé refusera-t-il donc ou de s'associer avec ceux qu'il croit sages, ou de conduire ceux qu'il croit imprudens? L'homme de bien sortira-t-il des routes de la vertu, parce qu'il peut y rencontrer des hypocrites? Enfin, celui qui a la conscience de sa bonne foi y trouve-t-il rien qui le conduise à soupconner celle des autres? Qu'importe à la gloire de Wentworth si, dans le nombre de ceux qui marchaient à ses côtés ou à sa suite, plusieurs étaient excités par une bigoterie ridicule, par une haine de la superstition, plus superstitieuse elle-même que tout ce qu'elle décriait, par une chimère d'égalité civile résultant de l'égalité spirituelle, par une vengeance ou une ambition coupable, enfin par le désir extravagant ou atroce d'arriver jusqu'au bouleversement de tout l'Etat? Les motifs de Wenworth étaient nobles, ses principes étaient sages, ses moyens étaient purs, son but était juste, et ils devaient toujours l'être. Seul, dans un État paisible, et maître des événemens , Wentworth n'eût pas songé à faire une révolution. Eh! quel homme ayant

réfléchi sur l'espèce humaine, quel homme écoutant la raison et sensible à la pitié, pourrait volontairement livrer tout ce que son cœur chérit, sa famille, son pays, tout un peuple, toute une génération aux hasards terribles d'un tel changement? Mais la révolution qui allait éclater en Angleterre, avait commencé depuis vingt ans. Ce pouvoir absolu, né sous Henri VII, accru et désordonné sous Henri VIII, dans toute sa force sous Elizabeth, qui avait trop su le régulariser, déclinant par l'heureuse malhabileté de Jacques qui l'avait compromis, était arrivé sous Charles à une crise qui devait on le ranimer ou l'éteindre. « Les choses, dit M. Hume, en » étaient venues au point qu'elles ne pouvaient » plus rester indécises. Il s'agissait ou d'aban-» donner entièrement les priviléges du peuple, » ou de les établir sur des bases inébranlables. » Un homme tel que Wentworth, d'un génie » aussi élevé, dans une position aussi indé-» pendante, ne pouvait pas hésiter : il se ran-» gea généreusement du parti de la liberté. » Mais Wentworth sentait dès lors cette vérité, que, d'année en année, l'expérience confirma pour lui; cette vérité, écrite aujourd'hui en traits de feu et en caractères de sang

sur les ruines du plus bel empire de l'univers, que pour un grand peuple, il n'est de Liberté possible que par la monarchie. Aussi les historiens attentifs, qui ont observé sa vie, nous disent-ils qu'en s'opposant avec fermeté aux mesures arbitraires de la Cour, il eut soin de ne jamais s'écarter ni de cette décence, ni de ce respect pour la couronne, qu'il regarda toujours comme un de de sacré (1). Avant la session, Buckingham l'avait fait solliciter de le servir, l'assurant de son estime, et lui promettant sa faveur. J'honore le ministre du Roi, avait répondu Wentworth; je lui rendrai tous les services que peut rendre un gentilhomme et un homme

(1) "He steadily opposed the arbitrary measures of the Court; yet without departing from that decency and respect, which he always apprehended due to the crown. Biograph. britan. Sir Thomas Wentworth having given several proofs of his zeal for the maintenance of the liberties of the People, and the privileges of the Parliament, became formidable to the Court, though he took care not to run into any excess with regard to the King and his Ministry. On the contrary, he softened his opinions by always speaking honourably and respectfully of the king." A general History of the Lives, Trials, and Executions of all the Royal and Noble personages. Strafford's Life, etc.

de bien. Mais le représentant du peuple ne pouvait rien, tant que les griess ne seraient pas redressés ; et le ministre ne voulait en redresser aucun. Enfin, assailli par la haine générale, que des découvertes récentes venaient encore d'enflammer; accusé par tous les ordres et par tous les partis, Buckingham, au lieu de se dévouer pour la paix publique, au lieu de sortir d'un conflit qui alors se fût arrangé facilement entre un Roi vertueux, quoiqu'absolu, et un Parlement Ioyal, quoique sévère, aima mieux se maintenir par la violence. L'intérêt de son maître et de son bienfaiteur ne lui parut rien auprès de son propre intérêt. L'idée de signaler le commencement d'un règne, qui avait besoin de faveur, par l'acte le plus délicat et le moins populaire de l'autorité royale, ne l'arrêta pas un instant, et il fit prononcer contre le Parlement la première de ces dissolutions déraisonnables, malhabiles, précipitées, que le royaliste Clarendon n'hésite pas à regarder comme la première cause de tous les maux qui ont snivi (1).

Premier
Parlement
dissous
par
Charles I.
12 août
1625.

(1) And here I cannot but let myself loose to say that no man can shew me a source, from whence

Quelle était la ressource de l'imprévoyant Buckingham pour suppléer aux subsides qui lui avaient été refusés? Un emprunt qu'il espérait remplir, et les galions d'Espagne qu'il comptait prendre. Il fit expédier des lettres du sceau privé, et l'emprunt échoua; il équipa une flotte, et les galions échappèrent; il fallut songer à convoquer un second Parlement, trois mois après avoir dissous le premier.

Second parlement convoqué 6 février 1626.

Le duc fit alors un voyage en Hollande. En partant, il imagina une petite ruse pour écarter du Parlement ceux qu'il redoutait le plus d'y voir, et Wentworth était à la tête. Charles répugnait à employer ce misérable subterfuge, et parce qu'il le trouvait indigne de lui, et parce que sa loyauté estimait celle de Wentworth: mais le favori commanda, et le prince obéit; Buckingham exigea une promesse avant de partir, et Charles la lui fit.

Ruse de Buckingham pour en exclure Wentworth.

C'était l'époque de la nomination amuelle des shériffs. Il est nécessaire d'entrer ici dans quelques détails classiques, pour les étrangers qui ne connaissent point toutes les branches

these waters of bitterness, we now taste, have more probably flowed, than from these unreasonable, unskilful, and precipitate dissolutions of Parliaments. Clarend. Hist. of Rebel. p. 4. Edit. in 8vo. rol. I.

du régime anglais. Le shériff, en Angleterre, est le premier magistrat d'un comté; il a, selon l'expression anglaise, une triple capacité, judiciaire, ministérielle et fiscale. Sous le premier rapport, il tient plusieurs cours de justice, soit pour informer des délits commis contre la commune loi, soit pour juger des causes civiles d'une modique valeur; il institue les juris, il introduit les procès; on l'appelle la vie de la justice. Sons le second rapport, il fait exécuter les ordres du Roi et les jugemens des cours; il est le premier conservateur de la paix, l'ordonnateur de la police, et le gardien du comté. Enfin, en sa troisième qualité, il est le collecteur suprême de toutes les taxes, impositions, et généralement de toutes les finances publiques, qu'il verse dans les coffres du Roi. La nomination de ces officiers se renouvelle tous les ans, vers le mois de novembre. Les grands juges dans leur tournée font, par chaque comté, une liste de six candidats, qu'ils doivent choisir parmi les chevaliers ou écuyers possédant une bonne propriété territoriale (1). La tournée finie, le Chancelier, le Conseil privé, et les douze

⁽¹⁾ Knights or Esquires of good Estates.

grands Juges assemblés dans la Chambre de l'échiquier, après avoir prêté un serment spécial, prennent de chaque liste trois candidats sur six, et le Roi choisit parmi ces trois celui qu'il nomme shériff pour l'année. D'après le genre et la multiplicité des fonctions que nous venons de décrire, on doit trouver trèssimple qu'un tel office soit absolument incompatible avec la mission de député au Parlement.

Cette année, lorsqu'on vint porter au Roi, comme à l'ordinaire, les noms des shériffs proposés, j'en ai déjà sept que j'ai arrêté de nommer, dit le Roi sans regarder les listes, écrivez: et il dicta au garde des sceaux les noms de sir Edward Coke, sir Thomas Wentworth, sir Francis Seymour, sir Robert Philips, sir Guy Palmer, sir William Fletwood, et Edward Alford. Après avoir prononcé le nom de Wentworth, le Roi ajouta: bon et honnête gentilhomme. Buckingham était absent.

A cette nouvelle, Wentworth fut consterné. Un Parlement allait s'ouvrir, et il s'en voyait exclu. Il employa tous ses amis à solliciter la révocation de cette volonté du Roi; mais ce fut en vain. Celui qui mit le plus de

zèle à le servir, sir Arthur Ingram, lui écrivit: Tout le Conseil se serait ligué pour obtenir ce que vous demandiez, qu'il aurait échoué: la chose était irrévocablement résolue avant le voyage du grand duc (1). Wentworth ne sachant point résister à l'exercice légitime de l'autorité royale, touché d'ailleurs de l'estime particulière que le Roi avait exprimée pour lui en le nommant, crut que son devoir était de donner l'exemple de la soumission. Il voulut cependant encore, avant de se décider sans retour, avoir l'avis du comte de Clare son beau-père. Il lui manda que Seymour, Coke et Philips remuaient de tous côtés pour frustrer les intentions du Roi, et se faire élire membres du Parlement; que pour lui il ne se croyait pas un tel procédé permis, et que, dans la lutte qui allait s'élever, il trouvait qu'il valait mieux être spectateur qu'acteur. Le comte de Clare approuva fort cette détermination, et lui fit une réponse devenue aujourd'hui curieuse, en ce qu'elle montre combien les idées, à cette époque, étaient encore peu fixées en Angleterre sur les premiers principes de la constitution. Mon fils,

⁽¹⁾ Staf. Lett., p. 29, vol. I.

écrivait lord Clare à Wentworth, c'est une chose étrange à un shériff de vouloir se faire choisir bourgeois, c'est-à-dire serviteur d'un bourg; d'abandonner une plus grande place pour une moindre, et de quitter le service du Roi pour le service de ses sujets. Au reste, ajoutait-il, je vois ce qui arrivera: il s'élèvera une question entre le Roi et le Parlement; la Chambre réclamera son membre; le Roi retiendra son officier; l'élection du Roi aura la priorité; et en définitif, quelque déplaisir retombera sur le pauvre bourg, dont la charte est dans la main du Roi (1).

Wentworth n'adoptait sûrement pas tous les principes politiques de son beau-père. Il pensait que les chartes une fois jurées par la couronne ne dépendaient plus d'elle. Il croyait que, dans toutes les fonctions publiques, la nation et son chef étaient inséparables; qu'un membre du Parlement servait aussi le Roi, comme un shériff servait aussi le peuple. Mais, confirmé dans sa résolution par l'assentiment de celui qu'il avait consulté, il entra en office, sans doute avec plus de docilité que de satisfaction : il savait trop,

Wentworth grand schériff du comté d'York,

⁽¹⁾ Staf. Lett.

dit un auteur anglais, de quel carquois et par quelle main cette flèche lui était décochée. Son discours, le jour de sa première séance dans le comté, se ressentit de ces diverses impressions : on sera bien aise de le connaître.

« Messieurs,

» (1) Après avoir eu deux fois l'honneur de vous représenter en Parlement, j'ai maintenant celui de vous servir dans des fonctions d'un autre genre. Certes, les deux carrières sont bien différentes : mais dans l'une et dans l'autre il est de quoi exercer ce zèle ardent pour les intérêts du pays, qui a toujours été, qui sera toujours la règle de ma conduite publique, soit que le suffrage de mes concitoyens me défère un emploi, soit que la volonté de mon Souverain me l'assigne. Puisque Sa Majesté a été déterminée à me placer au poste où vous me voyez, loin de moi tout projet réfractaire ; loin de moi l'idée de refuser à mon Roi un genre de service, quel qu'il soit. Unissons-nous donc aujourd'hui dans » le sentiment profond des calamités qu'ont » attirées sur cette nation des hommes mal

⁽¹⁾ Biograph. Brit.

» intentionnés. Unissons-nous dans l'espérance » que j'avais conçue de mettre un terme à toutes ces mesures, également incompatibles et avec les justes droits du peuple, et » avec les intentions de Sa Majesté, si pures » et si bienfaisantes. Soulager le peuple du far-» dean sous lequel il gémit; seconder le Roi » dans le plus cher de ses désirs ; délivrer » le royaume de cet esprit de déprédation, » de destruction, inséparable des temps de » guerre; encourager le commerce, les ma-» nufactures, les arts, tontes ces entreprises » dont la succession non interrompue fait la » force et la richesse de cet état : tels sont » les objets que nous devons infatigablement poursuivre. Ils exigent un concert universel. Ils sollicitent le retour de cette union parfaite, troublée depuis trop long-temps par de funestes divisions. Le Roi aime à croire que tous ses sujets, sentant les avantages intestimables des dispositions qu'il leur recommande, viendront tous s'y réunir avec loyauté : et quant à nous, nous déclarons au nom de Sa Majesté, et comme son premier officier, que quiconque contribuera de sa soumission et de son zèle au rétablissement et au maintien de la paix

» publique et de la prospérité générale, sera
» protégé, chéri, soutenu par Sa Majesté, et
» appuyé de toute l'autorité royale, »

Avances faites par Buckingham à Wentworth. L'homme qui parlait ainsi, et qui agissait comme il parlait, était imposant pour la haine, même réunie à toute puissance. Buckingham, de retour à Londres, et du milieu de ce Parlement dont il avait fermé l'entrée à Wentworth, sembla désirer de se rapprocher de lui : il est nécessaire de dire dans quelles circonstances.

Dans quelles circonstances.

Parlement.

Si jamais une étroite et funeste conception était sortie de la tête d'un homme d'état, c'était sans doute celle qui avait conduit Buckingham à croire qu'il allait abattre l'opposition, en écartant du nouveau Parlement ceux qu'elle regardait comme ses chefs. La plus légère réflexion sur le cœur humain l'eût averti que par là il décélait sa faiblesse, il rendait les opposans furieux; il joignait à toutes leurs autres passions cet aiguillon puissant de l'amour-propre, qui fait qu'un parti ne veut pas paraître tenir à quelques individus; il provoquait des choix par lesquels on voudrait encore renchérir sur ceux qu'il avait empêchés; il s'ôtait enfin les ressources qu'un ennemi habile trouve toujours dans des chefs

éclairés et jaloux de considération, contre les excès d'une multitude aveugle qui n'a rien à perdre. A cette première maladresse Buckingham en joignit une autre, celle de faire déclarer par le garde des sceaux, à l'ouverture du Parlement, que l'intention de Sa Majesté était d'accorder une très-courte durée à la session (1). C'était avertir l'opposition qu'elle n'avait pas de temps à perdre. Aussi, dès le premier jour, un comité fut nommé pour la poursuite des conseillers pernicieux qui environnaient le trône, et le lendemain Bucking-Buckingham fut dénoncé nominativement.

noncé.

La session entière se ressentit de la violence Violence de ce début. De part et d'autre toutes les munes. bornes de la modération furent franchies. Les Communes, averties sagement par Carleton de rendre les Parlemens agréables au Roi, semblèrent chercher tout ce qui pouvait les lui rendre odieux, au risque des convulsions qui devaient en résulter pour l'Etat (2). En

(1) Rushworth.

(2) Je ne puis me refuser à transcrire ici le passage entier du discours de Carleton. « Gardez - vous, » disait - il, « d'inspirer au Roi la haine des Par-» lemens. Il vous a dit que s'il n'y avait pas d'accord » entre vous et lui, il serait forcé d'employer de

accumulant contre le ministre une foule d'accusations fausses ou frivoles, elles décréditèrent les charges graves qu'on pouvait élever contre lui, fortifièrent elles-mêmes la prévention qu'elles reprochaient au Roi, intéressèrent sa générosité et jusqu'à sa conscience à défendre un homme, qui ne lui paraissait calomnié que parce qu'il était dévoué à son service. De son côté, Buckingham, sans plan, sans lout, marcha de hasard en hasard, et d'imprudence en imprudence. En sollicitant

Violence et ineptie du ministre.

> » nouveaux conseils. Avez-vous bien songé à ce que » pourraient être ces nouveaux conseils? Quant à » moi, j'ose à peine vons déclarer l'idée que je m'en » fais. Vous savez que dans tous les royaumes de la » chrétienté, il y avait autrefois des Parlemens comme les nôtres, qui par leur gouvernement fai-» saient fleurir ces différentes contrées. Tout à coup » les monarques, commençant à sentir leur force, et » fatigués de l'esprit turbulent de ces assemblées, ont » résolu de s'en délivrer. Alors, affermissant et aug-» mentant, de jour en jour, leur prérogative, ils sont parvenus jusqu'à renverser les Parlemens partout, excepté dans notre île fortunée. Que si vous connaissiez, comme moi, les sujets de ces contrées » étrangères, qui ont été privées de leurs Parlemens, » en vérité vous frémiriez à l'idée seule d'un tel » malheur. L'ai été au milieu d'eux : au lieu de ce » vaste embonpoint qui garnit les reins de nos bons

la bienveillance, il exprimait le dédain. En se justifiant, il s'accusait. Il ne cessa d'irriter et d'enhardir les ressentimens populaires par des menaces qu'il fallait toujours rétracter. Il ne cessa de compromettre l'autorité royale, en l'engageant témérairement, pour la faire honteusement reculer. Un jour que le Roi était satisfait, le ministre osa ne pas l'être. Les pairs avaient commencé par le défendre; il trouva le moyen de les offenser. Enfin le moment

Il est accusé dans les deux Chambres.

» Bretons, je rencontrais des spectres plutôt que des hommes, n'ayant que la peau et les os, convrant à peine leur nudité de quelque étoffe légère, mar-» chant dans des souliers de bois, ne pouvant ni manger de la viande, ni porter un bon vêtement, sans payer pour cela une taxe à leurs maîtres, Conservons-donc précieusement la faveur du Roi à ce » Parlement, source de notre bonheur, et qui, toutes les fois que l'union subsistera entre le Roi et ses » communes, fera du peuple anglais l'objet de l'ad-» miration et de l'envie de tous les autres. Ne per-» dons pas notre liberté par notre turbulence.» (Rushworth, vol. I, p. 359.) Il est difficile de croire que Carleton ne chargeât pas un peu le tableau, pour faire plus d'impression sur ceux à qui il le présentait. Mais on peut juger par ce discours de quel œil les Anglais les plus ministériels regardaient alors un peuple qui n'avait pas le bonheur d'être gouverné comme eux.

vint où il se vit accusé en forme dans les deux chambres du Parlement.

C'est sous le poids de tous ces ressentimens. c'est à la suite de tant de fautes et au milieu de tant de dangers, que Buckingham, cherchant à diminuer le nombre de ses ennemis, voulut se rapprocher de Wentworth. Il regrettait sûrement alors de l'avoir exclu des communes. Wentworth aurait tempéré les esprits. Respectant le Roi jusques dans la personne de son ministre, il aurait demandé des lois et non des peines. Evitant des fautes aux deux partis, il aurait prévenu les excès dans lesquels il est si commun de s'entraîner réciproquement, une fois que les divisions politiques ont pris le caractère de haines personnelles. Il aurait porté en un mot aux discussions parlementaires l'esprit de sagesse avec lequel il recut les avances que lui faisait alors le favori.

Wentwor'h chez Buckingbam, mai 1626.

Toujours ferme et loyal, ne voulant ni flatter Buckingham, ni braver le ministre du Roi, Wentworth se laissa conduire chez le grand Duc par son ami sir Richard Weston, chancelier de l'Échiquier. Le duc l'accabla de caresses; il ne craignit pas de rejeter sur le Roi seul la ruse qu'il lui avait suggérée;

il protesta que s'il n'eût pas été absent, Wentworth n'eût pas été exclu du Parlement. Il appela du nom de mal-entendus tous les différens qui avaient pu s'élever entre eux, conjura Wentworth de les oublier, lui déclara qu'il voulait faire avec lui un contrat d'amitié, et qu'à compter de ce jour, il se regardait comme engagé. Wentworth, sans être ébloui de tous ces beaux dehors, crut du moins qu'ils lui garantissaient la tranquillité dans sa province, où il se hâta de retourner. Il se trompait.

Soit que Buckingham eût voulu seulement se ménager une trève avec un ennemi si imposant, pendant la guerre violente qu'il avait à soutenir ailleurs; soit qu'après des avances sincères, il eût été aigri par les derniers actes du Parlement qu'il se hâta de dissoudre, ou détourné de son plan par l'obsession continuelle de ce sir John Saville, irréconciliable ennemi de son vertueux successeur; le même ministre qui venait de jurer à Wentworth une amitié éternelle, chercha un affront nouveau qu'il pût lui faire essuyer. Wentworth était dans les fonctions de sa magistrature, il tenait la Cour du comté, lorsqu'en pleine séance il reçut un ordre signé du Roi, qui lui

Second Parlement dissous. 15 juin 1626.

Perfidie de Buc-Lingham. Affront public fait à Went-worth.

enjoignait de se démettre de sa charge de *garde* des archives. A peine l'avait-il lu , qu'il adressait ces paroles à ceux qui l'environnaient.

« Milords et Messieurs,

Il le repousse publiquement.

» La dépêche que vous voyez dans mes » mains, que je viens de recevoir au milieu » de vous, en pleine séance, est un ordre de Sa Majesté, qui me déponille de la place de garde des archives du comté. » J'obéirai loyalement et saus peine. J'aurais désiré cependant que ceux qui prétendent à ma dépouille, pûssent prendre patience encore quelques instans; qu'ils me laissassent au moins descendre de mon tribunal, etlever la Cour. La place est mal choisie, le théâtre mal préparé, pour y étaler la scène d'une si orgueilleuse bassesse et d'une si méprisable insulte. Mais puisque leur petite haine a en besoin de me marquer du sceau de la disgrâce à la face de tout le comté, je demande qu'à la face de tout le comté il me soit permis d'en effacer l'impression; que ma vengeauce soit aussi éclatante pour vous, qu'elle est facile pour » moi : car je le déclare, je ne voudrais pas » survivre à l'estime d'un seul honnête » homme d'entre vous, à ce sentiment pré-» cieux de l'estime qui est tout pour moi, » tandis que d'autres en tiennent si peu de » compte.

» Peu de mots me suffiront. J'ai, pendant » plusieurs années, servi le feu Roi d'heu-» reuse mémoire, le Roi régnant, et cette » province, soit dans les cours de justice. » soit dans les offices de paix et les conseils » d'administration. J'ai eu l'houneur d'être » député au Parlement aussi souvent qu'hom-» me de mon âge; et, sans l'avoir recherché, » je me suis vu élevé à la dignité de shériss. » Avec la faveur du ciel , la seule devant » laquelle je consente à m'humilier, je porte » le défi à tous mes calomniateurs, et je suis » prêt à justifier , en dépit de tous leurs men-» songes, au péril de ma vie s'il le faut, que » je ne me suis jamais écarté un seul instant » des routes de la fidélité et de la loyanté » envers mon Souverain; qu'en même temps » je n'ai jamais violé le dépôt sacré dont » j'étais comptable à mon pays : et que, parmi » les plus simples citoyens, il ne s'en trouvera » pas un qui dise ou que je l'ai blessé sous le » masque de la justice, ou que je l'ai écrasé » sous le poids du pouvoir.

» Que la honte soit donc à celui qui la mé» rite; car pour moi, je suis bien assuré de
» trouver toujours au fond de mon cœur ce
» calme raisonné que j'y trouvais aupara» vant. On peut bien croire que je sais par
» quels moyens je conserverais ma place;
» mais en vérité ce serait la payer trop cher.
» Je la quitte sans regret, n'ayant encore la
» conscience ni d'aucune faute en moi, ni
» d'aucune vertu en mon successeur, qui ait
» pu motiver l'acte qui m'en a déponillé (1). »

Affection de Wentworth pour le Roi. Mais en même temps que Wentworth repoussait avec cette noble fierté l'injure ministérielle, son cœur souffrait par l'idée de l'indignation royale qu'on avait sans doute excitée contre lui. Ce Roi, dont il avait servi
le père, dont il chérissait la personne, dont
il respectait la vertu, dont il ne voulait régler l'autorité que pour la raffermir, Wentworth ne pouvait supporter de lui être représenté comme un sujet déloyal, ou même
froid et indifférent. Deux lettres qu'il écrivit
alors à son ami Weston, peignent les angoisses de son âme à cette époque. On ne peut
les lire sans éprouver une vive émotion, et

⁽¹⁾ Biograph. Brit.

sans être douloureusement ramené à cette fatalité de tous les temps, qui si souvent a condamné les Rois à voir des ennemis dans leurs plus fidèles serviteurs, et à placer leur confiance dans l'homme qui se joue de leur repos, compromet leur gloire et expose leurs destinées. Wentworth se plaignait à son ami (1) de cette étrange récompense de ses longs et pénibles services. Il déclarait qu'il n'ambitionnait aucun nouvel emploi ; mais qu'il lui était insupportable de vivre dans la disgrâce de son Souverain. Il voulait qu'on fit parvenir au Roi, avec les preuves de son innocence, l'expression du sincère et tendre chagrin qu'il éprouvait. Il demandait, ce que n'accordent jamais les ministres oppresseurs, qu'on lui dît en quoi il avait été coupable? quels délits on avait ainsi punis, sans daigner même écouter sa défense? Que je confesse mes fautes, disait-il, si j'en ai commises ; que je reconnaisse mon incapacité, si on me la démontre; ou plutôt que je prouve, à la face de l'univers, que toujours et partout j'ai été sujet intègre, loyal, affectionné. Que je donne une pleine, entière et juste satisfaction sur ce que la ma-

⁽¹⁾ State Papers, vol. I.

lice la plus noire et le mensonge le plus audacieux auront pu objecter contre moi. Puis, pressentant l'inutilité de sa demande, revenant à la dignité de l'homme libre et à la consolation de l'homme vertueux, au reste, ajoutait-il, dans toutes mes actions le contentement des autres sera toujours subordonné au mien propre, et ne peut être par conséquent ni mon premier besoin, ni ma princinale étude.

Il était impossible qu'une âme aussi pure que celle du Roi fût insensible à tant de lovauté : mais Wentworth parlait à la vertu de Charles, et était loin de ses regards; Buckingham parlait aux passions du Souverain et obsédait sa faiblesse. Dans un tel état de choses, Wentworth n'avait pas un mérite qui ne dût être un principe de disgrâce; une expression d'intérêt pour lui dans la bouche du Roi, était suivie d'un surcroît de haine contre lui dans le cœur du ministre.

du minis-

Le Parlement dissous, Buckingham se Embarras trouva encore plus embarrassé qu'il ne l'avait jamais été. Chargé du poids de deux guerres, il se voyait sans revenu fixe, sans subside, et réduit à vivre d'industrie. On vendit aux Catholiques la suspension des lois pénales pro-

noncées contre eux, et du moins ici l'abus corrigeait une cruauté. On essaya tous les genres de secours, d'emprunts, de bénévolences: mais on les demandait encore. Tout à coup la nouvelle arriva d'une victoire remportée par les Impériaux sur le roi de Danemark; le Conseil privé n'hésita plus, il ordonna un prêt général et forcé. Des commissaires furent envoyés dans les provinces, avec des instructions secrètes, ordre de taxer tous Prêtgénéles sujets en raison de ce qu'ils avaient payé lors du dernier subside accordé, et pouvoir de mander, interroger, confiner ceux qui ne fourniraient point la somme pour laquelle ils auraient été imposés.

ral forcé.

Un cri général s'éleva. Beaucoup se soumirent par terreur; d'autres résolurent géné- martyrde reusement de défendre la liberté publique au péril de leur liberté personnelle. Wentworth eut la gloire d'être le premier martyr des lois et des libertés de son pays. Sur sa déclaration formelle qu'il ne paierait point une taxe ordonnée par une autre autorité que celle du Roi et du Parlement, il fut conduit et emprisonné à Marshalséa. Son antagoniste Saville triomphait de cette détention. Nous le mettons dans une alternative pressante,

Emprisonné. avait-il dit à Buckingham : ou il refusera le paiement, et alors il sera traité en délinquant; ou il y satisfera, et alors il perdra sa popularité (1).

Ils étaient loin de penser l'un et l'autre qu'ils ouvraient pour Wentworth une nouvelle source de gloire; qu'ils plaçaient son courage et sa loyauté sur un plus grand théâtre ; et qu'en augmentant sa popularité, ils allaient jeter les fondemens de sa fayeur. Ses amis, lord Clifford surtout et lord Baltimore, le pressèrent d'obéir; il fut inébranlable. Il eut de tous les courages le plus difficile, celui d'immoler son cœur à sa conscience, de déplaire à l'amitié pour remplir son devoir, et de laisser accuser sa fidélité pour rester fidèle. Mais ses amis se réconcilièrent bientôt avec ses principes, lorsqu'amené devant le Conseil pour y être interrogé, persistant dans son refus, mais plein de respect pour la personne, de zèle pour le service de son Souverain, il demanda compte à ses accusateurs des atteintes qu'ils ne cessaient de porter et aux vrais intérêts de leur maître, et à l'amour de ses peuples. Entrez, leur dit-il, dans la

Amene devant le Conseil.

⁽¹⁾ Lettre de lord Haughton, 19 mai 1627.

route de la loi. Demandez à un Parlement ce que lui seul peut accorder, et vous verrez si le Roi a un sujet plus fidèle , s'il a un serviteur plus ardent que moi. Vous verrez si j'ai en moi une seule faculté, si je puis exercer un seul degré d'influence, qui ne soient consacrés à secourir le Roi dans toute l'étendue de ses besoins (1). Tant d'onction était Le Condans ses paroles, tant de noblesse dans ses mire. pensées, de force dans ses raisons, de vérité dans tous ses mouvemens, que le Président du Conseil, entraîné par ce qu'il venait d'entendre, alla rendre compte au Roi des réponses de Wentworth, en payant à ce dernier le tribut des plus grands, mais des plus justes éloges. Charles fut ému plutôt que surpris; il reconnaissait celui qu'il avait appelé dès Le Rois'y long-temps le bon et honnête gentilhomme, et peut-être désirait-il en secret d'avoir beaucoup d'amis qui ressemblassent à l'homme qu'on lui représentait comme son ennemi.

intéresse.

Tout le ménagement que put s'imposer le ressentiment tyrannique du favori, fut de convertir en exil, au bout de six semaines, la prison de Wentworth, ou plutôt de lui Le minis-

trel'exile.

⁽¹⁾ State Papers, p. 39.

dans la ville de Dartford, au comté de Kent, avec défense de s'éloigner de cette ville à plus de deux milles de distance. Cependant le chevalier Edmond Hampden, persécuté pour la même cause que Wentworth, emprisonné ainsi que lui, répétait devant les tribunaux ce que Wentworth avait dit devant le Conseil privé, et le répétait avec aussi pen de fruit. Tous les prisonniers ou exilés qui s'étaient d'abord adressés au Roi directement, avaient obtenu leur liberté : le favori se hâta

et minis- d'enchaîner la bonté du prince (1). Un déluge

(1) Un scul trait suffira pour prouver combien le Roi était lui-même opprimé sous le joug de son ministre. Depuis deux ans, un ordre arbitraire, arraché à la vieillesse de Jacques ler, et contre le vœu de son cœur, retenait dans l'exil ce vénérable comte de Bristol, coupable d'avoir été ambassadeur en Espagne, pendant que Buckingham était venu s'y montrer en aventurier; d'y avoir recueilli des tributs d'estime et de respect, pendant que Buckingham u'y avait laissé que des semences de haine et de mépris; d'y avoir tout fait pour conclure l'alliance, tandis que Buckingham y faisait tout pour forcer la rupture; coupable en un mot d'avoir été fidèle à Jacques Ier, quand Buckingham l'avait trahi. La mère du comte, prête à finir d'une maladie lente et incu-

d'ordres arbitraires couvrit le royaume. Des juges furent déplacés, parce qu'ils voulaient peser tous ces actes d'autorité au poids de la justice. On vit des tribunaux renvoyer en prison celui qui, la loi à la main, venait de-

rable, désira, sur son lit de mort, avoir la consolation de voir son fils et de lui donner sa dernière bénédiction. Le comte de Bristol s'adressa à lord Conway, secrétaire d'état, pour obtenir du Roi la permission d'aller rendre à sa mère ce triste et dernier hommage. Lord Conway différa d'abord sa réponse de jour en jour, sous prétexte que le duc était malade, et qu'il avait besoin de sa permission pour présenter la demande au Roi. Enfin, après avoir conféré avec le favori, il répondit à Bristol que le Roi avait rejeté sa requête. Le comte ne pouvant croire qu'un tel refus pût sortir du cœur du Roi, s'adressa directement à lui, et l'informa de tout ce qui s'était passé, par le moyen d'un de ses amis, gentilhomme de la chambre. Le Roi entra en colère, jura que le secretaire d'état ne lui avait pas dit un mot de toute cette affaire, s'écria que c'était une barbarie d'avoir refusé au comte la permission qu'il demandait, et la lui accorda lui-même à l'instant. Le duc osa encore faire écrire à Bristol, par le secrétaire d'état, une lettre officielle, qui mettait des restrictions à la permission sortie de la bouche du Roi. (Articles of the Earl of Bristol, against the lord Conway, Numb. 5. Rushworth, p. 264, vol. J.)

mander protection contre des emprisonnemens arbitraires. Des ministres, du haut de la chaire évangélique, prêchèrent le pouvoir absolu fondé sur le droit divin. Pour n'avoir pas voulu approuver un de ces sermons. l'archevêque de Cantorbéry, le courageux Abbot, à qui le duc avait dû sa première faveur, fut exilé par son ingrat protégé, arraché à son siége, dépouillé de ses revenus malgré son infirme vieillesse, et l'on n'eut pas honte de mettre au nombre de ses délits d'avoir recu des visites de Wentworth (1). A la levée du prêt général se joignit une nouvelle taxe destinée à payer les logemens de l'armée qui revenait de la malheureuse et ridicule expédition de Cadix. Les soldats furent distribués dans les maisons particulières : quiconque encourait les soupçons du ministre, voyait sa maison remplie d'une soldatesque effrénée, qui inspirait et qui justifia tous les genres de craintes. Le peuple murmura des excès qu'elle commit; il murmura des cours martiales établies pour les punir. La détresse et les ressources, les maux et les remèdes, tout alarmait, tout indignait égale-

⁽¹⁾ Mémoires d'Abbot.

ment. A l'exception d'une poignée de courtisans prostitués au pouvoir, ou d'ecclésiastiques dégradés par la superstition (1), il
n'était pas un Anglais qui n'exprimât hautement sa surprise et son mécontentement de
voir la nation entière sacrifiée à un seul individu, à un ministre inepte pour les uns, coupable pour les autres, et qui, aux yeux de
beaucoup, réunissait ce double caractère.
Clarendon a peint cette époque avec un seul
trait: la sérénité, dit-il, ne se rencontrait
plus sur le visage d'un seul Anglais capable
de penser et de prévoir.

Soulève~ ment des esprits.

Un changement absolu de système, la paix avec l'Espagne, le licenciement des soldats, la réduction des dépenses, une administration toute paternelle, en un mot le respect des lois, des propriétés, des libertés individuelles, semblaient être les seuls moyens qui restassent à Buckingham, pour calmer l'effervescence générale, et même pour éloigner, au moins pendant quelque temps, la tenue de ces Parlemens si redoutables pour lui. Il fit une autre combinaison. Vaincu par l'Espagne, odieux à l'Angleterre, dénué d'argent, il

⁽¹⁾ Hame.

trouva que ce n'était pas assez d'avoir à combattre la maison d'Autriche; il voulut eucore avoir la France pour ennemie, et toujours ses passions personnelles entraînaient les destinées publiques. La rupture avec l'Espagne avait été un mouvement de vanité; la rupture avec la France était une affaire de galanterie.

Guerre déclarée à la France. Pour quel

sujet.

Dans le temps où il avait été à Paris pour éponser, au nom du Roi son maître, la fille de Henri IV; au milieu des fêtes et des carousels; enivré de l'éclat qui l'environnait, brillant lui-même de jeunesse et de beauté, frivole, présomptueux, encouragé par une fonle de succès, les seuls pour lesquels la nature l'eût formé, il avait osé porter ses vœux téméraires jusqu'à la Reine de France (1), et avec une ostentation qui rendait sa témérité encore plus coupable. Richelien avait conçu de l'ombrage; Buckingham l'avait bravé. Déjà en route pour conduire la reine d'Angleterre à son royal époux, il n'avait pas craint de se déguiser pour retourner à la Cour de France, et pour y entretenir la Reine en secret. Renvoyé par cette princesse avec plus d'indulgence que d'indignation, si l'on en croit

⁽¹⁾ Clarendon, Hume, Rapin.

unelques historiens (1); averti, selon d'autres (2), qu'il courait les plus grands dangers s'il se présentait au palais; à peine avait-il été de retour en Angleterre, qu'il avait songé à se faire nommer ambassadeur ordinaire à la Cour de France. Au milieu des préparatifs de cette nouvelle ambassade, il avait reçu une lettre de Louis XIII qui lui interdisait jusqu'à la pensée de ce voyage. Alors il avait juré qu'il verrait la reine de France en dépit de toutes les forces de la France. Depuis ce moment, il ne cherchait qu'un prétexte d'hostilité. Pour rompre avec l'Espagne, il n'avait pas été effrayé de semer la division entre le père et le fils : pour rompre avec la France, il ne lui en coûta rien de compromettre l'heureuse intelligence qui régnait entre Charles et son épouse. Au mépris d'un article formel du contrat de mariage de cette princesse, il fit chasser tous les domestiques français qu'elle avait amenés; il porta une fois l'insolence jusqu'à lui dire qu'il y avait eu en Angleterre des Reines décapitées (3). Il encouragea des armateurs anglais à s'emparer

⁽¹⁾ Hume.

⁽²⁾ Clarendon.

⁽³⁾ Clarendon.

de bâtimens français, que, par ses ordres; l'amiranté déclara être de bonne prise. Enfin, las de provoquer une rupture, sans obtenir autre chose que des plaintes, il se résolut à une agression positive, et se ligua avec les protestans de la Rochelle, pour faire une invasion sur le territoire de la France.

R: m .1que trapp.ille. C'est une remarque frappante de M. Hume, qu'à cette époque trois ministres, gouvernant despotiquement les trois grandes monarchies de l'Europe, tourmentaient toute cette partie du monde de leurs passions personnelles, tandis que les trois Monarques, dont ils usurpaient le pouvoir, abandonnés à euxmêmes, à leur jeunesse, à leurs vertus, à leur tempérament, eussent laissé leurs peuples et leurs voisins couler de paisibles et heureuses destinées. Il est difficile que cette réflexion ne soit pas d'un bien grand poids, toutes les fois que s'agitera le dogme de la responsabilité ministérielle.

tay 6'+
complete reason
for R heller of

L'expédition de la Rochelle et de l'île de Rhé surpassa encore en honte et en maladresse l'expédition de Cadix. Buckingham, tout à la fois ministre, amiral et général, sembla se déshonorer à l'envi sous chacun de ces trois en ports. Il revint en Angleterre également

méprisé ou détesté de ses ennemis, de ses alliés, et de ses concitoyens; n'ayant attaqué les Français que par une honteuse et stérile perfidie; n'ayant soulevé les habitans de la Rochelle que pour les livrer à la vengeance de Richelieu; n'ayant levé une armée anglaise que pour en sacrifier inutilement les deux tiers; assailli par les cris de toutes les famillles qu'il avait mises en deuil, et forcé par la détresse de convoquer un troisième Parlement, après avoir insulté, menacé et cassé les deux précédens.

Convocation d'un
Parlement, 19
janvier
1628.

Alors on vit arriver cette clémence et cette justice tardives, qui n'inspirent jamais ni reconnaissance ni respect, parce qu'au lieu de la bienveillance ou de la vertu, elles ne présentent que la nécessité, l'intérét ou la terreur. Tous les prisonniers furent libres; tous les exilés furent rappelés. Plus de taxes illicites; plus de logemens vexatoires; plus de subterfuges pour écarter de la représentation nationale ceux que la confiance nationale y appelait. L'archevêque de Cantorbéry, le comte de Bristol, l'évêque de Lincoln disgracié comme eux, furent scrupuleusement convoqués ainsi que tous leurs Pairs.

Dans les comtés, dans les villes, dans les

bourgs, quiconque avait été emprisonné, exilé, persécuté de quelque manière que ce fût, se vit élire membre des Communes. La nation entière voulait avoir pour défenseurs de ses droits ceux qu'elle regardait comme martyrs de sa cause; est-il besoin de dire que Wentworth fut élu avec des acclamations. unanimes par le comté d'York?

Wentworth membre pour le comté d'York.

Troisième Parlementsons Charles I. 17 mars 1628.

Rien n'est plus digne d'une attention sérieuse que l'ouverture du Parlement auglais de 1628.

Buckingham, faible et dénué, ne put encore ni sc faire au langage de la vérité, ni se défaire du ton de la menace; il fit dire par le garde des sceaux, que le Roi aurait pu se passer d'un Parlement; qu'il pouvait trouver d'autres moyens de subvenir à ses besoins; et que si l'on différait de satisfaire Sa Majesté en votant les subsides, alors elle n'écouterait plus que la nécessité.

Les Communes, environnées de la consiance et des vœux de la nation; fortes des droits qu'elles avaient à défendre, des griefs qu'elles allaient articuler, des lois qu'elles allaient rétablir ; joignant à toutes ces considérations publiques la considération personnelle de leurs membres, et le poids de l'immense propriété qu'à elles seules elles renfer-

maient dans leur sein (1), sentirent que leur puissance était trop solide pour la compromettre par des usurpations, et trop légitime pour lui faire rien perdre de sa pureté. Tel est l'effet immanquable de toutes ces assemblées dans un gouvernement monarchique. Serviles, elles inspirent le dégoût, et le despotisme ferait bien de s'en passer, car elles ne servent qu'à le rendre plus hideux. Séditieuses, elles effraient, elles révoltent, elles feraient maudire la liberté, elles feraient invoquer la tyrannie d'un seul, si bienfaisante quand on la compare avec la tyrannie de plusieurs. Mais loyales et populaires, nobles et respectueuses, fermes et modérées, ces mêmes assemblées sont ce qu'il y a de plus digne d'être respecté et chéri des hommes : c'est le lien le plus fort et le plus touchant entre le Prince et le Peuple; c'est le principe le plus fécond et le garant le plus sûr des vertus de l'un et du bonheur de l'autre; c'est l'indissoluble nœud du pouvoir et de la justice, de la soumission et de la liberté, en un mot de la confiance réciproque et de la prospérité générale des gouvernans et des gouvernés. Tel se mon-

Assemblées populaires dans les monarchies.

(1) Les propriétés de la Chambre des Communes surpassaient trois fois celles de la Chambre des Pairs. tra, dans le début, le Parlement anglais de 1628. Wentworth et ses amis s'étaient répandus parmi les membres des Communes, pour leur imprimer une disposition générale; et dans ces entretiens précurseurs de la discussion publique, on s'était promis de ne parler du Monarque qu'avec le respect dû à sa vertu et les ménagemens dus à son cœur, de la monarchie qu'avec la fidélité et la préférence dues à cette forme de gouvernement, de la loi qu'avec le langage religieux qu'elle impose, de l'insurrection qu'avec effroi, de la guerre civile qu'avec horreur. Pym lui-même, qui devait un jour guider et produire tant de factions, s'était assoupli à ces règles de sagesse et de devoir, soit que sa profonde hypocrisie convrît dès lors des projets qu'il ne crut pas encore mûrs; soit plutôt, et il faut le croire pour l'honneur de l'humanité, que dans ces sortes de révolutions, celui-là même qui finit par être le plus coupable, ne le devienne que pas à pas, et qu'entrant en aveugle dans une carrière, dont le terme lui est inconnu, il passe successivement de l'égarement de la raison à l'oubli de la morale, et du premier crime au dernier.

Griefs. Dès la première séance, le chevalier Sey-

mour ouvrit le débat par l'indication des griefs, et il posa en principe général la nécessité d'en obtenir le redressement, avant de pouvoir accorder des subsides. Wentworth prit la parole.

« Cette question, dit-il, embrasse un dou-» ble intérêt, celui du Roi et celui du Peuple.

Discours de Wentworth.

» Tous deux sont innocens, tous deux ont été » offensés, tous deux doivent être vengés. » Je respecte tout ce que je dois respecter: mais qu'est-ce donc que ces délits inconnus, ces punitions illégales, ces violences arbitraires, qu'on a vu tout à coup parcourir toute l'étendue de ce royaume? Quest-ce que ces prêts forcés, à l'appui desquels ont paru des commissions, des instructions, des sermens inouis jusqu'à nos jours? Qu'est-ce que ces bandes de soldats, venant, avec l'ordre d'un lord lieutenant ou de son député, envahir notre asile domestique, et s'établir dans l'intérieur de nos familles? Il semble qu'on ait voulu persuader à tous les Princes de la Chrétienté, que dis-je?à tous les Princes du monde en-

» tier, qu'il fallait avec un bras de fer briser
 » tous les droits des Empires; et l'on a déjà
 » avancé, autant qu'on a pu, dans l'ouvrage

» de cette funeste destruction. Non, rien de tout cela n'a été fait par le Roi : à l'ombre tutélaire de son trône bienfaisant, nous ne recueillerons jamais que les fruits délicieux » de la justice et de la bonté. Mais des hommes se sont rencontrés, qui se sont faits, pour ainsi dire, les entrepreneurs de la misère publique. En étendant la prérogative royale au delà de sa juste proportion, ils ont troublé cette douce harmonie qui unissait toutes les parties de l'Etat. En anticipant sur les revenus de la couronne, ils l'ont plongée dans une détresse qu'elle n'avait jamais connue. En usurpant le pouvoir du prince, ils ont enc<mark>haî</mark>né ses vertus. Il<mark>s ont</mark> » frappé le Pasteur , et le troupeau a été dispersé. Ils ont établi un Conseil privé, qui a détruit toute la fabrique de l'ancien gouvernement, qui nous a emprisonnés sans lois, sans motifs, sans caution. Ils nous ont ravi - que dire? par où commencer? et ne devrais-je pas plutôt chercher ce qu'ils nous ont laissé? Tous les moyens de secourir le Roi, de mériter ses bontés en lui prouvant notre amour, ils nous les ont enlevés impitoyablement, en voulant extirper jusqu'à la » racine de toute propriété. Si le Roi, quand » il en est temps encore, ne relève de ses
» propres mains l'arbre renversé, au lieu
» d'une terre ombragée et fertile, nous n'au» rons bientôt plus qu'un sol aride et dé» pouillé. »

Après avoir frappé tous les esprits par cette peinture énergique des maux, Wentworth annonça qu'il allait proposer les remèdes, et continua en ces termes:

« Par un seul et même coup le Roi et le » Peuple ont été blessés; par un seul et même » appareil le Roi et le Peuple doivent être » guéris. Qu'un acte à jamais mémorable » venge et assure tout à la fois non des usur-» pations, non des prétentions nouvelles, » mais nos anciennes libertés, ces libertés » vitales, aussi nécessaires à l'existence d'un » anglais que l'air qu'il respire. Que par cet » acte les antiques lois de nos pères soient à » jamais renforcées; qu'elles se revêtissent » d'un caractère si sacré, que la licence la » plus audacieuse n'ose en approcher pour » le violer. Et ne craignons pas, ajouta-t-il, » que l'annonce d'un tel dessein puisse pro-» voquer la dissolution de ce Parlement. » Non, nos désirs sont modestes, ils sont » justes. Je parle avec vérité, je parle

» du fond de mon cœur, pour l'intérêt du
» Roi et du Peuple, que j'aime à nommer
» ensemble, que je ne séparerai jamais l'un
» de l'autre. C'est pour pouvoir secourir le
» Roi, que nous avons besoin d'être secourus
» par lui : nous sommes impuissans si nous
» ne redevenons libres : comment douter de
» la bonté avec laquelle nous serons ac» cueillis? »

Motion de Wentworth. Ainsi parla Wentworth, et il termina son discours par une motion en forme, qu'il partagea en plusieurs propositions sous deux chefs principaux, relatifs, l'un à la sûreté des personnes, et l'autre à celle des propriétés.

Produit la pétition de droits. A ce noble cri vint se réunir l'assentiment général des Communes, et l'on vit éclore la fameuse Pétition de droits. Il faut en vérité faire un effort sur soi-même, il faut se bien rappeler l'agitation actuelle des esprits et l'impossibilité des longues lectures, pour se refuser à la douceur de transcrire jusqu'à la dernière phrase de cette discussion. On se sent élevé, attendri, on se prosterne devant l'universalité du Parlement britannique à cette époque. Pas un membre du parti populaire ne proféra un seul mot qui blessât la dignité de la couronne, ne fit une seule proposition

Esprit public.

qui usurpât sur la prérogative royale. Tous payèrent à l'envi des tributs de respect et d'amour à la personne du Roi, dont le caractère, disaient-ils, n'était terni par aucun vice, et dont le cœur était le sanctuaire de toutes les vertus. Du côté ministériel il fut rendu autant d'hommages à la liberté et à la dignité nationale : le Secrétaire d'Etat Cook avoua franchement que des mesures illégales avaient été employées dans ces derniers temps; qu'une pétition devait présenter au Roi les griefs; qu'une loi devait les redresser; et que, la loi une fois établie, les infracteurs devaient être punis. Il ne chercha d'autre excuse, pour le passé, qu'une nécessité malheureuse et inattendue, qu'il fallait, disait-il, prévoir et empêcher à l'avenir. Enfin, la seule différence d'opinions était dans l'ordre des questions. Passerait-on d'abord le bill des subsides? ou attendrait-on que la pétition de droits fût accordée?

Wentworth proposa un avis mitoyen entre les deux opinions contraires : c'était de voter les subsides immédiatement, mais de ne délivrer le bill que dans l'instant où la pétition de droits serait sanctionnée, et il proféra cette phrase que la Chambre entière consa-

cra par son arrêté, et qui, depuis, a été si souvent répétée: Plaintes et subsides se tiennent par la main.

Chambre haute.

Pendant tout ce temps, la Chambre haute remplissait sa noble et salutaire destination. Elle tenait la balance entre le Roi et le peuple. Elle jugeait jusqu'où devaient s'étendre les concessions de l'un, et où devaient s'arrêter les prétentions de l'autre. Mais en veillant à ce que le mouvement général ne devînt pas exagéré, elle l'éprouvait elle-même avec la sagesse et la dignité quilui convenaient. Cette Noblesse anglaise accoutumée à rendre au trône l'éclat qu'elle en reçoit; qui, dans aucun temps, n'a pu se croire honorée d'aucune espèce de servitude ; qui, dès l'époque de la grande charte, avait stipulé pour les intérêts du peuple, et l'avait appelé à la liberté, ne pouvait aujourd'hui rester étrangère aux justes efforts que faisait ce peuple pour raffermir cette liberté si ébranlée. Pendant que la Chambre haute examinait la pétition de droits, un avocat nommé Hashley dit, en plaidant devant elle, que le Roi pouvait quelquefois gouverner par la raison d'état, au lieu de gouverner <mark>par la loi :</mark> les lords l'envoyèrent sur-le-champ prisonnier à la Tour, d'où il ne put sortir qu'après s'être

Noblesse

rétracté. Et dans ce même moment, ces mêmes lords sollicitaient les Communes d'adoucir le mode de leur pétition. Il se forma un comité des deux Chambres; une discussion franche et cordiale s'établit entre des commissaires vraiment conciliateurs. On s'éclaira mutuellement. On se demanda et l'on s'accorda quelques amendemens réciproques. Enfin, la pétition de droits, résolue par l'unanimité individuelle de tous les membres des deux Chambres du Parlement, fut portée à la sanction royale.

28 mai, 1628. Pétition de droits résolue à l'unanimité.

Qu'avez-vous fait ce matin? disait un jour le Roi, dans le temps de ces débats, à Cook secrétaire d'État, qui revenait des Communes. — Sire, nous nous sommes occupés des subsides, et nous avons remis la décision à vendredi prochain, mais pour de justes causes, pour joindre ensemble les affaires du Roi et celles du pays, et pour que cette union, également chère à V. M. et à son peuple, retentisse au loin dans tout l'univers. — Si vous eussiez fait autrement, répliqua le Roi, j'aurais cru que vous cessiez de m'être fidèles. Pour l'amour de Dieu, eroyez donc tous que je n'en veux pas à vos

Loyaute du Roi. Roi dans son premier mouvement, lorsque

Evasions de Buckingham.

son ministre n'était pas à ses côtés, a échappé à l'attention de M. Hume, et l'aurait sûrement rendu moins sévère pour Charles, lorsqu'il a cité les diverses évasions par lesquelles il est bien certain que la Cour voulut encore se dérober aux liens si étroits de la nouvelle pétition. Buckingham ne pouvait renoncer à la douceur de taxer, d'exiler, d'emprisonner arbitrairement. Tantôt il voulait qu'on s'en rapportât à la parole du Roi, exprimée vaguement par un secrétaire d'État. Tantôt à la sanction légale, pure et simple, il substituait une déclaration générale et équivoque, que les anciennes lois et coutumes seraient observées. Wentworth était inflexible, il ramenait toujours le débat à la question précise. Jamais Chambre du Parlement, disait-il, n'a eu, pour sou propre compte<mark>, une con-</mark> fiance plus entière dans la bonté de son Roi. Mais nous voulons transmettre les effets de cette bonté jusqu'à notre postérité la plus

reculée. C'est un dépôt public, que celui dont nous sommes comptables : c'est une violation

Termeté de Wentworth.

⁽¹⁾ Rushworth, p. 524, vol. 1.

publique de la loi, que celle qui a été commise par les ministres: rien ne me satisfera

qu'une réparation publique.

Un jour le ministre proposait une addition; le lendemain il sollicitait un retranchement; et il retrouvait encore le zèle vigilant et la sage fermeté de Wentworth. Que nous veuton? s'écriait-il avec une énergie qu'il puisait dans la conscience de sa loyauté. Que peuton nous objecter on nous demander? Nous n'ajoutons rien aux droits des sujets; nous ne retranchons rien de la prérogative du Prince; nous rappelons d'anciennes lois, nous en assurons l'exécution ; ou nous laisserons la condition du peuple Anglais pire que nous ne l'avons trouvée en nous assemblant, ou la pétition passera telle qu'elle est et dans ses parties et dans son ensemble. Je n'en laisserai pas altérer une syllabe.

Buckingham n'était pas encore vaincu. Il résolut de livrer un dernier combat, sans son- du minisger aux suites que pouvait entraîner la défaite. Par un message royal, et à deux reprises différentes, il crut pouvoir tout à la fois déclarer que la pétition de droits ne serait pas répondue explicitement, annoncer la fin de

la session, et défendre au Parlement d'ouvrir aucune discussion nouvelle.

Plus les Communes s'étaient attachées à marquer tous leurs procédés par une modération exemplaire, plus elles avaient été soigneuses d'écarter les personnes, pour ne s'occuper que des choses; et plus elles se sentirent blessées par l'audace d'un homme dont elles avaient bien voulu ne pas prononcer le nom, en cherchant le remède à ses longues prévarications. Elles se continrent encore après le premier message: mais, à la lecture du second, le feu éclata de toute part. L'orateur de la Chambre jugeant, à la première phrase de sir John Eliot, que ce membre allait accuser nominativement le duc de Buckingham, quitta sa chaire et sortit de la chambre. Une résolution fut prise à l'instant, pour défendre à tout membre de se retirer, sous peine d'être conduit à la Tour. On proposa dix déclarations différentes : la première de toutes fut que la Chambre n'avait pas cessé un instant d'être sidèle au Roi. Ensuite il sut question d'arrêter: Que les libertés de la Chambre étaient violées; - que le Roi et le royaume étaient en danger; - que le duc de Buckingham était l'auteur de tous les malheurs publics; - que, pour

Soulèvement des Communes. échapper à la peine qu'il avait méritée, il semait la mésintelligence entre le Roi et son peuple; — qu'enfin il devait être mis en jugement. On agita la manière de procéder contre lui: Irait-on aux lords? Irait-on droit au Roi? Ainsi, ni la personne, ni la majesté du Roi ne reçurent encore la plus légère atteinte, même au milieu de l'effervescence générale. On plaignait, on invoquait le Roi; on détestait, on accusait Buckingham; et il faut avouer que tous ces sentimeus étaient justes.

Respect inaltérable pour le Roi.

Nous ne voyons pas que Wentworth ait pris part à ce débat: soit que sa générosité l'empêchât de se porter pour l'accusateur particulier de celui qui s'était fait son ennemi personnel; soit qu'à son ordinaire il attendît que la chaleur fut un peu calmée, pour proposer un avis qui, conciliant la prudence avec la force, pût réunir tous les suffrages; or, ce débat n'alla point jusqu'à une décision. L'orateur de la Chambre rentra avec un ordre de Sa Majesté, qui rompait la séance et l'ajournait au lendemain. La Chambre obéit respectueusement, et tout le monde fut dans l'attente de ce qui allait arriver.

Cette attente sut prolongée pendant un jour.

Buckingham Deux messages du Roi annoncèrent aux deux Chambres qu'il se rendrait en personne au Parlement, pour y faire connaître ses volontés. Il s'y rendit le surlendemain. Buckingham était dompté: il avait laissé Charles maître de suivre les mouvemens de son cœur. Les deux Chambres, toujours unanimes, réitérèrent par l'organe du chancelier la demande de l'assentiment royal, dans la forme ordinaire, à la pétition de droits. Lisez votre pétition, dit le Roi, et vous aurez une réponse qui vous plaira, j'en suis sûr.

Pétition de Droits accordée. La pétition fut lue. Les mots sacramentels furent prononcés au nom de la couronne : soit droit fait comme il est désiré. Une immense révolution s'opéra par ces sept mots, et la joie publique fut à son comble.

Ma maxime, dit Charles du haut de son trône, est que les libertés du peuple fortifient la prérogative du Roi, et que la prérogative du Roi existe pour défendre les libertés du peuple (1).

(1) Voyez Rushworth et M. Hume. Ce dernier a cru devoir insérer dans son Histoire la pétition de droits tonte entière, et il écrivait en Anglais. Nous en présenterons du moins ici le dispositif, en regrettant beaucoup de sacrifier le préambule. REMON-

Ici commence, dans la vie de Wentworth, un nouvel ordre de choses. Il reconnaît sa propre maxime dans celle qui vient de sortir si solennellement de la bouche du Souverain. Wentworth a toujours cru que le pouvoir royal et les priviléges populaires n'étaient bien en sûreté, que là seulement où ils se joignaient ensemble, et se défendaient mutuel-

Wentworth atisfait.

TRENT HUMBLEMENT à notre Souveraix Seigneur le Roi, les Seigneurs spirituels et temporels, et les Communes, assemblées en Parlement, qu'attendu... (Ici l'énumération des griefs et anciens statuts violés.) En conséquence ils prient très-humblement V. M. qu'à l'avenir aucun homme ne soit forcé de faire ou subir aucun don, prêt, bénévolence, taxe, ou autre charge pareille, sans le commun consentement, exprimé par acte du Parlement. - Que personne ne soit appelé pour répondre, ou prêter serment, ou comparaître, ou être confiné, ou être molesté, ou inquiété de toute autre manière, pour raison de pareils dons, prêts, bénévolences, taxes et charges quelconques, ou pour les avoir refusés. - Qu'aucun homme libre ne soit, dans aucune des manières susdites, emprisonné et détenu. — Qu'il plaise à V. M. retirer des maisons particulières lesdits soldats et matelots, et que votre peuple ne soit plus à l'avenir surchargé d'un tel fardeau. - Que les susdites commissions, établies pour faire des procès, conformément à la loi martiale, soient révoquées et annullées ; et qu'à l'avenir aucune

lement(1). La Pétition de droits est accordée; c'est lui qui l'a proposée; c'est lui, plus que personne, qui l'a obtenue: il juge que les privilèges populaires sont maintenant garantis par un rempart inexpugnable, et que désor-

commission de ce genre ne puisse être établie et exécutée à l'égard de qui que ce soit, dans la crainte que, sous les couleurs de la justice, aucuns des sujets de V. M. pûssent être detruits ou mis à mort au mépris des lois et des franchises du pays. - Toutes lesquelles choses ils sollicitent humblement de V. M., comme étant leurs droits et leurs libertés, selon les lois et les statuts du royaume. - Supplient pareillement que V. M. daigne encore déclarer que tons les arrêts, actes, procédures quelconques, faits ou faites au préjudice de votre peuple, dans aucune des occasions susdites, ne pourront jamais tirer à conséquence, ni servir d'exemple. — Et qu'ensin il plaise gracieusement à V. M., pour plus ample sureté et sécurité de votre peuple, déclarer que c'est votre volonté royale et votre bon plaisir, que tous vos officiers et ministres vous servent, dans toutes les choses susdites, conformément aux lois et aux statuts du royaume, lesquels tendent à l'honneur de V. M. et à la prospérité de ce royaume. - Soit droit fait comme il est désiré. C. R.

(1) He bore a particular affection for the King, and he was always a lover of monarchy. It is true, he was a subject, and sensible enough of the people's liberties, and he always thought that regal power

mais c'est pour le pouvoir royal qu'il faut veiller.

On a peine à concevoir comment Buckingham, qui avait annoncé la fin de la session pour ne pas sanctionner la Pétition de droits, ne s'arrangea pas pour proroger le Parlement, le jour où cette sanction fut pronoucée. Un acte aussi populaire lui en acquérait le droit. Tous ceux qu'animait un zèle pur pour le bien public eussent été satisfaits : il était précieux de laisser le peuple se calmer dans la jouissance d'un grand bienfait ; il était prudent de se mettre en garde coutre l'ivresse d'un grand succès emporté par une longue lutte, contre l'exercice inconsidéré d'une puissance qui venait de naître, et contre cet esprit envahissant des corps, qui, dans la chose obtenue, ne voit si souvent que le moyen d'en obtenir une nouvelle. Le Parlement fut laissé en séance. Le premier jour ce n'était qu'allégresse et reconnaissance; on ne voulait plus s'occuper que de régler les subsides; on révoquait tous les comités de recherches,

and popular privileges might wellst and together, and then only they were best preserved, when they went hand in hand, and maintained one another. Essai de Ratcliffe.

Le parti populaire devient factions.

Parlement prorogé au 26 juin 1628.

Wentworth se déclare contre les factieux.

de religion, de justice, comme ayant fini leur tâche. Le second jour on reparla des griefs; le troisième on nomma le duc de Buckingham. On accusa d'abord l'excès, et ensuite l'abus de son pouvoir. Quelques chefs du parti populaire dévoilèrent tout à coup des intentions qu'ils s'étaient bien gardés jusques-là de laisser pénétrer. Une remontrance violente fut arrêtee, sur les mêmes griefs dont on avait obtenu le redressement. On proposa de supprimer le droit de tonnage et de pondage. Le Roi, justement alarmé, parut au milien du Parlement qui ne l'attendait pas, et le prorogea.

Wentworth déclara hautement non-seulement son dégoût, mais son horreur (1) pour des actes d'une animosité si déplacée contre un ministre vaineu, et d'une ingratitude si révoltante envers un Roi bienfaisant. Il signifia sans détour à ceux de ses anciens amis qui ne voulaient plus le suivre, que c'étaient eux

(1) He applied the whole weight of his influence in promoting the famous Petition of right: but that being granted in its full extent, he was satisfied, and freely declared his distike, and even detestation of every instance where he observed any animosity against the King, etc. Biograph. Brit., vol. IV, p. 478.

qui se séparaient de lui, et non pas lui qui se séparait d'eux; qu'apparemment leur but commun avait été le salut du peuple et la liberté publique; que toute association qui n'avait pas un tel but, n'était plus ni un lien politique, ui un lien moral, mais une complicité criminelle; que le salut du peuple et la liberté publique étaient intéressés désormais à la défense de la prérogative royale, telle qu'elle venait d'être réglée; et que quiconque voudrait maintenant attaquer la couronne, devait s'attendre à combattre sir Thomas Wentworth.

Un autre motif non moins puissant agissait sur lui. Sincèrement et profondément religieux, Wentworth était attaché de conscience et de cœur à l'Église Anglicane, et Selden, Pym annoncèrent dès lors le projet de la détruire.

Enfin Wentworth prévoyait ce qui, en effet, est arrivé, et ce qu'a remarqué M. Hume avec sa justesse et sa précision ordinaires: que si la lutte se perpétuait, l'esprit républicain des Communes portant l'esprit monarchique de la Cour par-delà toutes les bornes de la raison, et celui-ci réagissant avec la même violence sur les mouvemens désordonnés des

Communes, l'instant viendrait où la modération, la justice et la vérité se verraient graduellement désertées par tous les partis; où ce ne serait plus que la lutte des excès, et où l'on n'aurait plus à choisir qu'entre des maux, dont le moindre serait encore insupportable.

A peine Wentworth eut-il manifesté sa résolution, qu'il fut traité d'apostat par ceux qui n'avaient pas ou assez de sagesse pour le comprendre, ou assez de vertu pour l'imiter. Ils lui jurèrent une haine implacable. Quelques-uns dissimulèrent. Si j'en crois une tradifion que j'ai recueillie sans pouvoir l'approfoudir, Pym, ce jour-là même, lui donna rendez-vous à la salle de Westminster, Pour lni, juste encore envers ceux qui s'établissaient ses ennemis, s'il détesta les uns, il plaiguit les autres; il ne confondit point l'enthousiasme d'Elliot, qui n'excluait pas la pureté (car enfin Hampden a été aussi vertueux que Falkland) avec la violence irreligieuse de Selden et les projets perfides de Pym; il résolut de les surveiller tous, et de s'opposer de toute sa force soit au progrès de l'erreur, soit à la marche du crime.

Cependant le Roi, éclairé par trois années

d'expérience, commençait à réfléchir, dans le secret et dans la pureté de son cœur, au conflit dont il venait de sortir, à l'état intérieur de son royaume, aux deux guerres qu'il avait à soutenir au dehors, et à la conduite que lui avait fait tenir son ministre. C'était une fatalité bien inexplicable, que cet ascendant usurpé par la violence sur la bonté, par le mensonge sur la franchise, par la licence sur la modestie, en un mot, par un ministre si corrompu sur un Roi si vertueux. L'illusion n'était pas encore dissipée; mais elle n'était plus aussi aveugle. Dans la vérité, le Monarque et le ministre ne s'entendaient même pas réellement sur le seul point qui paraissait pouvoir les réunir. Le cœur de Charles ne renfermait pas un seul sentiment qui fût séparé de la justice. L'autorité quelconque, qu'il avait résolu de maintenir, s'était toujours présentée à lui sous l'idée d'une autorité légitime et bienfaisante. Il trouvait dans les préjugés de son enfance, dans l'exemple de ses prédécesseurs, dans l'opinion même de beaucoup d'Anglais, de quoi l'établir en principe : il trouvait dans la pureté de ses intentions de quoi en justifier l'objet. Certainement aucun de ses sujets ne haïssait plus que lui le

Réflexions du Roi sur Buckingham. nom de la tyrannie. Il était donc difficile que son cœur ne fût pas à la fin troublé par la pensée de ces exils, de ces détentions, de ces gênes de toute espèce dont Buckingham avait couvert le royaume, dans le court intervalle des deux dernières sessions. On a vu dans quelle colère ce Prince était entré en apprenant la barbarie commise envers la mère du comte de Bristol : on l'a vu personnellement rendre la liberté à ceux des exilés qui s'étaient adressés directement à lui. D'un autre côté, la conduite tenue avec les Parlemens, cette imprévoyance du lendemain dans la décision du jour, cette succession perpétuelle de résistance et de faiblesse, de menaces vaines et de rétractations honteuses, frappaient l'esprit naturellement juste de Charles, affligeaient son âme noble, et commençaient à lui faire connaître la méfiance. Enfin, comme, en pareil cas, l'examen une fois arrêté sur un point se porte bientôt sur tous les autres, les causes et les désastres de la guerre devenaient à leur tour des sujets de méditation qui ne pouvaient pas tourner à l'avantage du favori.

Sur Wentworth. Au contraire, Charles fixant les yeux sur Wentworth, voyait un homme religieux dans ses principes, constant dans ses vues, vaste

dans ses plans, irréprochable dans ses moyens: aussi courageux dans ses actions que dans ses discours; sévère, mais juste; ami de la liberté, mais ennemi des séditieux; ne voulant point un sceptre tyrannique, mais voulant un Roi puissant. La grandeur d'âme avec laquelle Wentworth venait de se dévouer à la haine de son propre parti, par justice, par lovauté et par religion, acheva l'impression qu'il avait dès long-temps commencé à faire sur l'esprit du Roi. Charles ne put résister au désir d'appeler à lui, et de placer dans ses conseils un homme si pur et si capable. Encouragé par le chevalier Weston, son grand trésorier, il osa cette fois avoir une volonté ferme et personnelle. Buckingham venait de donner la pairie à ce sir John Saville, l'antagoniste perpétuel de Wentworth : le Roi résolut de la donner lui-même à Wentworth, Weston fut chargé de l'aller trouver, et de lui en faire la proposition de la part du Roi. Wentworth accepta ce qu'il n'avait point recherché, et il fut créé baron de Wentworth, Newmarsh et Oversley, avec la promesse d'être fait président de la Cour du Nord, et membre du Conseil privé.

Wentworth est fait baron 22 juillet 1628.

Les hommes désintéressés sont si rares, les

hommes passionnés ou légers sont si nombreax, que le premier mouvement est presque toujours de chercher un motif d'intérêt personnel à toute action d'éclat; et le second, de croire sans examen tout ce qu'on entend dire de ce motif. Bientôt le préjugé s'établit, et il arrive par degrés jusqu'à corrompre le jugement des hommes les plus sages et les plus amis de la vérité. C'est aiusi que des écrivains respectables out été conduits à présenter l'acceptation que fit Wentworth des honneurs qui lui étaient offerts, comme coûtant quelque chose à la pureté de sa vertu, et son changement de parti politique, comme un de ces changemens vulgaires, où un sourire de la fortune persuade celui que la sévérité de la raison ne ponvait convaincre.

Mais lorsqu'après avoir bien fixé les principes de Wentworth, on suit attentivement sa conduite dans l'une et l'autre position; lorsqu'après l'avoir vu, la veille de la pétition de droits, inflexible avec la Cour, et ne voulant pas lui en sacrifier un seul mot, on le trouve, le lendemain, ne disant pas un seul mot contre la Cour, et s'opposant aux nouvelles attaques qui se dirigent contre elle; lorsqu'on remarque, et M. Hume en con-

vient, que les offres de la couronne ne lui ont été faites que deux mois après qu'il avait mérité l'honneur d'être appelé apostat par ceux qui méditaient le renversement de l'État et de l'Église; lorsque l'on réfléchit enfin sur sa situation personnelle, alors on conclut, avec l'éditeur des Lettres de ce grand homme, que Wentworth devait à sa patrie autant qu'à son Roi, à ses principes politiques autant qu'à ses principes religieux, d'accepter le poste qui lui était offert; qu'il devait à ses contemporains le bienfait, et à la postérité l'exemple d'une administration juste, sage et ferme; et que sa naissance, sa fortune, ses alliances, sa considération, l'élevaient au-dessus de tout autre motif. Wentworth dit, en entrant au Conseil, ce qu'il avait dit en entrant dans l'office de shériff : A Dieu ne plaise que je refuse jamais à ma patrie et à mon Roi un genre de service quel qu'il soit (1)!

(1) Sir Edward Coke might have his particular disgust, sir John Elliot his warmth, M. Selden his prejudices to the Bishop and Clergy, and others farther designs upon the Constitution itself, which might cause them to carry on their opposition. But sir Thomas Wentworth, who was a true friend to episcopal government of the Church and to a limit-

Wentworth à la Cour. La promotion de lord Wentworth fut un grand événement à Londres. Elle ne plut pas aux courtisans autant qu'à la nation. La Cour d'Angleterre n'était pas alors distinguée par cette pureté modeste et par cette auguste simplicité, qui, sans rien ôter au respect, ou plutôt en y ajoutant, mêlent cependant à la sévérité de ce sentiment quelque chose de doux et d'affectueux. On aurait trouvé difficilement une vertu qui ne respirât pas dans l'âme du maître; mais c'est le seul rapport qu'on puisse aujour-d'hui saisir, et Charles contrastait avec sa Cour, au lieu de la régler. L'heureuse nécessité de distribuer la faveur au mérite n'exis-

ed monarchy in the State, could have no reason, when the Petition of Rights was granted, to refuse to bear his share of toils and pains in the service of the public, or to withstand the offers of those honours his Majesty was graciously pleased to make him, especially when it gave him an opportunity of setting an example of a wise, and just, and steady administration. This was his only view, and there could be no other temptation to a gentleman to accept those offers, who was born to an estate which descended to him through a long train of ancestors, who had matched with many heiresses of the best families in the North, worth at that time 6000 pounds a year.— Dedication of the Stafford's Letters.

tant pas encore; cette responsabilité précieuse qui force la vanité sans talens à reculer devant les emplois, n'étant pas encore cousacrée : enfin, la tenue de ces Parlemens, incompatibles avec les favoris ineptes, étaut encore arbitraire, l'envie et l'intrigue s'agitaient à Whitehall. On y redoutait la vertu et le mérite. On y trouvait plus facile de dédaigner l'instruction que de l'acquérir, et plus commode de ridiculiser la morale que de la pratiquer. Enfin, Clarendon rejette une partie des excès de Buckingham sur l'espèce de gens qui remplissait alors la Cour (1). Qu'on juge l'effet que dut y produire l'apparition d'un homme tel que Wentworth. Exclamations de l'envie, recherches de la malignité, rires de la sottise, et cette arme du persifflage, qui n'est jamais si habilement maniée que par la corruption, tout cela se trouve dans les mémoires du temps. On se demandait raison de cette faveur subite. Buckingham lui-même,

⁽¹⁾ The current, or rather the torrent of his impetuous passions, was partly the vice of the times, when the Court was not replenished with great choice of excellent men. Clarendon's History, book I.

— The Court full of excess, idleness, and luxury. Ibid.

s'écriait-on, ne s'est pas élevé si rapidement! On rigit ensuite du nouveau courtisan. On s'égayait à le représenter sautant des bancs de Westminster sous les lambris de Whitehall (1). L'homme qui avait fait fleurir la paix et les lois dans une grande province; qui dans trois Parlemens avait agité, et dans le dernier avait décidé les destius dupe uple anglais, ne paraissait pas fait pour être placé à la Cour. Sa patente apprit que le sang royal coulait dans ses veines : Dieu me damue, s'écria un jeune courtisan, si je ne suis rebelle le jour où il sera roi! et ce fut à qui répéterait ce propos (2). Enfin, lord Wentworth fut à peu près reçu par les courtisans de Charles Ier. comme Sully par ceux de Louis XIII. Il ne daigna pas même s'en apercevoir; il courut à son poste, et fit, pour honorer et servir le trône, tout ce que d'autres faisaient pour le corrompre et l'ébranler.

Un événement imprévu hâta pour Wentworth le développement de la faveur royale, dont il était si digne. A peine le Roi s'était-il vu délivrer de ces querelles parlementaires, dont la prolongation sied si mal à un temps

⁽¹⁾ Hoëllian.

⁽²⁾ Hoëllian.

de guerre, qu'il avait songé à réparer l'affront que ses armes avaient reçu devant la Rochelle, et'à secourir cette place bloquée par terre et par mer. Le grand duc donna le commandement d'une nouvelle expédition à son beau-frère le comte de Denbigh. Buckingham, en se montrant général incapable, avait du moins été brave soldat : Denbigh n'osa pas même aborder la flotte ennemie. Après une oisive et honteuse promenade sur les mers, il ramena dans les ports, au milieu d'une consternation générale, le pavillon de la Grande-Bretagne déshonoré. Le Roi youlut qu'à l'instant même Buckingham allât se mettre en personne à la tête de l'armement. Le duc refusa. L'Angleterre vous regarde, dit le Roi, et je le veux. L'expression était nouvelle pour cet impérieux favori; mais il fallut obéir. L'expédition qu'il allait commander devint aussitôt le seul besoin de l'Etat : un armement immense en vaisseaux et en hommes fut préparé avec une célérité incroyable: tous les subsides que le Parlement venait d'accorder y passèrent en entier. Le duc était à Portsmouth, prêt à s'embarquer; obligé de vaincre, car toutes ses ressources étaient consumées, mais rendu à la confiance à la vue des vastes moyens dont il s'était environné: avant près de lui les ambassadeurs des seigueurs protestans, Soubise à l'eur tête; orgueilleux de se voir ou obéi, ou imploré par un si grand nombre d'hommes; remouté dans la faveur de son maître par les derniers efforts de son zèle; couvert en un mot de gloire, d'espérance et de faveur. C'était là que la mort l'attendait, comme si sa répugnance à cette expédition n'eût été qu'un funeste pressentiment de son sort. Cet homme, dont le nom seul donnait l'idée du plus haut degré de pouvoir auquel une créature humaine puisse s'élever; qui avait bravé les clameurs de son pays, les accusations combinées des deux Chambres du Parlement britannique, la haine de Richelieu et d'Olivarès, jusqu'aux mécontentemens des deux maîtres au nom desquels il avait régué; cet homme environné de tant de milliers de courtisans, de gardes, de soldats, périt en un clin-d'æil par le poignard d'un fanatique obscur (1) qui n'avait pas même de complices : digne sans doute de quelque intérêt à l'instant de sa mort, car il périssait par un crime, et peut-être à la

Buckingham assassine, 25 août 16.8.

⁽¹⁾ Felton.

veille du premier service qu'il eût encore rendu à sa patrie; mais du reste, né pour le malheur de cette patrie; trop excusé par Clarendon, que le dégoût des haines absurdes avait conduit à une indulgence outrée; dévoré de toutes les passions, excepté celle du bien; incapable de gouverner un seul de ses mouvemens, et prétendant gouverner l'Europe; ne rachetant ses vices par aucune vertu réelle; plutôt dissipateur que libéral, plutôt téméraire que brave; bon ami, a-t-on prétendu, c'est-à-dire, qu'il voulait des créatures, et ne pouvait ni supporter un caractère noble, ni recevoir un conseil sage (1); bon parent, c'est-à-dire, qu'il dévoua tous ses proches à l'envie publique, par la profusion avilissante, et quelquefois funeste, des honneurs ou des emplois qu'il entassa sur eux, témoin le comte de Denbigh; enfin, pour le peindre en quatre mots, homme frivole et haineux, ministre inepte et absolu, mauvais citoyen, serviteur insolent, sujet infidèle, et le premier meurtrier de son malheureux maître.

Peu de jours après cette catastrophe, Weston, devenu comte de Portland, écrivit

⁽¹⁾ Clarendon.

à Lord Wentworth ces mots remarquables : Maintenant, et pas plutôt, la grande barrière entre le Roi et vous est abattuc(1). Nouvelle preuve que la promotion de Wentworth avait été l'effet de la volonté personnelle de Charles, et non d'aucune transaction honteuse de Buckingham; que celui-ci, ne pouvant s'y opposer, avait encore feint une réconciliation (2) aussi sincère que toutes celles qui avaient précédé, et qu'il s'employait encore tout entier à combattre le penchant qui entraînait le Roi vers le nouveau lord. Ce qui achève de le démontrer, c'est que Weston, qui avait été négociateur entre le roi et Wentworth, était devenu si odieux à Buckingham, qu'on ne doutait pas du renvoi du lord trésorier, le jour où le duc serait de retour de son expédition (3).

Wentworth fail vicomte, 10 déc. 1628. La barrière parut en effet bien véritablement abattue. Le Roi créa Wentworth vicomte, l'installa lui-même dans cette nouvelle dignité, au palais de Whitehall, avec une pompe qui augmenta l'envie, mais qui lui en

⁽¹⁾ Staff. Let. vol. I.

⁽²⁾ Ratcliffe.

⁽³⁾ Clarendon.

imposa (1). La promesse de la présidence du Nord fut réalisée dans le même instant, Enfin, le Conseil privé s'ouvrit pour lord Wentworth.

Prési-

On lui a reproché d'avoir accepté la présidence de la Cour du Nord. Il est bien vrai que Nord. cette Cour, dans l'origine, n'avait pas été établie par l'autorité réunie du Roi et du Parlement. Henri VIII, dans la trente-unième année de son règne, après une insurrection sanglante qui avait désolé le nord de l'Angleterre, avait créé, par lettres-patentes, un Tribunal composé de l'archevêque d'York, des principaux gentilshommes du pays, et de plusieurs jurisconsultes, pour informer sur ces délits, et faire le procès aux coupables suivant la loi du pays: ce n'était donc qu'une commission. Mais cette commission avait fait tant de bien (2), qu'on l'avait maintenue sans réclamation, et même à la satisfaction générale. Renouvelée d'époque en époque, avec des augmentations de pouvoir et une attribution politique autant que judiciaire, elle était aujourd'hui consacrée par la possession d'un

⁽¹⁾ Hoëllian.

⁽²⁾ Rapport de M. Hyde à la conférence des deux Chambres, 1640.

siècle; et dans tontes les institutions politiques la sanction du temps est d'un si grand poids! Si elle excitait des inquiétudes comme Tribunal d'exception, elle offrait des avantages en rapprochant la justice des justiciables. Enfin, ce Tribunal existait, il rendait des jugemens; lord Wentworth était sûr que l'équité allait y présider avec lni. On a bien fait par la suite d'abolir cette Cour, et il a bien fait, lorsqu'elle subsistait, d'y remplir la première place.

Il était destiné à réparer les torts de ses prédécesseurs. Le comte de Sunderland, qu'il remplaçait, avait, par son extrême négligence, laissé derrière lui un encombrement d'affaires, dont il eut été difficile à tout autre de se débarrasser. La prodigieuse activité de Wentworth en vint à bout. Il trouva de toute part, dans ces provinces, ce qui presque toujours se rencontre ensemble, le peuple opprimé et le Roi mal servi. Il soulagea le pauvre de son fardeau (1), et il quintupla le revenu du Roi (2). La milice était perdue : il la remit sur pied avec une célérité presque magique. Dans ces temps où les hommes

⁽¹⁾ Ratcliffe's Essay.

⁽²⁾ Biograph. Britan.

étaient divisés par la religion, qui devrait toujours les unir, il était indispensable de donner une grande attention et à l'état des Catholiques, et aux lois dont chaque jour ils étaient l'objet. Jusque-là, tantôt ces lois avaient été négligées jusqu'à causer des troubles, et tantôt elles avaient été exagérées jusqu'à l'inhumanité. Wentworth assura la soumission et il adoucit l'infortune. Il recueillit ce que recueillent toujours les hommes sages au milieu de ces accès de folie périodique, qui, de temps à autre, agitent le genre humain dans tous les sens. On le chargea des imputations les plus contradictoires. Selon les uns, il accablait les Catholiques de vexations inouics; selon les autres, il avait une telle partialité pour les papistes, que leur nombre s'était aceru du double dans Yorkshire, pendant une seule année de son administration. La génération a passé; tous ces cris ne retentissent plus pour la postérité, et elle a décidé que Wentworth avait été homme d'état sans cesser d'être homme, modérant les rigueurs de la loi sans vouloir lui être infidèle, en avant de son siècle par sa tolérance, et respectant toute religion parce qu'il était religieux.

Nous touchons à une époque bien impor-

Commencement de l'amitié entre Laud et VVentworth. tante dans la vie de lord Wentworth, celle où se forma entre lui et Laud cette amitié qui les suivit jusqu'au tombeau, et qui peut-être les y conduisit. Laud, alors évêque de Londres, et qui devait être bientôt archevêque de Camorbéry, avait, depuis la mort de Buckingham, la première part dans la faveur du Roi. C'était un de ces hommes auxquels s'applique cette sentence si frappante, qu'un noble auteur dramatique (1) a placée dans la bouche d'un prêtre de l'église de Rome:

Caractère de Laud.

- » Chaque réformateur, qui de nous se sépare,
- » Veut dominer sa secte, et ceindre la thiare.»

Non qu'il faille voir dans l'archevêque Laud ce qu'ont prétendu y voir ses calomniateurs, un pontife hypocrite, faisant d'une religion qu'il ne croit pas l'instrument de sa fortune et de sa grandeur. L'homme est un être si religieux par sa nature, ses opinions dépendent tellement de ses habitudes, il y a enfin quelque chose de si attachant, de si enflammant dans la contemplation d'un être suprême, dans l'occupation du culte qui élève la Créature jusqu'au Créateur, dans la publication d'une loi par laquelle le Ciel a voulu se révéler à la

⁽¹⁾ M. Horace Walpole, aujourd'hui lord Orford.

ferre, que celui-là même qui aurait abordé tous ces grands objets avec un esprit encore incertain, et qui leur consacrerait exclusivement sa pensée et ses soins, finirait par être pénétré d'une conviction intime : à plus forte raison l'homme qui, nourri dans ces pieuses croyances, en devient le ministre tout-puissant, après en avoir été le disciple docile. Il me semble qu'on a mal jugé la Théocratie, établie plus ou moins chez presque tous les peuples, lorsqu'on n'a voulu voir en elle qu'un mensonge de tous les momens et sous tous les rapports : les prêtres athées sont rares, là même où les prêtres scandaleux sont communs. Mais l'exercice de la puissance religieuse se confond tellement avec le jeu des passions humaines, la piété même la plus sincère prend tellement les formes du caractère qui la recoit, que l'homme qui éprouve un tel mélange ne se rend plus compte à luimême des différens motifs qui le font agir, et attribue de bonne foi à son zèle ce qui, dans la vérité, n'est produit que par son tempérament. Ainsi Fénélon, doux, sensible, aimant, donna naissance au quiétisme dans le siècle précédent, tandis qu'un missionnaire âpre, violent, atrabilaire, a prêché devant nous que le zèle a ses vengeances, et la charité ses fureurs: et tous deux voulaient servir la cause du Ciel, tous deux croyaient parler son langage.

Laud, destiné dès sa jeunesse au ministère évangélique, élevé au milieu des querelles de la théologie, et serme athlète sur cette arêne mobile, avait emporté à force de zèle et de travail la présidence d'un collége d'Oxford, d'où ses regards s'étaient portés à l'instant sur la première place de l'église d'Angleterre. En effet, il n'avait pas tardé à être chapelain du Roi, doyen de Glocester, évêque de St.-David, puis de Bath, puis transféré de ce dernier siège à celui de Londres, qui lui faisait entrevoir la primatie, et qui lui avait déjà donné entrée au Conseil. Tous les historiens dignes de foi qui ont parlé de ce prélat, nous l'ont représenté comme ayant une piété ardente, une vaste érudition, des mœurs austères, un courage inébranlable, enfin une vertu immense, suivant l'expression du vertueux Clarendon (1). Mais à cette piété se joignait une imagination bouillante, et un esprit altéré de domination. Une grande partie de

⁽¹⁾ Histoire de la Révol.

cette érudition était plutôt funeste qu'utile; elle conduisait Laud à savoir ce qu'on est heureux d'ignorer, et elle le tentait de renouveler ce qu'on était résolu de ne plus souffrir. L'austérité qu'il s'était imposée, lui paraissait un titre pour se montrer aussi dur envers les autres qu'envers lui-même. Enfin son courage, qui appelait le martyre, excluait la prudence, et sa vertu, en forçant l'estime, inspirait la haine. Sa chimère était de réunir, à tout prix, les trois royaumes sous le joug uniforme du culte anglican; c'était là son ambition ca- Projets de pitale, et loin qu'il eût joué l'homme religieux pour parvenir au ministère, il n'avait voulu au contraire être ministre que pour établir sa religion. Son but, en supposant la possibilité de l'atteindre, pouvait paraître précieux même à la politique; mais il ne cessait de créer lui-même des difficultés à son projet chéri. Ainsi, l'esprit général de la Nation, après avoir été plus livré peut-être à la superstition que celui d'aucun autre peuple de l'Europe, s'était précipité tout à coup dans l'excès contraire; et Laud, en voulant rendre le culte anglican universel dans les îles Britanniques, ramenait dans ce culte la pompe de Rome, ses cérémonies, ses vêtemens, son

langage, jusqu'à sa suprématie sur la puissance temporelle, tout enfin, excepté le Pontife romain, parce qu'alors Laud n'ent plus été que le second. Si jamais il fut nécessaire de transiger avec les passions, d'amolir les esprits, de les conduire par une pente insensible au terme où l'on voulait les amener, c'était sans doute au milieu de l'effervescence, des chocs d'opinions, des haines de sectes qui agitaient alors l'Angleterre. Laud ne connaissait d'autre système que celui qui n'admet aucun tempérament, qui confond la modération avec la faiblesse, la fermeté avec l'entêtement , le courage avec la témérité. Il avait fait de la Cour de haute commission un véritable tribunal de l'inquisition. Sa grande règle de conduite était comprise dans un seul mot, qu'il répétait sans cesse et dans ses discours et dans ses lettres: Tout à travers (1). Ecrit sur la bannière d'une phalange, on concoit que ce mot produise une victoire ; écrit sur le bréviaire d'un évêque ou sur le manuel d'un homme d'état, il produit l'abime dans lequel la France est aujourd'hui engloutie, et la crise que sa chute a amenée sur toute l'Europe.

(1) Throughout.

Politique de Laud.

On conçoit tout le danger que devait avoir un tel ami pour Wentworth si fortement empreint d'idées pieuses; pour Wentworth qui allait se trouver tout à la fois et le collègue ministériel, et le disciple religieux de Laud; pour Wentworth dont il fallait modérer bien plutôt qu'exciter l'ardente et quelquefois impétneuse vivacité.

Une surveillance précieuse l'environna pendant les premières années de cette liaison. Il semblait être réservé à l'amour vertueux de le mettre en garde contre une imprudente amitié. Nous avons vu, dans l'année 1629, Wentworth épouser en secondes noces Arabella Holles, fille du comte de Clare. Cette femme céleste, dont le moindre mérite était son extrême beauté, n'avait pas passé un jour, depuis cette union fortunée, sans acquérir quelques nouveaux droits à l'affection et à l'estime de son illustre époux. Ce n'était pas seulement la compagne de sa vie, c'était l'amie de son cœur et de sa raison. Joignant toutes les vertus d'un sexe à tous les charmes de l'autre, jalouse de la gloire autant que soigneuse du bonheur de Wentworth, digne d'être admise à ses secrets, et de payer par des conseils respectés une si honorable con-

Lady Wentworth. fiance, tantôt par son noble courage elle fortifiait encore celui de son époux dans des momens difficiles; tantôt par sa douceur pénétrante elle tempérait, selon les circonsfances, ou une fierté trop ombrageuse, ou des ressentimens trop vifs, ou un zèle trop exalté. Quelquefois elle le réconciliait avec son propre cœur, lorsqu'il s'indignait contre ses fautes avec plus de violence encore que contre celles des autres. Enfin, pendant que Wentworth, se reposant sur un autre luimême de tout ce qui pouvait l'intéresser personnellement, s'abandonnait tout entier à la méditation et au travail des affaires publiques , la sollicitude d'Arabella veillait sans cesse pour l'éclairer également, soit sur les ennemis qui pouvaient lui nuire, soit sur les amis qui pouvaient le compromettre. Le Ciel semblait avoir versé toutes ses faveurs sur cette union de deux êtres également dignes de sa protection. Trois enfans croissaient sous leurs yeux : l'un d'eux quittait à peine le sein de sa mère : l'ainé, qui était un fils, commencait déjà à savoir respecter et bénir ses parens. Eu un instant tout ce bonheur s'évanouit : une maladie mortelle vint frapper Arabella dans la fleur de ses ans. Prêt à la perdre,

Wentworth porta ses trois enfans aux derniers embrassemens de leur mère ; il se mit lui-même à genoux devant elle, demanda la bénédiction de cet ange que le Ciel allait lui retirer, la prit dans ses bras, recut son dernier soupir, et il fallut employer la violence pour l'arracher de ces restes chéris qu'il pressait contre son cœur étouffé de sanglots. On craignit son désespoir, et, pendant quelque temps, on ne le laissa pas seul une minute, ni le jour ni la nuit. Enfin, les soins de l'ami à qui l'on doit ces détails si intéressans (1), la bonté industrieuse du Roi, qui, après avoir respecté les premiers momens de sa douleur, réclama ses devoirs publics, surtout les conseils de la religion, soutien si précieux et peut-être le seul dans de telles calamités, le rendirent à sa famille, à sa patrie et à son Roi.

Mort de Lady Wentworth, oct. 1031.

Charles, à cette époque, avait pris une grande résolution, celle de gouverner par luimême et sans Parlemens. Nous avons laissé celui de 1628 prorogé subitement, dans l'instant où il allait ternir sa gloire et abuser de son triomphe. Le Roi le rappela six mois

⁽¹⁾ Sir George Ratcliff.

après: ses armes venaient d'essuyer un nouvel échec devant la Rochelle; et, comme il fallait toujours que ses ressources décrussent en proportion de ce que ses besoins augmentaient, on s'était mis à lui contester, dans toutes les parties du royaume, le droit de tonnage et de pondage. Ce droit était la portion la plus considérable du revenu de la couronne. Depuis Henri VII, tous les Rois en avaient joui sans interruption; ils l'avaient perçu provisoirement dès le jour de leur accession au trône, et le premier Parlement qu'ils avaient tenu le leur avait toujours accordé pour la vie. Charles, qui n'était plus entraîné par des conseils violens, avouait avec candeur qu'il ne pouvait justifier la levée de cette taxe, depuis son avènement à la couronne, que par l'exemple de ses ancêtres, et par la grande règle du salut public : mais il pressait les Communes d'autoriser par une loi ce qui jusqu'ici avait été excusé par l'usage, et forcé par la nécessité. Les Communes promirent d'abord un bill, le différèrent ensuite, et finirent par déclarer ennemi public quiconque exigerait cette taxe, et traître à la patrie quiconque la paierait. Lorsque cette dernière déclaration fut proposée, le clerc de la Chambre refusa

de la lire; l'orateur, au lieu de poser la question, annonca que le Roi prorogeait le Parlement, et sortit de la chaire. Deux membres le saisirent avec violence, et le repoussèrent à sa place, où ils le retinrent de force pendant le reste de la séance. Un troisième courut à l'entrée de la salle, fermant le passage à ceux qui voulaient sortir, et s'oubliant jusqu'à les frapper (1). D'autres s'emparèrent des clefs, après avoir fermé toutes les portes. On refusa de les ouvrir à un message du Roi. La déclaration fut dressée à la hâte, luc et proposée par celui qui l'avait écrite, votée par acclamation, sans qu'on allât aux voix, et sans la plus légère intervention de l'orateur, qu'on pouvait bien forcer de rester, mais non de parler. Il était difficile de réunir plus d'irrégularités; et lorsque l'on compare la fin de ce Parlement avec son début, on se demande, en frémissant, à quoi tient donc la sagesse des hommes. La dissolution fut aussitôt prononcée: mais Charles ne s'en tint pas là. S'abandonnant à un ressentiment plus juste que prudent, il fit arrêter ceux qui avaient porté la main sur l'orateur, ceux qui avaient frappé ou renfermé leurs

Troisième Parlement dissous par Charles.

⁽¹⁾ Rushworth. - Plainte du Procureur général.

collègnes, le rédacteur et le lecteur de la déclaration, en un mot les chefs de la sédition, ainsi qu'il les appelait avec assez de fondement. Tous se virent accusés par le Procureur général, et traduits successivement devant le Conseil privé, devant la Chambre étoilée, enfin devant la Cour du Banc du Roi. On voulait ne pas agir illégalement. Tous les juges du rovaume étaient interrogés sur ce que la loi permettait ou défendait en pareil cas; et tous décidaient qu'il n'y avait rien de commun entre le membre du Parlement qui observait dans ses procédés les règles parlementaires, et celui qui les violait par les siens; que le premier ne pouvait pas être poursuivi pour raison de ses discours dans la Chambre, tandis que le second n'avait plus le droit d'appeler à son secours la loi que lui-même avait anéantie. Les esprits se partagèrent sur cette grande et délicate question, qui n'en serait plus une aujourd'hui. D'une part, on publia des écrits dans lesquels ou pressait le Roi d'Augleterre d'imiter l'exemple des Rois de France, et de substituer aux Parlemens nationaux des assemblées de Notables (1). De l'autre on affichait

⁽¹⁾ Rushworth.

jusques dans les églises des placards qui demandaient un Parlement et la tête de Laud, sur lequel désormais s'était reportée la haine populaire. Le Roi publia une proclamation irrésistible si le droit eût dépendu des exemples: il expliquait tous les motifs de sa conduite, imposait silence sur la demande d'un Parlement, déclarait qu'il n'en convoquerait un qu'après la punition de ceux qui avaient fait dégénérer le dernier en une faction coupable, lorsque les esprits seraient calmés, et surtout lorsqu'on rendrait justice à la pureté de ses intentions : il annoncait enfin qu'en attendant cette époque, tous les impôts continueraient d'être perçus comme ils l'avaient été du temps de son père. On se trouva bientôt embarrassé des membres qu'un premier mouvement avait fait emprisonner: leurs souffrances leur rendaient l'intérêt que leur conduite leur avait ôté. On ne leur demanda qu'un acte de soumission: ils le refusèrent ; il fallut juger. Plusieurs furent condamnés par le Banc du Roi à garder prison tant qu'il plairait à Sa Majesté. Il ne faut pas perdre de vue que Wentworth, à cette époque, n'était pas ministre, et n'avait, sous aucun rapport, l'ascendant qu'il acquit par

la suite. Élevé depuis peu à la pairie, revêtu d'une grande place dans le Nord, mais à Londres simple conseiller privé, connu par une partialité décidée pour l'existence des Parlemens, il ne fut appelé à délibérer sur aucune de ces mesures. Dans les nombreuses séances que tint le Conseil privé, soit pour les résoudre, soit pour les exécuter, on ne rencontre pas une seule fois le nom du lord Wentworth.

On le trouve dans une *Cour d'honneur* ou *de chevalerie*, assemblée vers la fin de l'année

1631, sur l'accusation de Lèze-Majesté intentée par un pair d'Ecosse contre un gentilhomme écossais. C'est quelque chose de si singulier qu'un combat judiciaire dans le dix-septième siècle; parmi les contradictions qui gouvernent le monde, c'en est une si bizarre que le premier des peuples philosophes donnant le dernier exemple du préjugé le plus barbare, que je ne puis me refuser à raconter sommairement ce procès étrange, qui d'ailleurs offre un autre genre d'intérêt : c'est un premier trait de lumière sur le caractère d'un homme

que n<mark>ous verron</mark>s bientôt avoir une grande part dans la confiance, et une grande in-

fluence dans la destinée de Charles I.

Combat judiciaire au xvII°. siècle.

(1) Le lord Réa et David Ramsay s'étaient rencontrés en Allemagne, dans le camp du marquis d'Hamilton, à qui Charles avait confié le commandement de l'armée auxiliaire qu'il envoyait au roi de Suède. Là, si l'on en croit le lord, le gentilhomme avait cherché à le faire entrer dans un projet de soulever l'Ecosse, et de faire passer la couronne de ce royaume sur la tête d'Hamilton; Ramsay avait été jusqu'à porter la santé du futur monarque sous le nom de Jacques VII(2). De retour à Londres, Réa avait dénoncé les discours de Ramsay; mais comme ils s'étaient tenus sans témoins, le noble dénonciateur avait demandé la permission de citer le gentilhomme déloyal par-devant une Cour d'honneur, pour soutenir sa plainte les armes à la main.

La requête fut accordée. Un grand connétable d'Angleterre créé tout exprès, le comtemaréchal de la couronne, onze pairs et un chevalier s'assemblèrent en vertu de lettrespatentes, pour juger le procès selon la loi des armes.

⁽¹⁾ Rushw. - Heylin.

⁽²⁾ Heylin, part. 2, p. 348.

Le tribunal s'ouvrit par un discours du lordmaréchal, sur ce texte: que la procédure des
Cours de Chevalerie était aussi conforme à
la stricte justice que celle d'aucune autre
Cour du royaume. Après le lord-maréchal,
un docteur en droit civil, faisant dans ce tribunal militaire les fonctions d'avocat-général,
disserta savamment sur l'antiquité, la jurisdiction, et la nécessité des Cours de Chevalerie, surtout dans les cas de trahison, quand
la vérité ne pouvait pas se découvrir autrement.

Les parties appelées dans l'intérieur du Parquet, et leurs différentes pétitions rapportées, on lut le cartel de l'accusateur, conçu en ces termes: — Au nom de Dieu; amen. Devant vous, très-illustres Seigneurs; moi, Donald Lord Réa, je t'accuse et te porte le défi, à toi, David Ramsay, écuyer, pour m'avoir tenu les discours susdits en mai et juin 1630. Et si tu les nies, moi Lord Réa, je dis et j'affirme que toi, Ramsay, es un traître, et mens outrageusement. Et si le fait ne peut pas être prouvé autrement, je me déclare prêt, avec l'aide de Dieu, à prouver et à justifier mon accusation et l'appel que je te fais, corps à corps, selon les lois et coutumes des armes,

dans un duel qui aura lieu en présence de notre seigneur le Roi. La lecture de cet acte finie, l'accusateur jeta au milieu de la Cour un gant rouge pour gage de son défi.

L'accusé répondit : - Au nom de Dieu; amen. Et moi , David Ramsay , écuyer , défendeur, je dis et affirme que toutes les choses contenues dans ladite accusation et dans ledit cartel, sont fausses, malicieusement controuvées et forgées contre moi et contre la vérité. Et attendu que toi, Donald Lord Réa, tu les affirmes, moi, David Ramsay, je dis et j'affirme que tu mens outrageusement, que tu es un calomniateur impudent, et que tu mérites d'être puni de la peine des faussaires et des traîtres. Et je me déclare prêt , avec l'aide de Dieu , à prouver et à justifier ce que j'ai avancé pour ma défense, corps à corps, suivant les lois et les coutumes des armes, dans un duel qui aura lieu devant notre seigneur le Roi; demandant humblement à la Cour, et désirant ardemment que le lieu et le jour soient assignés immédiatement pour le duel. Après cette réponse, l'accusé jeta un gant blauc au milieu de la Cour, pour gage du combat.

Un roi d'armes ramassa les deux gants, et

les remit entre les mains du connétable, qui les donna en garde au greffier de la Cour.

Alors le connétable ordonna que l'accusateur et l'accusé fussent arrêtés. Des répondans s'offrirent aussitôt pour chacun d'eux, quatre pour Lord Réa (1), deux pour David Ramsay (2). Ces répondans promirent corps pour corps, car il fallait que quelqu'un se battît, que les deux champions se présenteraient au jugement, et ne s'attaqueraient point jusqu'à ce que la Cour eût autorisé le combat.

Ici l'on plaida, car c'est un mélange au milieu duquel on ne peutsaisir un principe. Lord Réa ne voulut pas moins de seize conseils (3), et il les obtint. Ramsay, toujours plus simple, se contenta d'un (4).

⁽¹⁾ Les chevaliers, Rob. Gordon, Pierre Crosby, Walter Crosby; et Will. Innis, écuyer.

⁽²⁾ Les comtes d'Abercorne et de Roxborough.

⁽³⁾ Comtes, Lyney, Gordon. Vicomte Mayo. Baron Brillis. Fils ainés de pairs, Maurice Roch, Donough Mac-Arthy. Chevaliers-baronets, R. Gordon, P. Crosby, W. Corby, Wil. Forbes. Ecuyers, O'Connor-Slègo, Jam. Hay, William Junis. Docteurs, Rivers, Duck. Avocats d'Inner-Temple, Selden, Littleton. Assurément voilà un conseil nombreux pour un homme qui demande à se battre.

⁽⁴⁾ Docteur Eden.

Des témoins furent entendus sur des discours tenus tête-à-tête: mais c'était la forme, et ces témoins pouvaient déposer de circonstances qui rendraient ces discours plus ou moins probables.

Enfin, après une procédure qui se prolongea pendant plusieurs jours, après un nouveau discours du docteur en droit, qui conclut sérieusement à dissiper les incertitudes et à découvrir la vérité par le duel, le connétable prit les deux gants qui avaient été jetés au milieu de la Cour, mit le défi dans l'un, la réponse dans l'autre, et tenant de la main droite le gage de Réa, de la main gauche celui de Ramsay, les joignant ensuite et les ployant ensemble, il prononca solennellement cette sentence : - Au nom de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de la sainte et adorable Trinité qui est une, et du seul Dieu et juge des batailles, Nous, qui sommes ici ses vicaires, sous le très-excellent Prince en Jésus-Christ, notre seigneur le Roi, qui nous a commis à cet effet : Nous admettons, vous Donald Lord Réa, demandeur, et vous David Ramsay, écuyer, défendeur, au duel sur l'accusation, ainsi que sur la réponse, contenues dans ces écrits, et nous

vous assignons le douzième jour du mois prochain, entre le soleil et le soleil, dans le champ appelé le Champ de Tuttle, en présence de notre seigneur le Roi, pour y soutenir chacun votre cause de tout votre pouvoir.

Il fut enjoint à Lord Réa de demeurer, jusqu'au jour du combat, dans la partie occidentale de la ville, sans pouvoir aller par delà Charing-Cross, et à Ramsay de demeurer dans la partie orientale, sans pouvoir dépasser White-Hall. Le genre, le nombre, et jusqu'à la dimension des armes furent réglés par la Cour. C'étaient une épée longue, une épée courte, une lance, et un poignard.

On assigna un jour aux parties avant celui du combat, pour entendre les requêtes qu'elles pourraient encore avoir à présenter. Lord Réa demanda qu'il lui fût permis d'avoir une tente fermée dans la lice; d'y boire, manger, et faire toutes ses nécessités; d'y avoir des clous, un marteau, du fil de fer, un poinçon, des ciseaux, des conseils avec leurs avis, un tailleur avec ses aiguilles, un armurier avec ses instrumens, un chirurgien avec ses onguents. Il demanda encore à pouvoir essayer, dans la lice, prendre, quitter, changer son

armure, à se munir d'armes défensives, à être enterré en terre sainte, s'il succombait. Il demanda la permission d'examiner le lieu du combat, avant le jour marqué pour le livrer: sa requête ne finissait point. Ramsay fut plus laconique: il demanda une rapière, un poignard, et que le jour du combat fût avancé.

La curiosité publique, peu accoutumée à calculer le prix de ses jouissances, était déjà excitée de toutes parts, et pardonnait à la barbarie en faveur du spectacle. Heureusement tout se réduisit à un vain appareil. Le Roi, après avoir commencé par différer d'un mois le jour du combat, finit par interdire la voie du duel aux deux partis, révoqua ses lettrespatentes, et congédia la Cour de chevalerie. Ce ne fut pas l'effet d'une réflexion générale sur l'absurde férocité du jugement judiciaire. Tel était autour de lui l'empire de la coutume, que personne n'était guère plus avancé à cet égard, que le docteur en droit civil : il y eut depuis, sous le même règne, un duel judiciaire ordonné et exécuté (1). Mais, dans

⁽¹⁾ Aux Assises du Nord, devant le juge Berkley, assisté de ministres d'Etat et de docteurs en droit civil, le tout formant, comme on voit, une Cour de

cette occasion, la bonté de Charles souffrait trop d'exposer un homme à la mort pour une accusation aussi frivole. Eût-elle paru mieux fondée, il lui eût encore été impossible de soupçonner Hamilton, l'un de ses courtisans les plus chéris et les plus assidus. Il déclara qu'il voyait dans toute cette affaire des propos insensés, mais pas l'ombre de ce qui doit s'appeler trahison, et il fit mettre les deux champions à la Tour, jusqu'à ce qu'ils eussent promis de ne rien entreprendre l'un contre l'autre. Cependant Ramsay, mis en liberté,

chevalerie. Le procès était encore entre deux officiers, et encore pour un de ces cas de trahison où la vérité ne peut pas se découvrir autrement. Enfin un dernier sujet d'étonnement, c'est que la loi du jugement par le duel n'est pas révoquée en Angleterre. J'ai sous les yeux un traité sur cette sorte de jugemens, écrit en anglais, et faisant partie d'un grand ouvrage qui n'a pas encore vu le jour, mais que son noble et savant auteur * a bien voulu me communiquer. Dans ce traité, rempli de recherches piquantes, d'aperçus ingénieux, et de pensées élevées, je vois que, mème aujourd'hui, il y a tel cas où une partie, qui présenterait requête pour obtenir le Trial by battle, serait dans le droit, et où, d'après le texte d'une loi existante, le juge ne pourrait pas refuser la requête.

^{*} Lord Loughorough, grand chancelier d'Angleterre, créé depuis comte de Rosslyn.

reçut l'ordre de se démettre d'une place qu'il avait à la Cour : le Roi écrivit au marquis d'Hamilton, pour lui recommander de prendre garde à ses sociétés, et de n'y pas admettre des fons. Le marquis reparut, Ramsay fut rétabli dans sa place, et le lord Réa perdit celle qu'il occupait dans l'armée.

La paix était faite avec la France et avec L'Angle-

le contraste, si heureux pour elle, du repos profoud d'une seule contrée avec l'agitation de toutes les autres. Charles s'appliquait à régler l'intérieur de ses Etats avec un zèle que doublaient encore les circonstances. Ayant pris sur lui seul tout le gouvernement, il se croyait d'autant plus responsable à ses sujets de leur prospérité: il voulait faire chérir la paix du Roi, autant qu'on lui avait fait redouter les troubles des Parlemens. Une fois libre de ses sentimens, son cœur s'était abandonné avec passion au doux empire d'une

Reine charmante, trop long-temps combattu par l'ascendant tyrannique d'un audacieux favori; mais, parmi ses ministres, Charles voulait désormais des coopérateurs, des conseils, des amis, et plus de maître. Il résolut de distribuer, entre ses trois royaumes, les

La paix etait faite avec la France et avec L'Anglel'Espagne. L'Angleterre commençait à offrir paix. trois hommes dont le caractère répondait le plus à ses intentions. Sa principale confiance se reposa, pour l'Angleterre, sur l'évêque Laud; pour l'Écosse, sur le marquis d'Hamilton; et cherchant qui pouvait être mis à la tête de l'Irlande, c'est-à-dire an poste qui demandait le plus de courage et de génie, il fixa son choix sur le lord Wentworth. Au mois de janvier 1652, environ trois ans après avoir été appelé au Conseil, Wentworth fut nommé lord député d'Irlande.

Wentworth, lord député d'Irlande, janvier 1632.

Dix-huit mois s'écoulèrent avant qu'il eût la liberté de se rendre à sa nouvelle destination. Le nord de l'Angleterre ne pouvait pas se passer de sa présence, et le Roi l'y retint. Mais ce temps ne fut pas perdu pour le pays qu'il était appelé à créer plutôt qu'à régir. Il voulut étudier à fond l'histoire d'Irlande, sa position, ses besoins, ses malheurs. Il fit un travail immense, et, du fond de sa province d'York, qui ne fut pas négligée un instant, il se trouvait déjà en état de concevoir un plan général d'administration pour le royaume qu'il n'avait pas encore vu.

Il est impossible que le résultat de son étude soit étranger au récit de ses actions; et ce n'est sûrement pas une idée extraordinaire, que de vouloir apprendre, pour juger son gouvernement, ce qu'il avait appris pour le régler. Qu'était l'Irlande à cette époque? Qu'avaitelle été avant et depuis sa réunion avec l'Angleterre? Quelle influence devait avoir son existence ancienne et moderne sur les dispositions nécessaires pour la gouverner? J'ai voulu m'éclaireir à moi-même toutes ces questions par un résumé rapide. Si les disférens genres d'intérêt que j'ai portés à cette discussion, m'avaient conduit à en étendre un peu trop les bornes, ils sont au moins de nature à obtenir l'indulgence. Même considéré comme digression, un tel sujet ne peut pas être aujourd'hui sans importance.

L'IRLANDE avait ses lois, son gouverne-Précis de ment, sa monarchie immémoriale et non in- d'Irlande. terrompue: avantages qu'elle devait à sa position non-seulement insulaire, mais écartée, qui, renfermant dans son propre sein tous ses intérêts politiques, ne lui avait laissé, pendant long-temps, d'autres rapports avec les étrangers, que ceux du commerce ou de l'instruction. Le gouvernement était féodal, mais sans que le peuple fût flétri par la servitude : il était mixte; et si, en combinant leurs

Ancien gouver~ nement. mixte.

différens pouvoirs, les anciens Irlandais n'avaient pas atteint la perfection que la marche des siècles réservait à leurs voisins, ils l'avaient du moins soupçonnée avant que Polybe et Cicéron (1) écrivissent, et c'était beaucoup. Sous le Monarque suprême de l'île étaient des Rois provinciaux, et sous ces derniers des Dynastes, ou chefs de districts, qui exerçaient eux-mêmes la souveraineté sur d'autres vasseaux nobles, et prenaient aussi la qualité de Rois (2). Une seule famille, venue immédia-

tement d'Espagne, et originairement de Phénicie (5), plus conquérante par les lois que par les armes, avait successivement étendu sur tout le territoire de l'Irlande ses branches multipliées à l'infini, et possédait depuis le trône

Monar-

Aristocratie.

- (1) Statuo eam esse optimam constitutam rempublicam, quæ ex Tribus illis generibus regali, optimo et populari modicè confusa. (Cicero, de Republ., lib. II.)
- (2) Irish Records, Books, Psalters, etc. Keating O'Flaherty O'Halloran O'Connor Colonel Valencey—Collectanea de Rebus Hibernicis. Leland's History of Ireland.—Mac-géoghégan, etc.
- (3) Voyez les savantes dissertations de la société des Antiquaires de Dublin, et les ouvrages vraiment admirables du colonel Valencey.

du Monarque jusqu'à celui du dernier dynaste. Il n'était pas une de ces branches dont les dépôts publics (1) ne tracassent la filiation depuis l'ancêtre commun. Si c'était une chimère, elle était si ancienne, elle était tellement tenue pour une vérité, qu'il y avait certainement plus de témérité à la nier, que d'imprudence à v croire. La souveraineté était héréditaire dans les races, mais élective dans les individus; c'est-à-dire, que dans la race souveraine, soit du district, soit de la province, soit de l'ile, le plus brave, le plus sage, le plus juste, était élu pour commander, et toujours on le nommait du vivant de son prédécesseur, afin de prévenir les troubles de l'interrègue (2) : ce n'était pas détruire eutièrement, mais c'était du moins diminuer beaucoup les inconvéniens de l'élection. Un peuple agreste, généreux, hospitalier, était Démocradistribué sous ces différentes autorités, qu'il lie. tempérait lui-même dans des assemblées de districts, de provinces, et enfin dans des assemblées générales de la nation. Nous avons en occasion de le dire ailleurs (5), lorsque

⁽¹⁾ Leabhar Lacan.

⁽²⁾ Leland's Preliminary discourse.

⁽³⁾ Seconde lettre à M. Burke, p. 46.

Assemblees nationales.

l'Angleterre saxone avait ses Wittenagemot, et la Gaule française ses Champs de Mars, l'Irlande avait dès long-temps ses Tarah ou Téamor, où se rassemblaient, tous les trois ans, les représentans de la nation irlandaise, partagés en TROIS ORDRES : 1°. les Chefs de la Noblesse; 2°. les Druides et les Lettrés; 3°. les Artisans et les Plébéiens (1). L'établissement du Christianisme ne fit guère que substituer les évêques aux druides; il adoucit les mœurs, il perfectionna les lois, étendit la culture, créa des villes, fit de l'Irlande une école d'instruction et un modèle d'hospitalité pour les différentes parties du monde chrétien (2); mais il

(1) The old political establishment of this country was divided among three orders of Government. 1. The chiefs of Nobility called Kings. 2. Druids and Olams (learned men). 3. Artificers, and Pleheians. (Ch. O'Connor's Dissertations , pag. 54 et 55. O'Fla-

herty's Ogygia, pag. 58. etc.)

(2) Hibernia, co tempore, et religionis et bonarum litterarum laude, præ aliis Europæ regnis, floruit. (Usser. Primord. Eccles. cap. 7, pag. 899). - Anglosaxones etiam nostri, illa ætate, in Hiberniam, tanquam ad bonarum litterarum mercaturam, undique confluxerunt (Cambden. Britan., pag. 730). Quos omnes Scoti (Hiberni) libentissime suscipientes, victum eis quotidianum, sine pretio, libros quoque

ne changea rien à la constitution politique de l'Etat. Qu'on ne croie pas que même ces détails soient inutiles : il faut remonter jusque là pour bien connaître le principe qui s'est perpétué jusqu'à nos jours.

En Irlande, comme ailleurs, la partie aristocratique du Gouvernement devint trop prépondérante, et pesa tout à la fois sur le Monarque et sur le peuple (1). Au milieu des guerres intestines et des invasions étrangères, parmi les ravages des Danois, les révoltes des seigneurs, l'avilissement du Prince, l'oppression du peuple, l'oubli de toute loi, il se trouva un chef irlandais, Dermod, roi provincial de Lagénie, à qui ses débauches, son insolence et sa tyrannie firent perdre ses domaines.

« Dans l'amertume de son orgueil insulté, dit

» Leland, et dans la rage de ses ressentimens les étran-

» coupables, il forma le projet désespéré

» d'abandonner son pays, et d'aller chercher

Excès de l'aristocratie.

Elle introduit gers en Irlande, 1170.

ad legendum, et magisterium gratuitum præbere curabant. (Vener. Beda. Hist. Eccles. Gent. Anglic. lib. 3, cap. 27.)

(1) The Aristocratical power predominant, extended their influence over the Commons, and exerted in consequence an unconstitutional power over the reigning Monarch. (O'Connor. Ibid.)

» des vengeurs parmi les étrangers (1). » Environ soixante courtisans on officiers, ses complices plutôt que ses amis, l'accompagnèrent dans sa fuite, taisant soigneusement leurs désordres, et faisant tout retentir de leurs plaintes (2). Ecouté avidement à la Cour de Henri II, qui s'était fait donner l'Irlande par un Anglais devenu Pape (3), et qui cherchait des prétextes d'invasion un peu plus plansibles, le prince irlandais, ceux de ses partisans qu'il avait emmenés, ceux qu'il avait laissés dans l'intérieur de ses domaines, introduisirent eux-mêmes une armée de Gallois dans le cœur de leur patric. Rétabli, Dermod voulut être vengé. De fugitif abandonné, sollicitant le respect pour son malheur et la pitié pour sa personne, il redevint tout à coup tyran furieux, ivre d'ambition, brûlant de ressentimens, rebelle à son souverain, et traître à

⁽¹⁾ In the bitterness of insulted pride, and the rage of malignant resentment, he formed the desperate purpose of abandoning his kingdom, and seeking in foreign countries the means of regaining his State and gratifying his revenge. Leland's Hist., pag. 17. vol. I. Edit. in 4to.

⁽²⁾ Girald. Camb. Leland, chap. I.

⁽³⁾ Bulle d'Adrien IV, an. 1156.

son pays (1). Au mépris d'un serment solennel, par lequel il s'était engagé à renvoyer ses auxiliaires étrangers, si son ancien titre était reconnu, il ne fut pas plutôt remis en possession, qu'il porta la guerre dans les provinces voisines de la sienne. Au lieu de congédier ses Gallois, il en appela de nouveaux: il leur promit les terres de ses victimes; il donna la main de sa fille à l'un d'eux, sur les corps palpitans de ses compatriotes, massacrés de sang froid lorsqu'ils offraient une rancon, parce qu'ils avaient osé défendre leur territoire contre une invasion d'étraugers (2). Ses ennemis, parmi lesquels était le monarque d'Irlande son souverain, le menacèrent d'user de représailles sur son fils, qu'il leur avait laissé en otage : il répondit qu'il sacrifierait son fils plutôt que sa vengeance, et, presque sous ses yeux, ce fils fut égorgé ainsi que tous les autres otages, avec l'appareil odieux d'un jugement public (5). Il monrut avant d'avoir vu le terme des cruantés

Rich Strongbow,1171.

⁽¹⁾ Leland, ch. 2, vol. 1. Mac-géoghégan, liv. VIII, vol. I.

⁽²⁾ Massacres de Waterford et de Dublin. Stanihurst. liv. II. Leland, ch. 2.

⁽³⁾ An. 4. Magistr. MSS. Stanihurst, Leland, ch. 2.

dont il avait ouvert le cours, ayant établi pour son héritier, contre les lois fondamentales de sa patrie, le chef des étrangers qu'il avait appelés pour la dévaster, et dont il avait fait son gendre. Le Gallois Strongbow fut Souverain de Lagénie, et l'indépendance de l'Irlande fut perdue.

L'Irlande perd son indépendance.

Ce devait

pour elle.

Si le terme de cette indépendance cût été amené par d'autres moyens, et cût en d'autres suites, ce devait être un bonheur pour l'Irlande. La liberté politique n'est pour les hommes qu'un besoin secondaire et relatif. Le premier, l'absolu besoin, c'est la liberté personnelle, c'est la sécurité de son repos, de son toit, de ses moissons : or, depuis longtemps, les habitans de l'Irlande en étaient priyés. A l'époque où le Nord avait vomi sur l'Europe ces hordes barbares, que les peuples effrayés prenaient pour un fléau du ciel, les Danois, les Norwégiens s'étaient habitués à faire des incursions d'abord sur les côtes, et ensuite jusque dans l'intérieur de l'Irlande. Long-temps les différentes troupes qu'ils envoyèrent furent exterminées ou chassées (1): mais elles ne périssaient ou ne partaient qu'a-

Danois.

⁽¹⁾ An. 795, 798, 812, 818, 819, 835.

près des combats sanglans. A peine s'en croyait-on délivré, qu'on les voyait reparaître. Avec l'incendie et les massacres, ils portaient la désunion et la corruption parmi les naturels du pays, ils faisaient naître l'habitude de la perfidie et de la férocité, éteignaient l'instruction, et avec elle la morale. A travers ce désordre général, ils parvinrent enfin à se fixer dans plusieurs cantous. Vers le milieu du neuvième siècle, leur puissance alla jusqu'à partager l'île entière. Un de leurs chefs(t) se fit proclamer monarque d'Irlande, et, pendant douze années, exerça sur les vaincus la plus exécrable tyrannie, imposant une once d'or sur chaque chef de famille, sous peine, pour le réfractaire, d'avoir le nez coupé (2); établissant un capitaine dans chaque territoire, un sergent dans chaque village, un soldat dans chaque maison; détrnisant les églises et les académies, défendant à la jeunesse tout genre d'étude ou d'exercice militaire, interdisant toute apparence d'assemblée sous peine de prison, et portant le ser

⁽¹⁾ Turgesius.

⁽²⁾ Cette taxe s'appelait, en langue du pays, Airgiod Srone, argent du nez. Voyez Mac-géoghégan, vol. I, p. 383.

et le seu partout où ils redoutaient le moindre mouvement. Les chefs irlandais conjurèrent cependant (1): en un seul jour, le tyran et ses satellites furent exterminés dans toute l'île, comme ils le furent, deux siècles après, en Angleterre. Mais presqu'au même instant les vainqueurs eurent l'imprudence de recevoir, sur leurs côtes, de prétendus commercans de la même nation (2); ces commerçans appelèrent des soldats, et le devinrent eux-mêmes: ils bâtirent d'abord des villes (5), et ensuite des citadelles; les désordres sanglans, les victoires stériles, les traités corrupteurs recommencèrent, et ne furent plus interrompus pendant cent cinquante ans. Enfin, le grand Brien Boirolinn, après avoir vaincu ces barbares dans quarante-neuf combats, leur porta le dernier coup à la fameuse bataille de Clontarf, au sortir de laquelle lui-même fut enseveli dans son triomphe, à l'âge de quatrevingt-huit ans (4); mais les vaincus laissaient après eux l'ignorance et la férocité. En vain Brien s'était efforcé de dissiper l'une et d'a-

BRIEN BOIRO-HIVI.

Bataille de Clontaif, 23 avril 1011.

⁽¹⁾ Cambrensis, cap. 40, 41 et 42.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Dublin, Waterford, Limerick.

⁽¹⁾ Mac-géogh. Keating, etc.

doucir l'autre, constamment partagé entre les soins de la paix et les périls de la guerre, rebâtissant les églises et les colléges, envoyant des commissaires et des instituteurs dans tous les cantons d'Irlande, restituant aux propriétaires légitimes les terres enlevées à leurs ancêtres par les Danois, partageant entre ses chefs les riches dépouilles des barbares; et ne se réservant rien à lui-même (1). Douze années de cette sage et vertueuse administration ne pouvaient suffire pour réparer les désordres d'une anarchie de deux siècles. La Momonie et la Lagénie, dont Brien avait été roi provincial pendant trente-six ans, avaient fait de plus grands pas dans leur retour vers la civilisation; mais presque partout les choses en étaient venues à ce point, que tout tenait à l'homme, et rien à la loi. Il y eut encore quelques hommes, après Brien Boirohim, semés çà et là dans l'espace de plus d'un siècle; mais à mesure qu'ils disparaissaient, leur ouvrage disparaissait aussi avec eux. La force réglait les successions; on ne vit plus un seul Monarque universellement reconnu (2), et plusieurs chefs s'en arrogè-

Décaden ce de la
monar chie Ir landaise.

⁽¹⁾ Mac-géogh. Keating, etc.

⁽²⁾ Mac-géogh., p. 415, vol. I.

rent le titre à la fois. Les guerres civiles s'étendirent des provinces aux provinces, des dynasties aux dynasties, du frère au frère, et des enfans au père. Quelques chefs danois. restés sur les côtes, appelèrent de nouveau leurs compatriotes. Incapable désormais de se défendre et de se régir tout à la fois, l'Irlande avait besoin d'un Souverain puissant qui la couvrît du rempart de ses flottes; qui, après l'avoir préservée au-dehors, pût la pacifier dans son intérieur, ramener aux lumières de l'instruction et au joug de la loi cette multitude effrayante de petits despotes, et délivrer un peuple infortuné, victime perpétuelle ou des passions ou de la faiblesse de ses chefs.

Besoin d'un Souverain étranger.

Ce Souverain puissant n'était pas loin. Si, dans la position naturelle des différentes contrées du monde, on peut reconnaître une destination politique, il est évident que la Providence a placé toutes les Isles Britanniques pour obéir en sœurs au même père de famille, pour jouir des mêmes droits et des mêmes priviléges sous un seul Roi. Henri II, arrière petit-fils de Guillaume-le-Conquérant, pouvait être le libérateur, le Souverain et le bienfaiteur de l'Irlande.

Il ne fut d'abord qu'aventurier. Il fit de Henri H. l'invasion d'une grande et populeuse contrée, une prouesse d'armes. Il envoya ses chevaliers non pas défendre et sanver, mais piller et détruire; il leur donna tout ce qu'ils pourraient prendre. Ensuite, comme un soldat de fortune, il fut jaloux de ses capitaines, les rappela du milieu de leurs conquêtes, et pensa renverser de ses propres mains sa puissance naissante(1). Enfin, il vint lui-mêmese montrer à l'Irlande, dans un appareil également imposant et redoutable. Deux cent quarante voiles portèrent à Waterford le Monarque 1172. anglais, accompagné de Stronghow, d'une troupe de prélats, de comtes, de barons, et de quatre cents chevaliers à la tête d'une armée d'élite (2). Le dynaste de Waterford , à la vue de ces vaisseaux menaçans, avait fait tendre des chaînes pour leur fermer son port. Henri fit saisir le dynaste avec tout son conseil, et les fit condamner à mort par les juges de sa Cour, comme coupables de rebellion (5), attendu, disait le Roi, que je suis déjà Souverain d'Irlande, et que je ne suis pas venu

⁽¹⁾ Stanihurst-Leland-Guill. Nubrig.

⁽²⁾ Annales d'Ultonie, MSS.

⁽³⁾ Placit. Coron. in turr. Bermigh.

Henri II. conquérir, mais faire reconnaître la sontveraineté dont le Pape m'ainvesti il y a seize ans. En effet, Henri ne fit aucune conquête; il recut ce que ses chevaliers avaient pris, leur rendit de vastes domaines à la charge de les tenir de sa couronne, garda pour lui les villes dont il changea les habitans, appela dans Dublin les citoyens de Bristol en Angleterre, dans Waterford les Danois de l'île de Mann, distribua des terres autour de chaque ville aux chevaliers et soldats de son armée, établit enfin réellement, dans l'est de l'Irlande, une province anglaise, qu'il divisa en comtés, pourvus des mêmes offices et régis par les mêmes lois que les comtés d'Angleterre (1). Pour affecter le domaine suprême de toute l'île, il fit dans la partie du midi, non conquise (2), des promenades fastueuses et inoffensives, invitant sur son passage tous les chefs des dynasties à venir le visiter dans son camp, les traitant magnifiquement, se bornant à leur demander la foi et hommage, qu'ils n'avaient garde de lui refuser, et garantissant à chacun sa principauté, pour la

⁽¹⁾ Leland.

⁽²⁾ Sir John Davies.

gonverner selon ses droits et ses lois (1). Même Henri II. dans l'enceinte de sa province, il permit que quelques-uns des chefs les plus distingués conservassent un reste de leurs anciennes possessions, avec les mêmes droits qu'ils avaient exercés dans la totalité. Il donna à Dublin des fêtes, auxquelles il appela les Rois et les Dynastes de toutes les parties de l'île, excitant leur curiosité par le bruit de sa magnificence, surpassant leur attente par l'éclat et par la somptuosité de ses festins, flattant surtout par ses caresses l'orgueil sauvage de ces chefs jaloux de leur pouvoir, et pleins de la gloire fabuleuse de leurs ancêtres (2). Enfin il convoqua une assemblée du clergé, dans laquelle il fut proclamé le restaurateur de l'Eglise, le pacificateur et le Souverain de l'Irlande (3).

A partir de ce moment, le Roi d'Angleterre pouvait établir en Irlande une domination aussi glorieuse pour lui, que salutaire pour ses nouveaux sujets. Ce droit odieux de

⁽¹⁾ Sir John Davies.

⁽²⁾ Girald Cambrens. - Stanih.

⁽³⁾ Annal. 4. Magist. — Girald Cambr. — Mat. Paris.

Henri II. conquête pouvait s'effacer rapidement sous les droits bien plus sûrs que donne la bienfaisance. Le nombre des propriétaires déponillés n'était pas encore très-considérable. Dublin avait été enlevé aux Danois pour le moins autant qu'aux Irlandais. La Lagénie était échue à Henri par la cession de Strongbow, que le dernier Roi avait fait son héritier; la Midie par l'extinction de la famille royale de cette contrée. En ne multipliant pas les aventuriers, en observant scrupuleusement les traités avec les naturels du pays, en maintenant dans la province royale une force respectable, en y faisant fleurir les lois, le commerce, la paix, tous les bienfaits de la vie sociale, on eût promptement inspiré au reste de l'île le désir d'être régi par le même gouvernement. En se portant pour médiateur dans les querelles de tous ces petits souverains, en désarmant l'agresseur , et en défendant celui qui était injustement attaqué, le Monarque anglais les eût tous ralliés sous sa souveraineté : les hommes finissent toujours par s'attacher à l'autorité qui protége. Malheureusement Henri se crut obligé de quitter l'Irlande pour aller recevoir une semonce de

ce même Pape qui lui avait fait présent d'un Henri II. 1175. Royaume (1). Presque aussitôt, la révolte de ses fils et la conjuration générale qui se forma contre lui, détournèrent ses soins d'une conquête à peine ébauchée. Avec cette insouciance du bonheur des hommes, qui rend toute force odieuse et toute puissance illégitime, il eut recours à d'autres aventuriers. Anglais, Gallois, Normands, quiconque était avide de combats ou de richesses, quiconque, né dans la pauvreté, ruiné par la débauche, avait une fortune à acquérir ou à recouvrer (2), tous furent accueillis. Le Roi les lanca en Irlande, leur donna d'avance des chartes pour posséder, s'ils pouvaient les ravir, ces mêmes héritages qu'il venait d'assurer, sous la religion d'un traité, à leurs légitimes et anciens possesseurs (3). Henri II avait réclamé le Royaume d'Irlande, une bulle du Pape à la main. Jean de Courcy réclama la province d'Ultonie, tenant une prophétie de Merlin, qui promettait Down capitale d'Ultonie à un étranger monté sur un cheval blanc et portant des oi-

⁽¹⁾ Envoi des deux cardinaux Albert et Théodine, après l'assassinat de Thomas Becket.

⁽²⁾ Guill. Nubrig - Stanih. - Leland.

⁽³⁾ Stanih.—Mac-géogh. —Leland.

Hebri II. seaux peints sur son écu (1): or Concy so présentait sur un cheval blanc, il montrait des oiseaux sur son écu; donc les Ultoniens étaient des rebelles, et leur prince un barbare, s'ils ne reconnaissaient pas Courcy pour leur Seigneur. Il les surprit quand ils se reposaient sur la foi d'un traité solennel. Il se moqua des remontrances d'un légat (2), pa<mark>rce que le</mark> Pape pouvait bien donner, mais non pas défendre les Irlandais. Sur onze mille de ces infortunés, qui s'étaient rassemblés à la hâte pour lui résister, et qui avaient commencé par des victoires, il en massacra, en un jour, dix mille huit cents (3). Le brigandage précéda et suivit les mourtres. Jusqu'aux maisons étaient livrées au pillage, pour assouvir la cupidité de ces guerriers indigens et féroccs (4). Toute la partie occidentale de l'île, toute celle du nord, qui n'avaient été ni visitées, ni soumises, même en apparence, par O'Connor, Henri II; ce Rodéric O'Connor, qui n'avait jamais voulu fléchir devant un prince étran-

(1) Girald Cambr.

⁽²⁾ Cardinal Vivien. Ibid.

⁽³⁾ Ibid.

⁽⁴⁾ Quibus spoliis miseras ac diuturnas egestates explent. (Stanih., lib. 4.)

ger, et qui, retranché sur les bords du Shan- Henri II. non, avait soutenu son double titre de Roi de Conacie et de Monarque d'Irlande (1); plusieurs même des Dynastes qui avaient fait hommage à Henri, et qui apprenaient à ne pas croire à ses promesses, se soulevèrent au premier signal de ces brigandages: mais cette insurrection n'était rien auprès de celle qui allait éclater. Au moins, dans cette première tentative, les succès furent variés, les victoires alternatives, et, puisqu'il faut compter les crimes au nombre des avantages, jusqu'aux massacres furent réciproques : s'il y eut un carnage d'anglais à Waterford, il y en cut un d'irlandais à Down. On conclut même quelques traités partiels; les titres de Rodéric furent reconnus, sous la condition que sa couronne relèverait de celle d'Angleterre (2). Il était réservé à la frivolité de pro-

(1) Benedict. Abb., vol. I. - Leland, ch. 3, liv. 1.

⁽²⁾ Annales de Lagénie, 1175. — Hic est finis et concordia quæ facta fuit apud IV indeshores (Windsor) inter Dominum Regem Angliæ Henricum, etc. et Rodericum Regem Conactæ, etc. scil. quòd Rex Angliæ concedit prædic. Roderico ligeo suo, Regi Conactæ, quamdiù ei fideliter serviet, ut si Rex sub eo, etc. — (Hoveden ad an. 1175.)

duire des haines implacables et des malheurs

Henri, se souvenant de l'effet que sa pré-

Jean, seigneur d'Irlande.

1185

sence avait produit dans cette contrée, nomma JEAN, son second fils, Seigneur d'Irlande. et l'envoya dans sa nouvelle seigneurie avec une Cour brillante, composée de toute la fleur de la Noblesse normande, et destinée à exercer l'empire de la séduction; avec des ecclésiastiques renommés qui devaient lui concilier l'appui du clergé irlandais; enfin avec un armement capable, tout à la fois, et de protéger ses amis et d'intimider ou de soumettre ses ennemis. La seule annonce de son arrivée avait déjà produit l'effet le plus désirable : à la première nouvelle de son débarquement, tous les chefs du pays affectionnés à la couronne d'Angleterre, ceux dont le territoire était dans le ressort de la province royale, ou qui pouvaient en redouter le voisinage; plusieurs même qui, opprimés par les officiers du Roi, attendaient justice de son fils, et

avaient déjà désarmé, viurent avec empressement au devant du jeune Prince (1). Qui le croirait? leur taille robuste, leur chevelure

Son arrivée en Ir-

lande.

Dynastes bienveillants.

⁽¹⁾ Girald. - Leland. - Mac-géogh.

flottante, leur barbe touffue, leur habillement, leur langage, leur mâle cordialité, parurent autant de ridicules à une jeunesse insolente, qui ne concevait pas qu'on pût se vêtir autrement qu'elle, qu'on pût parler un autre langage que le sien, et que, sur la rive escarpée du Shannon, il y eût d'autres hommes que sur les bords fleuris de la Seine. Lorsqu'on les vit traverser librement le cercle de la Cour, pour aller embrasser le fils du Roi (signe de Ses Courrespect autant que d'affection dans leurs mœurs), ce fut à qui les repousserait avec dédain, comme s'ils allaient commettre une profanation. Après avoir vengé la dignité du Prince, il fallut s'occuper de son anusement; et pour le divertir on environna, Dynastes on bafona, en sa présence et dans sa maison, des chefs puissans qui venaient se donner à lui pour alliés et pour vassaux, des dynastes aussi courageux que fiers, et de tous les hommes les plus religieusement jaloux de l'hospitalité, « les plus tenaces de leur dignité, les » plus irritables à la plus légère appareuce » de mépris (1). » A chaque insulte, la salle

Jean.

insultés.

(1) Spirited and proud, tenacious of their state, and of all men most impatient of the slightest mark of contempt. (Leland, book 1, ch. 5, p. 144.)

Jean.

Couverts d'oulrages. retentissait d'éclats de rire et de battemens de mains. Enfin on porta l'insolence jusqu'à vouloir arracher la barbe des plus âgés d'entre eux. Ils s'ouvrirent un passage à travers cette troupe d'enfans dépravés, dont les jeux allaient faire répandre tant de sang. A peine sortis, la rage dans le cœur, ils rencontrèrent d'autres chefs qui venaient aussi offrir alliance et hommage. Ils leur annoncèrent l'accueil qui les attendait, et les remmenèrent avec eux. Tous coururent dans leurs différens cautons, convoquant leurs familles, leurs tribus, leurs voisins; racontant les affronts qu'ils venaient d'essuyer; confondant les Normands et les Anglais; remontant jusqu'à la première invasion et aux premiers massacres. Ils demandaient ce qu'on devait attendre d'étrangers que l'affection ne pouvait gagner, que la soumission ne ponyait fléchir, qui payaient l'oubli des injures par de nouveaux outrages, et l'offre des services par un redoublement de haine; ils appelaient en-

fin aux armes quiconque était sensible à l'honneur irlandais, on intéressé à la conservation d'une propriété (1). Pendant ce temps leurs

Courcut à la veugeance.

(1) Girald.-Leland.

imprudens ennemis ne cessaient de leur fournir et des sujets et des moyens de guerre. Chaque jour on voyait arriver, de l'intérieur de la province royale, ou des chefs irlandais qui avaient traité avec Henri, ou même des vétérans anglais qui avaient combattu avec lui, tous chassés de leurs terres, ou de leurs maisons, par une troupe de jeunes brigands, qui pillaient amis et ennemis (1). Enfin les ecclésiastiques de cette Cour licentieuse s'avisèrent de traiter avec mépris non-seulement le clergé irlandais, mais ses vertus; non-seulement ses vertus, mais jusqu'à ses Saints (2). Ce dernier trait fut le signal de l'explosion dans une île qui aurait mieux aimé renoncer à son existence qu'à sa légende, et qui s'appelait, avec un orgueil religieux, l'île des Saints. Au même instant les établissemens anglais furent attaqués sur tous les points, les villes emportées, les forts rasés ou brûlés, les chefs tués (5), les garnisons passées au fil de l'épée. Tous ces courtisans efféminés ne purent soutenir, sur un champ de bataille, le

Jean.

veaux outrages.

> Vengeance terrible.

⁽¹⁾ Girald. - Leland.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Robert Barry, Ardfinning, Robert de la Poër, Fitz-Hugh, etc.

Jean.

choc de ces hommes qu'ils avaient si aisément insultés dans un cercle. Sans la bravoure des premiers aventuriers Gallois, venus avec Strongbow, qui du moins conservèrent un pied à l'Angleterre; sans l'inexpérience passionnée et les divisions perpétuelles des Irlandais, à qui la persévérance et l'union étaient presque impossibles, la puissance anglaise, réduite pour long-temps à la défensive, était exterminée à cette époque en Irlande (1).

Résultat : cinq siècles de haines. Ainsi s'établit cet esprit de division et de haine, que cinq siècles n'avaient fait que fortifier. Ainsi s'onvrirent ces scènes interminables d'injustice et de cruauté, de perfidie et de vengeance, qui souvent, pendant ce long espace de temps, déshonorèrent également et les oppresseurs et les opprimés. Il est impossible d'en suivre ici le cours, mais il était intéressant d'en fixer le principe; et ce serait une bien fausse idée, que de croire qu'il faut aujourd'hui s'imposer silence sur ces temps calamiteux. Dans des circoustances où la modération est le premier besoin des hommes, où la force même est funeste,

⁽¹⁾ Robert Barry, Ardfinning, Robert de la Poër, Fitz-Hugh, etc.

si la sagesse ne la dirige et si l'union ne la resserre, il importe plus que jamais de rappeler ce que produisent le mépris de cette modération et l'abus de cette force ; il importe de montrer combien il est dangereux de vouloir tout ce que l'on peut; quel funeste marché fait celui qui achète un triomphe du moment par des haines éternelles; et jusqu'où il est possible de se laisser égarer par la passion la plus noble ou par le ressentiment le plus légitime. Quant aux habitans de cette île, anjourd'hui si florissante et longtemps si désolée, qu'ils comparent la misère de leurs ancêtres, pendant les déchiremens de leur longue anarchie, avec les bienfaits inestimables dont ils jouissent eux-mêmes sous un règue que béniront leurs derniers neveux , avec leur population accrue par delà quatre millions d'hommes, avec leur revenu public qui excède celui de plusieurs royaumes réunis, avec toutes les améliorations dont ils ont l'espoir et le gage; et ils ne pourront pas éprouver un seul mouvement de reconnaissance pour l'auteur de leur prospérité actuelle, auquel ne se joigne un mouvement d'horreur contre quiconque voudrait en troubler le cours, non-seulement par ces idées

Leçon mémorable. épidémiques, subversives de toute société, mais même par une précipitation imprudente, capable de faire avorter ce que le temps a déjà conçu, et ce qu'il faut laisser arriver à terme si l'on veut en jouir (1).

(1) J'invite les Irlandais (et qu'ils en eroient un homme qui a l'honneur d'être leur compatriote, qui est aussi sensible à leur prospérité actuelle qu'à leurs anciennes infortunes, et qui mourra indépendant de toute autre influence que celle de la vérité); je les invite, dis-je, à lire et à relire, et à méditer le discours proféré, dans la dernière session de leur Parlement, par le chevalier Langrishe. J'ai besoin, je l'avoue, et je regarde presque comme un devoir de rendre un hommage public à cette belle et salutaire conception. C'est, sans contredit, ce que j'ai lu et entendu, hors de France, de plus satisfaisant sur les commencemens de la révolution française et sur l'effrayant danger des innovations subites. Il y a peutêtre encore quelques légères inexactitudes sur les personnes; par exemple, sur le duc de Brissae, qui m'a jamais eu aucune opinion politique; qui a véeu et qui est mort en preux chevalier, croyant uniquement qu'il devait toujours rester auprès de son Souverain menacé, et périr à ses pieds, en le couvrant de son corps. Mais ces erreurs imperceptibles de détail ne font absolument rien aux grandes masses de ce discours : on y trouve partont de vastes apergus, des sentimens purs, des principes conservateurs de la société, une modération qui pénètre, un langage

Ces vérités une fois posées, j'acheverai rapidement le tableau que j'ai commencé, et je dirai qu'en effet jamais peuple n'a été dévoué à l'oppression et au malheur, plus que l'a été le peuple Irlandais depuis Henri II jusqu'à Jacques I. Si du moins, en étant tyrannique, le gouvernement eut été fort et conséquent! mais il était faible et absurde. On connaît deux manières de subjuguer un pays: ou la force, ou les lois; ni l'une ni

Malheurs de l'Irlande depuis Heuri II jusqu'à Jacques I.

également noble et persuasif. Il n'v a point là de ces exagérations qui laissent le cœur à froid, parce qu'elles partent uniquement de la tête. Point de cet égoïsme qui dégoûte, ou de cette vanité qui insulte. Point de cette légèreté qui jnge ce qu'elle ignore, ou de cette passion qui défigure ce qu'elle touche. Point de ces calomnies incompatibles avec la probité, ou du moins avec la raison. Point de ce mépris pour l'humanité, de ces jeux de mots sanguinaires, de ces élans d'une vengeauce féroce, qui outragent la cause qu'ils prétendent défendre. Il y a horreur du crime, amour de l'ordre, indulgence pour les errours involontaires, respect pour les intentions pures, en un mot ce qui éclaire, ce qui gagne, et ce qui préserve les hommes. Je ne crois pas en dire trop : vu sous le rapport particulier, un tel discours suffit pour honorer la vie entière d'un homme; sous le rapport général, il pourrait, à lui seul, empêcher une révolution.

l'autre n'était adoptée envers l'Irlande. On y avait toujours de quoi combattre, et jamais de quoi soumettre. Enfin Guillaume I. avait conquis l'Angleterre en une journée; Henri II et ses successeurs n'avaient pas conquis l'Irlande en quatre siècles. Quant aux lois, il est ordinaire ou que le vainqueur donne les siennes aux vaincus, ou qu'il prenne les leurs, ou qu'un esprit sage réunisse les unes et les autres, et, mêlant les coutumes ainsi que les familles, en fasse résulter un seul code et un seul peuple : ici rien de pareil. Les conquérans enferment leur province dans une chaîne de forts qu'ils appellent le Pale. Tout ce qui est hors du Pale est ennenii, et exclu du bénéfice des lois d'Angleterre. Même les Irlandais soumis, qui résident dans l'intérieur de cette limite, sont frappés de cette exclusion. Dix fois ce peuple infortuné demande à ceux qui se vantent de l'avoir conquis, de lui imposer leurs lois; à celui qui s'appelle Souverain de l'Irlande, d'appeler du moins les Irlandais ses sujets: et autant de fois ces demandes sont impitoyablement rejetées (1). En paix, on les traite d'ennemis; en guerre,

⁽¹⁾ Davies, Leland, Mac-géogliégan, Hume.

on les nomme rebelles. C'est un crime en Irlande d'avoir une origine Irlandaise: on fait des lois contre l'Irisherie comme on en a fait contre la Juiverie (1). Ni au civil, ni au criminel, aucune poursuite juridique n'est permise à un naturel du pays. Si un étranger lui conteste une propriété, une loi est là aux ordres de l'usurpateur, et prononce que la provision est pour l'étranger (2). Un assassin est surpris, dégoûtant du sang de sa victime; on le conduit devant les tribunaux; il dit: J'ai tué un homme, mais cet homme était un Irlandais, il n'était pas d'un sang libre; et les juges renvoient le meurtrier en paix (3).

- (1) Irish Statutes.
- (2) Ibid.
- (3) « Willielmus, filius Rogeri, rectatus de morte Rogeri de Cantelon felonice per ipsum interfecti, venit et dicit quod feloniam, per interfectionem prædictam, committere non potuit, quia dicit quod prædictus Rogerus Hibernicus est, et non de libero sanguine. Dicit etiam quod prædictus Rogerus fuit de cognomine Oderiscal (6 Driscol) et non de cognomine de Cantelon, et de hoc posuit se super patriam, etc. Et Jurati dicunt super sacramentum suum quod prædictus Rogerus Hibernicus fuit, et de cognomine Oderiscal, et pro Hibernico habebatur totâ vitâ suâ. Iddo prædictus Willielmus

Parmi les rejetons des premiers conquérans, il en est qui se lient avec les indigènes par la générosité, par l'amitié, par des traités, par des mariages (1): et comme, dans l'éternelle vicissitude des sociétés humaines, il vient toujours un terme où la prescription doit éteindre le droit, et où la possession doit garantir la propriété, dans plusieurs parties de l'île les deux peuples paraissent tendre à n'en plus faire qu'un. La justice et la politique devaient s'applaudir: la tyrannie et la cupidité

» quod feloniam quietus. » (Actes de Limerick, en prisenge de Jean Wogan justicier d'Irlande.) S'il était prouvé que l'homme assassiné n'était pas Irlandais, alors l'assassin était puni de mort. - « Co-» ram Waltero l'Enfant et sociis suis Justiciariis, » itinerantibus apud Drogheda, in Comitatu Louth, » Johannes Laurens indictatus de morte Galfridi » Donedal, venit, et non dedicit mortem prædic-» tam, sed dicit quod prædict. Galfridus fuit Hiber-» nicus, et non de libero sanguine, etc. Et Jurati » dicunt super sacramentum suum quod prædict. » Galfridus Anglicus fuit; et ideò prædictus Johannes culpabilis est de morte Galfridi prædicti. Ideò Suspendatur. » (Registre de Drogheda, 29°. année d'Edward I.) Voyez Davies, Mac-géoghégan, Archives du château de Dublin, etc.

(1) Lascy, Fit**z-Gérald**, Butler, Burgo, Nan<mark>gle,</mark> Prendergast, etc., etc. s'alarment.Ou veut que, sur cette terre désolée, deux racesd'hommes séparées existent pour se hair et se déchirer à jamais l'une l'autre. Ces Anglais, devenus amis, parens, protecteurs de ceux dont ils sont venus partager les possessions, on les appelle des Anglais dégénérés (1). Traités, mariages, échanges, commerce, tout ce qui éteint les haines, tout ce qui adoucit les mœurs, tout ce qui lie les hommes, est défendu sous les peines les plus sévères entre les habitans du même sol; et, depuis les statuts de Kilkeny sous Edward III jusqu'à ceux de Droghéda sous Henri VII, on ne voit éclore que des lois, plus cruelles les unes que les autres, contre les Irlandais ennemis et les Anglais rebelles (2). Pendant tout ce temps, des caravanes périodiques amènent; de règne en règne, de nouvelles bandes d'aventuriers qui marchent à un château ou à une ville, égorgeut ou chassent les propriétaires ou les habitans, et se mettent à leur place sans autre formalité. Les nouveaux aventuriers jalousen_t et haïssent les anciens. Les Gallois et les Normands, les Anglais et les Ecossais se font la

⁽¹⁾ Coke, Leland.

⁽²⁾ Irish Statutes. — Avant-propos de Mac-géo-ghégan, p. 23; Hist., p. 694. — Leland.

guerre en Irlande (1), ils la font au Roi. La Couronne tombe en commission. Au lieu de cette noble et sage aristocratie, portion si nécessaire de tout état bien ordonné, gardienne de tous les droits et modératrice de toutes les forces, une aristocratie avare et cruelle, vrai fléau du prince et du peuple, dépouille, insulte l'un et l'autre (2), tantôt le fer et la flamme à la main, tantôt dans des assemblées qui s'intitulent le Parlement d'Irlande, et où n'est pas admis un seul Irlandais (5). Henri VII vent la réprimer. Trop faible pour l'attaquer à force ouverte, il obtient par stratagême la fameuse loi de Poyning: désormais aucun Parlement ne peut se tenir en Irlande, s'il n'a été convoqué par lettres du Roi, sous le grand scean d'Angleterre: aucun des Parlemens qui seront tenus, ne pourra ni passer, ni même discuter un acte

Henrivu. Loi de Poyning.

⁽¹⁾ Sous Henri II, Hervey et Raymond; sous Richard I, les Lacy et les Courcy, les Worcester et les Braosa; sous Henri III, Lacy et Marshall; sous Edouard I, Vesey et Fitz-Gerald; sous Edouard II, Mortimer et Lacy; sous Henri IV, Dowdal, Verdon, Il Thite, Gernon; sous Henri VI, Butler, Talbot, etc.

⁽²⁾ Leland.

⁽³⁾ Mac-géog.

dont le projet n'aura pas été approuvé par le Monarque Anglais et par les Conseils privés des deux royaumes (1): tel était l'état de la malheureuse Irlande, que cette loi, qui devait un jour lui paraître si tyrannique, et dont la révocation a été un des innombrables bienfaits de George III, était elle-même un bienfait à l'époque de son institution; elle diminuait du moins le nombre des oppresseurs. Henri VIII, après avoir négligé l'Irlande pen-Hen. vnt. dant une moitié de son règne, veut enfin s'en occuper. Il s'aperçoit que le système suivi jusqu'à lui semble avoir été calculé directement contre la justice et contre la politique. Le premier de tous les Monarques Anglais, il prend la qualité de Roi d'Irlande, dont ses prédécesseurs ne s'étaient intitulés que Seigneurs, et, par ce seul titre, il a déjà soulagé l'orgueil et facilité la somnission de plusieurs Princes du pays. D'autres sont séduits par ses caresses, quoique dédaignant ses honneurs, et ne lui demandant que la promesse de respecter leurs droits (2). Mais en même temps qu'il veut gagner les cœurs, il imagine de troubler toutes les consciences. Henri VIII

⁽¹⁾ Irish. Statutes.

⁽²⁾ Mac-géog.

veut que l'Irlande abjure le Pape, au nom duquel Henri II a réclamé la souveraineté de l'Irlande. Aussitôt toutes les haines politiques revivent avec le surcroît des haines religieuses, plus terribles encore. Cette fois, c'est contre le gouvernement que se dirigent toutes les animosités; c'est lui qui devient l'ennemi commun. La moitié du Pale se ligue avec les anciens Irlandais au nom de la religion (1). Henri n'obtient plus de soumissions que par la force : il ne les conserve qu'en se faisant remettre les fils en ôtage de la fidélité des pères (2), ou en les mettant aux prises les uns avec les autres (3). Marie rend aux Irlandais leur religion qui était la sienne : les guerres recommencent entre le Pale et les naturels; l'ancienne aristocratie renaît; l'autorité royale est impuisssante pour protéger ses sujets et pour faire obéir ses agens. O'Connor, enfermé à la Tour sous le règne précédent, est délivré par la Reine et renvoyé avec une pension; en arrivant en Irlande, il est arrêté par

Marie.

⁽¹⁾ Vare. - Leland. - Mac-géog.

⁽²⁾ Mac-Carthy, O'Donnel, O'Connor, O'Kelly, O'Mul-Lally, O'Nachten, O'Moore, etc. Registres de l'Echiquier. Livre rouge.

⁽³⁾ Jutrhies on Ireland.

le vice-roi, et ses biens sont confisqués (1). Il est, dans l'histoire des hommes, de ces crises où il semble que personne ne veuille conserver des mains innocentes et une cause pure. Marie, Reine catholique, devient persécutrice; elle donne des martyrs à la nouvelle église; elle prépare des représailles contre la sienne. Elizabeth, Pontife suprême de l'Eglise Elizabeth sous le Christ, décerne successivement la peine d'une amende, celle de la confiscation, celle de la prison, celle de la mort contre tous les habitans de l'Irlande qui ne se convertiront pas à son apostolat (2). L'Irlande ancienne ou moderne se soulève presque toute entière (3). Une guerre de quarante aus commence, à peine interrompue par quelques trèves passagères ou quelques traités partiels, et pendant laquelle les pouvoirs tyranniques, les fureurs populaires, la rage du fanatisme, le monstre de l'anarchie luttent de malheurs et de crimes. Ni la guerre des Tartares, ni le brigandage des Normands, ni la persécution

(1) Mac-géoghégan.

⁽²⁾ Actes du Parlement de 1559. - Proclamation de Sussex 1563. - Parlement et Proclamations de 1568.

⁽³⁾ In rebellionem gens penè universa proruperat. Cambden.

Elizabeth des Dioclétiens n'offrent rien de plus horrible.

Propriétés mises au pillage, compagnies d'entrepreneurs (1), qui se distribuent de loin le patrimoine d'étrangers, dont ils n'ont reçu aucune offense; invitations publiques aux cadets de la Grande-Bretagne d'aller recueillir l'héritage des aînés d'Irlande (2); bétail égorgé, moissons brûlées, villes anéanties; capitulations violées; prisonniers de guerre suppliciés; vicillards, femmes, enfaus massacrés, fusillés, précipités dans la mer (5); archevêques pendus (4); prêtres écartelés (5); dévastation, famine (6), peste (7): tel est l'ef-

(2) 1586. Mac-géoghégan, p. 462.

(4) O'Hurly, archevêque de Cashell, 7 juin, 1583. O'Culemann et O'Helkeran, prêtres, 7 juin.

(5) Dermod Mac-Carthy, 1603.

⁽¹⁾ Undertakers, Cambden, Leland, Mac-géoghégan, Hume.

⁽³⁾ Massacres de Conacie, par Bingham, 1585. — Massacres de Momonie, par Norris, 1585. — Massacres d'Iniskillen, par Bingham, 1594. — Représailles, par O'Donnel, 1594. — Ravages de Momonie, 1600. — Sac de Dorsies et de Dunboy, 1603.

⁽⁶⁾ En 1602. Dans le pays de Killalta on voyait des enfans se nourrir de la chair et des entrailles de leurs mères mortes. Cox, p. 449.

⁽⁷⁾ En 1575.

froyable mais véridique tableau du règne Elizabeth d'Elizabeth en Irlande, tandis qu'elle comblait l'Angleterre de tant de gloire et de tant de prospérité. Deux fois prête à succomber sous les efforts des confédérés, elle leur fait proposer la paix: deux fois leurs chefs victorieux demandent, pour toutes conditions, amnistie, liberté de conscience, et restitution de propriétés, seulement depuis quarante aus (1): deux fois cette Reine impérieuse, se fiant sur les ressources de son génie et sur la persévérance de sa volouté, aime mieux tout risquer que rien céder, et condamne ce malheureux pays à rester le théâtre de tant d'horreurs. Elle meurt, après avoir long-temps dépensé à cette funeste guerre plus de la moitié de son revenu; au moment de se voir réduite à demander au Parlement anglais un subside extraordinaire, c'est-à-dire à compromettre cette autorité arbitraire, son idole, et qui ne reposait que sur son économie ; n'ayant pas même joui de voir rangée sous son obéissance cette terre, dont elle a voulu acheter si cher la conquête; précipitée dans le tombeau par sa douleur or-

^{(1) 1596, 1599.} Mac-géoghégan, Cambden. — Interrogatoire du comte d'Essex.

gueilleuse, et obligée, dans les derniers momens de sa vie, d'accorder aux confédérés, quoique vaincus, presque toutes les conditions qu'elle avait refusées lorsqu'elles lui eussent épargné tant d'hommes, de dépenses, de chagrins et de remords (1).

Ce qu'elle n'avait pu obtenir par des flots

de saug, le Ciel le réservait à son paisible successeur. Les dynastes irlandais, épuisés d'hommes, d'argent, de vivres et de munitions; après avoir combattu quatre cent quarante ans pour leur indépendance ou polilitique, ou civile, ou religieuse; après avoir cherché vainement un Roi dans le sein de leur île ; après en avoir vainement demandé un à l'Ecosse, à la France, à l'Espagne, à l'Italie; Jacques I. voient, dans Jacques I. d'Angleterre, Jacques VI d'Écosse, qui tout à l'heure venait de les encourager et de les soutenir dans leur lutte contre Élizabeth. Ils reconnaissent dans JACQUES STUART le descendant de leurs anciens Monarques, le rejeton d'une tige qui leur est commune avec lui (2), l'héritier

(1) 1603. Mac-géoghégan.

⁽²⁾ Discours de Jacques I. aux députés d'Irlande. For the ancient Kings of Scotland are descended from the Kings of Ireland; so, as I have an old

d'Édouard Bruce, qu'ils ont élu et couronné Jacques I. Roi d'Irlande au quatorzième siècle; enfin, le fils de Jacques V, qui récemment a réclamé son droit à cette couronne. Naturels et colons, Bretons, Saxons, Danois, Normands, Ecossais, il n'est point de peuplade, point de caste, qui ne voie le sang d'un de ses anciens maîtres couler dans les veines du nouveau Mouarque. Tout se soumet. Les deux derniers chefs de la ligue catholique, O'Neil, O'Donnel, vont en personne à Londres, faire hommage au Sou-VERAIN DES ÎLES BRITANNIQUES, CII recevoir des titres, et lui jurer fidélité. Jacques les comble d'honneurs et de marques de bienveillance (1); il proclame une amnistie générale; il crée une commission de grâce, pour assurer les propriétés, en recevant les soumissions (2); il distribue les terres de la Couronne entre des planteurs, qui doivent y porter l'abondance et la civilisation; et sur chaque Justice et territoire il veut que les descendans des anciens chefs soient pourvus de la plus grande

Soumission de l'Irlande, 1604.

sance du Roi.

title, as King of Scotland, therefore you shall not doubt to be relieved.

- (1) Mac-géoghégan.
- (2) Leland.

Jacques I. étendue des concessions (1); il prend sous sa protection immédiate tout le peuple d'Irlande (2). Des juges du Roi, des Cours semblables à celles de la Grande-Bretagne, des inrés, vont répandre sur tout ce nouveau royaume ces lois, ces procédures criminelles d'Angleterre, le chef-d'œuvre de la sagesse et de l'humanité. Le Roi promet aux Catholiques le libre exercice de leur religion (5). Depuis vingt-sept ans l'Irlande n'a pas vu de Parlement : Jacques en rassemble un, qui n'est plus le Parlement du Pale, mais bien véritablement celui de toute l'Irlande. Les Catholiques et les Protestans y sont presque en nombre égal (4); et après quelques ombrages, inévitables dans le premier moment où ils se trouvent en présence, après quelques difficultés, qu'apaise la sagesse du Roi, la mo-

(1) Dans la Lagénie, sur soixante-six mille acres de terres, quarante - neuf mille cinq cents devaient être rendus aux anciens propriétaires, et seize mille cinq cents donnés aux nouveaux Colons. — Une autre distribution de trois cent quatre-vingt-cinq mille arpens se sit, d'après la même proportion, dans les comtés du Roi, de la Reine, de Leitrim, etc. Leland.

(2) Ibid.

(4) 125 Protestans, 101 Catholiques.

⁽³⁾ Message de Gough. Hist. de Mac-géoghégan.

dération, la candeur, l'unanimité, président Jacques I. aux délibérations de ce corps mi-parti : tant il est vrai que l'unité religieuse , préférable sans doute, toutes les fois qu'on peut l'obtenir, n'est cepeudant rien moins qu'une condition essentielle de l'unité politique (1). Dans ce Parlement, le titre du Roi est universellement reconnu; des témoignages de reconnaissance lui sont votés avec transport; on lui assure, à lui et à ses successeurs, un vaste subside sur tous les biens réeis et personnels du royaume. Ces statuts odieux qui faisaient deux peuples d'un seul, qui condamnaient l'un à la tyrannie et l'autre à l'oppression, cette défense de s'entre-unir, cet ordre de s'entre-tuer, cette privation des lois, en un mot ces distinctions, aussi iusensées qu'atroces, entre les enfans de la même patrie et les sujets du même Monarque , disparaissent. Le Roi applaudit à ce Parlement loyal; il s'applaudit à lui-même des moyens de justice et de conciliation qu'il a préférés; il est fier (2), et il avait raison de l'être, du plan qu'il avait conçu pour l'Irlande.

Uniondes Catholiques et des Protestans.

⁽¹⁾ Un membre des Communes insulta les Catholiques, refusa satisfaction, et fut emprisonné par ordre de la Chambre. Leland.

⁽²⁾ Hume.

Jacques I. Heureuse époque, si rien n'eût troublé le cours des bienfaits du Roi et de l'affection du peuple!

Nouvelles injustices des ministres.

Mais des passions ministérielles viennent encore se placer sans cesse entre un Souverain juste et des sujets fidèles. L'intolérant Cécil (1); d'autres conseillers, dominés comme lui par un âpre puritanisme, et par une haine irréconciliable du nom catholique, aliènent et effraient le Souverain, irritent les sujets, renouvellent les persécutions, les combats, les spoliations. Encore des lois pénales; encore une amende imposée, chaque semaine, sur le Catholique qui ne veut pas assister au culte que sa conscience réprouve (2). Un prêtre romain est condamné à mort pour avoir dit, dans l'intérieur d'une maison, qu'il ne croit pas à la suprématie spirituelle du Roi (3). O'Neil et O'Donnel, cités devant le Conseil privé, abandonnent leurs domaines et leur pays: une proclamation annonce qu'ils ont conspiré contre le Gouvernement; que leur crime sera manifesté au monde entier par des

Spoliations.

⁽¹⁾ Mac-géoghégan.

⁽²⁾ Leland.

⁽³⁾ Lalor, 1605. Ibid.

preuves aussi claires que le soleil(1); et au- Jacques I. jourd'hui, c'est-à-dire après cent quatre-vingtsix ans, la seule preuve que le monde ait encore vue, est un billet anonyme, jeté, dit-on, dans la chambre du Conseil (2). Six comtés entiers, cinq cent mille acres de terres, n'en sont pas moins confisqués (3); et Jacques, dans la fatalité qui déjà entraînait sa maison, les distribue à ces sectaires qui devaient tourmenter sa vie, déchirer son église, renverser son trône, et immoler son fils (4). Un viceroi (5) fait emprisonner le messager (6) que Jacques a chargé de ses paroles de paix pour les Catholiques. Un autre (7) suspend les franchises et les revenus de toute une ville (8), parce qu'elle s'est élu des magistrats catholiques. Un troisième, que Jacques a choisi vertueux et conciliant (9), est calom-

- (2) Leland.
- (3) Ibid.
- (4) Mac-géoghégan. Leland.
- (5) Chichester.
- (6) Gough.
- (7) Oliver St.-Jean.
- (8) Waterford.
- (9) Lord Falkland.

⁽¹⁾ Proclamation du 15 novembre, cinquième année du règne de Jacques I.

Tanatisme.

Jacques I. nié, méprisé, désobéi : un évêque puritain (1) lui reproche en chaire sa modération, et prend pour texte de son sermon ce fameux passage, dont s'arment tous les fanatiques: neque enim frustrà gladium portat. En vain Jacques ne cesse d'interdire tous les moyens violens et injustes. Toutes ces règles dans lesquelles s'étaient complues la sagesse et l'équité du Roi pour établir ses plantations chéries, les agens du Roi les négligent et les méprisent (2). De tous côtés la fraude et la violence privent les naturels du pays de la portion que leur Souverain leur avait réservée (3). Un Désobéisnouveau genre de fléau se déclare : après les aventuriers, après les entrepreneurs, viennent les découvreurs (4), espèce d'hommes faisant métier de découvrir on quelque titre royal, ou quelque défaut de forme dans les titres

sance.

- (1) Usher, 1622.
- (2) Those regulations in which the royal equity and wisdom appeared to most advantage, were, in many instances, neglected and contemned. Leland, liv. 1v, ch. 8.
- (3) The Commissioners appointed to distribute the lands, scandalously abused their trust, and by fraud and violence deprived the natives of those possessions which the King had reserved for them. Ibid.
 - (4) Adventurers, Undertakers, Discoverers.

des particuliers, pour revendiquer les terres Jacques I. à la couronne, et les faire ensuite racheter par leurs possesseurs, ou se les faire concéder à eux-mêmes. Les manœuvres les plus iniques, les cruautés les plus barbares, le plus vil parjure et la plus scandaleuse subordination, sont employés pour dépouiller de son héritage le propriétaire légitime, innocent et paisible (1). Des conseils d'administration se mettent à la place des tribunaux de justice. Les témoins qui déposent, les jurés qui prononcent contre le fisc, sont condamnés à l'amende (2). La possession des siècles est une vaine sauve-garde; la religion de l'État n'est plus un abri. Après avoir suscité cet orage contre les Catholiques, les conformistes eux-mêmes s'y trouvent enveloppés, et quiconque est propriétaire, est Mépris de attaqué dans sa propriété (3). Enfin, l'on annonce un jour à la province de Conacie toute entière, qu'elle ne renferme pas un seul

la propriété.

⁽¹⁾ There are not wanting proofs of the most iniquitous practices, of hardened cruelty, of vile perjury, and scandalous subornation, employed to despoil the fair and unoffending proprietor of his inheritance. Ibid.

⁽²⁾ Leland, liv. 1v, ch. 8.

⁽³⁾ Ibid.

Jacques I. propriétaire dans son sein, parce que l'officier de la chancellerie, à qui les habitans ont remis leurs titres scellés du sceau royal, pour les enregistrer, a négligé de faire cet enregistrement, pour lequel il n'a pas moins reçu trois mille livres sterhing (1), et les Connactiens, après avoir déjà racheté leurs biens sous la reine Elizabeth, sont obligés de les racheter encore sous le roi Jacques. Les extorsions des soldats, les exactions du nouveau clergé, la sévérité intolérable de ses Cours ecclésias-

Insurrections partielles. la sévérité intolérable de ses Cours ecclésiastiques, viennent se joindre à tous ces griefs (2).
On éclate en murmures; on parle de courir
aux armes; quelques mouvemens (5), étouffés dans leur naissance, en aunoncent d'autres
plus redoutables. Et quand la force publique
devient si nécessaire, il n'y a plus d'armée en
Irlande! Les vingt mille hommes que Jacques
y avait trouvés sont réduits à quinze cent cinquante. Sur vingt-sept compagnies, entre lesquelles ce nombre d'hommes est divisé, dixneuf sont commandées par des conseillers
privés, contre lesquels on n'ose former aucune plainte; qui, sous prétexte de se payer,

⁽¹⁾ Leland, liv. v1, ch. 8.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ O'Dogharty, O'Sullivan, chef de Béare, etc.

refiennent ce qu'ils doivent au Roi; qui s'en- Jacques I. richissent, en composant avec les contribuables, pour n'exiger d'eux qu'un quart de leurs redevances envers la couronne; qui emmènent leurs soldats, chacun de son côté, et les font ou travailler à leurs terres, ou servir dans leurs maisons (1). Malgré l'exiguité de cette armée, malgré l'accroissement de l'agriculture et du commerce, malgré l'augmentation des douanes portées, sous ce règne, de cinquante livres sterling à neuf mille sept cents, la dépense de la couronne excède son revenu de seize mille livres. Jacques meurt sans avoir pu consolider sa glorieuse entreprise, laissant à son fils un royaume mieux cultivé, plus préparé aux améliorations, mais divisé, faible, et prêt à lui échapper.

Faiblesse du goument.

L'accession de Charles I. semble suspendre, Charles I. pendant quelques instans, ces dispositions funestes : il se hâte de mettre à profit cette espèce de trève. Déjà il a porté son armée d'Irlande à six mille hommes; mais il est obligé, pour l'entretenir, de la cantonner dans les différens comtés, en les chargeant de l'habiller et de la nourrir. Les premiers témoignages

(1) Leland.

de loyanté qu'il reçoit lui viennent des Catho-Charles I. liques: ils vont offrir au vice-roi une contribution volontaire, capable de défrayer tonte la dépense des troupes (1). Les Protestans ne venlent être vaincus ni en fidélité, ni en zèle, et réclament leur part dans cette offre. Une assemblée générale des seigneurs et des gentilshommes se tient à Dublin (2); les Catholiques y dominent par le nombre et par la richesse; mais tous s'accordent par un sentiment égal de loyauté. L'offre d'un large subside est réalisée; la seule récompense qu'on sollicite est la garantie des propriétés, et la suspension des lois pénales pour cause de religion. L'assemblée envoie des agens au Roi, qui, n'écontant que sa bonté, avait déjà recommandé au lord député la modération et l'indulgence dans les controverses religieuses (5). Le caractère de Falkland avait prévenu ces instructions, et les aurait suppléées. Le Roi, les ministres, le peuple, tous sont donc unis cette fois, tous n'ont qu'un même vœn; mais le nouveau clergé, ce clergé bien plus presbytérien qu'anglican, se scandalise

⁽¹⁾ Leland.

⁽²⁾ Ibid.

⁽³⁾ Instructions de Charles I. au lord Falkland

des concessions du Gouvernement (1). Ces Charles I. hommes, qui ne cessaient de maudire l'intolérance romaine, font une protestation solennelle contre la tolérance. Les pupitres retentissent de pieuses invectives et de charitables imprécations. Tolérer les Catholiques, c'est commettre un péché horrible, c'est exposer le peuple à périr dans un déluge d'apostasie.

Les tolérer pour en obtenir des subsides, c'est mettre à l'encan des âmes que J. C. a rachetées de son sang. On va jusqu'à prier publiquement le Dieu de Vérité d'inspirer le zèle de sa gloire à ceux qui sont revêtus du pouvoir (2).

Pendant ce temps, les agens des Catholiques se vengeaient noblement à Londres de la persécution qu'on élevait contre eux à Dublin. Ils offraient au Roi l'énorme et volontaire contribution de cent vingt mille livres sterling; et parmi les grâces qu'ils demandaient en retour, la plupart devaient être communes aux Protestans et aux Catholiques, quelques-unes même étaient particulières aux

⁽¹⁾ Leland.

⁽²⁾ Protestation du clergé protestant d'Irlande contre la tolérance. — Ware. — Vie d'Usher.

Charles I. premiers (1). Charles les promet toutes; il promet un Parlement dans lequel il les ratifiera plus solennellement encore. Les Irlandais reçoivent avec transport leurs députés et les concessions du Roi; ils se soumettent avec joie à la contribution : au sentiment qu'ils manifestent, on croirait encore que toute division de sectes est effacée entre eux : leurs pasteurs s'y opposent. L'indiscrétion d'un clergé, l'intolérance de l'autre réveillent toutes les haines. Les prêtres catholiques ne se contentent pas de recouvrer un droit, ils veulent remporter un triomphe. Des processions romaines parcourent les rues de la capitale; des moines étalent publiquement l'ancienne bigarrure de tous ces babillemens devenus si odieux. A cette vue, tout le fiel des ministres puritains entre en fermentation; ils dénoncent avec phrénésie non-sculement les actes extérieurs, non-seulement les couvens de moines, mais le culte intérieur, mais les églises, mais le collége, mais la hiérarchie apostolique par laquelle l'Irlande tient encore au siège de Rome. Intimidé par leurs menaces, Falkland leur accorde une proclamation qui défend aux Catho-

⁽¹⁾ Leland.

liques l'exercice de leur religion. Alors ceux-ci Charles L. sentent le poids des impôts dont ils ne reçoivent plus le prix; dès le premier quartier on est obligé de leur en remettre une moitié : c'était la seconde fois que le clergé protestant sacrifiait à son fanatisme les besoins du Roi et de l'Etat (1). Falkland, ayant plus de vertus que de talens, est rappelé, et laisse par interim les rênes du Gouvernement entre les mains de deux lords-justiciers. L'un d'eux, le comte de Cork, sans attendre les instructions du Roi, sans consulter le ministère anglais (2), s'arme aussitôt d'une verge de fer contre les Catholiques, annonce qu'il va mettre à exécution les lois pénales d'Elizabeth, et fait marcher un corps de Protestans qu'il avait enrégimentés lui-même sur ses terres. Désapprouvé par le Roi , il n'en poursuit que plus vivement ses mesures violentes. Enfin, l'archevêque protestant et le magistrat de Dublin se mettent à la tête d'un détachement de l'armée, vont droit à une église romaine, pendant qu'on y célébrait le service divin, et tombent, l'épée à la main, sur des concitoyens qui pra-

⁽¹⁾ Leland.

⁽²⁾ Ibid.

Charles I.

tiquaient paisiblement leur religion (1). Ceux-ci repoussent la force par la force, combattent pour leur religion sur les marches de l'autel, et mettent les assaillans en fuite. On ne pardonne pas aux Catholiques d'avoir vaincu quand ils étaient attaqués : quinze maisons religieuses sont à l'instant supprimées par le Gouvernement; le collége catholique est changé en séminaire protestant, et l'on touche au terme de la contribution volontaire.

WESTworth, loid-député, 1652.

TEL était le moment où lord Wentworth était nommé pour administrer l'Irlande. C'était de ce long amas de tyrannies, de préjugés, de haines, qu'il avait à tirer les élémens d'un gouvernement libre, éclairé, bienfaisant.

Débute en établissant la force publique.

Avant tout, le besoin d'une force publique, et par conséquent des fonds nécessaires pour la maintenir, dut l'occuper exclusivement. Le comte de Cork, qui ne voulait pas que les Catholiques eussent un mérite, s'opposait à ce que la contribution volontaire fût continuée. Son moyen, pour entretenir l'armée, était d'exiger sévèrement l'amende hebdomadaire de tout catholique qui ne se présentait pas le dimanche à l'église protestante. Ce

(1) Leland.

moyen précaire et barbare déplut à Wentworth: il soupconnait le comte de manœuvrer en secret avec les Protestans, pour embarrasser le roi, et pour devenir d'autant plus maître du sort des Catholiques (1). Il se servit habilement, auprès de ceux-ei, des lettres de leur ennemi, pour les disposer à plaire à leur Souverain, dont la protection leur devenait si nécessaire. Enfin, par ses agens et par ses dépêches, étant encore dans sa province d'York, il détermina les Catholiques d'Irlande à ajouter un nouveau don de vingt mille livres (2) à celui qu'ils avaient déjà offert. Ayant ainsi pourvu au besoin du moment, il fixa d'un œil plus calme la route qu'il avait à tenir, et le but auquel il devait tendre.

Le peuple le plus libre de la terre, les Romains avaient leur dictature, et confiaient sagement à un instant de despotisme des siècles de liberté. Si jamais pays eut besoin de cette magistrature imposante, c'était sans doute Dictature l'Irlande, après six cents ans de désordres, tels que ceux dont nous n'avons pu tracer qu'une bien faible esquisse. Il ne s'agissait pas

Principes de son administration.

> nécessaire.

⁽¹⁾ Leland. - Biog. Brit.

⁽²⁾ Straf. Let.

même ici de voiler la statue de la liberté (1); il fallait la poser, dompter des grands qui ne savaient pas obéir, confondre des peuples qu'on s'était acharné à rendre insociables, briser des haines inflexibles, étouffer mille factions renaissantes, en un mot imposer d'abord le frein d'un gouvernement, pour en relâcher ensuite les rênes. Wentworth demanda donc au Roi des pouvoirs très-étendus: lui-même fut chargé d'en fixer les bornes; le soin de rédiger ses propres instructions lui fut abandonné (2), et on lui promit de les modifier sur les lieux, suivant les circonstances (3).

Mais la dictature change de nom selon la direction qu'elle prend. Rien ne se ressemble moins, que le gouvernement militaire consacré au rétablissement des lois, et ce même gouvernement employé à leur subversion. Les décemvirs de Rome en furent les bienfaiteurs pendant la première année, et les Dictature tyrans pendant la seconde. Wentworth, en traçant le plan de ses instructions, le modela sur les règles de la plus stricte équité. Il

juste.

⁽¹⁾ Montesquieu.

⁽²⁾ Biograph. Britan.

⁽³⁾ Let. de Coke, secrét. d'état.

fit plus : il déclara au Roi qu'il ne pouvait Il exige partir, s'il n'emportait avec lui l'assurance formelle de ce Parlement tant promis à l'Irlande (1). C'était, pour ainsi dire, attaquer Charles dans son endroit sensible, et rouvrir une plaie à peine cicatrisée. Depuis sa promesse à l'Irlande, le Parlement de 1629 s'était tenu en Angleterre, et la question avait bien changé de face pour lui. Mais il avait besoin des services de Wentworth, confiance en son habileté; au fond, c'était l'abus plus que l'usage des Parlemens qu'il redoutait : Wentworth partit pour l'Irlande avec la promesse qu'il avait exigée.

C'est de ce double principe que nous allons voir sortir toute son administration. C'est pour n'avoir pas su le saisir, c'est pour n'avoir tenu aucun compte ni des lieux ni des circonstances, pour avoir jugé le ministre d'Irlande au milieu des troubles, comme on aurait jugé le ministre d'Angleterre au sein de la paix, que quelques personnes ont porté tant de jugegemens erronés sur cet homme aussi pur qu'il était grand, qui a pu quelquefois se laisser entraîner trop loin dans l'action, mais qui n'a

⁽¹⁾ Biog. Brit. - Leland, - State Papers, p. 115.

jamais dévié volontairement de ses principes.

Arrivée de Wentworth en Irlande, juillet 1633.

A peine rendu dans la capitale de son nonveau gonvernement, il reconnut qu'il avait eucore été trop réservé dans l'étendue de pouvoir qu'il s'était assignée : il fallut que le Roi en reculât eucore les limites. Ceux qui, par leurs places, devaient être les co-opérateurs du lord-député, les conseillers du Roi, en un mot les membres du Gouvernement, livrés à un égoïsme sordide ou à un aveugle fanatisme, s'occupaient, sans distraction comme sans pudeur, de leur intérêt ou de leurs passions personnelles, et s'embarrassaient aussi pen du service de leur maître que du bonheur de leurs concitoyens (1). Dans le premier Conseil qu'il tiut, il fit annoncer par le Chancelier que l'intention du Roi était d'assembler un Parlement, pour établir solidement et régulièrement la dépense de l'armée, assu-

Le Conseil.

(1) I find them, in this place, a company of men the most intent upon their own ends that ever I met with, and so as those speed, they consider other things at a very great distance. I take the Crown to have been very ill served, and altogether impossible for me to remedy, unless I be entirely trusted and lively assisted and countenanced by his Majesty. (Lettre de lord Wentwerth. Dublin, 3 août, 1633.)

rer toutes les propriétés et redresser tous les griefs. Mais comme il fallait pouvoir arriver jusqu'à l'époque de la convocation, le Chancelier ouvraitl'avis de continuer encore pour un an la contribution volontaire (1). La proposition fut écoutée froidement par les uns, vivement combattue par les autres. Un chevalier Parsons, arrivé en Irlande sous Elizabeth, dans un état voisin de l'indigence, aujourd'hui personnage ministériel, et possesseur d'une immense fortune, ne voulait pas en sacrifier la plus petite portion pour la couronne, à laquelle il la devait toute entière. Il décidait nettement que la mesure proposée était impossible, et il rappelait à ses collégues qu'eux-mêmes l'avaient déclaré officiellement avant l'arrivée du lord-député (2). Wentworth était convaince qu'avec le génie particulier de ceux qu'il avait à gouverner, tout dépendait du premier mouvement qu'il imprimerait (3).

⁽¹⁾ Strafford's Letters, vol. I, p. 99.

⁽²⁾ State Pap. vol. I. - Biogr. Brit.

⁽³⁾ Besides, what is to be done must be speedily executed, it being the genius of this country to obey a Deputy better upon his entrance than upon his departure from them; and therefore I promise your Lordship I will take my time: for whilst they take

Il se leva brusquement, et se livrant à son indignation, Eh! bien, dit-il (1), je saurai sans vous, et au péril de ma vie, faire subsister l'armée de Roi. Je vous avertis cependant d'y réfléchir encore. Je pouvais me passer et de vos conseils et de vos secours. J'ai voulu vous donner une occasion de manifester votre loyauté. La première contribution volontaire est venue des Catholiques : j'ai voulu que les Protestans eussent au moins le mérite de la seconde. Si vous m'en croyez, vous signerez une offre pour l'année prochaine, et vous présenterez en même temps une pétition au Roi, pour le supplier de convoquer un Parlement le plutôt possible. Et il sortit pour les laisser délibérer.

me to be a person of much more power with the King, and of stronger abilities in myself, than indeed I have reason, either in fact or in right, to judge myself to be, I shall, it may be, do the King some service: but if my weakness therein once happen to be discovered by them in this kingdom, for the love of God, my Lord, let me be taken home; for I shall but lose the King's affairs and my own time afterwards. (Lettre du Lord Wentworth au comte de Portland, lord-trésorier. Dublin, 3 août, 1633.)

⁽¹⁾ State Pap. - Leland.

Tous les membres du conseil restèrent frappés, se regardant l'un l'autre, et lisant dans leurs regards réciproques que, sous un tel chef, il serait difficile de s'écarter de la route du devoir. Ils suivirent ponctuellement son avis; ils transmirent immédiatement au Roi et l'offre d'une contribution et la demande d'un Parlement. Le reste du royaume imita joyeusement leur exemple (1). Wentworth, pourvu de moyens, courut à l'armée. Elle L'armée. fut payée, vêtue, augmentée. Des revues générales se firent; des détachemens nombreux parcoururent les provinces; leurs exercices réguliers, leur tenue imposante, l'idée qu'ils portaient avec eux du courage et de l'activité de leur nouveau chef, enchaînèrent ceux qui voulaient remuer. Les habitans jouissaient de se voir protégés par des troupes disciplinées, qu'ils n'étaient plus obligés de loger et de nourrir (2). Les grands s'accoutumaient à craindre Wentworth, mais le peuple s'accou- Le peuple tumait à le bénir. Plusieurs actes d'éclat annoncèrent un gouvernement ferme, mais en même temps sage et bienfaisant. La satisfaction

⁽¹⁾ Leland, liv. 5, ch. 1.

⁽²⁾ Ibid.

des Irlandais retentit jusqu'à la Cour de Londres. Le Roi se félicita plus que jamais de son choix, et le secrétaire d'Etat écrivit au député: On avait craint votre sévérité; on applaudit à votre justice et à votre modération (1).

Parlement.

Le Roi hésite à l'accorder.

La force publique une fois debout, les factions contenues, Wentworth se hâta d'arriver à la convocation d'un Parlement, Charles hésitait encore. Poursuivi par le souvenir des derniers Parlemens, partout où ce nom lui était prononcé, il voyait ressortir une tête de l'hydre (2). Le député voulut le déterminer : il lui adressa un mémoire si fort de justice et de raison, rempli d'un si tendre amour pour la personne du Roi, et d'une sollicitude si noble pour le bonheur des peuples, si rassurant d'ailleurs par la sagesse des mesures prises pour conduire ce Parlement, et si brillant par les effets qu'il en promettait, qu'une plus longue résistance devenait impossible. L'issue en sera heureuse, disait Wentworth au Roi ; les bénédictions du Ciel couronneront les efforts vertueux de votre Majesté; et

Wentworth Pobtient.

- (1) Lettre de Coke, secrétaire d'Etat, au lord Wentworth. 24 octobre 1633.
 - (2) Lettre du Roi, Straf. Let., p. 233, vol. I.

avant peu d'années le monde verra que par votre sagesse et votre bienfaisance, vous aurez fait de cette nation une conquête bien plus absolue, que n'ont pu la faire tous les Rois vos ancêtres par leurs armées, et par un déluge d'or et de sang (1). Charles se sentit entraîné, il s'abandonna au cœur ainsi qu'au génie de Wentworth, et, le 2 juin 1654, un Parlement fut convoqué en Irlande pour le 14 juillet suivant.

Le convoque,

Rien n'était si important pour le succès des travaux de cette assemblée, que la manière dont elle serait composée. Wentworth, ainsi qu'il l'avait annoncé au Roi, sut donner une Dirige les telle direction aux esprits, que les anciens et les nouveaux Irlandais , les Catholiques et les Protestans se trouvèrent députés aux Communes presqu'en égale proportion; obligés de se mêler, puisqu'ils allaient former un scul

choix.

⁽¹⁾ Voyez ce mémoire tout entier dans les Annales du Règne de Charles I. par un auteur contemporain. « At this time, that great person and worthy states-" man, Thomas lord Wentworth, lord deputy of » Ireland, gave his Majesty to understand the con-» dition and state of his kingdom of Ireland; which » that great lord did in the letter following, etc.» (Annals of the Reign of King Charles I. p. 443.)

corps, et traiter les mêmes affaires; forcés à se respecter, parce qu'ancun parti n'était ni assez faible pour pouvoir être opprimé, ni assez fort pour vouloir être oppresseur. Cela seul était déjà un grand bienfait public : le député ne s'en tint pas là.

Les élections faites, il se mit à travailler les

Prépare les esprits.

élémens du grand ouvrage qu'il méditait, cherchant à rendre jusqu'aux préjugés auxiliaires de la raison, et voulant forcer tous ces intérêts particuliers et divergens à se réunir au point central de l'intérêt public. Il n'exclut aucun parti, il n'en préféra aucun, il les vit tous, et parla à chacun d'eux le langage (1) qui lui convenait. Aux Protestans il observait que tant que la dette du Gouvernement ne serait pas pleinement acquittée pour le passé, tant que sa dépense ne serait pas solidement établie pour l'avenir, le Roi serait toujours obligé d'avoir recours aux dons des Catholiques, et qu'il n'était pas possible que leur influence ne fût pas en raison de leurs services.

Aux Catholiques il remontrait que, dans tous

les besoins du Gouvernement, le parti protestant renyoyait toujours à cet impôt hebdo-

Protestans.

Catholiques.

⁽¹⁾ Ann. of Ch. I. - State Pap. - Leland.

madaire, qui pesait sur leurs consciences autant que sur leurs propriétés; que jusqu'ici ils n'avaient pu s'y soustraire que par des contributions immenses; qu'en établissant un revenu public, ils allaient se délivrer de ce joug odieux, et rameuer cette égalité de contribution, que la justice désire entre tous les contribuables. Il avertissait les nouveaux propriétaires qu'ils étaient intéressés plus que personne à l'existence d'un gouvernement fort; car ils avaient contre eux et les anciens Irlandais et les familles des premiers conquérans; et si les dissensions civiles renaissaient, ils seraient exterminés entre les deux partis. « N'est-il pas temps » disait-il aux héritiers de ces familles conquérantes « de mettre » le dernier sceau de la légitimité à vos » vastes possessions? Voulez-vous être tou-» jours haïs de ceux que vous avez voulu » gouverner; insulter à leur infortune, leur » ravir jusqu'à leurs débris, leur envier jus-» qu'à leurs souvenirs, leur interdire jusqu'aux » moyens de recouvrer, par leur industrie » et leurs services, quelque portion de cette » terre que vous leur avez enlevée par vos » armes? » Enfin, consolant avec une sensibilité franche ces anciens Irlandais, dont Anciens

Nonpropriétaires.

Conquérams.

plusieurs déploraient une chute encore récente, il leur représentait sagement : « Qu'il » n'est pas donné à l'homme de lutter contre » la nécessité; que la Providence, en se ré-» servant à elle scule l'immutabitité, a soumis » les nations à de grandes vicissitudes, et qu'il vient un instant où elles doivent s'y résiguer : que la révolution la plus injuste dans son principe est consacrée dans ses effets par le temps : que sans doute au moment de la désorganisation, et tant que la teni-» pête dure, chacun peut défendre sa place » et faire sa manœuvre; mais que quand les » flots sont calmés, quand la société est ren-» due à un ordre stable et à un état de paix, alors l'homme injuste, l'homme factieux est celui qui cherche à renverser l'un et à troubler l'autre : qu'ainsi les Francs avaient conquis la Gaule, les Normands l'Angleterre, et les Anglais l'Irlande : que cette antique colonie, à laquelle les chefs irlandais étaient si fiers de rapporter leur origine, avait trouvé elle-même un peuple indigène qu'elle avait soumis ; qu'une lutte de quatre siècles contre toute la puissance anglaise était un titre de gloire, qui n'en laissait re-» gretter aucun autre; qu'enfin ils avaient

par le sang avec la plupart des familles transplantées parmi eux; que s'ils avaient perdu des propriétés, ils en avaient aussi conservé, et pouvaient en acquérir; et que c'était seuplement en se confondant dans la classe commune des propriétaires, en ne formant plus qu'une seule nation avec les conquérans, qu'ils échapperaient aux droits sévères de la conquête (1).

Pendant que Wentworth, avec son génie, travaillait à renouveler l'esprit des Communes d'Irlande, les lords du Pale venaient, avec le mot usage, réclamer le droit d'être consultés d'avance sur les affaires qui devaient se porter au Parlement. Le député leur répondit qu'il était venu renverser le Pale, et réunir la nation. On voulut lui susciter des difficultés plus sérieuses. La haine des factions dont il s'était séparé en Angleterre, celle des Puritains répandus dans les trois royaumes, le poursuivaient jusqu'au sein de son nouveau gouver-

Prétentions des lords du Pale.

⁽¹⁾ Ibid. ut snpr., p. 149.

Opposition dans le conseil.

lande des amis zélés et des instrumens serviles. Pourvu qu'on fit échouer l'administration de Wentworth, peu importait que la chose publique dût en souffrir. Le Conseil prétendait limiter le bill des subsides avant la session; le député voulait qu'on s'en rapportât au zèle des Communes. Les membres du Conseil imaginaient mille restrictions, tantôt pour se rendre maîtres de la répartition des sommes qui allaient être votées, tantôt pour échapper euxmêmes, selon la coutume, à l'imposition générale; et, selon la coutume encore, ils ne manquaient pas d'appeler leur personnel et sordide intérêt l'intérêt du peuple. Wentworth ne put les entendre patiemment. Vous êtes le Conseil du Roi, leur dit-il un jour (1): occupez-vous de que ce désire le Roi, et reposezvous sur les représentans du peuple du soin

Fermeté de Wentworth.

(1) Leland, ch. 1. vol. III. - Straf. Let. vol. I.

de savoir ce qui convient au peuple. Je ne souffrirai pas qu'un pouvoir étranger prétende intervenir entre le Monarque et ses sujets, pour arrêter l'un dans l'abandon généreux de sa confiance, et pour géner les autres dans le libre épanchement de leurs

cœurs. Il s'agit ici du salut du peuple, par cela même qu'il s'agit du gouvernement du Roi. Sa Majesté a voulu que ce grand ouvrage fût consommé par un Parlement, et je lui conseillerai toujours de commencer par tenter les moyens ordinaires. Mais si je vois qu'elle est trahie par ceux qui devaient être les premiers à la seconder, si son attente est trompée là où son but était si légitime, serviteur fidèle du plus noble et du plus chéri des maîtres, jen'hésiterai pas, dans une cause si sacrée, et pour un objet si nécessaire, d'aller me mettre à la tête de son armée ; et là , ou je convaincrai tous ceux que je commande que la justice et la raison sont du côté du Roi, ou je mourrai en poursuivant l'exécution des ordres si justes et si bienfaisans qu'il a daigné me confier. Au reste, je sais parfaitement que je puis remplir les désirs du Roi avec le consentement général de la nation: il suffira de faire porter les subsides sur ceux qui sont largement en état de les fournir, et qui, du sein de leur opulence, ont trouvé moyen jusqu'ici ou de payer peu, ou de ne rien payer du tout, tandis que l'humble médiocrité ou la malheureuse indigence pliaient sous le fardeau.

C'était sans doute quelque chose de douloureux et d'inquiétant, que la nécessité d'employer un tel langage, cette habitude que le député contractait du mépris et de l'indignation contre les collègues nécessaires, quoique subordonnés, de son gouvernement, enfin le redoublement de haine et le désir de vengeance qui en résultaient inévitablement dans le cœnr de ceux-ci. Mais n'était-ce pas uniquement le tort des circonstances? Leland, de tous les auteurs anglais qui ont écrit l'histoire d'Irlande, le moins partial, mais qui n'est pas encore parvenu, il s'en faut bien, à se mettre en garde contre tous les préjugés, traite avec une sévérité extrême le début, et, en général, tous les moyens de Wentworth, en donnant les plus grands éloges aux résultats de son administration (1). Il nous semble que ces deux jugemens sont contradictoires. Nous avons exposé fidèlement les circonstances; notre précis historique de l'Irlande doit trouver ici une application bien directe : telle mesure est jusie et nécessaire dans un pays et dans un temps, qui, dans d'autres, serait inique et absurde. Nous avons

⁽¹⁾ Voyezle chap. I et II du livre V de son histoire.

vu que Wentworth avait dû se faire dictateur: ce n'était pas à l'opposition dans le Parlement, c'était à l'opposition dans le Conseil du Roi qu'il parlait ainsi : préocupé des besoins du Prince, de l'oppression du peuple, des excès d'une aristocratie exorbitante, il avait des âmes létargiques à secouer, des cœurs faibles à enhardir, des esprits malveillans à intimider. Après avoir réuni tous ces motifs de notre opinion, nous laisserons le lecteur se décider entre nous et Leland; mais ce qu'il appelle insolence, nous ne balancons pas à l'appeler fermeté; et nous croyons que les différens discours, qui marquèrent le début de l'administration de Wentworth, quand ils n'eussent pas été le mouvement de son âme, auraient encore dû être le calcul de son esprit (1).

Pour cette fois il fut justifié par le succès dans l'instant même. La partie réfractaire du Conseil, frappée de terreur, se désista de toute opposition aux projets du Roi, et abandonna la décision au Parlement qui allait se tenir.

⁽¹⁾ On parle de ma sévérité, disait Wentworth. J'ai trouvé la couronne, l'église et le peuple au pillage: je n'ai pas cru pouvoir les délivrer de l'oppression avec des sourires gracieux et des regards tendres. Straf. Let., vol. II, p. 21.

Ouverture du Parlement, 14 juillet 1634.

Pompe.

Le 14 juillet 1634, le lord Wentworth onvrit ce Parlement avec une pompe qui n'était pas elle-même dénuée d'habileté: il ne faut aux hommes ni une religion sans cérémonies ni un gouvernement sans majesté. Tous les corps militaires, les Cours de justice, le Conseil privé. les ministres d'État, les différens ordres de la noblesse, depuis le simple gentilhomme jusqu'au premier pair, le clergé, ayant à sa tête vingt-quatre prélats, conduisirent le lord député d'abord à l'église cathédrale, et de l'église au Parlement. La salle du trône n'était point obstruée par une multitude confuse et légère, au milieu de laquelle on eût peine à découvrir deux ou trois personnages qui rappelassent le lieu où l'on était. Les Communes parurent en affluence à la barre. Tous les pairs prirent leurs places, ayant derrière eux des spectateurs frappés d'attente et saisis de respect. Tous se tinrent debout, pendant que le lord député traversait la salle avec son cortège, et aucun ne s'assit que quand le représentant du Roi en eut donné la permission du haut du trône (1).

Discours dudéputé

An milieu d'un profond silence et d'une attention universelle, le député proféra ce

⁽¹⁾ State Pap. - Biogr. Brit.

discours, objet d'un si grand intérêt pour tout le peuple d'Irlande. Ce ne fut plus ici l'élan impétueux d'une passion irritée. Tout ce que la modération a de formes engageantes, tout ce qu'un esprit cultivé peut suggérer d'habile, et un bon cœnr d'affectueux, fut réuni avec ce qu'exigeaient la gravité des circonstances et la dignité du Souverain. Le député annonça que l'intention du Roi était de partager les travaux de ce Parlement en deux sessions, l'une consacrée au gouvernement, et l'autre aux gouvernés. Dans la première, il s'agirait d'éteindre la dette, de pourvoir à l'entretien de l'armée, et de fonder l'établissement public. Dans la seconde, le Roi, jaloux de reconnaître le zèle et la fidélité de ses sujets, henreux d'employer à leur prospérité le pouvoir qu'il ne désirait que pour elle, les presserait lui-même de passer en lois les grâces qu'il leur avait promises lors de la contribution volontaire. Ici l'ingénieuse et tendre sensibilité de Wentworth rassembla tout ce qui pouvait faire respecter et bénir le Roi: puis terminant son discours avec une émotion qui se communiquait à l'âme de tous ses auditeurs, Laissezmoi vous conseiller, dit-il aux membres du Parlement. Ne souffrez pas que de misé-

Annonce deux sessions.

Une pour le Roi.

> L'autre pour les sujets.

rables soupçons, que de funestes jalousies viennent corrompre votre jugement. Devenez plutôt sages par l'imprudence des autres. Vous ne pouvez ignorer dans quels malheurs s'est précipitée dernièrement, en Angleterre. une assemblée telle que la vôtre. N'allez donc pas vous heurter contre cet écueil de la méfiance, où elle s'est brisée; car à quelque cause qu'on veuille assigner ce douloureux évènement, croyez qu'il n'en est qu'une seule, la juste persévérance du Roi à obtenir l'honneur de notre confiance qu'il méritait, et notre malheureuse obstination à nourrir des craintes que nous ne devions plus concevoir, ct que nous n'avons pas voulu laisser calmer (1).

Première session.

Jamais mesures plus sages, jamais désirs plus justes n'obtinrent un succès plus prompt et plus complet. La première session fut en effet consacrée au Roi: mais ici le Roi n'était-il pas la Nation? Anciens et nouveaux Irlandais, romains et conformistes semblèrent n'avoir qu'une seule origine et qu'une seule religion. Ils ne formèrent du moins qu'un seul yœu. Six subsides, chacun porté jusqu'à

Unanimité des Communes.

⁽¹⁾ Biogr. Britan. - State Papers, vol. I.

la somme de trente mille livres sterling, et payables dans le terme rapproché de quatre années, furent votés unanimement par les Communes. Ce peuple, si peu accoutumé à se voir compté pour quelque chose en Irlande, était pénétré d'une telle confiance en Wentworth, d'une telle vénération pour son nom, qu'un député des Communes, qui s'avisa, un jour, de le prononcer avec des expressions peu respectueuses, fut à l'instant chassé de la Chambre, et mis en état d'arrestation jusqu'à ce qu'il eût demandé pardon au lord député. La Chambre des Pairs éleva quelques difficultés : elle forma plusieurs demandes étrangères, dont quelques - unes étaient justes, mais prématurées. Elle s'honorait certainement, en voulant abolir la loi de Poyning; mais le moment n'était pas encore venu, et les Pairs ne pouvaient pas à eux seuls la détruire. La pétition qu'ils présentèrent au député, pour obtenir modération et célérité dans l'exécution de la loi touchant la confirmation des titres défectueux, était encore un objet d'intérêt public, et Wentworth l'accueillit cordialement (1).

Six subsides votés.

Respect
pour
Wentworth.

Chambre des Pairs.

⁽t) Leland, ibid.

Quelques démêlés particuliers s'apaisèrent tantôt par la conciliation, tantôt par la fermeté, quelquefois par la noblesse avec laquelle Wentworth rendait hommage au mérite qu'il découvrait dans son ennemi (1). La Chambre haute donna son assentiment aux bills de subsides votés par les Communes. Le vice-roi triomphant termina cette première session au milieu d'une satisfaction universelle (2), et ajourna le Parlement au mois d'octobre pour tenir la seconde.

Convocation du Clergé.

Don gratuit des subsides.

Il avait convoqué le Clergé en même temps que le Parlement, et là encore, avec les mêmes dispositions, il obtint des deux Chambres ecclésiastiques le don gratuit de huit subsides (3). Il y avait à peine un an que Wentworth était arrivé dans son nouveau gouvernement, et il était déjà bien loin du moment où il avait trouvé l'Irlande sans force publique, exposée à devenir la proie de la première sédition, partagée entre plusieurs nations ennemies, chargée d'une dette de cent mille livres sterling, et ayant un revenu inférieur, de près de vingt-quatre mille, à un

- (1) Leland, ibid.
- (2) Ibid. State Paper.
- (3) Leland, State Pap.

état de dépense qui était lui-même insuffisant. Il envoya son frère, sir Georges Wentworth, porter à Londres ces heureuses nouvelles(1). Le Roi était transporté (2). Le Conseil d'Angleterre n'écrivait plus au vice-roi d'Irlande qu'avec l'expression du plus profond respect (3). La haine des puritains augmentait en raison de ses succès et de la bienveillance générale.

Le moment de la seconde session arriva. Elle offrait plus de difficultés que la première. du Parle-Il s'agissait de consolider les grâces promises oct. 1634. dans l'année 1628, en retour de la contribution volontaire que les députés d'Irlande avaient été offrir au Roi, après l'assemblée de Dublin. Dans l'instant du besoin, Charles avait tout promis sans distinction et sans examen. Depuis, une réflexion plus calme lui avait fait apercevoir que plusieurs de ces grâces ne pouvaient être accordées sans un préjudice notable pour le gouvernement. C'était même une des raisons qui l'avaient rendu si longtemps incertain, lorsque Wentworth avait sollicité un Parlement. Ils voudront obtenir

Second. session ment,

⁽¹⁾ Straf. Trial.

^{(2) «} I am happy in Wentworth's service.» — (The King to Lord Carlisle.)

⁽³⁾ State Pap.

plus, avait dit le Roi, qu'il ne me convient de leur accorder (1). Le député, en leur assurant ce que réclamait la justice, se flattait d'obtenir d'eux-mêmes le désistement de ce que désavouait la raison (2); mais le Roi exigeait de lui un genre particulier de dévouement : il voulait se conserver toujours la faveur du bienfait, et que Wentworth prit sur lui seul tout le démérite du refus. C'était un principe général d'administration, que Charles avait établi entre son serviteur et lui, et qu'il lui rappelait sans cesse (3). Wentworth se dévoua; ce n'était pas la première fois; son cœur lui avait inspiré cette conduite, avant que des instructions la lui prescrivissent (4), et telles étaient les affections de

(1) Lettre de Charles I. au lord Wentworth. Straf. State Pap. vol. I, p. 233.

(2) To enact so many of these graces, as in honour and wisdom should be judged equal... No fewer, nor no more.... all such profitable and wholesome laws, as a moderate and good people may expect from a wise and gracious King. Lord Deputy's advice to the King, etc.

(3) State Papers, vol. I.

(4) Only to free his Majesty from harsh and flat denials, you must be contented to take upon you the refusing part, as you did in the business of the Earl

ce noble cœur, que ses sacrifices même l'attachaient plus tendrement chaque jour à celui qui en était l'objet. Toutes les grâces qui pouvaient ou porter atteinte aux justes prérogatives de la couronne, ou mettre en danger la solidité naissante du gouvernement, le député trouva moyen de les écarter (1). Nonseulement il consentit, mais il provoqua l'établissement de toutes les autres. La police générale du royaume , la réforme des coutumes barbares, l'abolition de ce qui restait encore de distinctions injustes entre les habitans de diverse origine, la sûreté des propriétés, la tranquillité des familles, la garde des mineurs, la légitime des puînés, la distribution impartiale de la justice, la protection des biens ecclésiastiques, le perfectionnement de l'agriculture fureut le sujet d'autant de lois salutaires dont l'Irlande éprouve aujourd'hui les précieux résultats (2). Le Conseil d'Angleterre trouva une fois le député d'Irlande trop irlandais, et refusa imprudem-

Grâces accordées.

of Carlisle, to his Majesty's extreme satisfaction. (Lettre du secrétaire d'état Cooke, 20 novembre 1633.)

⁽¹⁾ Biogr. Brit.

⁽²⁾ Leland, chap. 1, liv. 5.

ment un hôtel de monnaies aux sollicitations réunies des trois branches de la législature (1). Wentworth adoucit le refus et prévint le mécontentement. Heureux d'avoir rencontré on plutôt d'avoir formé un Parlement si loyal, il jouissait de voir le sceau de la législature imprimé à tous les projets qu'il avait conçus pour le bonheur du peuple Irlandais. Le Roi s'alarmait de cette session prolongée, rappelait des exemples qui n'étaient que trop frappans, et pressait Wentworth de dissoudre son Parlement, tandis qu'il en était encore content (2). Wentworth, qui avait résolu d'en être content jusqu'à la fin, se refusait aux instances, désobéissait même à un ordre positif, et mandait au Roi qu'il se garderait bien de lui ôter l'appui d'un Parlement dont il lui garantissait la sagesse, et dont il lui conciliait l'amour.

La session excéda de trois mois le terme fixé impérativement par Charles. Tout étant réglé définitivement, le député, pour dernier acte émané du trône pendant cette mémorable assemblée, publia une annistie générale, qui

(1) Carte. Leland.

⁽²⁾ Lettre du Roi, 22 janvier 1635.

effacait jusqu'à la trace de toutes les anciennes dissensions, et vint clore, par ce témoignage Heureuse désiré de la sensibilité royale, un Parlement comblé de gloire et de satisfaction. La pre- avr. 1035. mière phrase qu'il écrivit au Roi, en rentrant dans son cabinet, est attendrissante par la pureté d'âme qu'elle respire, et par cette joie de la bonne conscience qu'on v voit éclater. Le peuple le plus heureux de la terre, s'écriait-il, remercie maintenant Dieu et le Roi.

fin du Parlement.

Le Parlement est fini, mandait-il peu de jours après à un de ses parens. Le Roi, je l'espère, est satisfait; pour ses sujets, ils le sont bien. Tel est l'heureux effet des Parlemens. Cependant celui-ci est le seul de mon temps qui soit parvenu à sa maturité; tous les autres ont été un fruit verd, cueilli avant le temps, et de tels fruits sont toujours amers. - Heureux, poursuivait-il, et ces mots sont remarquables, heureux si nous pouvions vivre assez pour voir en Angleterre un tel Parlement! Il est une saison pour tout, et il faut oublier dans telle circonstance, comme il faut se souvenir dans telle autre. L'humeur viciée n'est pas encore tout-à-fait sortie, mais l'éruption est en bon train. Une fois bien guéris et bien préparés, nous devons avoir un Parlement sain et fortement constitué. Ce doit être l'ouvrage du temps et de la sagesse royale: c'est à nous à attendre que ce temps vienne, à prier le Ciel de nous l'accorder, et à en bien user quand nous l'aurons obtenu (1).

Epuisé par le travail d'une session si longue et si difficile, il tomba malade. Il se consolait, dit un historien, il se fortifiait contre ses manx, par la pensée qu'il avait tenu le Parlement le plus heureux que l'Irlande eût encore vu, celui qui avait le plus fait pour LE Roi, L'ÉGLISE, et LE PEUPLE (2).

Ainsi cet admirable caractère ne se démentait point; et comme il n'avait pas cessé un instant d'être royaliste en défendant la cause du peuple, il était de même constamment populaire en se dévouant au service du Roi.

Il restait à Wentworth à terminer l'assemblée du Clergé aussi heureusement qu'il avait fini celle du Parlement. Enflammé par les exhortations de Laud, le député ne se proposait rien moins que d'exécuter dans sa vice-

Suite de l'assemblée du Clergé.

⁽¹⁾ Lettre du député à son cousin sir George Butler, 6 mai 1635.

⁽²⁾ Biograph. Britan. Strafford's Letters, p. 144.

royanté le grand œuvre du primat de Cantorbéry, d'établir une parfaite conformité entre l'Eglise d'Angleterre et l'Eglise protestante d'Irlande. Mais avant de les unir par la doctrine, susceptible de tant d'équivoques, il fallait d'abord les rallier au nom de la morale, uniforme dans toutes les croyances; il fallait faire disparaître l'ignorance et la misère, écueils si dangereux pour cette morale. L'état Abjection d'abjection dans lequel était tombée, en Irlande, l'Eglise protestante, peut à peine se con- d'Irlande. cevoir. Les règnes de Henri VIII, d'Edouard VI et d'Élizabeth, avaient produit dans ce royaume ce que produisent toujours les persécutions : elles avaient ranimé la ferveur du catholicisme. Depuis l'introduction de la réforme jusqu'au règne de Jacques I., on ne comptait pas plus de soixante Irlandais qui eussent changé de religion (1). En vain, dans ces soumissions forcées, par lesquelles les dynastes achetaient la conservation de leurs domaines, on avait tonjours soin de stipuler, pour première condition, qu'ils renieraient le Pontife romain, qu'ils n'adhéreraient en aucune manière à sa primatie usurpée, et

de l'église

⁽¹⁾ Mac-géoghégan.

qu'au contraire ils la combattraient de toutes leurs forces (1). Personne ne se croyait lié par une promesse ainsi extorquée. Les moines, selon l'esprit du temps, avaient commencé par relever du serment ceux qui l'avaient fait, et avaient fini par en dégager d'avance ceux qui le feraient. En vain quelques hommes, imposans par leurs noms et par leur esprit, déistes ambitieux, et indifférens sur tous les cultes, avaient embrassé celui qui conduisait à la faveur (2); malgré les honneurs et les trésors entassés sur leurs têtes (5), ils avaient

(1) Imprimis quod Romanum Pontificem recusabit, nec ullo modo ejus usurpate Primatie et autoritati adhærebit, sed eamdem, de tempore in tempus, pro viribus repellet. Exchequer's Records.

(2) Maurice O'Brien, Hughe Mac-Brady, Alexandre O'Craike, Roland de Burgo, premiers évèques protestans de Killaloe, Meath, Kildare, et Clonfert.—George Brown, premier archevêque protestant de Dublin.—Guillaume O'Mul-Lally, premier archevêque protestant de Tuam, petit neveu de Thomas O'Mul-Lally, archevêque catholique du même siége, et arrière-petit-neveu de Connor O'Mul-Lally, nommé évêque de Cionfert par provisions du Pape Nicolas V, 22 mai 1417.—(Sir James Ware, de Presulibus Hibern.—Mac-géogh., ch. 31, t. III.—Wading Regist Pontif., p. 350.)

(3) O'Craike non-sculement réunit à son évêché

trouvé peu d'imitateurs. Il avait fallu recourir à des étrangers pour remplir les évêchés et les cures. Accueillis par la haine et le mépris, désespérant de gagner jamais la bienveillance et l'estime, la plupart de ces étrangers s'étaient peu souciés de mériter ce qu'ils étaient sûrs de ne pouvoir obtenir. De là une source inépuisable de désordres. Point d'églises pour le culte, point d'instruction pour ses ministres. Une simouie dégoûtante. Tantôt des évêques faibles, à qui l'on arrachait par la menace l'aliénation des biens de leurs siéges; tantôt des évêques avares, qui donnaient à long terme le bail de leurs terres, s'enrichissant euxmêmes, et laissant à leurs successeurs une

le doyenné de St.-Patrice, mais encore ent la permission d'échanger une partie des terres de son siège avec Patrice Sarsfield, pour des décimes exorbitantes, mais viagères, qui enrichirent l'évêque autant qu'elles appauvrirent l'évêché. Roland de Burgo réunit deux évèchés, une abbaye, et un doyenné. Guill. O'Mul-Lally obtint d'Elizabeth d'être tout à la fois archevêque, primat, et doyen de Tuam, évèque d'Enaghdune, évêque de Kilmac-duan, évêque de Clonfert, et commissaire de la Reine dans la Conacie. (Sir James Ware, de Præsul. Hibern. — Mac-géogh., ch. 3, tom. III. — Perrot's Life, p. 80, etc.)

pauvreté scandaleuse (1). Dans les campagues, quelques curés épars, réduits presque à l'état de mendicité par les usurpations de voisins puissans, qui croyaient pouvoir tout oser impunément contre un clergé si méprisé. Partout une dépravation de mœurs et une profusion de vices, qui faisaient dire à un Irlandais naïf, qu'il ne savait plus auquel aller, parce que les prêtres du Roi étaient aussi mauvais que ceux du pape (2).

Il ne fut pas un scul de ces maux dont le député ne cherchât le remède, autant en homme religieux qu'en homme d'État. Des églises s'élevèrent, capables de recevoir le peuple; des pasteurs furent appelés, capables de l'ins-

⁽¹⁾ Miler Mac-Cragh, archevêque protestant de Cashel, en même temps qu'il était évêque de Killala et d'Achonry, avait inféodé, moyennant une grosse somme qu'il s'était fait donner, la seigneurie, le château, et les terres de Killogh, appartenantes à son archevêché, pour une redevance de quarante shelings par an. Linch, par de pareilles aliénations, avait réduit l'évêché d'Elphin à deux cents marcs. De déprédations en déprédations, il y eut enfin un évêché (Cloyn) qui se trouva ne plus valoir que cinq marcs, et qu'on appelait Episcopatus quinque marcarum. (Sir James IVare, vol. I, p. 118.)

⁽²⁾ Coke. - Leland.

truire; des commissions furent établies dans tout le royaume, pour la réparation ou construction des temples, pour la donation des biens nécessaires, ou la restitution des biens enlevés au clergé(1). Le Roi donna l'exemple: il dota plusieurs églises avec les terres de la couronne. L'archevêque Laud envoya de Cantorbéry quarante mille livres sterling (2). L'envie de plaire au gouverneur excita des concessions gratuites ; la crainte de la sévérité produisit des restitutions volontaires. Quelques usurpateurs imposans, des membres du Conseil privé, des lords du Pale, prétendaient garder le fruit de leurs larcins, et furent obligés de s'en dessaisir. Le comte de Cork se vit contraint de rendre à l'Eglise environ deux mille livres sterling de rente, qu'il lui avait dérobées. Wentworth procédait, un acte du Parlement à la main, et sa conscience in-

L'église restaurée,

⁽¹⁾ Wentworth fut surtout secondé, dans ses soins religieux, par le docteur Bramhall, homme d'un mérite éminent, qui fut depuis évêque de Derry, d'où il passa à l'archevèché d'Ardmach, et par Ed. King, évêque de Kilalloe, que le député appelait l'évêque vraiment royal. (Ware, vol. I.)

⁽²⁾ Sir James Ware, vol. I, p. 120.

flexible exécutait la loi dans toute sa rigueur (1).

Projet d'union. Le plus salutaire était fait; mais le plus difficile n'était pas obtenu, la conformité de doctrine, de canons, et de prières avec l'Eglise anglicane.

Celui-là cût été certainement le bienfaiteur de la république européenne, qui d'abord cût obtenu de la Cour de Rome de se purger

(1) Pour cette fois l'archevêque Laud, qui avait souvent reproché à Wentworth trop de réserve, le trouva au point où il le voulait. Il en écrivit au député, dans un style qui doit paraître aujourd'hui un peu singulier. L'austère prélat avait quelquefois des saillies de gaieté, qui n'étaient ni d'une décence extrême, appliquées à des objets religieux, ni d'un goût exquis dans le choix des métaphores et des expressions; mais il trouvait toujours moyen de placer son mot favori. Voici ce qu'il mandait à Wentworth? après toutes ces restitutions du comte de Cork. « Je » n'avais jamais su, Mylord, que vous fussiez un » aussi bon médecin. Une grande quantité de cor-» morans d'église s'étaient gorgés de sa substance, » jusqu'à en prendre la sièvre; et pour des sièvres » de ce genre rien n'est meilleur qu'un émétique, » s'il est donné à temps. Vous avez saisi le moment » pour en administrer la dose nécessaire à mylord de Cork. J'espère qu'il s'en trouvera bien, quoique » peut-être il en juge autrement; car si la fièvre l'eût

des superstitions introduites par la barbarie des siècles, et de renoncer aux systèmes d'ambition ou de cupidité imaginés par les passions des hommes; qui, ensuite, au lieu de ces colloques dévoués à la dispute, eût établi des conférences de paix entre les chefs des différentes églises chrétiennes, les eût ramenées à un point d'unité précieux pour toutes, eût substitué à cette diversité de sectes, qui se détruisent l'une l'autre, une seule communion

» tourmenté plus long-temps, lui et les autres, elle » eût fini par la ruine entière de leurs santés et de » leurs biens. Poursuivez, Mylord. J'ai besoin de » vous dire que voilà, par exemple, du vrai tout-à-» travers. Excellent principe pour la médecine; car » un émétique ne finit jamais bien, s'il ne travaille » pas par les deux voies; or n'est-ce pas encore là le » tout-à-travers? » Wentworth employait du moins avec plus de noblesse ce malheureux mot, quand il écrivait à l'archevêque : « Je suis assuré que le jour » où le Roi voudra lui-même s'appliquer à une af-» faire, il pourra, par sa sagesse et par ses ministres, » conduire toute action qui sera juste et nonora-» BLE, tout-à-travers les obstacles d'une opposition » imaginaire; car je n'en connais point de réelle; » et se laisser effrayer, au milieu du chemin, par n l'apparition fantastique d'un Prynn ou d'un Eliot, » serait une trop misérable folie. » (Straf. State Pap., p. 155-156 et 344.)

imposante par son antique universalité; étciguant les foudres du Vatican, pour lui assigner l'empire plus véritablement céleste de la miséricorde et de la bienfaisance; montrant dans le souverain Pontife le Père commun des sidèles, et le médiateur né de leurs dissensions; épurant le culte, simplifiant la foi, placant pour jamais sous le voile religieux du sanctuaire ce qu'il doit toujours couvrir, et faisant retentir dans toutes les chaires de la chrétienté cette sublime et consolante morale que prèchait aux hommes le fondateur du Christianisme. Il n'est pas sûr que, même aujourd'hui, ce projet fût une chimère impossible à réaliser, si une fois la France était rentrée dans l'ordre; mais à l'époque que nous décrivous, il était presque facile de l'exécuter, et la Grande-Bretagne eût pu donner l'exemple. On n'avait pas encore ébranlé l'imagination du peuple anglais, au point de produire en lui, par le seul mot papisme, une impression d'horreur, qui n'a cédé qu'après un siècle à la sagessse de la génération actuelle. Sous Jacques, et même sous Charles I., on disait encore, en parlant de l'Eglise de Rome, l'Eglise mère. Laud l'écrivait luimême dans ses instructions pastorales. On sait

qu'une femme de qualité anglaise, prête à rentrer dans le sein de cette Eglise, avait dit à ce prélat, en souriant : Vous voulez nous mener tous à Rome; je crains la foule, et je veux y arriver avant vous. On sait que le Pape lui avait fait offrir le chapeau de cardinal, et que Land avait plutôt marchandé que refusé (1): quelques réformes nécessaires à sa conscience, le titre de Patriarche, accordé à son ambition, auraient vraisemblablement rendu efficaces de nouvelles négociations. Il y a des lettres de Jacques et de Charles I. au Pape, conques entièrement dans ces formes et dans ce style filial qu'employent les princes catholiques envers celui qu'ils nomment leur père spirituel. Mais on ne mit à rien ni suite, ni ensemble, ni prévoyance. Cette fois encore, personne ne se soucia d'avoir raison. On commit, chacun de son côté, toutes les fautes qu'on se reprochait mutuellement. En quittant une autorité centrale, chacun alla où il voulut et où il put; et en effet, il n'y avait pas de raison pour que l'un ne se crût pas , autant que l'autre , le droit d'ouvrir un nouveau chemin. On vit bientôt une confusion impossible à décrire : le lien re-

⁽¹⁾ Voyez l' Abbé de Siry. - Hume, etc.

ligieux se relâcha, le lien social perdit à l'instant de sa force, et la preuve c'est que le bouleversement de l'État suivit celui de l'Église. Ceux qui avaient appris aux Européens à citer publiquement les religious à leur tribunal, ne devaient pas s'étonner qu'ils y citassent les Gouvernemens. Dès lors le dix-septième siècle était, suivant l'expression de La Rochefoucault, gros du dix-huitième.

Diversité des trois Eglises britanniques.

Quoi qu'il en soit des suites ultérieures de cette révolution religieuse, il se trouva qu'au milieu de cette ineffable diversité, les trois Églises d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, ne s'entendaient sur rien. Le premier de ces trois royaumes, après avoir changé de croyance cinq fois en trente ans, s'était enfin fixé sous la reine Élizabeth. Henri VIII, dans son pontificat, avait encore voulu la messe : Élizabeth, dans le sien, n'en avait pas voulu. Élizabeth, en abjurant le Pape, et en réformant cinq sacremens sur sept, avait gardé avec acharnement un titre donné par un Pape à Henri VIII, pour avoir, dans un livre dédié à ce Pape, défendu les sept sacremens (1). Mais Elisabeth, Reine, avait sagement voulu

⁽¹⁾ Assertio septem sacramentorum.

dans son Église, comme dans son Etat, une portion aristocratique, et elle avait gardé des évêques. Le plébéien Knox, dont nons aurons bientôt occasion de parler en détail, avait inspiré à ses disciples l'horreur de la prélature, et chaque jour celle-ci perdait, en Ecosse, quelque chose de son existence : on peut même dire qu'elle n'y était plus que de nom (1). L'Irlande protestante ne savait pas bien elle-même ce qu'elle voulait. Elle n'appartenait positivement à aucune des deux autres Églises. Elle adoptait les formes de l'une, elle penchait vers la doctrine de l'autre, elle avait un symbole qui n'était qu'à elle toute seule. Le trop savant Usher, archevêque et primat d'Ardmach, prêchait épiscopalement des principes destructeurs de l'épiscopat. En reprochant à l'Eglise romaine d'avoir déserté la simplicité apostolique, d'avoir surchargé un tronc sacré de mille branches profanes, il avait imaginé lui-même une espèce de credo irlandais, dans lequel il n'avait pas moins rangé que cent quatre articles de fci (2). Ces articles venaient d'être publiés sous le règne de Jacques I. Il s'agissait de faire disparaître

⁽¹⁾ Clarendon.

⁽²⁾ Leland.

ce volumineux symbole devant la concision des articles anglicans, et de soumettre l'archevêque Usher à l'archevêque Land.

Wentworth eut besoin de temps, de zèle et de persévérance; mais il ménagea si habilement l'esprit du primat irlandais, il attaqua son cœur avec tant d'onction, qu'il l'amena enfin à ce que désirait le primat de Cantorbéry. Au fond, Usher, sous sa mitre, était peut-être moins apôtre que Wentworth sousson casque. Il n'aurait certainement pas été le martyr des 104 articles, dont il avait été le compilateur. Il consentit d'adopter ceux de Laud, pourvu qu'on ne condamnât pas explicitement les siens; il promit de prendre un à un les canons de l'Eglise anglicane, si on ne le forcait pas de les adopter collectivement en forme de code, et s'il pouvait y mêler quelques canons innocens de l'Eglise irlandaise, afin que celle-ci ne fût pas tout-à-fait déshonorée (1). Le traité fut fait à ces conditions. On ne pouvait pas obtenir à moins de frais une conversion plus importante. Le clergé suivit son chef : un seul prélat osa réclamer, sa voix fut étouffée; mais, parmi les autres, il y en

⁽¹⁾ Sir James Ware. - Leland.

avait plusieurs qui cédaient bien moins au zèle du lord-député qu'à son pouvoir, et dont il devait un jour retrouver la malveillance.

Union deséglises d'Angleterre et d'Irlande.

> Cour de hante commission.

Ce grand ouvrage terminé, Wentworth, pour le consolider, établit une Cour de haute commission (1), semblable à celle dont Laud, en Angleterre, faisait sa propagande. Le mal est si voisin du bien dans ces sortes d'institutions, le zèle fanatique du primat anglais tourmentait tellement les familles et les individus avec un tribunal de cette espèce (2), que cette imitation, à laquelle se porta docilement lord Wentworth, est certainement un des points de sa conduite qui ont besoin d'apologie.

Relever le clergé, surveiller ses actions, Son utidéfendre ses biens; assurer la résidence des évêques et des bénéficiers, l'exécution des legs pieux et des donations charitables; soutenir les Cours ecclésiastiques, et réprimer les concussions de leurs officiers : tels étaient les objets louables que se proposait Wentworth, et ceux-là ne paraissaient pas susceptibles d'abus. Mais à ce nouveau tribunal

⁽I) Leland.

⁽²⁾ Clarendon. - Hume.

Son dan- étaient aussi attribués le soin de porter les penples à la conformité de religion, celui de punir la polygamie, l'adultère, et toutes les fautes contre les mœurs, en décroissant depuis la plus grande jusqu'à la plus légère. Or, on trouvait là des énonciations trop vagues, pour qu'elles ne prétassent pas à l'arbitraire; on y tronyait des delits qui, comme tous les autres, doivent appartenir aux Cours odinaires : on en trouvait sur lesquels toutes les Cours possibles doivent étendre le voile bien plus qu'attirer l'attention, parce que le scandale de la publicité est plus dangereux que la punition du delit n'est utile : enfin, en ne mettant point de bornes aux poursuites pour un genre de fantes, dont les institutions sociales doivent si souvent être accusées les premières, on arrivait insensiblement jusqu'an point où la faiblesse doit obtenir l'indulgence, où elle peut même exciter l'intérêt, et la paix de la vie intérieure pouvait sans cesse être troublée aux dépens de la morale publique (1).

> (1) Laud croyait avoir un grand péché à expier dans ce genre. Le fameux lord Montjoy, comte de Devonshire, vice-roi d'Irlande, et vainqueur de Kinsale, dans son extrême jeunesse et n'étant encore que le chevalier Blunt, avait été pris d'une passion

Ce qu'on peut dire à la décharge de Wentworth, c'est que, dans le fait, la Cour de Haute-Commission n'a jamais excité en Irlande les plaintes qu'elle a excitées en Angleterre. Il est juste aussi de se transporter aux temps, et de se rappeler que l'attribution d'une juri-

violente pour la belle lady Pénélope, fille du comte d'Essex. Il avait inspiré ce qu'il sentait, et les deux jeunes amans s'étaient fait une promesse réciproque de mariage. Des parens avares vinrent briser ces nœuds : ils enleverent lady Pénelope au chevalier Blunt, brillant de toutes les qualités qui devaient un jour le couvrir de tant de gloire, mais n'ayant alors que la médiocre fortune d'un eadet, et ils la traînèrent au lit du lord Rich, homme opulent, dur et insociable. La malheureuse victime éloigna son amant; la fatalité les réunit; lord Rich s'absenta; Pénélope oublia son nom et son époux. L'amant heureux alla combattre et vaincre en Irlande, il revint comte de Dévonshire, trouva lady Pénelope entièrement libre par un divorce légalement prononcé, et demanda à l'épouser. Le comte avait alors Laud pour chapelain, il le conjura de faire le mariage, et pour écarter les difficultés, il allégua la promesse sacrée que sa maitresse et lui s'étaient faite autrefois. Laud consulta sur la question, vit des docteurs pour, des docteurs contre, se rangca pour les premiers, et fit le mariage. Le Roi Jacques fut de l'avis des seconds; le théologien l'emporta sur le Souverain; tous les services de

diction civile à la puissance spirituelle paraissait alors aussi simple et aussi fondée en droit, qu'elle paraît aujourd'hui contraire à l'ordre et à la raison.

Quoi qu'il en soit, les conformistes bénirent les soins du député, les puritains et les moines

Montjoy furent oubliés pour son mariage, et le vainqueur de Kinsale fut traité avec une sévérité qui le fit mourir de chagrin. Laud se sentit aussitôt frappé de remords: il s'imposa pour toute sa vie un jour de pénitence par an, et choisit la fête de St.-Etienne, anniversaire du mariage qu'il avait célébre en 1605. Il composa une prière pour cette fête privée; il y confessait que par ambition il avait servi les péchés des autres; il y disait qu'il aurait mieux valu pour lui étre lapidé comme St.-Etienne, que d'avoir cédé à l'amitié pour unir deux cœurs qui s'appartenaient dès l'enfance; il y demandait enfin, avec un cœur brisé, que ce mariage n'opérât pas un divorce entre le Ciel et lui. A l'époque où nous sommes, Laud avait déjà répété trente fois cette prière : ses remords augmentaient chaque année avec son zèle; il croyait expier sa condescendance pour deux cœurs tendres, en épiant tous ceux qui pourraient le devenir, pour les tourmenter, et il citait impitoyablement à son tribunal de Haute-Commission tout ce qui faisait soupconner les faiblesses de l'amour. O miseras hominum mentes! O pectora cæca! - (Life of Laud, by Dr. Heylin, p. 54.)

le détestèrent. Les puritains ne lui devaient rien : il les avait en horreur ; il voyait en eux des hypocrites ou des enthousiastes factieux, ennemis de toute subordination, c'est-à-dire de tout ordre, et altérés de démocratie, dans ce degré où la démocratie est un fléau, même pour le peuple. Mais les Catholiques n'auraient pas dû oublier que Wentworth, partout et toujours, avait été humain et tolérant pour eux, qu'il avait encourn et bravé des reproches réitérés, pour n'avoir jamais voulu exécuter cette foule de lois barbares portées contre les récusans. Il sut que plusieurs chefs de ces catholiques envoyaient des sommes considérables en pays étranger pour se faire des partisans; il voulut arrêter cet écoulement de la richesse nationale, et tarir cette source de discordes. Il sut que leurs moines prétendaient absoudre d'avance quiconque d'entre eux ferait en justice un faux serment pour l'avantage de son parti (1): il chassa ces corrupteurs sacriléges, qui méconnaissaient et outrageaient leur propre religion. La politique la plus simple lui dictait la première mesure; la plus

⁽¹⁾ Biogr. Brit., p. 4187. — Straf. Let., p. 350, 351, 352.

stricte morale lui prescrivait la seconde : et quand des jésuites imaginèrent de comparer le député d'Irlande avec l'assassin de Buckingham et celui de Henri IV, quand ils appelèrent le lord Wentworth des noms de Felton et de Ravaillac (1), ils furent moins coupables de calomnie que convaincus de démence.

Moeurs.

Hospitalite.

L'adoucissement des mœnrs, l'éducation de la jeunesse, le mélange des familles fixèrent ensuite l'application du député. Il honora et fit revivre cette hospitalité, noble et doux caractère qui n'a jamais distingué aucun peuple plus éminemment que le peuple irlandais, mais qu'avait nécessairement altéré une succession perpétuelle de guerres tant civiles qu'étrangères. Protecteur né de la faiblesse et de l'enfance, dépositaire scrupuleux de cette belle prérogative qui place tous les orphelins sous la tutelle immédiate du Roi, il veilla religieusement sur leur instruction, sur leurs besoins, sur le bonheur de leur vie entière. Il prépara partout des mariages qui, confondant le sang des Irlandais avec celui des Anglais, tendissent toujours au grand but de n'avoir plus qu'un seul peuple (2).

Orphelins.

Mélange des familles.

⁽¹⁾ Biogr. Brit., p. 4186.

⁽²⁾ Ratclisse's Essay.

L'armée, les subsides, l'église, la paix intérieure, l'union domestique étaient établies : mais l'Irlande était encore exposée à des dangers extérieurs. Depuis long-temps ses côtes étaient infestées de pirates. Non-seulement un grand nombre de bâtimens étaient pris tous les ans dans les mers qui environnent l'Irlande, mais des vaisseaux turcs abordaient continuellement tantôt dans une partie de l'île, tantôt dans une antre. Une tronpe de brigands se répandait dans les cantons voisins, pillait, ravageait, et remmenait, avec son butin, de malheureux habitans dévoués à l'esclavage. Les côtes furent mises en état de défense, les mers furent nettoyées, les pirates ne se montrèrent plus; pendant les sept années de l'administration de Wentworth un seul vaisseau irlandais fut pris (1).

L'agriculture, le commerce, les manufac- Arts de la tures, se perfectionnèrent, ou plutôt naquirent à sa voix et par ses soins. Ces belles toiles qui font anjourd'hui l'admiration de l'Europe, et dont le débit est presque fabuleux, c'est au lord Wentworth que l'Irlande les doit, c'est lui qui en a créé la manufac-

détruits.

Pirates.

paix.

⁽¹⁾ Ratcliffe's Essay.

Manufactures. ture, et, en grande partie, à ses frais. Occupé de trouver à ce pays une branche de commerce particulière, qui pût le faire fleurir, il vit qu'on avait commencé à y faire des draps : que l'Irlande avait une grande quantité de laine, et pouvait, dans les marchés étrangers, la vendre à un plus bas prix que l'Angleterre. Les principes de Smith n'étaient pas encore connus, et la soumission de l'Irlande n'était pas encore ancienne. Wentworth craignit, d'une part, que la concurrence ne fit tomber le débit de l'Angleterre, et ne diminuât les droits du Roi. De l'autre, il trouvait utile que les Irlandais, si long-temps ennemis, si nouvellement réconciliés, dépendissent de l'Angleterre pour un besoin de première nécessité, tel que l'habillement. Il résolut de tourner toute leur industrie vers un objet encore plus lucratif pour eux, et dont leurs voisins même pourraient tirer avantage. Après s'être assuré, par plusieurs essais, que, dans beaucoup de parties de l'île, la terre était propre à la culture du lin; voyant les femmes irlandaises accoutumées à filer, et à vivre de peu, il jugea que, le bas prix de la main-d'œuvre suivant nécessairement celui de la vie, l'Irlande, si des manufactures y

étaient établies, pourrait sur-le-champ vendre ses toiles à meilleur marché que la France et la Hollande ne vendaient les leurs. L'entreprise fut formée aussitôt. La première dépense était énorme, et les esprits étaient peu ouverts aux combinaisons du commerce. Le député, pour exciter le zèle par son exemple autant que par les leçons, avanca jusqu'à trente mille livres sterling de ses propres fonds. Il fit venir des graines de Hollande, des ouvriers de France et des Provinces-Unies. La culture réussit, le peuple travailla, des métiers furent montés, des reglemens sages furent arrêtés pour l'ordre, l'economie, et le produit des travaux. Wentworth était guerrier, homme d'état, jurisconsulte, négociant. Il eut la douceur de voir prospérer, dès le début, cette entreprise à laquelle il s'était si vivement attaché; il eut la douceur de songer que, plusieurs siècles après qu'il ne serait plus, le présent qu'il avait fait à l'Irlande se bonifierait encore pour elle chaque année (1).

On imagine aisément de quelle faveur un tel ministre devait jouir auprès de son Souve-

⁽¹⁾ Leland, ch. 1, liv. v.

Leitre frapponte de Wentworth.

rain. Le grand trésorier viut à mourir, et l'opinion publique plaçait déjà Wentworth dans ce poste si éclatant et si difficile (1) C'est encore ici une des époques marquantes de sa vie, et une de celles qui échappent à l'attention. Ceux qui l'ont accusé d'une ambition et d'un orgneil désordonnés, n'out sûrement pas lu la lettre qu'il écrivit alors à un ani, pour le conjurer de détourner de lui le fardean d'un tel emploi : lettre adressée à l'intimité, inaccessible à l'ostentation, et qui n'a vu le jour qu'après sa mort prématurée. Jamais le désintéressement, jamais ce besoin de jouir de soi, qui est toujours la marque d'un cœur pur, cette philosophie religieuse qui frappe de respect celui-là même qui en est le plus incapable, ne parlèrent un langage plus imposant. La mort, écrivait Wentworth, cette mort qui, dans son vaste et éternel silence, éteint toutes les pensées, et engloutit toutes les actions des hommes (2), m'a donné, en entrainant le grand trésorier, de bien au-

(1) Biogr. Brit., p. 4188.

⁽²⁾ Il est impossible de rendre dans toute sa force l'expression anglaise, Death, that great and final silencer of all thoughts, etc.

tres idées que celle de le remplacer. Je veux servir mon Roi dans la carrière commune de ses bons et loyaux serviteurs; et si j'avais aujourd'hui un vœu à former, avec la certitude de le voir exaucé, ce ne serait ni de plus grandes richesses que je demanderais, ni un pouvoir au-dessus de celui qui m'est confié, mais une habileté plus étendue pour remplir les devoirs dont je suis chargé. L'homme placé à la tête du trésor de l'Etat, devient uniquement l'homme de l'État; il faut qu'il cesse de s'appartenir, ou il court le risque de mourir déshonoré, laissant après lui la honte et la ruine. Or, pour tous les honneurs et pour toutes les fortunes de l'univers, je ne puis renoncer à moi. Je veux trouver, et je trouverai un temps de repos; je veux, environné de ma famille et de ma conscience seules, pouvoir me livrer à des méditations qui dépassent de beaucoup le terme de la vie, et auprès desquelles toutes ces affaires, que nous jugeons aujourd'hui si importantes, ne sont plus que les misérables jouets d'une existence éphémère. Croyez-moi, je ne suis point propre à cet emploi, et si j'ai des amis, ils doivent faire tout ce qui est en

eux pour ne laisser pas même arriver l'idée de s'adresser à moi (1).

Il était douteux qu'aucun emploi, dans les trois royaumes, fût plus difficile que ne l'était. dans la circonstance présente, le gouvernement dont Wentworth était chargé: au moins était-il sûr qu'on y avait trop besoin de Ini, pour que le Roi pût songer à l'en retirer. Dans ce moment-là même, le député se livrait à une grande, mais délicate opération, qui certainement était la dernière épreuve du zèle et du courage. Parmi ces grâces dont le Roi avait voulu ou révoquer la promesse, ou différer l'exécution, il en était une qui avait dû interdire aux officiers du domaine de remonter au-delà de soixante ans, pour la recherche des titres, et le recouvrement des terres de la couronne. Charles était passionné pour l'idée d'établir des plantations en Conacie, comme son père avait fait en Ultonie; non-seulement il s'en serait ôté les moyens, en admettant une telle prescription contre son propre domaine, mais il se serait privé d'un revenu, déjà acquis, de vingt mille livres sterling. De toutes les provinces d'Irlande, la Conacie était la

Plantations en Conacie,

⁽¹⁾ Straf. Let. vol. I.

plus reculée dans tous les sens. C'était, après l'Ultonie, celle où il y avait eu le plus de ce qu'on appelait rébellions et usurpations, et ces mots avaient même ici, plus souvent qu'ailleurs, une véritable signification, car les seigneurs qui avaient fait la guerre au Roi, dans cette partie de l'Irlande, sortaient pour la plupart de ces familles auglaises, qui n'avaient eu d'autres titres à leurs vastes possessions qu'un don de la couronne; c'étaient encore eux qui avaient envahi le domaine royal; c'étaient eux qui, malgré les révocations, les forfaitures, les ordres, renouvelés de règne en règne, de restituer les terres de la couronne, s'étaient maintenus par la force dans ce qu'ils avaient acquis par elle. Établir le droit du Roi par des voies légales; appeler les habitans eux-mêmes à le vérisier et à le reconnaître; faire ensuite un nouveau partage; réserver à la couronne ce qu'exigeaient ses besoins, mais surtout la suzeraineté universelle; ôter aux usurpateurs trop puissans ce qui les rendait également formidables à leur Souverain et à leurs concitoyens; non-seulement favoriser les anciens possesseurs dans la nouvelle distribution, mais ajouter même à ce qu'ils avaient conservé, moyennant des com-

positions amicales; enfin, introduire parmi eux le petit nombre de colons nécessaire pour enseigner ces arts de la paix, oubliés pendant tant de siècles de guerre : tel était le plan immense formé par Wentworth (1). Il ne faut jamais perdre de vue que nous en sommes ici, pour ainsi dire, aux élémens d'une société. Dans la conquête d'un grand peuple, dans une conquête surtout si chèrement et si longuement achetée, on ne passe point subitement de l'extrême violence à un profond repos. La force est d'abord la seule souveraine; elle se combine ensuite avec la loi, jusqu'à ce que celle-ci, gagnant insensiblement la place qui lui appartient, commande à l'autre de ne plus se montrer, que quand elle-même l'appellera. Wentworth marchait à grands pas vers cette troisième époque; mais il n'était pas encore sorti de la seconde. C'est tonjours en voyant ses prédécesseurs, qu'il faut le juger; et lorsque l'Angleterre l'accusa ensuite de despotisme, elle ne songea pas qu'elle s'accusait elle-même d'usurpation. Wentworth pouvait lui répondre : J'ai gouverné ainsi l'Irlande du droit dont vous la possédiez ;

⁽¹⁾ Straf. State Papers.

mais comparez l'usage que j'ai fait de ce droit pendant mes six années d'administration, avec celui que vous en aviez fait pendant vos quatre cents années d'oppression.

Le vice-roi d'Irlande dut donc reconnaître pour base légale la réserve qu'avait faite Henri III en faveur du domaine royal, lorsqu'il avait concédé la Conacie à Richard de Burgo (1); l'héritage recueilli par Édouard IV, de toutes les terres de Richard (2), et l'acte du Parlement qui, sous Henri VII, en avait assuré la propriété à la couronne. Une grande partie des lettres-patentes accordées, depuis Henri VIII, à différens propriétaires, pouvait aussi être strictement jugée nulle, d'après l'inexécution totale des conditions prescrites par ces lettres. Mais quand les avocats du Roi prétendaient invalider tous les contrats passés par le chevalier Perrot, sous la reine Elizabeth, parce que, dans la commission de ce

⁽¹⁾ Cette réserve était de cinq Cantreds, c'est-àdire, de cinq cents villages dans l'arrondissement du château d'Athlone.

⁽²⁾ Retournées à la couronne par le mariage d'Elizabeth, unique héritière de la branche aînée de Burgo, mariée à Lionel, duc de Clarence, fils d'Eduard III, roi d'Angleterre.

député, on ne trouvait pas un article formel qui l'autorisât textuellement à passer ces contrats; quand ces mêmes avocats prétendaient faire révoquer toutes les concessions de Jacques I., parce qu'elles n'avaient imposé d'autres conditions que le service de chevalier, ce qui avait été une lésion pour la couronne toujours mineure; quand ils revendiquaient pour le Roi non-seulement la suzeraineté, mais la propriété directe et utile du dernier arpent de terre; quand ils voulaient enfin que, pour la troisième fois, on annoncât à tous les Conaciens qu'il n'y avait pas un seul d'entre eux qui fût propriétaire, c'était aussi trop abuser de la force, trop dégrader la loi, trop compromettre le trône, trop rappeler en un mot les administrations du Pale, et le titre de Jean de Courcy sur l'Ultonie (1).

Wentworth témoigna que, malgré son zèle pour la couronne, il était cependant loin d'adopter toutes les décisions de ces commodes jurisconsultes. Arrivé en Conacie, il proclama « que l'intention du Roi, en établissant son » titre, était de porter aux habitans la civili-

Juillet, 1635.

⁽¹⁾ Les oiseaux peints et le cheval blanc. Ci-dessus, pag. 131.

» sation et la richesse; que, loin de vouloir
» les priver de leurs justes possessions, Sa
» Majesté voulait leur distribuer encore une
» partie considérable de la sienne; qu'elle eût
» pu assurer son droit sans leur intervention,
» puisque, dans le cours ordinaire de la loi,
» une enquête sur le fait d'intrusion eût suffi.
» Mais le Roi avait voulu que son peuple par» tageât avec lui la gloire et l'utilité du grand
» ouvrage que Sa Majesté avait conçu. Une
» commission était ouverte, qui tiendrait pu» bliquement ses séances. Les titres du Roi
» allaient être produits, examinés, soumis à
» la décision d'un juri choisi entre les prin» cipaux habitans de chaque canton (1). »

Quatre comtés, où les Protestans dominaient, Leitrim, Roscommon, Mayo et Slégo, reconnurent sans hésiter, et même avec joie, le titre du Roi. Le juri, en prononçant son verdict, y joignit une pétition par laquelle il sollicitait un traitement équitable pour les possesseurs actuels, et un établissement convenable pour l'Eglise, ce qui fut accordé avec empressement et libéralité. Le comté de Galway, le plus considérable de tous, et presque

⁽¹⁾Straf. State Pap. vol. I, p. 442.

entièrement cathonque, résista. Ulick, comte de Clauricard, devenu le chef de cette illustre maison de Burgo, dont nous avons vu la branche ainée se perdre dans la maison royale, résolut de défendre les biens dont ses auteurs avaient frustré la couronne, et se mit à la tête des opposans. Il trouvait très-juste que ses ancêtres fussent venus, du fond de la Normandie, enlever à des chefs plandais leurs possessions immémoriales (1); mais il lui semblait

(1) Le vaste territoire de Clanricard, dont se composent aujourd'hui les baronies royales d'Athenry, Clare - Galway , Dunkellin , Loughrea , Leitrim , Kiltartan, avec partie de celles de Tiaquin, Dunmore et Kilconnel, s'appelait, lors de l'invasion des Anglais, Maonmuigh ou Moënmoye. Détaché de l'Hymaine dont il avait fait partie, ce pays était gouverné en toute souveraineté, tantôt conjointement, et tantôt alternativement, par les O'Mul-Lally et les O'Nachten, puinés des O'Kelly et des O'Maden, qui étaient eux-mêmes une branche cadette des O'Donnel et des O'Neill. L'an 1198, après la mort de Rodérie O'Connor, que nous avons vu le dernier monarque d'Irlande, son petit-fils Cathal Carragh, et le cadet de tous ses fils Cathal Crovederg, se disputèrent non plus le sceptre monarchique. brisé pour tonjours, mais le trône provincial de Conacie, patrimoine de leur famille. Cathal Carragh prétendait, suivant le droit anglais, exercer par reinique que Charles I. voulut, même à titre d'héritage direct, lui reprendre quelque chose

présentation le droit d'aînesse de son père O'Connor. surnommé Moenmoye, et Cathal-Crovederg, comme le plus ancien d'âge de la famille, se disait appelé à la souveraineté par la loi irlandaise de Tunistry. Ainsi que les chefs irlandais, les seigneurs anglais nouvellement arrivés se partagèrent entre les deux compétiteurs. Cathal Crovederg, ou Charles à la main sanglante, réunit sous sa bannière O'Neill, roi de l'antique Ultonie, et Jean de Courcy, comte de l' Ultonie anglaise. Cathal Carragh, autrement Charles au cœur valeureux, fut soutenu contre le frère de son père par Amlaff O'Mul-Lally, son oncle maternel et son tuteur, par Corneille O'Nachten qui possédait en commun avec Amlaff la principauté de Moënmoye, et par les Mac-Gerrachty, les O'Finaghty, les O'Halloran, chefs de leurs tribus respectives dans ces mêmes contrées. A ces derniers se joignit William ou Guillaume de Burgo, l'un des seigneurs les plus illustres de la caravane anglaise, et proche parent du Roi Henri II. La cause qu'il avait embrassée triompha; mais en la servant il convoita les belles plaines et les riches forêts du Moenmoye. Sous prétexte de défendre le pays de ses alliés, il y bâtit la forteresse de Miléach, d'où il espéra bientôt le dominer. Il dressa des embuches dans lesquelles vinrent périr, en 1200, Amlaff O'Mul-Lally et son beau-frère Rory O'Flaherty, roi de la Conacie occidentale. Il écrivit à l'O'Connor vaincu, réfugié chez O'Neill, que s'il voulait lui

des dons de Henri III: tant il est vrai que, pour la plupart des hommes, la justice n'est

promettre les domaines de tous les partisans de son adversaire, ce rival vainqueur allait être dépossédé pour lui. Le marché fut conclu. Burgo et tous les siens changèrent de drapeaux. Crovederg, de vaineu et de banni qu'il était, se retrouva vainqueur et souverain en 1202. Burgo réclama aussitôt, les armes à la main, les domaines qui lui avaient été promis. ll fit la guerre et aux Dynastes qu'il voulait déponiller, et à Crovederg qui n'exécutait pas assez vite ses promesses, et au roi d'Angleterre lui-même dont il osa envahir les domaines méridionaux, après avoir été chassé de la province occidentale. Rentré dans cette province par une suite de vicissitudes et d'intrignes, il s'était déjà emparé d'une grande partie du Moënmoye, lorqu'il y mourut d'une mort affreuse, que les habitans regardèrent comme une punition du ciel. Son fils Richard, surnoumé le Grand, grand en effet par sa naissance, son pouvoir, sa fortune, mais non assurément par ses vertus, suivit tous les erremens de son père. Il devint le gendre de Cathal Crovederg, pour remplir la famille de sa femme de brigandages et de meurtres. Objet tour à tour des bienfaits et des ressentimens de Henri III, il méconnut les uns et brava les autres. Il lui avait été enjoint de remettre au vice-roi sa forteresse de Mileach, citadelle de ses rapines, et de restituer aux chefs irlandais les possessions que des traités avec le Roi leur avaient garanties : au lieu de cela il cousautre chose que le sentiment de leur intérêt personnel blessé. Quoi qu'il en soit, des avo-

truisit une chaîne de nouveaux forts, qui, depuis Athlone jusqu'à Galway, coupant la Conacie en deux, la livraient à sa discrétion. Il entreprit de joindre la dépouille des O'Kelly à celle de leurs cadets; relégua les anciens Dynastes de Moënmoye dans un canton du nord de leur territoire, où il regretta de ne pouvoir les exterminer; distribua dans la partie qu'il avait conquise vingt-sept chefs des nouveaux aventuriers, qui s'intitulèrent les Barons de Richard de Burgo; voulnt que le Moènmoye s'appelât dorénavant Clan-Ricard ou Tribu de Richard; et son usurpation consommée, comme s'il ent eu besoin de braver en face son souverain, auquel il venait de désobéir si audaciensement, il s'embarqua pour aller rejoindre Henri à Bordeaux, où il mourut presqu'à son arrivée, en 1242. Multipliés à l'infini pendant le cours d'un siècle, les Burgo éprouvèrent dans le sein de leur famille les mêmes orages qu'ils avaient soufflés au dehors sur des familles étrangères et innocentes. On les vit se diviser, se supplanter, s'égorger l'un l'autre. En 1333, Guillaume, leur chef, descendant au cinquième degré de Richard-le - Grand, semblait n'avoir plus de concurrens à redouter. Il s'intitulait seigneur de Conacie et comte d'Ultonie. Il n'avait pas craint de porter ses vœux jusqu'à la main de Malthilde Plantagenet, arrière petite-sille de Henri III, et il l'avait obtenue. Tout à coup, à l'âge de vingt-un ans, il fut assassiné sur un grand checats plaidèrent avec hardiesse contre le droit du Roi; un juri prononça intrépidement contre

min, an milieu de ses parens et de ses serviteurs. Sa veuve s'enfuit à la Cour d'Angleterre, emportant dans ses bras une fille au berceau, unique héritière de son père massacré. Les descendans des Dynastes irlandais dépouillés se hâtèrent de prendre les armes et parvinrent à reconquérir une partie de leur patrimoine; on devait s'y attendre: mais des branches collatérales de Burgo rivalisèrent à qui dépouillerait la joune héritière du chef de leur nom, dout la main était destinée au prince Lionnel, troisième fils d'Edouard III. Ils s'établirent surtout dans les terres de la Conacie, de toutes les provinces d'Irlande la plus indomptable; abjurèrent l'allégeance, les coutumes, jusqu'aux dénominations anglaises; se firent appeler Mac-William, et se créèrent Dynastes irlandais. Vainement Lionnel, duc de Clarence, et vice-roi d'Irlande, vint avec son épouse réclamer les droits qu'elle lui avait portés; il ne put rien arracher des Mac-William. Vainement ceux-ci furent déclarés coupables de trahison et tous leurs biens confisqués par le Parlement de Kilkenny, en 1367 : tons leurs biens leur restèrent. Enfin, après avoir gardé pendant deux siècles le pouvoir indépendant qu'ils s'étaient arrogé, les Mac-William reprenant le nom de Burgo soumettaient à Henri VIII l'immense territoire que couvrait leur famille, et étaient créés comtes de Clanricard, en 1543, deux ans après que le chef des tribus qu'ils avaient dépouillées avait la couronne. Le député, qui n'était pas préparé à tant de résistance, s'emporta et peut-

soumis au même monarque les débris de son indépendance, avait livré son fils aîné pour ôtage, et avait été reconnu chef de sa nation sous le roi d'Angleterre. Mais sous la reine Elizabeth, de nouveaux Mac-William reparaissaient. Un d'eux courait mettre le feu à la ville d'Athenry qui était le quartiergénéral d'un corps de troupes anglaises. Plusieurs de ses compagnons qui le voyaient porter la torche incendiaire à l'entrée d'un temple, lui criaient : c'est une Eglise! c'est celle où est le tombeau de votre mère! Il répondait dans le délire de sa fureur: Et l'Eglise, et le tombeau, et ma mère, si elle était là vivante, je brûlerais tout, plutôt que de laisser la possession de cette ville à ces sauvages d'Anglais! A quelque temps de là les Mac-William chassaient les shérifs de la Reine et massacraient jusqu'à dixsept de ses officiers, ne voulant pas du partage de leur contrée en baronies royales. Enfin, vaincus à la bataille d'Ardnary, en 1585, vainqueurs à celle de Blackwater, en 1598, les Burgo Mac-William combattaient, dans l'une et dans l'autre, contre la couronne d'Angleterre. Ce n'était que trente-sept ans après, en 1635, que lord Wentworth mettait en question si la couronne n'avait pas quelques droits sur une partie de leurs terres, et il croyait pouvoir, sans sacrilége, toucher à des titres que le Roi lui ordonnait d'examiner. Il ne niait pas que des exemples de loyauté et de rébellion n'eussent été croisés

être s'oublia. Tous les membres du juri furent accusés de prévarication, et cités à Dublin devant la *Chambre du château*, qui condamna

dans les générations successives et les branches diverses de cette illustre maison; il ne méconnaissait ni les mérites, ni les services de son chef actuel, Pair d'Angleterre et d'Irlande, comte de Clanricard et de St.-Alban, gouverneur de Galway, président de la province, et lieutenant-genéral des troupes de Conacie; mais un droit à la faveur du Roi ne paraissait pas à Wentworth un titre de propriété sur le domaine royal. Le comte de St.-Alban mourut à Londres, pendant que l'enquête se faisait sur ses terres en Irlande. Le 5 décembre 1635, Wentworth écrivait de Dublin à Charles 1. « Le dernier paque-» bot nous a justruits de la mort du comte de St.-» Alban, et du dieton courant que ma dureté l'a fait » monrir de chagrin. Dieu et le Roi connaissent » mon innocence. On pouvait tout aussi-bien me » faire un crime de ce que le comte avait soixanten dix ans. Toutes ces calomnies ne m'empêcheront » pas de recommander humblement à la sagesse de » Votre Majesté cette occasion de faire finir dans la » personne du lord défunt ce gouvernement can-» tonné de Galway, qui avait commencé en lui.» (Strafford's Let. Leabhar Lecan. & orgial fol. 90, 91 et 02. Gratianus Lucius. O'Brieu's Dictionnary, p. 341. O'Duvegan's poim. Sir James Ware, vol. 2, p. 52. Roderick O'Flaherty's et Ch. O'Connor's BIBISS, Leland's Hist. O'Halloran's Hist., etc.)

chacun d'eux à l'amende énorme de 4000 livres sterling. Si les couleurs avec lesquelles Leland nous a peint tout ce procédé, sans citer une seule autorité, sont vraies, il est certain que Wentworth fut entraîné par son dévouement au Roi dans un abus de pouvoir, difficile à justifier. Mais il est impossible de ne pas soupçonner l'historien au moins d'exagération, lorsqu'en cherchant un fait aussi grave dans le procès du vice-roi d'Irlande, on trouve seulement une allégation vague sur le jugement des titres défectueux dans plusieurs comtés de la Conacie, et surtout lorsqu'on voit les accusateurs publics, après avoir aunoncé ce chef dans leur plainte (1), déclarer dans leur discussion qu'ils le mettent de côté (2). Quand ils ont présenté comme graves tant de charges futiles, que penser de celle qu'eux-mêmes ont trouvée si futile, qu'ils ont cru devoir l'abandonner?

Il n'est pas aussi aisé, on plutôt il n'est pas possible de défendre Wentworth sur une autre faute, la plus grande sans doute qu'il ait pu commettre dans toute son administration,

⁽¹⁾ Articles VII. Straf. Trial, p. 64.

⁽²⁾ Ibid., p. 220.

quoique ce soit une injustice privée, et quoique l'homme qui en fut frappé méritât à peine d'être plaint. L'impartialité de l'historien, et le but particulier de cette histoire, nous prescrivent ici de n'omettre aucune circonstance.

Procès du lord Mountnorris.

Parmi ceux dont le député s'était attiré l'honorable haine par son activité à réformer les abus; au sein de cette opposition qu'il avait trouvée établie jusque dans le Conseil, était un lord Mountnorris, grand personnage, à n'en juger que par les titres et honneurs acmulés sur lui, puisqu'il était Pair du royaume, secrétaire d'Etat, garde du sceau privé, trésorier de la guerre, et vice-trésorier général; mais homme vil, d'après le portrait que nous en out tracé Hume, et avant lui Clarendon; accoutumé à parcourir avec tous les gouverneurs un cercle connu de bassesses et de noirceurs, les flattant à leur arrivée, les traversant pendant leur séjour, et les calomniant à leur départ : du reste cupide, avare, accusé et presque convaincu de plusieurs concussions dans l'exercice de ses différentes places. Wentworth, qui, comme il le disait lui-même, avait son cœur trop près de ses lèvres (1), n'avait

⁽¹⁾ My heart had lain too near my tongue. Straf. Trial, p. 161.

pas dissimulé le mépris que lui inspirait un tel personnage. Il l'avait blessé encore plus profondément, en faisant supprimer par le Roi une partie des droits attachés aux places de trésoriers. Enfin, ayant découvert qu'un particulier avait été obligé d'acheter, par un présent considérable, le paiement d'une somme qui lui était due au trésor, Wentworth avait ordonné que le présent fût restitué à l'instant, et Mountnorris n'avait échappé à la destitution de tous ses emplois, qu'en soutenant que le marché avait été fait à son insu, par un de ses subalternes (1). On peut conclure de tous ces détails, qu'il existait une inimitié déclarée entre le lord député et le trésorier.

Un certain Annesley, parent de ce dernier, était domestique du lord député, c'est-à-dire un de ses huissiers gentilshommes, et il était en même temps employé à l'armée. Un jour que Wentworth exerçait la troupe, Annesley portant le désordre dans tout son escadron par son inattention et son babil, le député alla droit à lui, et l'avertit d'être à son devoir : mais à peine eut-il le dos tourné, qu'Annesley se moqua de la réprimande de son général, et

⁽¹⁾ Straf. Let. - Leland.

d'un ton de voix si haut que Wentworth l'entendit. Outré de rencontrer tant d'insolence dans un homme qui lui appartenait, le député courut à lui, et leva sur ses épaules le bâton de commandement qu'il tenait à la main ; il s'arrêta cependant au milieu de ce mouvement; Annesley fut menacé, mais point frappé. Pen de temps après, le député étant dans les accès d'une goutte aigüe, Annesley heurta violemment le pied de son maître malade, en prétendant écarter un tabouret, et lui arracha un cri percant par la douleur poignante et imprévue qu'il lui causa. Le lendemain cet incident fut raconté à la table du Chancelier, où était le lord Mountnorris et vingt autres personnes. Cet Annesley est votre cousin, dit au lord un des convives. Oui, répondit Mountnorris, et il l'a peutêtre fait exprès pour se venger de l'affront qu'il a reçu du lord député : mais il a un frère qui se vengerait d'une au fre manière.

On ne manqua pas de rapporter ce discours au député. Aigri par les haines et par les traverses; disposé par son mépris pour Mountuorris et pour ses pareils à donner l'interprétation la plus sinistre à leurs discours comme à leurs actions; emporté sans doute

aussi par son orgueil offensé, et par cette colère que lui et ses amis travaillaient vainement à dompter (1), il vit, dans un propos tenu à la table du Chancelier, une insulte publique faite à sa dignité de vice-roi; dans l'insolence de Mountnorris, qui était capitaine, un attentat séditieux contre son autorité de général, l'armée étant alors en mouvement; enfin, dans cette vengeance d'une autre espèce réservée au frère d'Annesley, il vit la menace d'un assassinat. Le Roi, instruit, ordonna qu'un Conseil de guerre se tînt pour venger le lord Wentworth, et pour punir Mountnorris. Apparemment que le député se calma, puisque, pendant plusieurs mois, il garda la lettre du Roi sans la communiquer à personne; et apparemment aussi que, quand il fit exécuter l'ordre qu'elle contenait, quelque nouvelle circonstance avait fait revivre ses ressentimens. Quoi qu'il en soit, une Cour martiale sut indiquée le 11, et assemblée le 12 décembre, en vertu de la lettre du Roi écrite le 51 juillet. Monntnorris y fut mandé. . Ni lui, ni ses juges ne soupconnaient quel allait être l'objet du Conseil, et il prit place

⁽¹⁾ Ratcliffe's Essay.

parnii eux, selon son rang. L'étonnement fut général, lorsqu'on vit le fier Wentworth, au lieu d'aller s'asseoir sur le fauteuil du lord député, se placer en suppliant, découvert et à la barre. Là il dénonca le discours de Mountnorris, et en demanda justice à la Cour. Aussitôt l'accusé sort du milieu de ses juges, va se placer auprès de son redoutable accusateur, invoque sa qualité de pair, et demande qu'il lui soit donné un Conseil. Wentworth lui répoud qu'il n'est pas ici comme pair, mais comme capitaine, accusé par son général devant une Cour martiale, qui n'admet point de Conseil: il le somme d'ayouer ou de nier le propos, lui déclare que s'il refuse de répondre, le procès lui sera fait comme à un muet volontaire, et donne la lettre du Roi à lire au greffier. Mountnorris saisi tombe à genoux, s'écrie qu'il n'a voulu offenser ni le Roi, ni la loi; qu'il a été calomnié, que le Roi a été trompé. Ce mot irrite Wentworth; il couvre de mépris la dénégation de l'accusé, et somme deux témoins qui avaient entendu le propos, de l'attester à la Cour. L'un d'eux était le chevalier Robert Loftus, fils du Chancelier, l'autre le lord Moore qui siégeait parmi les juges. Tous les deux déposent, sous serment, de la vérité de l'accusation, et s'en réfèrent à ce qu'ils ont eux-même écrit et signé dans le temps. Mountnorris pressé, récuse les témoins, en demande d'autres, offre de jurer qu'il n'a point tenu le propos dénoncé, avoue qu'il l'a tenu, cherche à l'interpréter, prétend que c'était un hommage au lieu d'une offense pour le lord député, convient que l'armée était alors en mouvement, se soumet à la Cour, et reçoit l'ordre de se retirer. Wentworth reste, toujours découvert et à la barre.

Deux lois étaient jugées par la Cour martiale applicables à ce qu'on appelait le délit de Mountnorris. Par la première il était défendu de proférer des paroles injurieuses, ou de se porter à aucun outrage de fait contre qui que ce fút, dans l'armée, en garnison, ou partout ailleurs, sous peine d'être emprisonné, publiquement désarmé, cassé et déclaré incapable de porter les armes. D'après la seconde, quiconque commettrait une action, ou proférerait des discours capables de semer la sédition dans l'armée ou dans une garnison, et d'empêcher l'obéissance due aux ordres du général ou de l'officier com-

mandant, devait être puni de mort (1).

Il paraît qu'un ou deux juges demandèrent à l'accusateur selon laquelle de ces deux lois il soutenait l'accusé coupable, et que Wentworth répondit: selon toutes deux ou selon aucune (2). Après cette terrible parole, il observa qu'il n'était ici que partie, qu'il désirait que ce procès fut jugé comme entre deux particuliers égaux, et que les juges ne suivissent d'autre impulsion que celle de leur conscience. Il avertit sir Georges Wentworth, son frère, qu'il devait s'abstenir de donner sa voix. Il ne proféra plus un mot, et se tint écarté pendant que les opinions se débattaient à voix basse.

Tout le Conseil de guerre, c'est-à-dire le maréchal, le major-général, le maître de l'Artillerie, le président de Conacie, et vingt autres capitaines, dont plusieurs Pairs du royaume et membres du Conseil privé, décidèrent unanimement que les paroles de Mountnorris ne pouvaient devenir innocentes par aucune interprétation; que profé-

⁽¹⁾ Loi martiale, art. 13 et 41.

⁽²⁾ Déposition du lord Ranulagh, juge de Mountnorris. — Straf. Trital.

rées contre le Roi, elles constitueraient un crime de haute trahison; qu'adressées au représentant du Roi, elles participaient nécessairement de ce crime capital; qu'enfin les lois militaires étaient formelles. En conséquence, conformément aux deux articles que nous venons de citer, Mountnorris fut condamné à être emprisonné, désarmé, destitué de tous ses emplois et émolumens dans l'armée, et enfin à être fusillé ou décapité à la volonté du général.

12 déc. 1635,

Alors Wentworth, redevenu vice-roi, et remonté à sa place, fit rappeler Mountnorris, lui ordonna de se mettre à genoux, et commanda au prévôt-maréchal de lui lire sa sentence. La lecture faite, Vous avez entendu votre jugement, dit Ventworth au condamné: si je voulais, il ne resterait plus maintenant qu'à ordonner au prévôt de l'exécuter; mais—ici le vice-roi étendit son bras droit (1), et s'adressant aux juges, cette main tombera, dit-il, avant que lord Mountnorris perde un cheveu de sa tête, ou une goutte de son sang pour raison de ce procès. Il méritait cette leçon, et j'obtiendrai la grâce du Roi.

⁽¹⁾ Déposition du lord Dillon. - Straf. Trial.

En effet le député écrivit dès le lendemain au Roi une lettre que tous les juges signèrent après lui, qui sollicitait et qui obtint le pardon royal (1).

Réflexions sur ce jugement.

Nous le dirons avec douleur, mais avec courage : ni cette grâce accordée à la sollicitation du député, ni son resus de donner sa voix lors du jugement, ni son appel à la conscience des juges, ni les lois citées par ces derniers, ni même le caractère méprisable et les malversations de Mountnorris ne peuvent absondre ici la mémoire de Wentworth d'un grand abus d'autorité, soit qu'on s'arrête sur le fonds, soit qu'on examine les formes de cet étrange procès. Quant au fond, s'il est vrai qu'un propos échappé, dans l'intérieur d'une maison particulière et dans l'intimité d'un repas, puisse jamais devenir l'objet d'une poursuite criminelle, au moins n'était-ce pas dans la circonstance présente. Le propos de Mountnourris était indiscret, il était insolent; mais c'est à la tête d'un corps, c'est au milieu d'un repas militaire, enfin c'est environné d'une troupe quelconque d'officiers ou de soldats, qu'on essaie de prêcher la

⁽¹⁾ State Pap.

riésobéissance aux ordres du général, et ce n'est pas à la table du Chancelier qu'on entreprend de faire révolter l'armée. Les deux lois invoquées n'avaient donc pas un rapport réel avec le délit dénoncé. Mais fallût-il tendre jusqu'à ce dégré le ressort de la discipline militaire, au moins l'exemple de la punition devait suivre de près l'instant du délit : une procédure, une condamnation, au bout de sept mois, n'étaient plus qu'une dureté inutile. Quant à la forme de la procédure, qui ne voit que Wentworth suppliant, que Wentworth à la barre, avec son caractère et sa dignité, n'en était que plus imposant? Sans doute; en dernier résultat, il finit par obtenir la grâce du condamné; tout paraît se réduire pour Mountnorris à deux heures d'humiliation et à six jours de prison : mais pour l'homme qui n'a pas mérité de perdre la vie, n'est-ce donc pas un cruel supplice que de la devoir à un pardon, et surtout au pardon d'un ennemi qui vous accable et de son mépris et de sa générosité? L'explication la plus favorable à donner de la conduite du député, et celle qui semble être prouvée par le réunion des circonstances, c'est qu'arrêté à chaque pas, dans ses projets les plus salutaires, par les intrigues

et les prévarications de Mountnorris, il saisit ce prétexte pour le punir de plusieurs délits, qui, quoique certains, échappaient à la preuve juridique; pour le mettre hors d'état de nuire, et pour humilier, dans sa personne, cette monstrueuse opposition, qui existait contre le gouvernement dans le gouvernement même. Mais accuser pour un fait, et condamner pour un autre, répugnent à tous les principes d'équité, ainsi qu'à toutes les règles judiciaires. La raison d'état admettrait plutôt un emprisonnement arbitraire qu'une condamnation illégale. On peut concevoir, dans un tel cas, la nécessité de recourir à la force ouverte : on ne conçoit, dans aucun, la nécessité de pervertir la justice, d'opprimer les hommes avec ce qui doit les défendre, en un mot, de livrer à leur indignation et à leur mépris ce qui ne peut exister que par leur soumission et leur respect, et ce qui doit exister si l'on vent des sociétés et des gouvernemens.

Concluons donc, avec le sage M. Hume, que plusieurs considérations peuvent atténuer beaucoup cette faute de Wentworth, mais qu'aucune ne peut le mettre à l'abri d'un reproche sévère; et que cette erreur d'une âme si pure, que cette faiblesse d'un caractère si

fort, sur lesquelles nous avons peut-être insisté plus qu'aucun historien, soient un avertissement salutaire pour ceux que leur destinée appelle à gouverner les hommes; qu'ils redoublent de vigilance pour se mettre en garde contre cette ivresse du pouvoir, de toutes les ivresses, dit avec raison M. Adams, la plus prompte et la plus désordonnée.

Le député put s'apercevoir sur-le-champ de sa méprise. Ces ennemis, qu'il avait voulu abattre, heureux d'avoir une injustice à lui reprocher, crièrent au lieu de murmurer : leur voix retentit en Angleterre, en Ecosse. Les puritains des trois royaumes, déguisant à leur tour le motif secret de leur persécution, accusèrent, au nom de la justice, celui dans lequel ils ne haïssaient que l'ennemi de leurs complots. Jusqu'aux amis de Wentworth, troublés et mécontens, lui adressèrent des expressions de crainte et de reproche. Jusqu'à Laud, étonné de conseiller la prudence, demanda au vice-roi plus de circonspection, sans doute parce que cette affaire n'intéressait pas l'église. Clarendon paraît croire que le député eût résisté difficilement au choc, sans le dédain et la malveillance universels qui couvraient Mountnorris, et qui ne permirent pas

Soulèvement des ennemis de Wentworth. même un mouvement de pitié en sa faveur (1).

Il va en Angleterre, juin 1656.

Son Compte rendu.

An Roi.

Wentworth se roidissant contre la tempête, parut tout à coup en Augleterre, venant faire face à ses ennemis rassemblés. Il apportait avec lui un compte rendu de toute son administration en Irlande, de ce qui était déjà terminé, de ce qui se faisait à l'instant même, et de ce qu'il projetait pour l'avenir. Il l'offrit au Roi dès la première audience qui lui fut accordée. Pour mon honneur, s'écria vivement le Roi, après l'avoir entendu, pour le vôtre, et pour l'exemple de tous mes serviteurs, vous rendrez ce même compte en plein conseil (2). En effet, le Conseil fut convoqué peu de jours après, à Hampton-Court, et lord Wentworth y fut appelé.

Comme il exprimait d'abord la crainte de fatiguer le Roi par la répétition d'un rapport déjà connu de Sa Majesté: Il est digne qu'on l'entende deux fois, dit le Roi, et je l'ai voulu (5). Alors Wentworth avoua « que tout ce qu'il avait pu désirer était une épreuve du genre de celle qu'il allait subir. Il appelait l'examen le plus sévère de la part de tous

Au Conseil.

⁽¹⁾ Straf. Let., liv. II.

⁽²⁾ Straf. Let. part. II, p. 16.

⁽³⁾ Ibid.

ceux qui allaient l'entendre, et il leur demandait de s'élever contre lui, si la plus exacte vérité ne présidait pas à chaque mot du rapport qui, après avoir été soumis au Roi, l'était maintenant à son Conseil. »

Il commença par établir généralement l'état politique de l'Irlande; il fit voir « qu'elle était enfin une portion de l'empire britannique; qu'elle était un véritable royaume, et que ses habitans formaient une véritable nation, unie sous un seul souverain, et régie par un même code. »

Passant ensuite aux détails, il les divisa sous cinq titres principaux : L'église—l'armée—le revenu—les lois et la justice publiques—la culture et le commerce.

 \cdot L'Eglise, qui, à proprement parler, n'existait plus, quand il avait été nommé vice-roi,

(1) Voyez, pour tous les détails qui vont suivre, l'analyse que lord Wentworth présente lui-même de son compte rendu, et le récit qu'il fait de toute cette séance, dans sa longue dépêche au chevalier Wandesford, son cousin, lord-justicier d'Irlande en l'absence du lord-député. Straf. Let. in-fol., part. II, depuis la page 13 jusqu'à la page 23. Voyez aussi l'Essai de Rateliffe, les Lettres de Bramhall, évêque de Derry, Biogr. Brit., Leland, etc.

était ressortie du milieu de ses décombres. Elle avait déià recouvré un revenu annuel de 40,000 livres sterling. Elle était réunie à la foi anglicane. De nombreux prosélytes entraient chaque jour dans son sein, non par la persécution ou par la contrainte; jamais il n'avait voulu exiger l'impôt hebdomadaire, et depuis qu'il avait l'honneur d'occuper sa place, il n'y avait pas un seul homme en Irlande, qui pût reprocher au gouvernement de sa Majesté que la liberté de sa conscience lui eût coûté un cheveu de sa tête (1); mais la religion s'était propagée par des moyens plus nobles et plus efficaces, par le choix des ecclésiastiques et le respect rendu à leur caractère, par l'instruction de la jeunesse et l'influence que les nouvelles lois donnaient au Roi dans l'éducation des orphelins mineurs, surtout par le soin de gagner les chefs, que, dans ce pays encore plus qu'ailleurs, la foule suivait toujours : ainsi, la conversion du seul comte d'Ormond avait valu des milliers de prosélytes à l'église nationale. »

⁽¹⁾ Since I had the honour to be employed in this place, his Majesty has not pleased that the hair of any man's head should be touched for the free exercise of his conscience.

« Le Revenu, qui, en 1632, était inférieur de 24,000 livres sterling à la dépense, présentait, en 1636, tant en augmentations qu'en économies, ou effectuées ou immédiates, un accroissement de 104,000 liv. La dette de la conronne, de 100,000 liv. était entièrement payée. Les anticipations étaient remboursées. Tous les arrérages, tous les honoraires se soldaient à jour nommé sans préférence ni exclusion. Désormais il y aurait constamment dans l'Echiquier une somme de 20,000 liv. sterl. prête à tout moment pour un besoin imprévu. Et cependant les taxes odieuses avaient été supprimées; mais les fraudes pour échapper à une juste contribution l'avaient été en même temps. La plus grande bonification avait été dans l'assiette et dans la répartition. Enfin, à ces impôts qui, par leur nature et leur perception, paraissaient un acte de violence, et un vol fait au pauvre, avaient succédé des subsides modérés, recueillis paisiblement par un Roi chrétien et religieux, que son peuple soulagé comblait de respects et de bénédictions (1). »

⁽¹⁾ The duties formerly had from them, being vather indeed violent takings, ravishment of the poor,

« L'Armée protégeait, après avoir si longtemps effrayé. Elle était aujourd'hni la sauvegarde des bous et la terreur des méchans; la gardienne de la paix entre l'anglais et le natif, entre le papiste et le protestant; la sécurité de tout propriétaire et de tout planteur. Le député connaissait personnellement jusqu'au dernier soldat, inspirait à tous le respect de leur état, l'observation de la discipline, et l'amour de leurs concitoyens en même temps que la fidélité à leur Roi. Un corps de cavalerie d'élite l'accompagnait partont. Le peuple respectait davantage la majesté royale ainsi représentée; les dépêches importantes allaient d'un bout du royaume à l'autre par des messagers aussi prompts que fidèles; et les séditieux n'étaient pas disposés à remuer, quand ils voyaient un vice-roi prêt à monter à cheval (1) à toutes les minutes du jour. »

« La *Loi* dominait sur toutes les têtes, la *Justice* n'avait plus qu'un seul poids pour tous

than the modest quiet levies of a pious and christian king, etc.

⁽¹⁾ It was of mighty reputation to the service of the Crown, when they saw me in such a posture, as that I was, upon an hour's warning, able to put myself or horseback.

les justiciables. Le pauvre savait maintenant où chercher un refuge (1), les grands où craindre un censeur, et où respecter un juge. Dans un pays si long-temps la proie de toutes les violences, on voyait des Cours intègres, puissantes, respectées, et cependant jamais rivales de l'autorité souveraine (2): bienfaits immenses, mais surtout nouveaux pour l'Irlande. Toutes les bonnes lois passées depuis Henri VII avaient été remises en vigueur, toutes les autres avaient été abolies. Les derniers statuts avaient assuré la propriété, l'ordre, la liberté, en un mot, l'union et la prospérité commune du Souverain et des sujets. Et, ce qu'on ne pouvait trop apprécier, tout cela s'était fait par un Parlement. »

« Quant à la *Culture*, elle avait subi la même révolution que l'état du cultivateur, sûr désormais d'habiter sa maison, de labourer son champ, de recueillir ses moissons, et de transmettre son héritage à sa famille. Quant

⁽¹⁾ The poor knew where to seck and to have relief against the greatest subject... a blessing the poorer sort, a restraint the richer.

⁽²⁾ Newer in so much power and estimation as now, and yet contained in that due subordination to the Crown, as is fit.

au Commerce, depuis que l'Irlande, au lieu d'avoir les vaisseaux à la côte à la fin de juillet, faute d'argent, les avait au commencement de mars par l'abondance de numéraire qui existait toujours dans l'Echiquier; depuis qu'au lieu de voir brûler un de ses vaisseaux dans le port de Dublin, elle y avait vu entrer prisonniers tous les corsaires qui avaient osé en approcher, la balance du commerce avec l'étranger était déjà d'un tiers à l'avantage de l'Irlande. Les nouvelles manufactures prospéraient tellement, qu'elles pourraient avant peu livrer leurs effets à 20 pour 100 au-dessous des prix de France et de Hollande. »

Ici Wentworth, pressentant les glorieuses destinées qui devaient assurer à la Grande-Bretagne le domaine des mers, proposait « qu'à partir de ce jour le Canal fut regardé comme le plus grand des ports de Sa Majesté (1); qu'aucun vaisseau marchand n'y pût être molesté; et que ce principe fût établi dans le Conseil du Roi comme base nécessaire de tous les traités à venir. »

Rentrant ensuite dans l'Irlande , il demandait avec émotion « qu'un peuple devenu si

(1) To be preserved and privileged as the greatest of his Majesty's ports.

loyal et si industrieux ne fût plus regardé comme étranger; que les Irlandais ne payassent plus, sur des marchaudises de première nécessité, le même impôt que payaient les Français et les Hollandais; qu'ils fussent délivrés de ces taxes énormes sur l'importation des chevaux et sur l'exportation du bétail. » Il implorait la commisération et la justice pour la classe souffrante et laborieuse. Le serviteur du Roi et l'ami du peuple se montraient partout confondus, et ces deux caractères se communiquaient sans cesse, l'un à l'autre, une égale dignité et une même fayeur.

Ces innombrables bienfaits qui avaient changé la destinée d'une grande nation, Wentworth les rapportait tous au Roi, « dont la sagesse, disait-il, avait dirigé son zèle, dont la bonté avait accueilli ses demandes, et qui enfin avait convoqué ce Parlement, à jamais mémorable pour l'Irlande. Quant à lui, il ne réclamait d'autre mérite que celui de la fidélité, et il lui restait encore assez de gloire d'avoir été choisi pour instrument. »

Le Conseil écoutait avec admiration. Ceux de ses membres qui, dans leurs divers départemens, avaient pu suivre les différentes opérations du lord Wentworth, rendaient témoignage à l'exactitude de ses récits. Mais, lorsqu'ayant attribué au Roi la bienfaisance toute entière, on le vit prendre sur lui seul toute la sévérité; lorsqu'il confessa modestement que pent-être il n'avait pas toujours assez maîtrisé l'irritation que causaient en lui les obstacles, et que parmi plusieurs actes rigoureux, imposés par la nécessité, quelquesuns avaient pu échapper à des mouvemens de colère trop peu réprimés; lorsqu'exagérant ses fautes autant qu'il avait diminué ses services, il en vint jusqu'à supplier le Roi de lui pardonner, promettant de redoubler de vigilance sur lui-même (1), il n'y eut pas un de ses auditeurs qui ne se sentit remné jusqu'au fond de l'âme. Le Roi l'interrompit avec chaleur, en disant, « que Wentworth n'avait pas » besoin d'apologie : qu'il continuât l'ouvrage » qu'il avait si heureusement commencé; et

⁽¹⁾ In fine I acknowledged my manifold infirmities. — In particular it was true I had more choler than at all times I was able to temper and govern as I ought. Yet I trusted by that time that some more cold winters had blown upon it, I should be master of that passion. In the mean time, I would watch over it and myself the best I might, and did humbly beg pardon of his Majesty, etc.

» qu'il comptât sur la reconnaissance de sou

Roi pour les plus grands services qui eussent

» jamais été rendus à la couronne et à l'Ir-

» lande. » A ces mots Wentworth tombe aux genoux du Roi, baise plusieurs fois sa main avec une tendresse respectueuse; tous les yeux se sentent mouillés de larmes, et la scène la plus touchante termine cette grande et instructive séance.

Il était impossible qu'elle restât renfermée dans les murs du Conseil (1). Le Compte rendu par le député d'Irlande fut connu du public, avec toutes les circonstances qui l'avaient accompagné; le sentiment qu'il avait excité à Hampton-Court, devint le sentiment général de l'Angleterre ; aucun nom ne fut plus populaire (2) que celui du lord Wentworth; et ses ennemis, qui s'étaient flattés de le perdre, n'osèrent plus ni dans leurs discours, ni même sur leur visage, laisser échapper un Triomphe signe de malveillance contre un homme couvert de la faveur publique autant que de la

Effets du Compte rendu.

Il fit alors un voyage dans le comté d'York.

(1) But this discourse was not kept within doors, etc. Straf. Let.

(2) So now I am very popular. Ibid.

protection royale.

Il va dans Yorkshire. août 1656.

Des affaires domestiques y rendaient sa présence nécessaire, et, comme il avait conservé la présidence du Nord, il pouvait encore v servir le Roi. Il y fut accueilli par le sonvenir de ses anciens bienfaits joint au respect de sa nouvelle position, et se vit obligé de chercher un endroit obscur, pour se dérober aux fêtes, qui lui laissaient trop pen de temps pour les affaires. Il jouissait de se retrouver au milieu de ses vieilles connaissances. Il se sentait rentraîné par le charme d'une vie privée, s'éconlant trangnillement au sein de la nature et de l'amitié. Dieu! s'écriait-il : dans quelle paix je vis ici avec moi-même, au lieu de ce fracas et de ces tourmens qui m'attendent ailleurs! Tant de bonheur ne m'est pas réservé sur cette terre. Mais certes nulle autre affection ne m'en arracherait, que celle que j'ai vouéc et que je dois à la personne sacrée du Roi (1).

Descente d'Algériens à Plymouth. On croit rêver aujourd'hui, en lisant qu'il y ent, vers ce temps, à Plymouth, une descente d'Algériens qui, pendant plusieurs jours, piratèrent, firent un dégat considérable, chargèrent des auglais de chaînes, et se

⁽¹⁾ Lettre à Laud, 17 août 1636. Straf. Let., p. 26, part. H.

rembarquèrent impunément avec leur proie. Wentworth, qui les appelait les Turcs trèschrétiens, depuis que le roi de France les favorisait avec une publicité inconcevable, demandait ce qu'était l'Angleterre n'ayant pas même la souveraineté de ses mers ; ce que deviendraient sa gloire et son commerce, si de tels attentats restaient impunis, si l'immoralité scandaleuse de la France, unie avec Alger pour tourmenter ses voisins, était patiemment soufferte (1)? Il proposait qu'une flotte fût équipée sur-le-champ, que l'Angleterre s'unît avec l'Espagne, que ces brigands maritimes fussent à jamais repoussés dans leur repaire, et qu'on allât brûler, jusques dans les ports de France, et leurs vaisseaux et tout ce qui voudrait les défendre. Malheureusement d'autres pressaient alors le Roi de déclarer la

⁽¹⁾ Les Algériens conduisaient à la Rochelle les malheureux qu'ils avaient fait esclaves. Là une troupe de ces pirates recevait leurs victimes, et les conduisait enchaînées, par terre, jusqu'à Marseille, où elles étaient embarquées pour Alger. On conçoit qu'un homme tel que Wentworth appelât ce moyen politique du cardinal de Richelieu, l'acte le plus infâme que le soleil eût jamais éclairé. Straf. Let., p. 25, part. II.

guerre à l'Espagne, et de rétablir par la force des armes le Prince palatin, son neveu, sur le trône électoral. Ce Prince était lui-même en Augleterre. Il était bien difficile que l'intérêt particulier ne balancât pas l'intérêt général. Le Roi remercia Wentworth de ses propositions, lona la vertu qu'elles respiraient (1), mais fut détourné de les adopter.

Wentworth insistait pour qu'au moins les côtes fussent gardées (2), et il proposait des moyens d'égaler ces barbares à la course, leur vitesse étant leur salut. Préoccupé du besoin exclusif qu'avait l'Angleterre d'une puissante marine, il employa toute son influence pour persuader à la province d'York Taxe des la justice et la nécessité de la taxe des vaisseaux. On lui reprochera sans doute d'avoir oublié la légalité; on se rappellera et sa prison de Marshalsea, et son discours quand il fut conduit alors devant le Conseil privé. Il s'en faut bien cependant que cette pensée, qui saisit dans le premier instant, soit aussi juste qu'elle est rapide. Il n'y a pas d'homme qui ne puisse trouver une inconséquence dans la

vaisseaux

(1) Lettre de Laud, 30 août, 1636.

⁽²⁾ Lettre du 16 Sept. à Coke, secrétaire d'état.

vie d'un autre; il n'y en a pas qui puisse prétendre que la sienne en est exempte : mais si, parmi ces contradictions qui sont l'apanage de l'espèce humaine, il en est qui ne peuvent échapper à l'indignation et au mépris, d'autres sont excusables, d'autres sont nécessaires, plusieurs même sont dignes d'éloges. Il est impossible que l'homme qui surveille le Gouvernement, et celui qui l'exerce, n'aient pas souvent des pensées différentes, ne voient pas des vérités diverses, et même n'aient pas quelquefois des devoirs opposés. Ce mot de circonstances dont on abuse tant, n'est pas toujours vide de sens; il a de véritables applications. Entre les deux époques de la conduite de Wentworth, sur lesquelles nous sommes maintenant arrêtés, il y avait en les écarts scandaleux du dernier Parlement, sa dissolution violente, la résolution arrêtée par Charles, et vainement combattue par Wentworth, de n'en plus assembler, enfin les pirateries d'Alger, et les prétentions des Hollandais à la pêche dans les mers britanniques. Certainement ces circonstances apportaient de grands changemens dans la question. Qui oserait, sans rougir, assimiler les exactions violentes de Buckingham pour plonger son

Roi et son pays dans deux guerres aussi injustes qu'insensées, avec le subside modéré que le Roi levait, de l'avis des juges du Royaume, pour couvrir l'Angleterre du rempart sans lequel elle ne peut exister, et pour lui créer une force qu'il était impossible de tourner contre elle? Wentworth réussit dans sa mission politique: toute sa province s'imposa gaiement cet utile et léger fardeau; mais sans cesse il recommanda de préserver religieusement la chasteté de ces levées (1); car il lui paraissait que le jour où leur destination serait violée, leur perception serait illicite. Le scrupule du Roi égala celui de Wentworth.

Grâces obtenues pour les Irlandais. L'Irlande redemandait son vice-roi, absent depuis quatre mois : il disposa tout pour son retour, aussitôt qu'il eût obtenu les grâces qu'il avait sollicitées pour les sujets de ce royaume. On conçoit difficilement comment le Roi, dans l'excès de sa satisfaction, put lui refuser une faveur personnelle qu'il demandait à remporter avec lui, pour paraître plus imposant aux ennemis du trône et aux siens. Ils m'ont calomnié, écrivait-il à

⁽¹⁾ Straf. Let. passim, part. II.

Charles, parce que je vous ai servi fidèle- Demande ment. Je me suis vu représenté à tout l'univers comme un bacha de Buda, plutôt que comme le ministre d'un Roi chrétien et religieux. Il n'est pas jusqu'aux bonnes grâces de mon souverain, qu'ils ne se vantent de m'avoir fait perdre. Je ris de leur présomptueuse malice, et je me repose avec confiance sur la marque de faveur que Votre Majesté m'a promise. Mais je la réclame pour votre service et pour ma défense, pour imposer silence à ces esprits malveillans, pour être investi de toute la force nécessaire à la prospérité de vos affaires, et pour me retrouver dans l'opinion des autres à la place que m'y assigne ma conscience.

personnelle du député.

Cette grâce, si méritée, si convenable, si solennellement promise, et que le député d'Irlande bornait à avoir un titre an lieu d'un autre, Charles crut devoir encore la différers mais, en assurant le député de toute son amitié, et du mépris que lui inspiraient ses calomniateurs, il se laissa aller, dans sa réponse, à employer plusieurs expressions qui n'auraient jamais dû se trouver sons sa plume, quand il écrivait à un serviteur tel que Wentworth. Cette marque de faveur, disait le Roi, proRefus du Roi, 5 sept. 1656. duirait aujourd'hui l'effet contraire à cetui que Wentworth en attendait. Si l'on venait à s'apercevoir qu'il avait craint la tempéte, ou ne songerait plus qu'à le troubler par de nouveaux orages, et on ne lui permettrait plus de s'occuper que de ses craintes. Les grâces étaient faites non pour dompter les haines, mais pour récompenser les services. Elles n'étaient récompenses que quand le maître les accordait sans l'importunité du serviteur: autrement on les attribuait à l'adresse de celui qui obtenait, bien plus qu'à la faveur de celui qui accordait.

20 sept.

Wentworth ressentit vivement le ton de cette réponse. Il récrivit sur-le-champ avec une fierté mesurée, mais imposante, même pour son Souverain. Il mandait au Roi que ce qu'il désirait avant tout, c'était d'être bien compris de Sa Majesté. Un homme résolu dès long-temps de sacrifier sa vie au dernier intérêt de son Souverain, n'était pas disposé à se laisser intimider par la tempête, et surtout à en venir au point de ne plus s'occuper que de ses craintes: mais il avait cru qu'un tel dévouement pouvait se concilier avec le soin de sa sûreté personnelle, partout où le service du Roi n'exigeait pas

qu'elle fût compromise, et pouvait au contraire souffrir des dangers qu'elle courait. Quant à l'ADRESSE, ajoutait-il, la mienne est toute entière dans ma franchise. Quant à l'importunité, il ne serait pas possible à mon caractère de s'y ployer. Fussé-je capable de l'une et de l'autre, je respecterais encore trop le courage et la sagesse de Votre Majesté, pour tenter de tels moyens auprès d'elle. Je la supplie ardemment d'être bien persuadée que je ne me suis pas approché d'elle une seule fois, dans ma vie entière, avec l'idée d'un déguisement, et qu'il n'est rien sous le ciel qui ait assez de valeur à mes yeux, pour que je prostitue ma candeur à l'envie de l'obtenir.

Après cette lettre, il quitta l'Angleterre, douloureusement affecté, mais inébranlable dans son zèle; ami blessé, mais sujet loyal et serviteur dévoué.

Le jour de sa rentrée en Irlande fut un jour de prospérité. Il apportait avec lui la suppression des taxes onéreuses qu'il avait dénoncées dans son *Compte rendu*. Il apportait l'établissement de cet Hôtel des Monnaies, si longtemps refusé. Il apprit que, pendant son absence, des évêques indiscrets, et leurs chan-

Wentworth retourne en Irlande, nov. 1656.

Bienfaits publics. celiers plus violens encore, avaient tour-

menté les Catholiques romains par des citations et des amendes dignes d'un tribunal d'inguisition. Personne ne désirait plus que lui l'uniformité de culte; outre le vœu de sa conscience qui l'y conduisait, il en faisait un principe politique, que peut-être même il exagérait. Mais ennemi de l'injustice et de l'hypocrisie, il ne concevait pas, disait-il, comment faire sortir l'argent de la bourse des Catholiques, était un moyen de faire entrer la foi dans leur cœur. Il trouvait surtout que c'était un temps mal choisi pour les tourmenter, que celui où ils respectaient constamment l'ordre public, et où ils payaient avec la plus grande alacrité (1) toutes les taxes du Gouvernement. Enfin, il sentait que si l'Irlande tombait encore dans l'horreur des dissensions religienses, il s'en fallait bien que le parti protestant fut le plus fort. Les évêques, dont il fallait cependant ménager la dignité, recurent l'ordre secret de se désister euxmêmes de leurs procédures, et de ne plus les

(1) Let. de Wentworth à Coke, 28 nov. 1636.

renouveller (2).

Tolérance religieuse

⁽²⁾ Le zèle de Wentworth était plus sage que celui de son ami Laud, qui eut, vers ce temps, une que-

Poursuivi par l'idée des pirates qu'il craignait de revoir sur ses côtes, et qui, en effet, s'y montrèrent une fois, le député ne cessait de solliciter (1) une mesure générale et vigoureuse, qui fit cesser cet ignoble et dangereux scandale. Il ent enfin satisfaction. Le Roi lui écrivit que ses ordres étaient donnés. La France promit de ne plus recevoir ces barbares ni sur ses terres, ni dans ses ports. Alger demanda grâce. Maroc offrit des secours. Une escadre anglaise fut envoyée sur les côtes d'Afrique pour bombarder Salé, la seule de ces hordes barbaresques qui n'eût pas fait de soumission. Le vice-roi d'Irlande, n'ayant plus rien à craindre de ce danger, semblait devoir poursuivre en paix le cours de ses services.

Mais il était menacé de les voir interrom-

Projet du Roi pour souneven detroné.

relle éclatante avec le lord-chambellan, sur ce que ce dernier avait permis à des comédieus de jouer pendant le carême. Le bon prélat en vint, dans la dispute, à ce point de violence, de s'écrier : que si ces comédiens jouaient encore, il irait les prendre par les épaules, et les pousser hors du théâtre : ce qui ent été un autre spectacle, un peu plus scandaleux que ceux qu'on représentait.

(1) Let. au Roi et à Coke, 18 janv. 1637.

Pirales.

28 févr. 1637. l'empire Britannique dans les plus grandes

Sa lettre à Went-

Plan de coalition.

worth.

calamités. Heureusement le Roi, qui avait appris à juger Wentworth, ne pouvait pas se décider à une entreprise du genre de celle qu'il méditait, sans demander ses conseils. En même temps qu'il lui annoncait l'anéantissement des pirates, il lui écrivit que tout espoir était perdu de rétablir sa sœur et son neveu dans la possession du Palatinat par des négociations amicales; qu'il se proposait de former une ligue avec la France, la Suède, le Danemarck et les Provinces-Unies; qu'on demanderait formellement à l'Autriche la restauration de la maison électorale, en indiquant un terme, passé lequel le silence serait pris pour un refus; et que sur ce refus, la maison d'Autriche et tous ses adhérens seraient proclamés ennemis des puissances coalisées. Le traité avec la France était déjà si avancé, qu'on touchait à la ratification des articles, qui ne pouvait être douteuse. En cas de guerre, le Roi avait déclaré que l'Angleterre n'agirait que sur mer; et aujourd'hui que la taxe des vaisseaux était établie et déclarée légale par les juges, les fonds d'une guerre maritime se trouvaient assurés. Il n'y avait donc aucun

inconvénient à craindre pour la Grande-Bretagne. Dans un autre temps, le Roi eût pu être inquiet de l'Irlande: mais comment n'être pas tranquille, en y voyant un gouvernement si solide, maintenu par ce niême gouverneur dont les talens et l'énergie l'avaient fondé? Enfin Wentworth, qui ne pouvait supporter cette désuétude des Parlemens, et qui craignait que le premier ne fût d'autant plus redoutable que le dernier serait plus éloigné, avait, lors de son dernier voyage, pressé le Roi sur cet objet : mais l'approche d'une guerre n'était pas un temps propre pour de telles assemblées. Je suis, disait Charles, en terminant sa lettre, aussi éloigné de l'idée d'un Parlement, que je l'étais quand vous m'avez quitté.

Wentworth sit au Roi une réponse aussi solennelle que la question était grave, aussi approfondie que les conséquences en étaient imposantes. Il lui adressa un long mémoire, qu'il faut avoir lu pour bien connaître son auteur. La première phrase pourra égayer ces esprits-forts de la politique moderne, qui rient à l'idée de lui associer la morale, et qui donnent leur improbité publique pour garant de leur probité privée (1): mais il se

(1) La petite morale tue la grande, disait Mirabeau,

Réponse de Wentworth, 31 mars 1637.

trouvera encore des hommes et des ministres qui ne verront pas sans respect ce monument du génie subordonné à la vertu. Ce n'était ni un discours d'appareil, ni un écrit destiné à la publicité : c'étaient des réflexions confidentielles, adressées au Roi avec la demande du plus profond secret. En décidant la question pour l'affirmative, Wentworth était sûr de plaire à son maître, de se lier dans le cœur du Roi avec des intérêts bien chers ; et voici les premiers mots de sa réponse: -« C'est une vérité reconnue, que les Rois, » ces pères communs de familles immenses, » ne doivent jamais séparer de leur per-» sonne le bonheur et la sécurité de leurs » peuples. Comme devoir d'honneur, ils en » sont comptables au monde entier, et comme » loi de conscience, au Dieu tout-puissant. » On voit déjà toutes les questions qui devaient découler de ce principe sacré, et qu'il ne nous est permis d'indiquer ici que sommairement. - « La guerre projetée pouvait-» elle, sous aucun rapport, tendre au salut » et à la prospérité de l'Angleterre? Offrait-

en préparant les journées du 5 et du 6 octobre 1789. Au moins eût-il fallu laisser ce langage à lui et aux siens. » elle une compensation pour les dangers,
» une indemnité pour les pertes? ou bien,
» était-ce une de ces guerres qu'une nécessité
» funeste commande, sans que les avantages
» puissent balancer les charges? Si la voix du
» sang était écoutée, la piété envers une sœur
» et des neveux l'emporterait-elle sur la piété
» que réclamait une épouse, une mère, et
» cette postérité royale si nombreuse, qu'il
» fallait aussi pourvoir convenablement à
» une si haute naissance? »

Wentworth ne se bornait pas à examiner le principe et les fruits immédiats de la guerre, il en discutait encore les moyens. « Quels » étaient les hommes? où étaient les trésors? » Il faudrait dans les uns une bien grande » habileté, dans les autres une bien grande » abondance, pour suffire à une entreprise » dont le fardeau devait être si pesant, les » chances si variées, et les hasards si terri-» bles. On se reposait sur le concours de la » France, du Danemarck, de la Suède, des » Provinces-Unies: mais songeait-on combien » il serait difficile de faire marcher tant de » puissances vers un seul but! combien il » serait plus difficile encore de les faire per-» sévérer dans la même route, quand même

» on parviendrait à les y faire entrer! L'ex-» périence de tous les âges n'avait-elle donc pas démontré combien peu profitables pour » elles-mêmes, combien peu nuisibles à l'en-» nemi commun, étaient toutes ces sortes de » coalitions (1)? Si toutes les puissances alliées faisaient leur devoir, comment garantir » qu'elles n'exigeraient jamais de l'Angle-» terre un autre contingent que celui d'une » force navale? Et si chaque puissance se » détournait du but général, pour courir après un intérêt particulier; si l'Angleterre res-» tait seule de bonne foi, lui suffirait-il alors » de faire agir ses vaisseaux? Serait-ce assez pour conquérir? Serait-ce encore assez pour » garder après avoir conquis? En se bornant » même à la flotte, était-on sûr que cette taxe » des vaisseaux, consentie avec peine pen-

⁽¹⁾ How difficult a matter it will be to draw all their ends to one point! how much harder to keep them there long together, but that each will be breaking forth at every corner to his own advantage! and how little prosperous to themselves, how little prejudicial to the common enemy, experience hath shewn such conjunctions as these to have been in all ages. Ah! il devait ètre une exception à cette désolante vérité!

» dant la paix, serait payée avec scrupule » pendant la guerre? Que serait-ce si cette » flotte éprouvait un malheur? Croyait-on » qu'il fût possible d'obtenir, pour le réparer, » une seconde contribution? Si on ne l'obte-» nait pas, resterait-il une autre ressource que » celle d'un Parlement, et quel homme sage » oserait proposer d'en assembler un dans une » telle circonstance? »

Enfin, des destinées de l'Angleterre Wentworth passait à celles de l'Irlande. « Si la » guerre était une fois déclarée, il n'était plus » question de songer à rien perfectionner en » Irlande. Vainement tout ce qui peut faire » fleurir un peuple y avait pris naissance; vainement les circonstances, les hommes et » les moyens concouraient à l'envi au développement rapide de tous ces germes de prospérité; il faudrait alors borner tous ses » soins à contenir dans le devoir un peuple » à peine sorti de sa longue insubordination : » ce serait encore une assez grande tâche de » l'entreprendre, et un assez grand succès » d'y parvenir. Il fallait s'y prendre de bonne » heure: il allait diriger toutes ses mesures » comme si la guerre était déjà déclarée; » mais tant qu'elle ne l'était pas, il la conjurait de tout son pouvoir, et il suppliait Sa
Majesté de bien réfléchir qu'il ne s'agissait
ici de rien moins que de la prospérité de
ses peuples, de leur bienveillance, des devoirs de la royauté, et de l'affermissement
de son trône. »

Le Roi déféra aux remontrances de Wentworth, qui, dans cet instant, détourna un grand fléau de dessus sa patrie. Hélas! il ne faisait que différer les désastres. Il ne fut pas consulté sur tout; et les dangers, que lui faisait craindre une guerre étrangère, devaient bientôt naître des discordes intestines.

Snite de l'administration de Wentworth en Irlande.

Tout le temps que lui laissa encore la paix dans son gouvernement, fut employé soit à perfectionner les établissemens déjà créés, soit à en créer de nouveaux. Aucune branche d'administration ne fut dérobée à la vigilance, aucune source de richesses n'échappa aux recherchés du vice-roi. La culture des plantations, la pêche du saumon, la ferme du tabac, reçurent des accroissemens incalculables (1). Des mines d'argent et de cuivre fu-

(1) La ferme du tabac sut portée à douze mille liv. sterling: Wentworth l'avait trouvée à deux cents liv. Au reste, en appréciant ces dissérentes sommes, il ne faut jamais perdre de vue la comparaison des époques

rent exploitées dans la Momonie. La fabrication des espèces était obtenue. Wentworth, par une suite d'opérations habiles, parvint à établir la totalité des paiemens en monnaie sterling; par des remontrances fermes et persévérantes, il fixa en Irlande le numéraire dont elle s'épuisait tous les aus. Il remplit audelà des promesses qu'il avait faites. Enfin, avant la sixième année de son administration, il n'y avait pas une terre dont la valeur ne fût au moins doublée. Le montant des exportations était à celui des importations comme deux à un. Les douanes, qu'on a vu portées par Jacques I. de cinquante livres sterling à neuf mille, s'élevaient maintenant à quarante mille. Il fut prouvé, par un relevé fait dans tous les ports, que les vaisseaux marchands étaient centuplés (1). La dépense, considérablement augmentée, était inférieure de 60,000 liv. sterl. au revenu, et Wentworth, comme Sully, était arrivé à ce dernier degré de perfection, de concilier la diminution des charges

Actes utiles et bienfaisans,

ct des valeurs. Je n'ai aucune donnée positive sur les monnaies britanniques : mais cinq cents livres de France, de nos jours, ne valent pas plus que seize livres ne valaient il y a 200 ans.

(1) Stat. Pap. - Ratcliff.

publiques avec l'augmentation du trésor de l'Etat.

Actes ri-

Il y ent encore quelques actes rigoureux: peut-être même y en eût-il quelques-uns d'irréguliers. Parmi ces derniers, ceux qui excitaient le plus les plaintes des intéressés, se réduisaient à des jugemens dont on attaquait la compétence. Le Conseil les prononcait comme Cour d'équité sur les pétitions qui lui étaient adressées. Ainsi un particulier présenta requête au Conseil, pour se faire restituer une propriété territoriale, que le lord Mountnorris avait usurpée sur lui par la fraude et par la violence : sur le vu des preuves, la restitution fut ordonnée, et l'usurpateur, ne voulant pas obéir an jugement, fut conduit en prison jusqu'à ce qu'il se soumit. Un gendre du lord Loftus, chancelier d'Irlande, se pourvut de même pour se faire adjuger une provision due à sa femme : le Conseil prononça en sa faveur. Le chancelier, qui avait rendu et signé tant d'arrêts semblables, déclara qu'il n'obéirait point à celui qu'on venait de rendre contre lui. Il eut ordre de remettre les sceaux, fut rayé du Conseil, et conduit en prison, pour y rester jusqu'à ce qu'il eût reconnu sa faute, et satisfait à l'arrêt. Il en appela au Roi, qui

Mounta

Lofius.

confirma tout ce qui avait été fait; et par la soumission la plus étendue, jointe aux témoignages d'un repentir formel, il racheta et sa liberté et son office de Chancelier (1).

Ceux qui réfléchissent qu'à cette époque la compétence des tribunaux n'était pas fixée, même en Angleterre; ceux qui savent que, même aujourd'hui, il est des parties d'Irlande où la difficulté d'obtenir et d'exécuter un jugement, approche de l'impossibilité; ceux-là concevront que Wentworth, quand il créait l'Irlande il y a deux siècles, crût souvent à la nécessité de placer le pouvoir judiciaire au centre de la force exécutive.

Un témoin oculaire, généralement respecté (2), qui a suivi le lord Wentworth dans toute son administration, et dont on a enchaîné la voix dans le temps de son procès, a voulu qu'au moins un écrit de lui déposât au tribunal de la postérité. Nous trouvons dans cet écrit que Wentworth aimait la justice pour la justice même; qu'il avait fait une étude particulière de toutes les lois qui venaient au secours du pauvre; qu'il éprouvait un senti-

(2) Sir G. Ratcliffe.

⁽¹⁾ Regis. du Conseil. — Rushworth. — Straf. Pap.

ment délicieux à délivrer le faible du joug d'un puissant oppresseur, et à punir la perversité orgueilleuse (1). Il ne faut pas se dissimuler que cette disposition elle-même a son danger. Immoler la faiblesse à la force est un mouvement tout à la fois si odieux et si bas, qu'il ne peut trouver place ni dans un cœur empreint de la plus légère sensibilité, ni dans une âme susceptible de la moindre élévation. Mais ne pouvoir associer l'idée du droit avec celle de l'opulence ou des dignités; arriver à l'examen de toute contestation entre un riche et un pauvre, un noble et un plébéien, avec une prévention déjà formée contre le riche et le noble, est une illusion d'autant plus dangereuse dans un administrateur ou dans un juge, qu'elle a pour elle et le charme du sentiment, et l'orgueil de la générosité. Ce second excès n'est cependant pas moins condamnable que l'autre, car l'injustice est toujours l'injustice; et il peut devenir aussi funeste, car il importe également à la sûreté de l'Etat et que les grands scient contenus, et qu'ils soient honorés: il importe surtout qu'aucune classe de la société ne soit signalée comme

⁽¹⁾ Essai de Ratcliffe. —Biogr. Brit., p. 4195.

odieuse. On peut croire que Wentworth ne fut pas toujours assez en garde contre cette dernière prévention. Il était parti pour l'Irlande, l'esprit frappé de la tyrannie des grands seigneurs, et le projet formé d'abattre leur pouvoir, dont en effet ils avaient trop abusé (1). A peine arrivé, il avait mandé au Roi que la classe inférieure de ses sujets gémissait sous l'oppression des grands; mais qu'il trouverait à faire deux ou trois exemples qui en imposeraient (2). Il fut sûrement préocupé de ces idées dans les affaires des comtes de Corke et de Clanricard, dans celle du lord Loftus, et même dans celle de Mountnorris, qui ne ressemble à aucune autre.

Au reste, qu'on se garde bien d'imaginer que lord Wentworth fût atteint de cette déplorable manie, qui allait bientôt naître dans une portion de ses compatriotes, et qui devait un jour produire ailleurs une si terrible épidémie. Il était loin de vouloir se dégrader luimême; il était loin d'abjurer la raison, au

⁽¹⁾ One favourite scheme of the new Lord Deputy was to break the power of the great Lords, which indeed had frequently been applied to the basest purposes. (Leland, chap. 1, liv. 5.)

⁽²⁾ Wentworth au Roi, 22 janv. 1634.

point de croire qu'on pouvait impunément niveler toutes les classes d'une grande et antique société. Au contraire, en parlant au Roi de la distribution des emplois, il lui recommandait de préférer toujours, à mérite égal. les hommes qui, dans leur naissance, avaient un aiguillon de plus pour l'honneur, et dans leur fortune un garant de plus pour leur intégrité (1). Il ne connaissait, disait-il, que deux moyens pour gouverner, les récompenses et les punitions (2): comment n'eût-il pas préféré, entre toutes les récompenses, celles qui réunissent le triple avantage d'acquitter l'Etat sans le grever, d'élever les âmes qui le servent, et d'inspirer partout la plus noble des émulations? Mais les distinctions héréditaires n'existaient à ses yeux que pour l'utilité commune. L'homme riche lui paraissait le premier tributaire de la société, par laquelle il avait acquis, et par laquelle il conservait. Pervertir la noblesse et la propriété, nuire avec ce qui devait être utile, opprimer avec ce qui devait protéger, tourner enfin les bienfaits de la

⁽¹⁾ Cæteris paribus, men of blood and estates. Let. du 30 décembre 1636.

⁽²⁾ Rap. au Roi, juillet 1636. — Lettre au Roi, 9 décembre 1636.

patrie contre elle-même, était pour Wentworth un crime irrémissible. Partout, disait-il (1), où je trouve un homme fidèle à son devoir et à son Roi, je mettrais ma main sous ses pieds pour l'élever, pour le rendre plus grand et plus respecté; mais le mauvais citoyen et le serviteur infidèle feront bien de se tenir éloignés de moi, car je ne leur épargnerai aucun des coups que la justice et l'honneur me permettront de leur porter. Qu'ils changent de conduite, et je changerai d'humeur (2).

Le même témoin déjà cité nous assure « que » quiconque avait connu les circonstances au » milien desquelles le lord Wentworth avait » administré, pouvait répondre facilement » aux plaintes élevées contre lui; que la plupart étaient si frivoles, qu'elles se réfutaient

(1) Straf. Let. p. 21, vol. II.

⁽²⁾ Pour s'assurer de la vérité du témoignage que Wentworth se rend ici à lui-même, il suffit de voir ce qu'il fut constamment pour le comte de Northumberland, le comte d'Ormond, lord Dillon, qui assurément, soit pour la naissance, soit pour la fortune, étaient tous de greats Lords. Lorsque le Roi eut accordé au dernier un régiment de cavalerie, Wentworth écrivit au secrétaire d'état du département:

» elles-mêmes, et que le seul fondement de

» toutes ces calomnies était la haine vindica-

» tive de ceux qui avaient été justement punis

» pour des délits avérés. »

Ce qui est certain, c'est que si Wentworth eut des enuemis cruels, il mérita des amis passionnés; qu'il put s'honorer de la haine des uns autant que du dévouement des autres; que s'il commit quelques fautes particulières, inséparables de la fragilité humaine, jamais il n'ent l'idée d'une de ces injustices générales et déterminées, d'un de ces crimes irrémissibles envers les nations; qu'au contraire l'intérêt public fut toujours ou la justification ou l'excuse des rigneurs individuelles exercées sous son gouvernement; qu'il sacrifia son repos, sa fortune, sa santé, pour rendre heureux le peuple qu'il gouvernait, et qu'il y parvint.

« Cette faveur accordée par le Roi à mylord Dillon m'a fait, je l'avoue, un plaisir infini, un plaisir beaucoup plus vif que si cette grâce eût été pour moi : tant je suis épris de son cœur, de ses talens, et de son entier dévouement au bien public! Il vous fera passer l'expression de sa juste reconnaissance, en vous priant de la présenter au Roi. Vous aurez rarement l'occasion d'entretenir S. M. d'un gentilhomme aussi honnête et aussi capable. E Straf. Let. 14 décembre 1635.

C'est par le résultat général qu'une administration doit être jugée : or, je ne citerai ni Ratcliffe, ami du lord Wentworth, ni Warwick, Nelson, Hume, ses admirateurs, ni Clarendon, qu'on peut croire partial pour la royauté, quoiqu'il ne soit rien moins pour le vice-roi. Je citerai Leland, qui, écrivant en Irlande, semble avoir hérité des ressentimens de tous ces grands personnages, dont Wentworth voulut réprimer la tyrannie; Leland, si amer dans les détails, qu'il va quelquefois jusqu'à être inexact; Leland, lorsqu'il en vient à présenter le résultat général du gouvernement de Wentworth, parle absolument le même langage que nous. Il convient que jusqu'à la sévérité du vice-roi devint salutaire, et que le peuple fut abondamment consolé de quelques actes qui la manifestèrent, par les heureux effets qu'il en recueillit. La paix, l'ordre, l'obéissance, l'industrie, distinguèrent, dit-il, cette administration de toutes celles que l'Irlande avait vues jusques-là(1).

Résultat général.

Enfin, le lord Wentworth, vainqueur de toutes les oppositions, commençait à goûter et à cultiver paisiblement le fruit de ses tra-

Wentworth paisible et heureux.

⁽¹⁾ Leland, ch. 1, liv. 4, vol. III, in-4°. p. 41.

Amour du peuple. vaux. Sa devise avait toujours été, l'avantage du Roi et du peuple (1); le Roi l'appelait son ami, le peuple le nommait son bienfaiteur, et il ne pouvait plus se montrer dans les rues de Dublin, sans y recueillir des témoignages d'amour et de respect (2). Tout est ici dans une grande tranquillité, écrivait-il au secrétaire d'État; la généralité du peuple est contente, ou plutôt elle est ravie du gouvernement paternel de Sa Majesté. C'est, en effet, une vérité bien incontestable, qu'à aucune époque le peuple d'Irlande n'a vécu aussi parfaitetement à l'abri des extorsions et de la tyrannie des grands. Aussi ne cesse-t-il de bénir Dieu et le Roi, lorsqu'il compare les vastes et innombrables bienfaits dont il jouit sous la dépendance immédiate de la couronne, avec l'appui si rare et si faible qu'il trouvait dans la multitude de ses petits et impérieux seigneurs. Le Roi et le Conseil d'Angleterre ne cessaient d'applaudir au député d'Irlande, et jamais la prospérité d'une nation n'excita un concert plus parfait entre un Souverain et tous ses ministres. Le moment vint où Wentworth

Satisfaction du Roi.

⁽¹⁾ Benefit as well of the crown as people. (Lettre de Wentworth, 28 août 1637.)

⁽²⁾ Stat. Pap.

acheva de briser l'échelle barbare de la féodalité, et où les petites comme les grandes propriétés, les personnes comme les terres; ne relevèrent plus que du trône. Vos travaux sont couronnés, manda au vice-roi le secrétaire d'État. Ce changement universel de mouvance, pour tous les sujets du second ordre, est le chef-d'œuvre de votre administration. En transportant la souveraineté de leurs chefs oppresseurs à leur Monarque bienfaisant, vous avez jeté les fondemens véritables de leur richesse et de leur tranquillité. Vous venez d'ouvrir les dernières routes à cette civilisation, à cette religion, sur lesquelles repose toute la prospérité de ce royaume (1).

C'est à tant de bonheur, à tant d'espérances, que Wentworth va être subitement arraché. Sa catastrophe commence. Il ne s'agit plus de perfectionner les arts de la paix; il faut tourner toutes ses pensées vers la guerre civile; il faut chercher d'abord à l'écarter; il faudra bientôt la provoquer soi-même. La rébellion a éclaté en Ecosse, elle a des fauteurs secrets en Irlande, elle a des complices avérés en Angleterre: c'est dans ce dernier royaume que nous

Commencement des

⁽¹⁾ Lettre de Coke, 5 sept. 1637.

devons d'abord nous transporter, et nous avons à reprendre les évènemens de plus haut.

Etat de l'Angleterre.

Depuis environ dix ans, l'Angleterre, gouvernée par son Roi seul, jouissait du bonheur le plus positif et le plus étendu qu'aucune nation eût jamais goûté dans aucun siècle (1), et cependant les Auglais n'étaient pas satisfaits. Pour les peuples, comme pour les individus, il est des illusions qui font tellement partie du bonheur, qu'aucune vérité ne peut en dédommager. Lorsqu'à cette époque l'on disait à un Anglais: « Quels désirs pouvez-vous former? » N'êtes-vous pas couverts des bénédictions » de la paix, quand le monde entier se dé-» chire autour de vous? Vos richesses ne sont-» elles pas accrues au delà de vos espérances, » quand la pauvreté des autres a été au delà » de leurs craintes? Votre flotte a-t-elle ja-» mais été plus superbe, vos taxes moins pesantes, votre crédit plus imposant? Le » joug de la féodalité n'est-il pas brisé partout » sur votre territoire? Pouvez-vous conce-» voir un Roi plus religieux, plus ami de la

⁽¹⁾ Clarendon, liv. I, p. 74.

» justice, plus économe, plus digne d'amour » et de vénération que celui qui vous a été » accordé par le Ciel? » l'Anglais répondait: « Nous n'avons plus nos Parlemens! Nos » taxes sont légères; mais on les impose sans notre consentement, et elles peuvent devenir pesantes. Le Roi est religieux; mais » plusieurs de ses évêques tourmentent notre conscience, prêchent contre notre liberté, et nous condamnent à des amendes arbitraires pour élever des temples magnifiques. » Le Roi est ami de la justice; mais nous voyons au milieu de nous des tribunaux » où nous ne sommes point jugés par nos » pairs, et où l'on gêne la liberté de penser » et d'écrire (1). Le Roi est économe; » mais on perçoit en son nom des impositions qui s'élèvent à 200,000 livres sterl., et dont 1,500 n'arrivent pas jusqu'à lui (2). Notre amour et notre respect lui sont per-» sonnellement dus; mais si un ministre arti-» ficieux le trompe, ou si un prince vicieux » lui succède, nous sommes dépouillés in-» sensiblement de tous nos moyens de dé-

⁽¹⁾ Chambre étoilée. Haute commission. Cour du Nord.

⁽²⁾ Clarendon, liv. I, p. 68.

seffraie plus, que l'observation des autres ne mous rassure (1). L'illégalité d'une taxe nous est mille fois plus insupportable que son étendue; et nous pardonnerions plutôt au Gouvernement de commettre un plus grand nombre de fautes, que de nous ôter le droit d'en censurer une seule. »

Hampden. Ainsi parlait, à cette époque, un Anglais, même modéré, et le grand Hampden (2) lui paraissait faire le plus digne emploi (3) de son courage et de sa raison, en soulevant toute la nation, pour ne pas payer une misérable taxe de vingt shelings établie depuis quatre ans, mais qui ne l'avait pas été par un Parlement. Et les juges, qui prononçaient pour la couronne contre lui, étaient marqués du sceau d'une réprobation universelle (4). Et Prynne, Burton, Bestwick, Lilburne, couverts de mépris quand ils imprimaient leurs libelles, excitaient tout à coup l'intérêt, quand, par l'arrêt d'une commission, et sans

⁽¹⁾ Clarendon, liv. I, p. 77.

^{(2) 1637.}

⁽³⁾ Voyez Clarendon, liv. I. — Hume, ch. 3, règne de Charles I.

⁽⁴⁾ Ibid.

décision de jury, on les voyait emprisonnés, exilés, mutilés pour l'expiation de véritables délits (1). Et jusques dans la correspondance intime de ce Wentworth, qui était prêt à verser pour son maître la dernière goutte de son sang, on trouve, à cette époque, des regrets amers sur cette foule d'expédiens auxquels on était obligé d'avoir recours, et qui ne servaient qu'à enrichir quelques particuliers sans subvenir aux besoins du Roi. On y voit cette phrase remarquable: L'interruption des Parlemens produit une espèce de grain, qui se trouve toujours brûlé quand le temps de la moisson arrive (2).

Cependant il était impossible qu'on ne fût pas souvent rappelé à cette pensée, que le meilleur Gouvernement, ainsi que l'homme le plus parfait, est celui qui offre le moins de défauts. Or la prospérité de l'Angleterre était alors si générale et si évidente; ses griefs étaient si épars et si peu sentis par le corps de la nation; la taxe des vaisseaux, de toutes les mesures la moins légale peut-être dans son institution, avait été répartie avec tant de justice et employée avec tant de scrupule;

^{(1) 1633} et 1637. Ibid. (2) Vol. II, p. 55.

elle avait produit si rapidement la flotie la plus magnifique qu'eussent encore vue les mers de l'Europe ; enfin cette flotte avait tellement satisfait les Anglais, en soumettant l'Océan à leur empire, et en imposant un tribut à la Hollande pour prix du droit de pêche dans ce qu'on appelait les mers britanniques (1), qu'il est certain que si l'Ecosse n'eût pas remué, l'Angleterre fut restée tranquille. Non-seulement le puritanisme politique avait besoin, pour prendre feu, des étincelles du fanatisme religieux; mais ce dernier incendie lui-même ne pouvait avoir son foyer que dans l'intérieur de l'Ecosse : les Puritains anglais, peu nombreux, peu considérés, désespérant de briser les lois et de renverser la constitution de leur pays, avaient pris le parti d'aller successivement chercher, au bout du monde, une nouvelle patrie, dans laquelle ils ne sentissent plus le frein d'aucune autorité. L'émigration en était venue au point de paraître alarmante, elle avait été interdite par des proclamations du Conseil, et la destinée de Charles avait vouln qu'à deux différentes reprises il sit arrêter dans le port un

^{(1) 1636.}

vaisseau prêt à mettre à la voile, qui allait porter pour jamais en Amérique Cromwell et toute sa famille (1).

Quelle était donc cette cause dont les effets n'ont pas encore cessé aujourd'hui? Comment l'Ecosse avait-elle été amenée à renfermer le principe d'une révolution qui devait en produire tant d'autres après elle? Ces évènemens portent avec eux tant d'intérêt; cet intérêt, au lieu de diminuer, s'accroît tellement chaque jour, qu'on ne sera pas sans doute étonné de me voir les développer avec quelque étendue, et les examiner jusque dans leur naissance.

A cette époque où l'esprit humain, qui a tant de peine à éviter les excès, se plongeait dans le délire des sectes, en sortant de l'abrutissement des superstitions; lorsque l'église de Rome excommuniait Luther, qui excommuniait Calvin, qui brûlait Servet; le presbytérianisme né dans les murs de Noyon, élevé dans ceux de Genève, fut sur-le-champ transplanté en Ecosse. Comme un fleuve, dans son cours, prend toutes les différentes formes des rivages qu'il baigne, la nouvelle doctrine s'adaptait aux diverses positions et aux carac-

Origine et progrès du presbytérianisme en Ecosse.

⁽¹⁾ Mather, Dugdale, Bates, Hume.

tères variés des peuples parmi lesquels elle se répandait. Dans les plaines voluptueuses de France, Calvin avait invité les prêtres à l'amour (1). Au milieu des rochers d'Ecosse, il fallait d'autres aiguillons à ces âmes exaltées, ardentes, mélancoliques, que l'âpreté du climat et l'austérité de la nature forment pour les habitans de cette contrée. D'excescives mortifications, des inspirations soudaines, des extases prophétiques, dès-lors l'éloignement de toute règle et la haine de toute hiérarchie, enfin une liberté sans frein, et une égalité absolue devant l'Esprit, tels furent tout à la fois et la discipline et le culte du presbytérianisme écossais. Il était impossible que des âmes, une fois abandonnées à ce torrent d'indépendance, se bornassent à attaquer la suprématie spirituelle d'un pontife, et l'ordre gradué des évêques et des pasteurs : aussi, dès leur début, ce fut un caractère particulier à cette espèce de sectaires, de se soulever contre les autorités civiles, autant que contre les autorités ecclésiastiques. « Ils

⁽¹⁾ Une de ses prédications les plus efficaces avait été une chanson qui avait pour refrein : Moines, Moines, mariez-vous. Voyez les Mémoires de Brandebourg.

« résolurent, » dit un auteur protestant, « d'a-

» néantir le gouvernement épiscopal dans tou-

» tes les églises chrétiennes, de déposer les rois,

» de ruiner les royaumes, et de renverser les

» constitutions fondamentales des Etats (1). »

L'ombre du mystère couvrit, pendant quelque temps, et leur existence et leurs projets. Peu nombreux, sortis pour la plupart de la classe pauvre et inférieure du peuple, ils s'assemblaient loin de la Cour et des villes (2), dans des maisons isolées, quelquefois sur la cîme des montagnes et dans le creux des rochers. Des hommes riches, des seigneurs puissans se joignirent à eux, les uns véritablement entraînés par le fanatisme, les autres séduits par la cupidité, et dévorant déjà en idée les biens immenses du clergé, qui leur étaient promis. Alors les novateurs commencèrent à lever une tête plus audacieuse. Enfin, douze ans après que les institutions de Calvin avaient été publiées à Basle, un apôtre, un prophète (3) s'annonça pour l'Ecosse, dans la petite ville de St.-André. Jeune, impétueux, doué d'une vaste érudition et d'une éloquence

Knox.

⁽¹⁾ Heylin, Cosmog., liv. I, p. 137.

⁽²⁾ Robertson.

⁽³⁾ Whitaker et Blondel l'appellent ainsi.

aussi forte que bizarre, capable de tout braver comme de tout oser, et supérieur à la crainte comme au remord, Knox, abjurant la prêtrise dont il était revêtu, fit en 1547 sa première prédication presbytérienne, les mains teintes du sang du cardinal Béaton (1), que Lesly et lui avaient assassiné dans son lit l'année précédente. Le Régent avait été obligé de pardonner le meurtre, parce que les assassins s'étaient emparés de son fils qui était devenu le prix de leur salut (2). L'archevêque de St.-André fulmina contre la prédication, déclara Knox déchu du sacerdoce (5), et le cita devant les juges ecclésiastiques. Knox, persécuté en Ecosse, alla en Angleterre, où il trouva, dans le PROTECTEUR du royaume (4), un protecteur des principes presbytériens. Un évêché lui fut offert; il le rejeta avec indignation, comme un reste de l'idolâtrie romaine. Après la mort prématurée

⁽¹⁾ Apologia Protestantium, Tract. 3, sect. II, p. 623 et 624. Autore Johanne Brerleyo, sacerdote anglo.

⁽²⁾ Robertson.

⁽³⁾ Bayle.

⁽⁴⁾ Le duc de Sommerset, protecteur pendant la minorité d'Edouard VI.

d'Edouard VI, voyant une Reine catholique monter sur le trône d'Angleterre, l'apôtre d'Ecosse courut se réfugier à Genève, où il joignit à toutes les passions qui l'avaient animé dans le début de sa carrière, l'irritation des obstacles, la soif des vengeances, et le spectacle stimulant de la gloire et de la puissance de Calvin.

Du fond de son exil, il ne cessa de lancer des écrits incendiaires dans le pays qu'il n'avait quitté qu'avec le projet de le revoir un jour. Le premier son de la trompette, l'appel aux nobles et au peuple d'Ecosse, le gouvernement des femmes et les trois Maries (1) sortirent coup sur coup de sa plume aussi féconde que brûlante. Il prêchait la révolte et le meurtre; il faisait également la guerre et aux Catholiques Romains, et aux Anglicans, que l'imprudente Marie forçait à sortir par milliers de la Grande-Bretagne. Il n'épargnait pas plus le Gouvernement municipal que le Gouvernement monarchique.

⁽¹⁾ Marie, fille de Henri VIII, reine d'Angleterre; Marie Stuart, reine d'Ecosse; Marie de Lorraine, reine douairière de ce dernier royaume, et Régente en l'absence de la Reine sa fille, mariée au dauphin de France.

Rival plutôt que collègue de Calvin, fondateur d'une église à Francfort, il se fit chasser de la ville par un décret du Sénat (1).

Sur ces entrefaites, il apprit tous les changemens survenus dans la Grande-Bretagne. En Angleterre, Elizabeth avait succédé à Marie. En Ecosse, les prédications de Genève avaient porté des fruits aboudans; les réformés faisaient désormais un parti dans l'Etat; ils en étaient venus à ce point, de pouvoir et d'oser désobéir à la Reine régente, de se former en corps, d'avoir un chef-lieu où leur culte se pratiquait publiquement, et de prendre les armes pour défendre leurs pasteurs, cités devant les tribunaux. Knox, rappelé par ses frères, apparut subitement au milieu de la congrégation assemblée à Perth. L'Esprit s'empara de lui, et pour fruit de sa première prédication, le troupeau furieux alla briser toutes les images, renverser tous les autels, et démolir toutes les maisons religieuses de l'Eglise catholique. Edimbourg, Glasgow, Saint-André, Scone, et six autres villes, suivirent bientôt l'exemple de Perth. Knox fit un autre sermon contre la Régente; et une Con-

1559.

Eglises catholiques détruites.

(1) Mac-géoghég.

vention, formée de tous les chefs du parti, déclara la Reine donairière déchue du gouvernement. En un seul jour, l'acte de déchéance fut résolu par la Convention, rédigé par Knox, écrit de sa main, et signifié à la Reine elle-même. La Régente implora la France, qui lui rouvrit les portes d'Edimbourg. Kuox, qui avait trouvé le gouvernement des femmes une œuvre infernale, quand MARIE régnait, l'appela l'œuvre du Ciel, quand Eli-ZABETH fut sur le trône, et invoqua son secours. De son côté, Elizabeth, qui brûlait en Angleterre les hérétiques, quand ils niaient son apostolat, crut devoir les favoriser en Ecosse, quand ils se révoltaient contre sa rivale, et assiégea Leith pour leur compte. Une paix se fit, qui remit la décision des querelles religieuses à un Parlement écossais. Ce Parlement, pressé par Elizabeth d'adopter la liturgie anglaise, sollicité par toutes les églises presbytériennes d'adopter la profession de foi calviniste, fit l'un et l'autre, et rapprocha des contraires, sans s'embarrasser de les accorder. L'ancienne croyance fut abandonnée par ses propres ministres (1). Le calvinisme préva-

Régento destituée.

> 2 avril 1560.

1 août 1560.

Ecosse calviniste

(1) Il faut avouer que le clergé catholique d'Ecosse,

lut; il domina sur toute l'Ecosse, d'où il forma quelques établissemens en Angleterre; il dépouilla les évêques; il détrôna Marie Stuart, et dressa son échafaud; il tourmenta Jacques VI, le chassa de sa capitale, le tint prisonnier à Sterling, lui enleva ses forteresses, et lui ôta jusqu'au dernier de ses fidèles serviteurs.

Presbytères. Toute l'Ecosse était divisée en districts, appelés presbytères. Des ministres, et des an-

après avoir révolté les nobles par son orgueil et son avarice, scandalisé le peuple par sa licence, servit encore les novateurs par sa lâcheté. Seul, le témoignage de Robertson serait suspect; mais des historiens catholiques disent avec douleur ce qu'il dit avec amertume. Assemblé pour s'imposer des réformes volontaires, l'ancien clergé refusa de sacrifier une seule de ses scandaleuses jouissances; et ensuite dans le Parlement où la nouvelle profession de foi fut déposée sur le bureau, pas un évêque n'ouvrit la bouche pour défendre l'ancienne. Un lord temporel dit, en prenant la plume : Puisque nos pères spirituels les seigneurs évêques n'objectent rien à ces articles, je les crois orthodoxes, et je les signe. Il signa, et les autres suivirent. Il y a loin de là au clergé de France immobile et muet lorsqu'on le dépouille de ses biens, s'armant du glaive de la parole dès qu'on touche aux consciences, et scellant sa foi de son sang sur les débris de ses autels renversés.

ciens, députés par chaque district, formaient une Assemblée générale, qui prétendait gouverner à la fois l'Eglise et l'Etat. Des Cours ecclésiastiques, composées de pasteurs élus par le peuple, et égaux en droits, fulminaient des excommunications arbitraires, et joignaient aux peines futures d'une damnation éternelle, la peine présente d'une confiscation générale. La sentence était prononcée sans accusateur, sans procès, sans qu'on entendît, et même sans qu'on appelât celui qu'on allait juger (1). Il n'y avait pas un sermon de ces prédicans qui n'outrageât le Ciel, ne corrompît le peuple, et n'attaquât le Gouvernement (2). Un ministre dit en chaire, que le Roi était possédé du démon; un autre, que ses sujets pouvaient le détrôner; un troisième, que tous les Rois étaient enfans du diable (3). Après avoir poussé les nobles à s'emparer des biens du clergé, on souleva dans plusieurs endroits des paysans, pour aller piller ou brûler les châteaux des nobles, et ils finirent par attaquer la demeure du plus simple propriétaire (4). Ce n'était plus assez pour

(1) Hume.

(2) Heylin.

(3) Hume.

(4) Thével. Cosmograph.

la nouvelle religion d'être tolérée, elle voulait s'établir sur les ruines de l'ancienne. La confiscation, le bannissement, et jusqu'à la peine de mort, fut prononcée contre quiconque serait convaincu d'un acte de catholicité (1).

Jacq. VI, d'Ecosse.

Toute religion qui ne tolère pas, perd le droit d'être tolérée, et toute religion séditieuse est un crime d'Etat. Jacques, s'il l'eût pu avec prudence, pouvait avec justice employer la force pour éteindre ce volcan de fanatisme et de rébellion. Trop faible pour vaincre, il ne se hasarda point à combattre. A force de dissimulation, de patience, de soumission, il se conserva une ombre de royauté, et à son église une ombre d'épiscopat. N'étant encore que roi d'Ecosse, il avait déjà regagné quelque chose. Tel était le renversement des idées, qu'il recouvra la jurisdiction parlementaire des évêques, avant de recouvrer leur jurisdiction ecclésiastique, et que ces évêques furent représentés dans le Parlement par les laïcs, qui, après avoir usurpé les biens du clergé, avaient imaginé d'en prendre les tifres.

⁽¹⁾ Robertson, book 3, vol. I.

Devenu roi d'Angleterre, Jacques se sentit plus imposant. Les premiers ministres presbytériens qui bravèrent son autorité, furent accusés par le procureur-général. La plupart se soumirent, et obtinrent à l'instaut leur pardon. Six persévérèrent dans leur rébellion; ils furent condamnés à mort comme coupables de haute trahison. Jacques commua leur peine en un bannissement perpétuel. Insensiblement il persuada ou commanda, dans plusieurs Assemblées générales, des décisions qui paraissaient conduire l'Eglise d'Ecosse à une doctrine et à une liturgie communes avec celle d'Angleterre. Il commença par obtenir la présidence perpétuelle des évêques dans les synodes, et parvint à faire reconnaître jusqu'à sa suprématie par les fameux articles de Perth. Il y eut des murmures. Les presbytériens zélés, ou feignant de l'être, décernèrent le nom de Babylone à l'Eglise anglicane, comme à l'Eglise catholique. On connut deux Antechrists, le pontife de Rome et le pontife de Londres. D'autres, moins livrés à ces exagérations mystiques, mais entêtés de la fierté nationale, envisageaient cette question sous le rapport de l'étiquette, et demandaient pourquoi, dans la concurrence des deux liturgies,

Devient terre.

Veutunir les deux églises. 1606.

Articles de Perth. 1606.

il fallait qu'Edimbourg cédât à Cantorbéry? Mais la loi était passée : elle s'exécutait. La déceuce et la noblesse du culte anglican contrastaient utilement avec les conforsions extravagantes, avec le langage ridicule et grossier des prières improvisées. Chaque jour des esprits raisonnables et modestes étaient ramenés. Enfin, Jacques pouvait espérer un plein succès, lorsque le funeste voyage de son fils en Espagne (car on retrouve encore là Buckingham), la rupture et la guerre qui en furent la suite, les querelles parlementaires qui s'y joignirent, détournèrent le Roi des querelles théologiques et des institutions religieuses. Le presbytérianisme reprit alors le dessus en Ecosse, et Jacques, en mourant, laissait à son fils un ouvrage à recommencer, bien plus qu'un à consommer.

M. Hume reproche à ce prince d'avoir employé contre tous ces fanatiques d'autres armes que le mépris. N'a-t-il pas trop jugé le siècle précédent par celui où il vivait? Aujourd'hui que la plupart des presbytériens ne sont plus ou que de paisibles sectateurs de l'égalité spirituelle, ou que des déistes insoucians, sounis aux lois, fidèles au prince, utiles à la pa-

trie, sans doute celui d'entre eux qui voudrait renouveler les extravagances séditienses de ses pères, serait accablé sous le mépris de sa propre communion, et il en serait ainsi du catholique qui viendrait maintenant prêcher la vente des indulgences. Mais à l'époque de Jacques I. il était impossible de mépriser une secte dont les apôtres bouleversaient les empires, rompaient tous les liens sociaux, et disaient tour à tour aux gouvernans et aux gouvernés: Vous pouvez livrer vos peuples au glaive et aux supplices (1). — Vous pouvez détrôner et immoler vos princes (2).

Charles avait encore une piété plus vive Charles I. que celle de son père; il n'était pas moins jaloux du pouvoir, et il avait aussi le malheur

⁽¹⁾ Lettre de Calvin au duc de Sommerset.

⁽²⁾ Appel de Knox au peuple d'Ecosse et d'Angleterre. Les Calvinistes de France, Du Moulin, Rivet, Blondel, reniaient avec horreur les disciples de Knox sur tous les points de cette effroyable doctrine. Nemini nostrûm probantur quæ vel ex Goodmano, vel ex Knoxo, vel ex Buchanano, in eam sententiam scribuntur (Rivet ad Balzacum). Rabaud de St.-Etienne, et La Source, membres de la Convention régicide de France, s'étaient entièrement rapprochés de Knox.

d'être théologien (1). Nous l'avons vu rempli du désir de voir l'uniformité de culte établie dans ses trois royaumes, et nous l'avons vu se livrer aux conseils de Laud.

Son voyage en Ecosse.

A peine eut-il donné la paix à l'Angleterre, qu'il forma le projet d'aller se faire couronner en Ecosse. Une tendre affection pour le pays qui était le patrimoine de ses pères; l'envie de connaître par lui-même l'état politique de cette contrée si chère à son cœur; enfin, le zèle de cette religion, qu'il croyait sincèrement la plus conforme aux institutions du CHRIST (2), tous ces motifs se réunirent pour lui faire désirer et presser son voyage. Il eut d'abord tout lieu de s'en applaudir. Les peuples accouraient de partout sur son passage, pour goûter le bonheur inespéré de contempler leur Roi; ils lui prodiguaient, du fond de leurs cœurs, les hommages d'un respect qui avait quelque chose de religieux, et d'un amour porté jusqu'à l'ivresse. Le jour de son couronnement, l'Ecosse entière était dans Edimbourg; il traversa la ville dans toute sa longueur, et reçut à chaque pas les bénédic-

Son counonnement.

⁽¹⁾ Il avait été destiné à l'archevêché de Cantorbéry pendant la vie de son frère aîné.

⁽²⁾ Clarendon.

tions d'un peuple prosterné. La noblesse des deux royaumes rivalisait à qui déploierait le plus de magnificence, à qui inventerait les fêtes les plus splendides et les plus affectueuses pour honorer et pour charmer leur Souverain.

Au milieu de toutes ces fêtes, le Roi ne per- Ses soins. dait pas de vue le véritable objet de son voyage; il observait et il s'informait. Il voyait un peuple pauvre, et des fortunes démesurées parmi ceux qui s'étaient emparés des biens de l'Eglise. Les malheureux paysans lui présentaient sur leurs fronts l'empreinte d'un dur vasselage, et partout il démêlait quelque trace de cette aristocratie exorbitante dans le langage de Hume et de Robertson, extravagante dans celui du comte de Clarendon. Aussitôt que la cérémonie du couronnement eut été consommée, Charles se hâta de faire passer plusieurs lois qui renfermaient le pouvoir des nobles dans de justes bornes, sans rien ôter à leurs droits légitimes, et qui délivraient le peuple d'une injuste servitude, sans le dégager d'un frein salutaire. Il se trouva des seigneurs généreux , le duc de Lenox à leur tête, qui firent taire leur intérêt personnel pour seconder les vues bienfaisantes de leur Souve-

Lois po-pulaires.

rain. Il s'en trouva d'autres qui s'indignèrent des vertus du Roi. Croyant exercer un droit quand ils se révoltaient contre leur prince, ils faisaient un crime à leurs vassaux de la seule pensée d'invoquer contre eux la protection du trône. Parmi les chefs de ce parti, l'on distinguait un comte de Rothes, espèce d'être bizarre et malfaisant, ne sachant que hair, ne formant de liaisons que comme on trame des complots; il en voulait à tout le monde, au Roi, aux Anglais, aux Irlandais; il disait qu'il ne fallait plus de Roi à l'Ecosse, mais qu'il fallait aux Ecossais un meilleur pays que le leur (1).

Projets religieux.

Charles avait encore à remplir le troisième objet de son voyage, l'union des deux Eglises. Le discernement est la grande qualité des Souverains; c'est elle qui a fait Louis XIV et son siècle. Charles en manqua dans ce moment décisif. Le peuple écossais était également transporté de la présence du Roi et de ses bienfaits. Ceux des nobles, qui étaient mécontens, concentraient leurs sombres ressentimens, et affectaient, aux yeux de la multitude, de paraître dévoués au prince qu'elle

⁽¹⁾ Straf. Pap. part. II, p. 274.

bénissait. Laud (1) prêcha, dans l'église royale d'Edimbourg, sur le bonheur attaché à l'uniformité du culte : il obtint des applaudissemens universels (2). Si Charles eût saisi ce moment pour proposer sa liturgie, tous se seraient soumis, les uns avec docilité, les autres avec joie et reconnaissance.

Dieu tout-puissant, dit Clarendon, ne voulut pas que l'esprit de sagesse et de discernement inspirát le Gouvernement à cette époque (3). Charles résista aux conseils sages, pour suivre les conseils timides. Il ne crut pas Laud, la seule fois peut-être où il fallait le croire sur cette importante question. Au lieu de frapper le coup décisif, il ne fit que des essais. Satisfait d'avoir obtenu du Parlement la ratification de la suprématie ecclésiastique conférée à son père, il érigea dans Edimbourg Départ du un siége épiscopal, chargea un comité d'évêques de préparer une liturgie qui conciliât la fierté écossaise avec la foi anglicane, et reprit la route de Londres.

Délivrés de sa présence, les mécontens tra-

⁽¹⁾ Il était alors évêque de Londres, et le Roi l'avait mené avec lui comme doyen de sa chapelle.

⁽²⁾ Clarendon.

⁽³⁾ Liv. II, p. 113.

Complots en Ecosse.

vaillèrent aussitôt à corrompre l'opinion publique : ils dénoncèrent le projet formé de changer en même temps les lois de l'Eglise et de l'Etat, de réduire l'Ecosse à une dépendance servile, et d'en faire une province sujette de l'Angleterre. Le Roi avait donné les sceaux à l'archevêque de St.-André, et avait placé huit autres prélats, soit dans le Conseil privé, soit à la tête des Tribunaux. Il avait cru par là leur concilier le respect, et il n'avait fait que les exposer à l'envie. Les esprits étaient ramenés à l'idée de cette ambition sacerdotale tant reprochée à l'ancien clergé; et ceux qui possédaient la dépouille de l'Eglise étaient effrayés d'un crédit, qui pouvait un jour prétendre à des restitutions.

Cependant le projet d'union se suivait lentement. Le travail du Comité d'Ecosse, soumis à l'inspection de Laud, devenu archevêque de Cantorbéry, n'avait encore rien produit au bout de deux ans. A un délai funeste succéda une précipitation dangereuse. Les canons arrêtés, on ne voulut pas attendre la liturgie. Ils furent publiés en vertu d'une proclamation royale, sans avoir été communiqués, même au Conseil privé d'Ecosse. Un de ces canons prescrivait le serment de se

Nouveaux canons, 1635. soumettre à une liturgie qui n'était ni produite, ni même rédigée (1). Les machinateurs de la révolte, malgré les progrès qu'ils avaient déjà faits sur les esprits, ne crurent pas encore pouvoir éclater; mais ils semèrent partout des libelles, pour enflammer le peuple par la terreur du papisme, avec lequel ils accouplaient toujours la tyrannie politique, et ils attendirent la liturgie promise.

Enfin, après deux autres années, et avec la même précipitation, on annonce que, dans huit jours, les nouvelles prières seront lues dans toutes les églises d'Ecosse. Au jour fixé, le doyen de la cathédrale d'Edimbourg monte en chaire; en présence du Conseil privé, il commence à lire la liturgie. A peine a-t-il proféré quelques phrases, que l'église retentit de clameurs et d'imprécations: il va nous dire la messe! c'est le Pape! c'est l'Antechrist! et les livres, les bancs, une grêle de pierres volent à la tête du doyen. L'évêque monte en chaire, et est lapidé de même. Le Chancelier appelle le prévôt et les magistrats; les séditieux sont chassés de l'église, les portes fermées, et la liturgie est lue en entier. Mais

Nouvelle liturgie, 25 juillet 1657.

Premièro sédition à Edimbourg.

⁽¹⁾ Clarendon, liv. II.

la populace revient en plus grand nombre, brise les vitres, disperse les citoyens paisibles qui étaient restés dans le temple, poursuit dans les rues le Conseil et les évêques, en les couvrant de boue et les accablant de pierres. L'évêque d'Edimbourg meurtri de coups, et ses vêtemens déchirés, se sauve dans une maison étrangère; les furieux vont, d'église en église, renouveler ces scènes violentes et sa-criléges.

Dans le premier instant, cette sédition parut être le mouvement accidentel d'une populace subitement furieuse : on ne devait pas tarder à y démêler une longue préméditation et des instigateurs d'un ordre plus relevé. Une tranquillité trompeuse couvrit pendant quelque temps tous ces fermens de discorde. Le peuple parut se calmer. La ville d'Edimbourg protesta au Roi de son innocence et de sa loyauté, rejeta le tumulte sur une populace ignorante et grossière, promit la punition exemplaire des principaux coupables et la réception universelle de la nouvelle liturgie (1). Soit imprévoyance, soit adulation, soit perfidie, la plupart des seigneurs écossais, qui occupaient un si

19 août.

⁽¹⁾ Heylin. Clarendon.

grand nombre de places à la Cour, ne cessaient de répéter au Roi que ce désordre d'un instant était étouffé pour toujours: mais à peine le Roi, dans cette confiance, avait-il fait rentrer sa flotte, que les indices d'une seconde éruption se manifestèrent.

Immédiatement après la moisson, l'on vit arriver, par troupes, dans Edimbourg, des paysans de toutes les parties du royaume. Leur nombre devint si formidable, que les lords du Conseil, par une première proclamation, ordonnèrent à tout habitant des campagnes de retourner dans sa demeure habituelle, et par une seconde ajournèrent les sessions hors d'Edimbourg. Ces ordres, dont aucune force n'assurait l'exécution, fournirent aux factieux le prétexte qu'ils cherchaient. Dès le lendemain l'évêque de Galloway, allant au Conseil, fut poursuivi par des menaces et des insultes. Bientôt la populace assiégea le Conseil tout entier, demandant, au milieu des imprécations, qu'on lui livrât l'évêque pour le mettre à mort. Le Conseil envoya requérir les officiers municipaux; ceux-ci répondirent qu'ils étaient assiégés de même, et obligés, pour sauver leur vie, de signer l'abjuration de la liturgie. Le lord trésorier osa se transporter

Seconde sédition, 17 oct. 1637. à la maison de ville : comme il en sortait, il fut assailli, dépouillé, renversé à terre et traîné dans les rues jusqu'aux portes du Conseil.

Instiga= teurs puissans. Alors se montrèrent des lords populaires, qui eurent le crédit de protéger les lords menacés, et qui, par cela même qu'ils pouvaient maîtriser cette fureur, parurent l'avoir inspirée.

Insurrection générale.

La digue était rompue. Le torrent de la rébellion inonda tout le royaume. La vengeance et l'ambition animaient une partie des chefs; tout le reste était ivre de fanatisme; ceux même qui ne partageaient pas le délire de la multitude, le feignaient pour la gouverner. Des femmes (1) couraient cà et là, sollicitant à grands cris la proscription du papisme, de la liturgie, et des évêques. Les prélats prirent la fuite; les ordres du Conseil, les proclamations du Roi, ses offres, ses amnisties furent rejetées avec mépris, ou répondues avec insolence; et le Gouvernement disparut devant soixante mille fous rassemblés, qui criaient le presbytérianisme ou la mort! et qui étaient fiers de s'entendre comparer par leurs prédi-

⁽¹⁾ Clarendon. Humc.

cateurs avec l'animal stupide que montait Balaam, dont le Seigneur avait délié la langue pour l'admiration du monde (1).

Il n'était guères plus sage de persister dans l'établissement d'une liturgie dont tant de factieux s'armaient avec habileté, et que tant de consciences repoussaient avec fureur. Une pétition solennelle venait d'être présentée à Charles, et, comme un grand nombre de nobles l'avaient signée, elle avait été rédigée avec une modération apparente. En profitant de ce dernier moment, le Roi pouvait encore paraître accorder ce qu'on allait bientôt lui arracher : mais Charles était entre Laud qui lui prêchait la persévérance, et ses courtisans écossais qui lui promettaient la victoire. Il envoya une proclamation dans laquelle il avait mêlé la clémence et la menace ; déclarant illicite l'assemblée qui s'était tenue; la pardonnant à condition qu'on se séparerait à l'instant; interdisant, sous peine de trahison, tout rassemblement ultérieur. Malheureusement il soutenait toujours sa liturgie; il promettait seulement d'écouter toutes les pétitions dont le sujet et la forme ne seraient pas un attentat contrel'autorité royale.

19 février 1638,

⁽¹⁾ Hume.

Il n'y avait pas deux heures que cette pro-

clamation était affichée à Edimbourg, et déjà on lisait, à côté d'elle, une protestation, dans laquelle le comte de Hume et lord Lindsey, au nom de la communauté, repoussaient toute idée de pardon, et annoncaient la ferme résolution de persévérer dans une entreprise aussi sainte que légitime. La révolte devint d'autant plus dangereuse, que le tumulte fit place à une organisation régulière. Quatre Tables furent formées, entre lesquelles se partagèrent les seigneurs, les gentilshommes, le clergé du second ordre, et les bourgeois. Des députés, élus par chaque table, se réunirent dans un comité général, chargé de la direction des affaires, dont les ordres furent respectés à l'instant comme ceux du gouvernement le plus légitime. Enfin, l'on vit Covenant éclore ce fameux Covenant scellé par le Ciel même; acte qu'on ne peut pas lire aujourd'hui sans dégoût pour ce qu'il renferme, sans indignation contre ceux qui l'inventèrent, et sans pitié pour cette multitude, toujours destinée à se dévouer pour ceux qui la trompent. Après y avoir déclaré que l'Esprit de Dieu s'était révélé à l'Ecosse; après y avoir

établi en principe que hors l'église d'Ecosse

Formation des Tables.

il n'y avait point de salut; après une accumulation à peine croyable d'invectives aussi grossières qu'insensées contre l'église de Rome, les rédacteurs du Covenant s'engagaient, 1°. à défendre le Christ et son évangile jusqu'à la mort, et avec tout le pouvoir que Dieu leur avait donné; 2°. à se défendre l'un l'autre contre toute autorité du dedans et du dehors, sans excepter celle du Roi, et sans se soucier de l'imputation de rébellion.

Hommes, femmes, vicillards, enfans, accoururent en foule, et se disputèrent à qui inscrirait le premier son nom au bas de la nouvelle profession de foi. L'enthousiasme gagna jusqu'aux officiers du Roi; et lorsqu'un juin 1638. grand commissaire vint, au nom de Charles, les presser de rentrer dans le devoir, on lui offrit le Covenant à signer, en lui parlant des douceurs ineffables dont il avait rempli tontes les âmes des covenantaires, et des bénédictions sans exemple qu'il allait attirer sur tout le royaume (1).

Ce commissaire était le marquis d'Hamilton, dont nous avons déjà parlé; homme d'un esprit distingué, mais l'un des caractères les

Envoi d'Hamilton en Ecosse.

⁽¹⁾ Rushworth.

souvenir (1). Nous avons vu que Charles l'avait associé à Laud et à Wentworth dans sa principale confiance. Mais autant ceux-ci étaient dominés par le sentiment de leur devoir, ardens et ouverts dans leur amitié comme dans leur haine, autant le marquis d'Hamilton était dévoué à son propre intérêt, artificieux, insinuant, toujours prêt à perdre son ami, comme à embrasser son ennemi, dès que ce changement devenait utile à ses vues. Issu originairement d'une sœur de Jacques III, il avait donné l'idée que, dans le secret de son cœur, il osait aspirer à la couronne d'Ecosse. Les soupçons qu'avait fait naître, à cet égard, le procès de Ramsay, n'étaient effacés que dans l'esprit du Roi, fasciné par l'art de cet habile courtisan. Lorsqu'il fut question d'envoyer un commissaire à Edimbourg, le parti des Ecossais fidèles demanda le marquis de Huntley, homme puissant et respecté. Un choix de Cour prévalut, quand le salut public était en jen : Charles envoya, pour apaiser les troubles, l'homme qui était accusé de les désirer, et d'avoir voulu en exciter. Juste ou

Son caractère.

⁽¹⁾ Clarendon, Carte, Heylin.

injuste, cette accusation eut suffi pour exciter la méfiance : mais d'ailleurs Hamilton commençait à éprouver ce qu'éprouvent toujours les hommes de son caractère. L'artifice n'a qu'un temps. Celui qui a trompé tout le monde, finit bientôt par ne trouver personne qui veuille se fier à lui : il faut en croire le cardinal de Retz; il avait épuisé la ruse, et il en était revenu à dire : le privilége de la bonne foi.

> à Edimbourg.

Hamilton entra dans Edimbourg entre une Hamilton multitude confuse de covenantaires, qui, avec leurs ministres, étaient venus s'emparer de lui, et une troupe loyale de sujets fidèles, qui, avec leurs vassaux, s'étaient hâtés d'aller offrir leurs services au commissaire du Roi(1). Les deux partis, étonnés de former un même cortége, marchaient ensemble sans se confondre, et observaient avec inquiétude celui qu'ils escortaient. Hamilton, arrivé au palais, se hâta de disperser ce double rassemblement. Mais à peine était-il resté seul avec le Conseil, que les rebelles mirent une garde dans le château et distribuèrent des patrouilles dans toutes les rues. Sur la première proposition qui leur

(1) Rushworth.

fut faite par le commissaire, ils répondirent que rien ne pouvait les satisfaire qu'une Assemblée générale et un Parlement.

Tous les temples, tous les lieux publics retentirent de sermons et d'avertissemens au peuple, pour qu'il eût à se mettre en garde contre les ruses du Marquis; et ce qu'il y avait de funcste, c'est que les royalistes se donnaient entre eux le même avis. Des ministres furieux vinrent signifier au commissaire du Roi, qu'il se gardât bien, même dans la chapelle royale, de scandaliser les yeux des fidèles par l'aspect du surplis, ou leurs oreilles par le son de l'orgue; car tels étaient les graves sujets de ces divisions qui allaient devenir si terribles. D'autres, en extase, vinrent proposer à Hamilton de signer ce délicieux covenant qu'il était chargé de détruire.

ib juin.

Hamilton écrivit au Roi, ne lui laissant que l'alternative d'une résignation absolue ou d'une guerre immédiate. Il n'avait pas encore eu le temps de recevoir la décision royale, lorsque les rebelles vinrent lui déclarer qu'ils lui apportaient leur dernière pétition, et qu'il eût à assembler le Conseil pour leur répondre à l'instant (1).

(1) Rushworth.

Le Marquis leur annonca la résolution d'aller, en Angleterre, prendre les ordres du Roi. Ils supportèrent impatiemment ce délai; mais ce qui dut surprendre, c'est que le Conseil du Roi trouva qu'ils avaient raison, et se mit à soutenir que le Covenant était légal. On prétendit l'expliquer, et prouver qu'il ne dérogeait point à l'autorité du Souverain. « Avec » explication, ou sans explication » écrivit Charles « cet infernal Covenant me réduit, 25 juin. » en Ecosse, à l'état d'un Doge de Venise, » et je mourrai plutôt que de le souffrir (1). »

Trois jours après il envoya une déclaration par laquelle il suspendait la nouvelle liturgie, promettait une Assemblée genérale et un Parlement pour terminer les querelles, et protestait que rien ne serait innové ni dans la religion ni dans les lois.

Suspension de la liturgie, 28 juin.

Des hommes de bonne foi eussent été calmés. Plus violens que jamais, les rebelles déclarèrent qu'ils n'étaient plus responsables de rien, et que, le Roi ne voulant point indiquer de terme ni pour l'Assemblée générale, ni pour le Parlement dont l'Ecosse avait besoin, il devenait légitime pour cux de les convoquer.

Manyaise foi des taires.

(1) Rushworth

Hamilton répliqua que, dans l'instant même, il allait, au nom de Sa Majesté, faire la double convocation, s'ils voulaient s'engager comme elle à ne rien innover dans la religion ni dans les lois, et à suivre toutes les règles établies, soit pour les élections, soit pour les délibérations. Ils se refusèrent à cet engagement avec la rage d'hommes qui se sout pris à leur propre piège; et Hamilton, qui, dans cette occasion, paraît avoir bien servi le Roi, alla lui porter ce dernier gage de la malveillance et de la perfidie des chefs du Covenant.

Départ d'Hamilton.

L'Angleterre touchait à l'Ecosse: l'une et l'autre obéissaient au même Souverain, et l'on savait à peine dans le premier de ces deux royaumes ce qui se passait dans le second. C'était, suivant l'expression trop juste du lord Wentworth, un malheureux principe, que Jacques I^{er}. avait transmis à son fils, de ne jamais parler des affaires d'Ecosse au Conseil anglais. Il en résultait que l'administration de l'empire britannique perdait son ensemble etsa vigueur: mais cette disposition daugerense se trouvait liée avec la délicatesse et la bonté de Charles. Rempli d'une partialité naturelle pour ses premiers sujets; jaloux jusqu'à l'excès de leurs priviléges, qu'on l'accusait cependant

de vouloir détruire, il ne pouvait supporter l'idée que son plus ancien royaume devînt une province dépendante du dernier qui lui était échu. C'était le 23 juillet 1637 que les premiers troubles avaient éclaté en Ecosse, et c'était le 1er. juillet 1638 que le Roi en parlait pour la première fois au Conseil d'Angle- Londres, terre, ou plutôt à un comité de quelques membres du Conseil, en répétant plusieurs fois qu'il voulait épuiser tous les moyens de douceur (1).

Conseil

Le comité se trouva divisé. Les uns youlaient immédiatement la guerre, les autres insistaient avec force pour la conservation de la paix, fallût-il céder aux insurgens tout ce qu'ils exigeaient. Le comte de Northumberland, grand-amiral, soutenait surtout cette dernière opinion, fondée sur la détresse de l'Echiquier, où il n'y avait que 200 liv. sterl., sur le vide des magasins royaux, et sur les intelligences qu'avaient déjà les covenantaires dans une grande partie du royaume.

Northumberland était un des plus nobles caractères de ce temps. Lié par l'estime comme par l'amitié avec le vice-roi d'Irlande, il lui

⁽¹⁾ Garrard à lord Wentworth, 3 juillet 1638.

Wentworth consulté.

Sa réponse. écrivit pour lui faire part de son opinion, et pour lui demander confidemment la sienne. C'était la première fois que Wentworth était consulté sur une affaire qui , depuis plusieurs mois, lui donnait de cruelles pensées (1), et qui lui paraissait bien imprudemment conduite. Il répondit avec détail et franchise (2). Il se déclara contre les deux propositions absolues entre lesquelles le comité anglais s'était partagé. « Il y avait, disait-il, un milieu entre » ces extrêmes. Consentir à l'impunité de » telles insolences, et prétendre en même » temps conserver une idée de monarchie, » était une entreprise qui surpassait son in-» telligence. Obéir à cette première injonc-» tion des rebelles, c'était vouloir leur inspi-» rer un degré d'audace, dont aucun esprit humain ne pouvait calculer les consé-» quences. Sans doute on ne devait pas dé-» clarer brusquement la guerre, quand on » était și peu pourvu des moyens de la sou-» tenir, et quand c'était à ses propres sujets » qu'il fallait la faire ; mais on devait la pré-» parer sans perdre une minute, en étant ré-

⁽¹⁾ Lettre au Roi, 20 juillet 1638.

^{(2) 30} Juillet. - Straf. Let., part. II, p. 189-91.

» solu de faire tout ce qui serait possible pour
» l'éviter. »

Wentworth conseillait d'abord un manifeste dont il tracait tout le plan. A leur impérieuse pétition et à leurs menaces coupables il fallait répondre : que la coutume des Rois les plus faciles n'était pas de recevoir des ordres de leurs sujets et de les exécuter à une heure prescrite; que telle demande qui pourrait être accordée, si elle était sollicitée par la confiance et le respect, ne devait pas l'être, dès qu'on prétendait l'arracher par la rébellion; que le Roi s'en tenait à sa dernière déclaration; qu'en promettant une Assemblée générale et un Parlement, il prétendait rester maître du jour de la convocation ; que c'était même un effet de sa sollicitude paternelle pour ses sujets, de ne pas les assembler dans l'instant où leur égarement pouvait les rendre indignes d'obtenir ce qu'ils demanderaient; et qu'après leur avoir donné une première satisfaction, il avait droit d'exiger d'eux quelque signe d'obéissance, avant d'exécuter celles que leur réservait encore sa bonté. »

« Cette réponse une fois faite, poursuivait » Wentworth, la majesté royale était à cou» vert. Les Ecossais n'entreprendraient sûre-» ment pas, cette année, une guerre offen-» sive contre l'Angleterre, et le pire qu'ils » pourraient faire dans leur intérieur ne se-» rait pas encore aussi mauvais que la dé-» gradation du Roi devant ses sujets. » Alors, avec autant de secret que d'activité, Wentworth voulait que le Nord d'Angleterre fût pourvu de imitions de toute espèce, que l'hiver entier nut employé en préparatifs, et qu'une force irrésistible se déployât tout à coup au printemps. Non que, même à cette époque, on dût co hâter de combattre; car il fallait laisser le plus de temps possible au repentir, ne les rendre irréconciliables qu'à la dernière extrémité, leur teudre les bras s'ils se soumettaient. Mais s'ils ne laissaient pas une autre ressource, si la paix ne pouvait s'obtenir que par la victoire, Wentworth proposait un plan qui, les investissant de toutes parts, les menaçant partout à la fois, les réduisant surtout à une impuissance absolue, terminerait d'un scul coup, et peut-être sans effusion de sang, cette guerre douloureuse.

Vous me demanderez, disait Wentworth, en terminant sa lettre, où est l'argent pour tous ces projets; et je vous répondrai que tlans une extrémité où il s'agit de tout ce que nous avons et de tout ce que nous sommes, il n'est personne de nous qui ne doive prendre sur lui et sur ses enfans. Le salut du peuple est la loi suprême. Quel indigne membre refusera au Roi quelque chose de sa substance pour la conservation de tout le corps politique?

Il s'en fallut bien que le conseil de Wentworth fut suivi. Hamilton fut seul cru, alla, revint, repartit encore, portant toujours aux rebelles de nouvelles concessions, au Roi de nouveaux refus, augmentant chaque fois l'audace des uns par la faiblesse de l'autre, et suspect à tous, excepté au Souverain qui s'abandonnait à lui. Enfin, persuadé par son commissaire, le Roi en vint à révoquer formellement et sans conditions ce qu'il n'avait fait que suspendre. Il renonca aux cinq articles de Perth, que son père avait passé toute sa vie à obtenir. Il soumit les évêques à la censure de l'Assemblée générale; il en convoqua une, ainsi qu'un Parlement. Le seul moyen imaginé pour défendre le trône contre l'abus de concessions aussi démesurées, fut de publier un Covenant du Roi, destiné à faire tomber l'autre, et fondé sur la profession de

Liturgie révoquée.

> Covenant du Roi, 9 sept. 1638.

foi que les presbytériens eux-mêmes avaient imposée à Jacques I., en 1580; de sorte que désormais le dernier terme des prétentions de Charles était de se dépouiller lui-même, au lieu d'être dépouillé par les autres.

Prophé-

tesse.

Les épiscopaux furent mécontens (1), et les presbytériens ne furent pas encore satisfaits. Les premiers se plaignirent; les seconds protestèrent. Une prophétesse (2) s'éleva, qui, an nom de Jésus covenantaire, se mit à prêcher que le covenant d'Ecosse avait été ratifié dans le ciel, mais que celui du Roi était une invention de Satan (3). Bientôt, quiconque avait signé ce dernier n'osa plus se montrer partout où les rebelles dominaient.

Il était aisé de prévoir ce qu'allait être l'Assemblée générale. Un édit des Tables souveraines abrogea toutes les lois suivies jusques-là pour les élections, étouffa le clergé sous le nombre des laïgnes dans la formation d'un congrès ecclésiastique, et appela, pour le composer, tout ce qu'il y avait d'hommes furieux ou corrompus dans quelque classe que ce fut (4). Hamilton pro-

⁽¹⁾ Rushworth.

⁽²⁾ Michelson.

⁽³⁾ Gutheries, Hume.

⁽⁴⁾ Hume.

posa an Roi de proroger l'ouverture d'une assemblée formée par de tels choix, et Charles lni répondit : Tous les excès auxquels ils pourront se porter contre moi , ne me seront pas aussi préjudiciables que de manquer à ma parole (1).

L'assemblée s'ouvrit à Glascou, au milieu d'un concours immense dont elle s'était environnée. Hamilton produisit une lettre, par laquelle le Roi renouvelait toutes ses concessions, et ordonnait qu'elles fussent passées en lois. Sans s'y arrêter un instant, l'assemblée choisit pour modérateur le plus forcené de ses membres, et marcha directement à la destruction de l'épiscopat.

Les évêgues furent cités pour répondre à Procès

une accusation du comte de Rothes, qui les chargeait de tous les crimes dont le nom avait pu s'offrir à cette imagination désordonnée (2). Ils firent signifier un acte de récusation, Hamilton exigea qu'il en fût fait une lecture publique. Enflammés par leur modérateur, tous ces furieux résolurent: « Qu'ils

fait aux éveques.

Assemblée gé-

nérale de

Glascou, 21 110 %

1638.

(1) Rushworth, vol. II, p. 787.

⁽²⁾ D'hérésie, simonie, parjure, fornication, adultère, incesse, subornation, ivrognerie, juremens, filouterie, violation du Sabat.

poursuivraient l'accusation au péril de leur vie; — qu'aucun pouvoir ne serait reçu à contester la légalité de la présente session; — et que les *Tables* continueraient à gouverner. »

29 Nov.

Le grand commissaire vint les dissoudre au nom du Roi. Ils s'y étaient attendus, et proclamèrent, l'instant d'après, la continuation

Sociobre.

de leurs séances. Les évêques furent jugés par contumace, déposés, et déclarés *payens* s'ils ne se soumettaient pas à la sentence.

Episcopat détruit. L'épiscopat fut aboli pour toujours. Toutes les lois de doctrine et de discipline passées soit en Assemblées générales, soit en Parlemens, depuis l'avènement de Jacques I. à la couronne d'Angleterre, furent déclarées comme non avenues. On prononça l'excommunication contre ceux qui ne signeraient pas le Covenant d'Ecosse, ou qui signeraient celui du Roi.

Révolte

Alors on ue daigna plus feindre. Le comte d'Argyle sortit du Conseil privé du Roi, pour aller se mettre à la tête des covenantaires. On saisit les revenus de la couronne, ses magasins, ses places fortes. Cette ville de Leith, d'où Wentworth voulait que le Roi fit la loi à Edimbourg et à toute l'Ecosse, des milliers

de bras s'occupèrent tout à coup à la mettre en état de défense. Non-seulement des hommes de rang et de fortune, mais des femmes de la première qualité, onbliant la délicatesse de leur sexe et les convenances de leur situation, se mêlaient à une populace effrénée, remuaient la terre et portaient des fardeaux. On leva des soldats, dont le premier emploi fut de faire signer, par la force, les actes de la dernière assemblée. Ils eurent pour général Lesly, parent du cointe de Rothes, brave soldat, homme ambitieux et vindicatif. Des honneurs sollicités, des refus essuvés étaient le principe de sa vocation et de son patriotisme. Sa charité n'était composée que de haine, et il se dévouait pour ses frères d'Ecosse, parce qu'il voulait se venger de la Cour de Londres.

Armée rebelle.

Lesly, général.

La guerre était déclarée, et c'était par les Appel du rebelles. Le Roi publia des proclamations; il écrivit une lettre à la noblesse d'Angleterre, pour lui annoncer la nécessité où il se trouvait de lever une armée contre les Ecossais révoltés. Tous les pairs du royaume, tous les gentilshommes qui devaient un service à la couronne, furent sommés de se réunir le 1°. avril prochain, dans la ville d'York, près de l'étendard et de la personne du Roi. Un

26 Jany. 1639. contingent fut demandé à chaque comté. Les levées se firent avec une rapidité extrême. De toutes parts des milliers de loyaux anglais, touchés des malheurs si peu mérités de leur Souverain, demandèrent à servir comme volontaires (1).

Il fallait de l'argent pour les soldats. Charles avait en réserve, dans sa cassette, 200,000 l. sterling, fruit de ses épargnes personnelles; mais ce fonds était loin de pouvoir suffire. Après la lettre que nous avons vue plus haut du lord Wentworth (2), c'était à lui qu'il appartenait de donner un grand et touchant exemple. Déjà il avait promis 4000 hommes au Roi, qui ne lui en avait demandé que 500; il avait promis d'approvisionner Carlisle, Dunbarton, Berwick, et de jeter une garnison dans la première de ces deux places; il avait employé le pouvoir de l'éloquence, les droits de l'amitié, le poids du crédit, tantôt pour donner exclusivement à la cause royale tout ce qu'il avait en Augleterre de parens, d'amis, et de subordonnés (5), tantôt pour amollir et

Grand exemple donné parWentworth.

(3) Lettres au comte de Newcastle, 1 juin, 1638,

⁽¹⁾ Rushworth, Carte, Hume, Clarendon.

⁽²⁾ Au comte de Northumberland, ci-dessus, page 318.

convaincre ceux qui s'en étaient faits les ennemis, et qu'elle pouvait avoir à redouter (1). Il lui restait une dernière preuve à offrir de son zèle. Comme vice-roi d'Irlande, il envoya 30,000 liv. sterl. de son échiquier, mieux garni que celui d'Angleterre, et comme bon citoven, comme ami sensible et reconnaissant de son maître et de son bienfaiteur si injustement persécuté, il envoya ordre à tous ses fermiers anglais de verser au trésor royal le revenu de toutes ses terres jusqu'à la dernière obole (2). A peine eut-il donné ce noble signal, qu'on vit aussitôt une émulation générale s'établir entre les propriétaires de Contributous rangs, et parmi les corporations comme lontaires. entre les particuliers. Le clergé anglican, à la prière fervente de Laud; les Catholiques romains, sur une invitation attendrissante de la Reine, fournirent des sommes considérables (3). Les puritains anglais s'indi-

au lord Clifford, 18 août; à sir Will. Saville, 13 septembre; à ses lieutenans dans Yorkshire, 10 février, 1639, etc.

(1) Lettre au comte d'Argyle.

(3) Heylin, Rushworth.

⁽²⁾ To the uttermost farthing. Lettre du 10 février 1639.

gnèrent: mais leur moment n'était pas encore venu, et le Roi, consolé par tant de zèle, encouragé par tant de moyens, recueillit tranquillement de toutes les contributions la plus libre, la plus volontaire, et par conséquent la plus légale.

Le Roi à York. Il partit pour York, et il y planta la bannière royale. Après un mois de séjour, il se mit en marche avec tout ce qui l'avait rejoint, parcourut les villes du Nord, grossissant partout ses troupes, et arriva enfin sur les bords de la Twède, qui sépare l'Écosse de l'Angleterre.

Armée royale. Là, il fit une revue générale de son armée. Il se trouva entouré de toute sa noblesse. 20,000 hommes de pied, 6000 cavaliers, 1500 chevaux d'artillerie défilèrent devant lui. Dans les neuf corps qui avaient été fournis par les provinces du Nord, il vit une troupe de cavalerie que Wentworth, du fond de l'Irlande, avait levée en Angleterre, une qu'avait levée lord Clifford, beau-frère du vice-roi, et un régiment d'infanterie mis sur pied par son neveu sir William Saville. Une flotte formidable avait à bord 5000 hommes que commandaient les noms imposans de Byron, Harcourt, Morton. Partout les vœux

peuple.

du peuple accueillaient et conduisaient le Roi. Vœux da En sortant d'York, Charles disait avec émotion qu'il n'avait jamais recu tant de marques d'un si véritable amour (1). La ville de Durham rivalisa d'offres et d'hommages avec son évêque. Les habitans de Newcastle crièrent au Roi, à l'instant de son départ, qu'ils n'avaient tous qu'un cœur pour lui et contre les rebelles (2). Une proclamation, par laquelle il voulut récompenser tant de loyauté, et qui abolissait une foule d'anciens monopoles, répandit une satisfaction générale dans le midi comme dans le nord de l'Angleterre. Wilmot, Onslow, Lutterel, Fox, Cowper, Hastings donnèrent généreusement l'exemple d'une nouvelle contribution volontaire, pour défendre leur souverain et leur patrie.

Les officiers-généraux que Charles avait mis généraux. à la tête de l'expédition étaient le comte d'Arundel, général en chef, le comte d'Essex, lieutenant-général, et le comte de Holland, général de la cavalerie. Le marquis d'Hamilton commandait la flotte.

Si la guerre se fût poursuivie avec vigueur, elle eût pu être finie anssitôt que commen-

(1) Rushworth.

(2) Ibid.

cée (1). Les rebelles avaient des rassemblemens dans plusieurs lieux : mais ils n'avaient nulle part un corps réuni, qui excédât trois mille honunes. On n'a pas le courage de reprocher aujourd'hui à la mémoire de Charles Ier. une faute qui tenait à l'excès d'une vertu, et qu'il a si cruellement expiée: mais, dans cette première époque de ses infortunes, ce fut un grand malheur, qu'il ne pût jamais vaincre ni son affection pour des sujets révoltés, ni son aversion pour toute mesure rigoureuse. Il ne sougea pas que tous les sacrifices ne lui étaient pas permis dans une cause, qui était la cause publique autant que la sienne propre, et qu'en versant quelques gouttes de sang coupable, il épargnerait des torrens de sang innocent. Lorsque tant de sujets fidèles venaient lui offrir leurs bras et lui dévouer leur vie, il formait intérieurement le projet de n'opposer jamais à la rébellion que le seul appareil des armes (2). La perfidie, qui l'assiégeait, savait comment se prévaloir d'une telle disposition. Les chefs qui trahissaient sa cause semblaient s'unir à sa clémence, et l'on

Disposition du Boi.

⁽¹⁾ Clarendon, Heylin, Delahay Gordon.

⁽²⁾ Clarendon, Heylin, Carte, Hume.

trouvait grâce à ses yeux, dès qu'on avait épargné, n'importe par quel motif, des coupables si chers à son cœur.

Il est vrai que Wentworth croyait encore à des moyens de conciliation, et insistait sur le devoir de les épuiser tous, avant d'accepter la guerre civile. Il regrettait que la première Conseils sédition d'Edimbourg n'eût pas été réprimée de Wentpar les lois, soutenues de la force publique; mais il trouvait que maintenant l'insurrection avait fait trop de progrès. En effet, autre chose est de frapper dans le premier instant quelques individus séditieux, qu'on immole alors à la tranquillité publique autant qu'à la vengeance du Souverain; autre chose est d'entrer dans une guerre réglée contre la généralité d'une nation, qui prétend ne vouloir que le redressement de ses griefs. Le député d'Irlande répétait au Roi, « qu'avec un en-» nemi étranger, il pouvait être glorieux et » utile de porter les premiers coups; mais que » les Ecossais, tout rebelles qu'ils étaient, » n'en étaient pas moins ses sujets naturels; » qu'il ne fallait pas qu'ils lui imputassent de » les avoir réduits au désespoir; que, d'ail-» leurs, moins ils auraient à perdre, et plus » ils seraient à craindre ; que le Roi n'était pas

Sensibilité.

Sagesse.

» prêt sur tous les points, et que l'Angleterre » elle-même se trouverait peut-être exposée » à une invasion (1). » Wentworth croyait qu'on pouvait encore passer cet été sans combattre, et essayer, jusqu'au printemps prochain, si la réflexion n'amenerait pas le repentir.

Vigueur.

Mais en évitant le combat, il voulait que, le jour où l'on ne pourrait plus s'y refuser, on eût préparé dès long-temps un triomphe certain. Plus que jamais il recommandait le plan qu'il avait indiqué. En occupant Carlisle, Newcastle, Berwick, Leith, Dunbarton, on couvrait l'Angleterre, on cerclait le foyer de la rébelliou, on coupait l'Ecosse en deux, on assurait la formation d'un parti royaliste dans le Nord, où ce fidèle marquis d'Huntley, que Charles avait refusé d'employer, tenait encore tous ses vassaux dans le devoir : et la partie de l'Onest restait ouverte aux Irlandais, comme celle du Midi aux Anglais. C'était dans cette position imposante que Wentworth conseillait au Roi d'épargner encore les rebelles, de laisser encore passer devant lui le torrent de leur folie (2), espérant qu'il s'épuiserait de

⁽¹⁾ Straf. Let.

⁽²⁾ Straf. Let., vol. II.

lui-même, ce qui était préférable à tout. Que si rien ne pouvait amollir ces cœurs intraitables, alors il faudrait bien subir la loi de la nécessité, et enchaîner leur fureur par la victoire.

Le Roi remerciait Wentworth de ses conseils, mais il en prenait ce qui répondait au vœu secret de son cœur pour l'indulgence, et il négligeait tout ce qui tenait à l'activité des mesures et à la fermeté des résolutions. Carlisle fut occupé et approvisionné: cette opération dépendait de Wentworth. Newcastle se trouva forcément couvert par la position de l'armée. Le comte d'Essex, alors également loyal et valeureux, se saisit de Berwick, hâtant sa marche à chaque avis perfide qui s'efforcait de la ralentir. Hamilton, à qui la prise de Leith était confiée, promena Tralis. sa flotte comme en temps de paix, entra en ami dans le golfe d'Edimbourg, y recut à son bord la visite de ses sœurs mariées aux principaux chefs des rebelles, et celle de sa mère, qui était elle-même une des plus furieuses covenantaires. Le peuple presbytérien regardait, du rivage, cette entrevue qui le tranquillisait, et disait en riant, que l'enfant d'une si bonne mère ne voulait sûrement pas faire

Le Roi faible par bonté

de mal aux Ecossais (1). A Dunbarton, le Roi se laissa prévenir, et la ville fut au pouvoir des rebelles.

Epargue les rebelles. Un officier principal de la division du comte d'Essex, qui connaissait le pays, répondit d'amener les Ecossais à une prompte soumission par le genre d'incursions qu'il ferait sur eux; il ne demandait que 2000 chevaux : le Roi les refusa.

Maître d'écraser Lesly et d'étouffer la guerre dans son principe, Holland se retira, sans combattre, devant un ennemi inférieur, qui était venu se livrer à lui. Il n'y avait pas un officier, ni un soldat de son armée, qui ne rougissent de cette retraite, et le Roi l'en remerçia, parce qu'il n'avait pas coulé de sang (2); le Roi, sachant les deux armées en présence, avait envoyé à Holland l'ordre de ne pas combattre.

Projets des rebelles sur l'Irlande. Et cependant l'Ecosse cût encore été sonmise, si, au défaut de la force, on eût du moins écouté la prudence. Les rebelles se sentaient hors d'état de résister. Une de leurs principales espérances était fondée sur les co-

(1) Heylin.

(2) His Majesty had, in truth, never any purpose to make the war in blood. (Clarendon, liv. II, p. 121.)

lonies Ecossaises, que Jacques I^{er}, avait transplantées dans le nord de l'Irlande. On ne leur avait pas moins annoncé que quarante mille hommes, prêts à prendre les armes pour le Covenant, dans la seule province d'Ultonie. D'un autre côté, quelques anciens chefs irlandais avaient sougé sur-le-champ à profiter des troubles actuels, pour recouvrer des droits dont la raison et le bien public exigeaient désormais le sacrifice : et comme le cardinal de Richelieu soutenait les presbytériens d'Ecosse, ceux-ci ne demandaient pas mieux que de soutenir les Catholiques d'Irlande : ce qu'il leur fallait, c'était des troubles, n'importe par quels instrumens.

Mais Wentworth était vice-roi d'Irlande, et là c'était lui qui délibérait et qui exécutait tout à la fois. Il avait répondu sur sa tête du peuple qu'il gouvernait. Au premier murmure d'une insurrection, il se ménagea une pétition des principaux habitans du Nord, qui demandaient avec instance qu'on les admit à renouveler leur serment de loyauté. Le vice-roi accueillit solennellement ce qu'il avait habilement inspiré. Une proclamation enjoignit à tous les Ecossais domiciliés en Irlande de jurer fidélité au Roi, horreur et détestation

Wentworth les renverse. Conspiration d'Argyle. pour le Covenant. Les églises retentirent d'exhortations à la paix et à la loyauté, L'armée fut revue, la cavalerie et l'artillerie augmentées, la discipline renforcée par de nouvelles lois, et les troupes utilement distribuées. Le comte d'Argyle, chef des révoltés, s'était posté sur la rive d'Ecosse voisine d'Irlande : à l'instant même, plusieurs corps de l'armée irlandaise eurent ordre d'aller se rejoindre à Carriefergus, sur la rive opposée. Des bruits, industrieusement semés, annoncèrent que le lord député allait venir lui-même en preudre le commandement. Argyle en conclut qu'il fallait presser l'exécution de ses desseins, pour prévenir l'arrivée du lord Wentworth; il se hâta d'envoyer des émissaires et des armes aux Ecossais de l'Ultonie ; il brusqua l'effet d'une intelligence qu'il avait trouvé moyen de pratiquer, pour se faire livrer le château de Carricfergus. Tont fut surveillé, découvert, déconcerté. Les vaisseaux d'Argyle furent pris; les armes servirent aux troupes du Roi; les émissaires furent traités en espions et en rebelles. On fit le procès aux principaux chefs de la conjuration de Carricfergus, et Wentworth, persuadé que la clémence pent être nécessaire pour apaiser les révolutions,

Punic.

mais que la sévérité seule peut les prévenir, laissa exécuter sans pitié tous les coupables condamnés. Les fortifications du château furent augmentées; toutes les places qui pouvaient courir quelque danger reçurent des garnisons nombreuses; enfin l'on vit se former presque subitement un magasin d'armes et de munitions pour une armée d'onze mille hommes. L'Irlande, tant qu'elle aurait un tel gouverneur, ne pouvait plus être ni un objet d'inquiétude pour le Roi, ni un objet d'espérance pour les rebelles.

Ainsi placés entre deux nations loyales, ayant devant eux une armée supérieure et le Roi à sa tête, les covenantaires eurent recours à la ruse : ils parlèrent de traité. Il est aisé de juger avec quel empressement le Roi saisit cette ouverture : on aurait pu s'attendre qu'il anrait dicté les conditions; il s'en était ôté volontairement les moyens.

Il n'est peut-être pas de peuple chez lequel le lien d'une commune patrie, et, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'esprit de corps aient autant de force que chez les Ecossais. Ce principe, si pur et si honorable en lui-même, est cependant un de ceux qui peuvent devenir le plus dangereux, dès qu'il cesse d'être réglé Ruses, négociations.

par la sagesse. Comme il agrandit les vertus, il étend les fautes, et, en exaltant la sensibilité, il compromet la justice. Le duc de Lénox, les marquis de Huntley et de Douglas, les comtes de Morton et de Kinnoul, les lords Nithisdale et Kircudbright, le chevalier Jacques Hamilton, d'antres qu'il serait trop long de nommer, avaient échappé à la rébellion, soit par la force de leur esprit, soit par la loyauté de leur cœur. La monarchie n'avait pas de plus zélés défenseurs, ni le monarque d'amis plus généreux : mais ils formaient l'infiniment petit nombre. On ne peut se dissimuler qu'à cette époque la nation écossaise épronyait une de ces épidémies morales qui, de temps à autre, aslligent les corps politiques, et dont aueun peuple ne peut se dire exempt. Dans une telle disposition d'esprits, ajoutée à la pente du caractère national, c'était une grande imprudence au Roi de marcher à une expédition contre l'Ecosse, environné d'hommes dont l'Ecosse était la patrie. Il avait été averti du dauger par l'archevêque de Saint-André, homme respectable, chancelier de ce royaume, et instruit par une expérience de soixante aus à connaître le génie de ses compatriotes. Jusqu'à ce que nous soyons

soumis, Ini avait dit ce Prélat, écartez-nous tous de votre armée et de votre personne, à commencer par moi : et pour nous soumettre, ne vous fiez pas à la seule condescendance; déployez du pouvoir, car nous en avons besoin (1). Charles avait fait précisément le contraire. Il avait donné le commandement de sa flotte à Hamilton, qui, comme on vient de le voir, n'avait pas même feint de combattre. Il avait emmené sa maison telle qu'elle était, et un espionage si actif l'entourait, que, pendant la nuit, on fouillait dans ses poches, on transcrivait les papiers qu'on y trouvait, et le leademain les copies étaient au camp de Lesly (2). Enfin, armé du pouvoir, il le brisa lui-même dans ses mains; il préféra de demander grâce, quand il ne tenait qu'à lui de L'accorder.

Au milieu de la fermentation populaire, une armée inactive ne tarde pas à devenir un rassemblement dangereux. Ces Ecossais de tous les ordres, que leurs places attachaient à la personne du Roi, se répandirent parmi les seigneurs et les gentilshommes anglais venus pour le servir. Poursuivis par le danger

⁽¹⁾ Heylin, part. II.

⁽²⁾ Laud, Heylin, Carte.

de leurs compatriotes (et sans doute il n'aurait pas fallu les exposer à la tentation d'un sentiment si impérieux), indignés surtout à l'idée de l'Ecosse subjuguée par une armée anglaise, ils commencaient par s'insinuer dans les esprits en gémissant sur l'erreur des covenantaires, et ils finissaient par oser dire que la cause était commune entre les deux nations. A les en croire, jamais leurs concitoyens n'avaient prétendu qu'à la liberté de conscience. S'ils étaient une fois écrasés, il n'y anrait plus de bornes au despotisme épiscopal; celui-là serait promptement suivi d'un autre : la même destinée attendait les deux peuples, et l'Angleterre cesserait d'être libre, pour avoir voulu rendre l'Ecosse esclave (1).

Ces discours, repoussés par les uns, furent accueillis par les autres. Charles fut surpris et inquiet de rencontrer tout à coup la froideur sur des visages qui, jusque-là, ne lui avaient offert que le zèle. La communication, qu'il permit entre les deux armées multiplia ces insimuations dangereuses. Les rebelles écrivirent aux trois généraux des forces royalistes: le comte d'Essex fut le seul qui envoya la lettre au Roi, sans vouloir l'ouvrir (2).

⁽¹⁾ Clarendon. Carte. Hume. (2) Ibid.

Charles n'avait de désir, de pensée, que la paix: celle qu'il conclut subitement à Berwick est encore aujourd'hui un problême. Ses commissaires lui avaient au moins réservé l'avautage de désarmer le dernier, et seulement après l'exécution des promesses faites par les Ecossais. A peine le traité-était-il signé, que, dans son impatience de faire disparaître jusqu'à l'appareil d'une guerre si pénible à son cœur, Charles avait déjà congédié son armée. Il rendit toutes les prises faites sur les rebelles. Il leur avait promis une Assemblée générale et un Parlement : sur le refus d'Hamilton, d'aller tenir l'un et l'autre, le Roi en chargea le comte de Traquair, et se hâta de revenir à Londres avec ce même Hamilton, qui, pour conserver la faveur royale, blâmait secrètement les dispositions du traité; mais qui, dans leur exécution, servait si bien les rebelles. que leur haine pour lui s'était changée en bienveillance (1).

Pacification de Berwick. 17 juin 1639.

Sincérité du Roi.

Les covenantaires, dégagés de toute crainte, violèrent toutes les conditions qu'ils avaient jurées : ils séparèrent leur armée, mais en continuant la paie aux officiers, ainsi qu'à

Traité violé par les rebelles.

⁽¹⁾ Clarendon, Carte.

ıı août.

une partie des soldats, et en les avertissant de se tenir toujours prêts pour le premier instant où ils seraient rappelés. Ils osèrent publier, dans un manifeste, une fansse copie du traité, que le Conseil du Roi fit brûler à Londres, par la main du bonrreau (1); ils ne rendirent ni places fortes, ni magasins; le gouvernement des tables, la proscription des évêques, le serment du covenant, furent maintenus, et renouveles plus solemellement que jamais. Des hommes, recommandables par leur nom et par leur loyauté, farent tirés de leurs voitures, traînés par les rues d'Edimbourg, et arrachés avec peine à une populace, devenue plus furiense dans le moment où elle obtenait ce qu'elle avait demandé. Le Roi consentait à tout, à la révocation des articles de Perth, à l'anéantissement de la Cour de hante commission, à la destruction même de l'épiscopat; il demandait senlement qu'on se bornât à détruire, sans charger d'imprécations et sans noter d'infamie des institutions long-temps légales, des intentions pures, des personnes révérées, la mémoire de son père, et sa propre administration: il le demandait en vaiu (2).

15 août.

⁽¹⁾ Journ. du Conseil, Rushw.

⁽²⁾ Ib. Rushworth, Hume.

L'Assemblée nationale (1), plus séditieuse que celle de Glascou, voulait absolument imprimer le caractère de tyrannie au Souverain débonnaire qui venait de se livrer volontairement à elle. Il fallut proroger le Parlement, qui se disposait à ratifier tous ces actes scandaleux, et la ligue cria aux armes!

Ils reprement les armes.

Charles se voyait menacé, en Angleterre, de cette invasion tant conjurée par Wentworth; et, en regardant autour de lui, il ne trouvait, parmi ses principaux conseillers, personne sur qui pouvoir s'appuyer avec sécurité dans cette crise alarmante. L'archevêque Laud ne voyait partout que son Eglise. Le duc de Lénox, aussi plein de zèle que de loyauté, ne pouvait se donner des années, et laissait à désirer cette expérience des affaires, que rien peut-être ne remplace dans de tels momens. Coke, secrétaire d'Etat, avait l'inconvénient contraire: courbé sous le poids de quatre-vingts ans, et encore plus sous le joug de sa vicille routine ministérielle, il était absolument vide de pensées pour la nouvelle scène qui s'ouvrait sur le théâtre du monde, lorsqu'il allait le quitter : il avait vu, toute sa

Etat du Conseil.

Laud.

Lénox.

Coke.

⁽¹⁾ Free national assembly, ib.

simple lettre officielle, et il ne concevait pas encore que le Roi cût pris la peine de se déplacer pour ce ridicule Covenant. Le garde des sceaux, Coventry, tenait passionnément, Coveniry. par système, aux idées que Coke suivait avenglement par habitude : l'honneur de la magistrature, par sa science et son intégrité, il n'était pas moins distingué par ses connaissances politiques; mais il les rendait souvent inufiles par l'exagération du principe le plus sage en lui-même : remplacer des ruiues par un édifice, fui paraissait une innovation, et il était inaccessible à cette vérité éternelle, qu'on ne peut pas plus arrêter la marche des esprits que celle du temps. Cottington ne con-Collington. naissait de l'Angleterre que ses relations extérieures. Northumberland, tout de fen pour le Northumberland. bien, se laissait rebuter par les obstacles. Win-Windedebank ne cessait de compromettre le Roi par bank. des actes irréguliers et par sa chaleur imprudente pour les papistes. Vane, que la Reine Vane. avait le malheur de protéger, et qu'elle avait fait trésorier de la maison du Roi, intrigant

de quoi servir son maitre, et avait de quoi le Hamilton perdre. Hamilton possédait encore tout son

et brouillon, flatteur et perfide, n'avait pas

crédit; mais il alléguait sans cesse la crainte de se compromettre: il avait trouvé moyen de persuader qu'il y allait du succès de la cause royale, à ce qu'il se maintint dans des termes favorables avec ses compatriotes; enfin, il y avait cette différence entre le ministre d'Ecosse et celui d'Irlande, que Charles écrivait au premier: J'ai tout mis sur le compte de mes ordres absolus, afin que vous n'ayez pas l'odieux de l'entreprise (1); et il maudait au second: Prenez sur vous toutes les rigueurs, afin que la faveur me reste (2).

Charles devait donc éprouver le besoin d'appeler Wentworth auprès de lui; Wentworth qui, le jour où il avait appris du Roi la pacification de Berwick, lui avait répondu: Je n'en suis que plus ardent à me pourvoir pour mes onze mille hommes, et je vous conjure de tenir toujours de fortes garnisons dans Leith, Berwick, et Carlisle.

Wentworth était alors dans une disposition pénible. On a déjà pu remarquer qu'il avait été attaqué d'infirmités précoces, suite naturelle d'un travail immense, d'une exécution Le Roi appelle Wentworth.

⁽¹⁾ Rushworth, part 3.

⁽²⁾ Straf. Let. ut supra.

hérissée de difficultés, et d'un dévouement perpétuel. Depuis quelque temps, elles commençaient à se faire sentir plus fréquenment, et ramenaient ses pensées vers le repos. Il en était violemment tourmenté, quand il reçut la lettre par laquelle le Roi l'appelait à son secours. Après l'avoir lue, il ne voulut plus sentir que le danger de son maître; il lui répondit: Qu'importe ce que je sonffre? irai-je penser à moi, quand il s'agit de l'honneur et de la couronne de l'otre Majesté? Encore quelques jours pour régler le gouvernement de ce pays, et je me ferai porter aux pieds de mon Roi, si je ne puis m'y trainer moimême (1).

Wentworth à Londres, nov.1659. Arrivé en Angleterre, le nouveau ministre commença par sonder, non sans effroi, l'abime d'imprudences dans lequel les conseillers du Roi l'avaient précipité, les uns par faiblesse ou impéritie, les autres par trahison. Charles ressentait avec une mélancolie profonde le coup qu'avaient porté, non-seulement à son pouvoir, mais à sa réputation, les derniers événemens du Nord. La troupe des

⁽¹⁾ State Pap.

courtisans, les uns pour distraire leur maître, les autres pour se disculper eux - mêmes, avaient cherché une victime expiatoire, à qui seule on pût faire porter les iniquités de tous. Le vieux Coke avait été dévoué : il était dénoncé au Roi. La Reine, ouvertement, et le marquis d'Hamilton, en secret, travaillaient à mettre à sa place cet Henri Vane, qui trompait l'une par son hypocrisie, et servait l'autre par ses intrigues. Wentworth défendit courageusement cet ancien serviteur, étranger plutôt que nuisible aux affaires d'Ecosse, qui avait été constamment utile à celles d'Irlande, et qui ne méritait pas qu'on empoisonnât ses derniers jours par une honteuse disgrâce. Il eut le crédit de lutter plusieurs mois contre l'ascendant de haines si puissantes. La Reine devait l'emporter : elle devait faire Vane ministre. Infortunée princesse! ne formant de vœux que pour la gloire et le bonheur du Roi, idolâtrée de sou époux, elle était con- La Reine. dannée à être un des instrumens de sa perte.

Clarendon nous dit qu'en défendant Coke, Wentworth voulait un sacrifice plus juste et une plus grande victime. Le noble historien se tait sur le non : il est difficile de ne pas soupçonner celui d'Hamilton; mais Charles Comité

n'était pas assez heureux pour qu'on pût espérer de lui un tel effort. Au contraire, après avoir résolu de confier la direction des affaires à un comité secret formé de trois personnes, il nomma le lord Wentworth, l'archevêque Land, et le marquis d'Hamilton. Les deux premiers convinrent entre eux de ne communiquer au troisième que ce qu'ils ne craindraient pas de faire connaître à tout le conseil : triste disposition dans un comité dépositaire du salut public.

Discordant.

Wentworth obtient un Parlement. Le premier mot de Wentworth fut; « La » guerre avec l'Ecosse, et un Parlement en » Angleterre! » Le Roi promit l'un et l'autre. Après douze ans d'interruption, le peuple anglais vit renaître ses assemblées : ainsi, chaque fois que Wentworth entrait dans une nouvelle carrière, il consacrait ses premiers pas, non-seulement par un hommage solennel qu'il rendait à la loi, mais par un triomphe éclatant qu'il remportait pour elle.

Force des

Pendant que les rebelles croissaient chaque jour, en nombre, en audace et en moyens; pendant qu'ils formaient des liaisons avec les Puritains d'Angleterre, et trouvaient des secours jusque sur le continent de l'Europe, la Cour de Londres était encore remplie de gens qui ne cessaient de répéter au Roi que tout allait finir; que le peuple d'Ecosse était las, les chess divisés, les partis prêts à se dévorer l'un l'autre, et que bientôt il n'y aurait plus qu'à se présenter pour recevoir leur soumission. Wentworth jugea qu'il était temps que Vérité de l'oreille du Roi ne fût plus ouverte qu'à la vérité. Il imagina un moyen pour imposer silence à ce bourdonnement d'hommes passionnés, adulateurs, traîtres ou ineptes. Puisque les dispositions des covenantaires étaient tout à coup devenues si pacifiques, il n'y avait qu'à en recevoir la confirmation de leur bouche. Ils avaient déjà envoyé de premiers députés, chargés de notifier au Roi qu'il n'avait pas le droit de proroger le Parlement; ils s'étaient plaints de ce que la députation n'était pas admise; ils demandaient à en envoyer une seconde : il n'y avait qu'à le leur accorder. Une lettre du Roi, non-seulement leur permit, mais leur ordonna d'envoyer des commissaires munis de pleins pouvoirs (1).

Ils obéirent; mais le choix seul de leurs commissaires suffisait pour dissiper l'illusion

de la Cour. A leur tête était le lord Loudon,

Illusion de la Cour.

Wentworth.

Commissaires écossais, mandés par le Roi.

> Lord Loudon.

⁽¹⁾ Heylin, Carte.

fanatique endurci, pédant superstitienx, épris lui-même de sa bouillante et mystique eloquence, ne respectant plus rien des qu'une fois son imagination avait pris fen, et bien plus capable de rompre que de lier une négociation. Il commenca par vouloir traiter d'égal à égal, et, mandé au Conseil, déclara qu'il ne voulait avoir affaire qu'au Roi directement. Charles condescendit à se rendre au comité. Là, il parla aux envoyés bien plus en père seusible qu'en maître irrité. Après avoir repris tonte la conduite des covenantaires, il demanda comment elle pouvait se concilier avec la justice ou la bonne foi, et finit par conjurer les commissaires d'épargner à leur patrie les malheurs qui seraient la suite inévitable d'une rébellion persévérante. Loudon justifia tout ce qu'avaient sait ses commettans : doma , pour raison de leurs actions, leur volonté : exigea la ratification de tout <mark>ce</mark> qu'avait fait la dernière assemblée; et lorsqu'on viut à examiner les lettres de créance de ces étranges ambassadeurs, il se tronva qu'ils n'avaient d'antres pouvoirs que celui de solliciter du Roi le renversement de la Monarchie (1). Il fut enfin clair, pour tout le

Guerre inévitable.

⁽¹⁾ Ibid. Clarendon, State Pap.

monde, qu'il n'y avait plus de décision à attendre que du sort des armes.

> généraux du Roi.

Wentworth fit donner au comte de Northumberland le commandement en chef de l'armée, et à lord Conway celui de la cavalerie. Nul homme, en Angleterre, n'était plus universellement respecté que le premier ; le second jouissait d'une réputation militaire, que malheureusement il ne justifia pas. Les généraux de l'année dernière avaient été tellement divisés entre eux, ils étaient d'ailleurs ou si envieux du nouveau ministre, ou si malveillans pour lui, qu'on ne pouvait attendre de leur part aucun concert. Ils n'en furent que plus irrités de se voir exclus. Essex lui-même se rapprocha de ces covenantaires, pour lesquels il avait témoigné une aversion si loyale: étrange loyauté, que celle qui est toujours aux ordres de l'ambition; qui se montre et disparaît avec une place, et qui, pour écarter un ministre rival, se ligue au besoin avec les ennemis de l'Etat.

Il ne restait plus qu'à attendre les Parlemens qui allaient se tenir; car Wentworth en avait exigé deux, un en Irlande, et l'autre en Angleterre. Le premier était fixé au mois de mars, le second au mois d'avril: Wentworth youlait pouvoir suivre l'un et l'autre; il voulait surtout que l'Irlande donnât un grand exemple à l'Angleterre.

Songeant à tout, il chercha un moyen de subvenir aux besoins immédiats du Roi, jusqu'au moment où les subsides seraient accordés et perçus : il n'en trouva pas d'antre que de proposer aux membres du Conseil une souscription volontaire : il s'engagea le premier pour vingt mille livres sterling, et partit pour son Gouvernement.

Avare de tous ses instans, il avait écrit qu'on ne l'attendît point pour tout ce qui était de pure formalité. Le lord Dillou et le chevalier Wandersford, lords justiciers, avaient ouvert depuis deux jours le Parlement irlandais, lorsque Dublin vit arriver, non plus le vicomte de Wentworth, lord député, mais le comte de Strafford, lord-lieutenant, chevalier de la jarretière, et ministre principal du Roi. Charles avait enfin récompensé tant de services et un dévouement si tendre par cette angmentation d'honneurs; et, en les accordant, il les avait motivés comme il convenait à un homme tel que Wentworth. C'était pour prix de son *affection* et de son *habileté* , de sa *fidélité scrupuleuse* et de sa*rare şagesse* ; c'étai**t**

Souscrip-

Libéralité de Wentworth.

Parlement d'Irlande, 16 mars, 1610.

Wentworth comte de Strafford et lordlieutenant. pour avoir également pourvu à la gloire et au salut du Roi, de l'Église, et de tout le peuple d'Irlande, que le comte de Strafford était élevé à la dignité de lord-lieutenant.

Aller au Parlement, réunir tous les partis contre les covenantaires, enflammer tous les cœurs de zèle et de loyauté, obtenir à l'unanimité quatre subsides dans l'instant même, et une ordonnance qui autorisait le Roi à lever encore, par delà, tous ceux que le besoin de ses affaires nécessiterait jusqu'à l'entière réduction des rebelles ; aller du Parlement à l'assemblée du Clergé, en obtenir six autres subsides, avec la taxe d'un sixième sur tous les biens ecclésiastiques ; faire ensuite toutes les dispositions nécessaires pour mettre sur pied huit mille hommes d'infanterie, un corps d'artillerie et trente pièces d'ordonnance, avec tout ce qui était nécessaire à l'établissement. vêtement, nourriture, solde de cette armée, pendant dix-huit mois : tont cela fut pour de comte de Strafford l'ouvrage de quatorze jours (1).

Mais ce qui augmentait le prix de ces dons, c'était l'ardeur avec laquelle tous les ordres Prodiges de Strafford en Irlande.

⁽¹⁾ Stat. Pap. Straf. Let. Carte. Leland.

de l'Etat se portaient à les résoudre et à les réaliser. Les communes priaient le lord-lientenant de répéter au Roi que leurs biens et leurs personnes lui étaient dévoués, et que ceux qui avaient le bonheur d'être gouvernés par le meilleur des princes, étaient jaloux de se montrer le meilleur des peuples. La Chambres des Pairs regrettait que la Constitution ne lui permît pas de prendre une part active à la concession des subsides; elle félicitait les Communes sur leur libéralité; elle se joignait à leurs protestations d'attachement pour la personne et la cause du Roi; elle bannissait de son sein un évêque irlandais né en Ecosse, qui avait écrit pour le covenant (1). Des Irlandais de toutes les castes et de tous les cultes se disputaient à qui s'enrôleraient les premiers sous le nouvel étendard qui venait d'être levé. Les Catholiques se présentaient en foule. Cette nation est toute de feu pour vous, mandait Strafford au Roi, et je vous réponds qu'elle ne refroidira pas, une seule minute, entre mes mains. Lui-même recut un témoignage éclatant et de la confiance et de la reconnaissance publiques. Les Communes firent imprimer le

⁽¹⁾ State Pap. Carte. Leland.

bill par lequel elles avaient voté quatre subsides, et l'offre de leur fortune entière pour dompter la rébellion. Parmi les bienfaits du Roi, qui leur avaient inspiré ce dévouement, elles inscrivaient au premier rang le don qu'il avait fait à l'Irlande d'un vice-roi tel que le comte de Strafford; elles se livraient avec complaisance à l'énumération de ses vertus, de ses services, et des bénédictions que son gouvernement avait répandues sur toute la nation (1). Strafford, qui ne s'était pas attendu à un tel hommage, en jouissait avec bien plus de sensibilité que d'orgueil : il goûtait avec transport la douceur d'être aimé de ce peuple à qui il avait consacré les plus belles années de sa vie. Je serai aussi avant que vous dans la mélée, disait-il à ceux qui se pressaient autour de lui pour s'enrôler sous ses drapeaux, et tous lui répondaient qu'ils étaient prêts à le suivre partout où il voudrait les conduire (2).

Cependant un second Parlement l'attendait. Le comte de Strafford, en qualité de lord-lieutenant d'Irlande, avait droit d'y nommer un lord - député, pour le suppléer Wanders. pendant son absence: il fit choix du chevalier député.

⁽¹⁾ State Pap. Carte. Leland.

⁽²⁾ Ibid.

Wandersford, son parent, son ami, et digne de ces deux titres; il lui adjoignit le lord Dillon dans le gouvernement civil, confia la partie militaire au comte d'Ormond, et rentra en Angleterre le quinzième jour après en être sorti: court intervalle, mais combien il avait été rempli!

Départ de Strafford.

Grande découverte.

Cardinal de Richelien.

Cet intervalle avait vu éclore un grand évènement, qui en expliquait beaucoup d'autres. Un peuple plus furieux, quand on lui accordait ses demandes, qu'il ne l'avait été quand on les luirefusait, offrait quelque chose de trop peu naturel, pour qu'il n'y eût pas à cette frénésie des Ecossais quelque principe étranger à eux. Le cardinal de Richelieu faisait des livres contre le presbytérianisme : il lui reprochait avec exaltation cette doctrine détestable qui consacrait la révolte et le régicide (1): mais sous main il enflammait et soutenait les presbytériens; il inspirait et achetait secrètement les crimes contre lesquels il déclamait en public. Altéré de domination, ligué avec la Hollande pour partager les Pays-Bas espagnols, il avait été furieux de trouver un

(1) Voyez la décision sommmaire des principales controverses de ce temps, par Armand, Jehan du Plessis de Richelieu, évêque de Luçon.

obstacle à ses usurpations dans la probité du Monarque anglais. Pour s'en venger, il s'était permis en pleine paix ce que la guerre même n'autorise pas, car on peut combattre et conquérir un peuple, mais c'est toujours un crime de le corrompre et de le soulever. Ce prêtre machiavéliste ne cessait d'envoyer en Ecosse des agitateurs, des armes, de l'argent (1). Ainsi, le gros du peuple obéissait en aveugle à des impulsions, dont le premier moteur lui était inconnu. Les principaux chefs du Covenant étaient mieux instruits; Richelieu était pour eux ce qu'eux-mêmes étaient pour lui, un instrument. Ils en étaient venus à ce point de vouloir députer en France un ambassadeur secret, et d'écrire au Roi très-chrétien une lettre, dont la suscription portait ces seuls mots : au Roi ; formule qu'emploient des sujets naturels envers leur Souverain légitime. Cette lettre tomba entre les mains du comte de Traquair. Des épiscopaux ardens ont été injustes, comme la passion l'est toujours, dans le portrait qu'ils nous ont tracé de ce lord. Traquair était faible : en venant clore la dernière assemblée générale, il avait tout à la

⁽¹⁾ Clarendon, Hume.

fois, par une bizarrerie inexprimable, protesté comme commissaire du Roi, et signé le Covenant comme particulier: mais au fond il était fidèle au sang royal qui coulait dans ses veines: il porta au Roi la lettre interceptée. Parmi ceux qui l'avaient signée était le lord Loudon, alors député des Ecossais à Londres. Colvil, l'ambassadeur désigné, dont cet écrit renfermait les pouvoirs, était aussi dans la capitale. L'un et l'autre furent enfermés dans la Tour; et le Roi ne douta pas de l'appui d'un Parlement, auquel il avait à dénoncer une trahison si manifeste.

Loudon mis à la Tour.

Fatalité.

Maladie de Straf-

ford.

Ici se retrouve l'ascendant de la funeste destinée de Charles. C'était le 13 avril que le Parlement devait s'ouvrir à Londres : c'était le 4 que le comte de Strafford arrivait à Chester ; et il y était attaqué non-seulement de la goutte, mais d'une maladie accablante, qui ne lui permettait pas même de supporter la litière. Au défaut du génie et de la fermeté de Strafford, le Roi, en convoquant son Parlement, avait encore pu se reposer sur la sagesse du Garde des Sceaux, et sur le respect général dout il était environné : une mort imprévue vint l'enlever presqu'à la veille de cette assemblée, dont il était le modérateur né. Charles

Mort de Coventry. resta chargé de cet énorme fardeau, entre ses ressentimens et sa bonté, entre sa modestie et sa précipitation; n'ayant autour de lui que des conseils ou équivoques comme Hamilton, ou traîtres comme Henri Vane, ou impopulaires comme l'archevêque Laud, et Fynch, le nouveau Garde des Sceaux.

Le Court Parlement est bien moins cité que le Long, et cependant, sans les fautes commises dans la conduite du premier, on n'eût jamais vu éclore les crimes du second.

Trois partis bien prononcés se distinguaient

Parlement, 13 avril 1640.

Court

dans les communes du Court Parlement: le parti puritain, qu'on pouvait presque appeler déjà le parti de la république; celui qui voulait une monarchie absolue; et celui des Royalistes patriotes, ainsi que Hume les appelle. Assurément jamais rébellion n'avait été plus manifeste que celle des covenantaires: il devait donc être facile de réunir contre eux les deux derniers partis, et de détacher même du premier tous ceux qui, n'étant pas

Trois partis.

Le dixième jour du Parlement, la Cour avait trouvé moyen de réunir contre elle,

dans le secret de leurs chefs, conservaient en-

core quelque idée de loyauté.

Maladresse de la Cour. dans une opinion commune, ses esclaves, ses amis, et ses ennemis.

Grymstone. Pym. Glanville Hyde. Faiblement attaquée par les invectives fougueuses de Grimstone, et par les insinuations perfides de Pym; puissamment defendue par la pieuse sensibilité de Glanville, et par la sagesse vertueuse de Hyde, la Cour semblait avoir pris à tâche de se détruire elle-même, tantôt par une défense signifiée à l'orateur des Communes de mettre aux voix telle ou telle question; tantôt par une séance royale, qui était une nouvelle violation de la liberté des suffrages; tantôt par une entreprise suggérée à la Chambre des Pairs sur l'initiative en matière d'impôts, c'est-à-dire sur celui de tous leurs droits que les Communes ont surveillé de tout temps avec le plus de jalousie.

La rébellion d'Ecosse était oubliée; la lettre interceptée ne produisait aucun effet; la demande des subsides était écartée; les Communes avaient résolu de ne s'occuper d'aucune affaire, qu'après avoir obtenu du Roi le redressement des griefs, et des Pairs la réparation de leur offense.

Strafford.

Dans ce moment le comte de Strafford arrivait à Londres : il avait voulu qu'on l'y

traînât mourant. Il se fit porter au Conseil. La il dicta un message royal, où l'on reconnaissait sa manière franche, et cette fidélité aux intérêts du peuple, qui ne l'abandonnait jamais dans les plus grands efforts de son zèle pour le Roi. Dans ce message le Roi peignait vivement le danger de l'Etat; il demandait des subsides pour défendre l'Angleterre contre une invasion; il offrait à ce prix d'abolir pour toujours la taxe des vaisseaux; il promettait foi de Roi et de gentilhomme, de rassembler le Parlement, dans cette même année, pour le redressement de tous les autres griefs.

Vane, l'ennemi de Strafford, était natu-vane. rellement chargé de porter le message aux Communes dont il était membre : il vit avec une fureur secrète qu'il allait servir au triomphe de l'homme qu'il détestait. En effet, à peine eut-il lu ce qu'il avait apporté, que les esprits furent changés ; les chefs puritains se virent enlever subitement la victoire ; le message fut mis en pleine discussion, et il n'y eut plus de difficulté que sur la quotité des subsides demandés.

Strafford avait conseillé au Roi de ne spécifier aucune somme, et de déclarer qu'ils'aban-

donnait à la générosité de ses Communes (1). L'entendant parler de douze subsides, il l'avait conjuré au moins de se réduire à huit. Vane demanda les douze au nom de son maître. La discussion dura deux jours. Les avengles adulateurs du pouvoir voulaient tout ou rien. La faction puritaine s'accordait parfaitement avec eux, dans la confiance que les bons citoyens, qui étaient les plus disposés à accorder des subsides modérés, en refuseraient de si exorbitans. La cause royale allait encore être perdue par le concert des courtisans et des républicains : elle fut encore sauvée cette fois par les amis du trône et de la liberté. Glanville, par son éloquence de feu (2), électrisa les âmes; il les frappa de terreur à l'idée des remords qu'elles se préparaient, si elles manquaient cette occasion de réconcilier à jamais le Roi et les Parlemens. Hyde éclaira les esprits et les consciences sur le piége qu'on leur tendait, en voulant les faire voter par oui on par non sur la proposition absolue de Vane. Déjà ils avaient obtenu le partage de la question : on allait demander

⁽¹⁾ Rushworth. Straf. Try.

⁽²⁾ Clarendon.

successivement à la Chambre, d'abord si elle voulait accorder des subsides? ensuite comhien elle voulait en accorder? Vane demande la parole ; il dit que sa manière a toujours été de procéder franchement avec la Chambre; qu'il ne veut pas la laisser consumer son temps à des discussions oiseuses; qu'il est autorisé à déclarer que le Roi veut tout ou rien; et que si l'on offre à S. M. des subsides moindres que ceux qu'elle a demandés, elle les refusera, et verra à se pourvoir par d'autres moyens. Herbert, procureur-général, se joint au secrétaire d'Etat, et ose citer la même autorité. A l'instant toute la Chambre se lève en tumulte, sans prendre aucune résolution, et s'ajourne au lendemain. Vane et Herbert courent chez le Roi: ils lui annoncent que, si les Communes tiennent encore une séance, elles vont refuser tout subside, abolir la taxe des vaisseaux, et déclarer injuste la guerre contre l'Ecosse. Le Roi troublé, sur la seule parole de ces deux hommes (1), sans examiner le fondement de leurs assertions, sans s'instruire de ce qui s'était passé à la Chambre, sans avoir même consulté le comte de Strafford,

⁽¹⁾ Clarendon.

Court
Parlement dissous,
5 mai
1640.

envoie ordre à l'orateur de l'attendre le lendemain matin à la Chambre des Pairs, sans se présenter aux Communes, et vient lui-même, en toute hâte, prononcer la dissolution du Parlement.

Une anecdote, que nous a conservée Clarendon, dut lui suffire alors pour juger des suites qu'allait avoir cette dissolution. Sortant de la Chambre dans une profonde tristesse, il rencontra Saint-Jean, l'un des principaux paritains, qui, an lieu d'un front toujours sombre et mélancolique, offrait, pour la première fois de sa vie, un visage riant. Qu'avezvous donc? dit Saint-Jean à son collègue attristé : qu'est-ce qui vous afflige? - Ce qui afflige tous les hommes de bien, répondit Hyde; la dissolution d'un Parlement si sage, au milieu d'une confusion si grande, à laquelle lui seul pouvait remédier.—Tout est bien, répliqua le puritain avec une joie féroce, il nous faut le pire pour avoir le mieux : jamais ce Parlement n'aurait fait tout ce qu'il faut faire (1).

Perfidie de Vane. Dès le soir même le malheureux Charles, informé de tout ce qui s'était passé, fut frappé

⁽¹⁾ Clarendon, ib., p. 140.

d'un étonnement que son indignation seule pouvait égaler. Non-seulement il n'avait autorisé aucune des déclarations faites en son nom, mais au contraire, vaincu par les instances de Strafford, il avait fini par dire à Vane d'obtenir ce qu'il pourrait, ajoutant cette réflexion sensée, qu'au fond ce qui lui importait le plus, c'était de paraître avoir le vœu et l'appui de ses sujets anglais contre les rebelles d'Ecosse. Il rassembla précipitamment le Conseil, et y mit en délibération s'il ne pouvait pas revenir sur l'acte du matin, et rappeler le même Parlement : il n'était plus temps; le coup était porté ; Vane avait trahi son maître ; il avait voulu perdre le comte de Strafford, il avait plongé le Gouvernement dans la confusion.

Et les yeux de la Reine n'étaient point dessillés! et Vane restait ministre de Charles!

Le comte de Strafford espéra du moins persuader au Roi qu'il ne pouvait plus être strafford. question de tempéramens avec les Covenantaires. « Maintenant, lui dit-il, que vous » avez tout tenté pour vous les concilier, et » que tous vos efforts ont été inutiles, eux-» mêmes vous out dégagé des règles ordi-» naires : ils viennent envahir l'Angleterre ; » ils menacent nos biens et nos têtes; le salut

» public devient la loi suprême. Ne tirez ja» mais, par la suite, un exemple de ce que
» vous commande à présent la nécessité; faites
» réparation aux lois le jour où la paix sera
» rétablie : mais aujourd'hui sauvez le trône,
» sauvez-nous, réduisez par tous les moyens
» ce royaume rebelle, et faites-y passer l'ar» mée d'Irlande. » Il ne faut pas oublier ce
discours; il renferme deux monosyllabes, qui
tiendront bientôt une grande place dans la
catastrophe vers laquelle nous marchons.

L'avis que Strafford donnait au Roi n'était

Séditions en Angleterre. que trop urgent. De sinistres symptômes annoncèrent une rébellion prête à éclater en Angleterre, si celle d'Ecosse n'était pas domptée. Quatre jours après la dissolution du Parlement, des placards affichés à la bourse invitèrent les ouvriers à s'assembler, pour saccager le palais de l'archevêque Laud. Six cents forcenés allèrent, le surlendemain, assiéger Lambeth, menaçant de mettre le prélat luimême en pièces (1). Le canon braqué contre eux les dispersa; on arrêta plusieurs de leurs chefs, dont un fut pendu, puis écartelé; mais

11 Mai.

o Mai.

(1) Rushworth, Heylin, Clarendon, Hume.

pendant l'exécution même, les séditieux

coururent forcer les prisons et délivrer le reste de leurs complices. Pym et Strode dirigeaient sous main tous ces mouvemens. Londres était semé de libelles incendiaires. Les intelligences criminelles avec les Covenantaires se multipliaient chaque jour. Mille factions secrètes, unies pour renverser le gouvernement actuel, mais se disputant à qui lui succéderait, perdaient jusqu'à l'idée du danger public dans la préoccupation de leurs vues ambitieuses, ne songeaient qu'à se détruire l'une l'autre, et tenaient le Roi plongé dans une perplexité Rigueurs. mortelle. Il avait fait emprisonner quatre membres du Parlement dissous, qui, mandés au Conseil pour y être interrogés, avaient refusé de répondre. Des Shérifs qui ne voulaient pas percevoir la taxe des vaisseaux, des Aldermans de Londres qui refusaient de donner au Roi la liste des habitans en état de prêter, furent poursuivis. Le corps des marchands fut taxé à un prêt de 40,000 liv. ster. Il n'y avait plus désormais de loi que la nécessité de vaincre. Ceux qui avaient réduit le Roi à n'en pouvoir plus connaître d'autre, jouissaient de l'avoir amené à cette dangereuse extrémité. Strafford était accablé de tout ce qu'il voyait: Désespoir

21 Mais

il se rappelait ses vains efforts pour fermer au Strafford.

perfide Vane l'entrée du ministère. Il regrettait ce Parlement si imprudenment conduit et plus imprudenment dissous. Il frémissait également pour le Roi et des mesures qui étaient devenues sa seule ressource, et des périls an milieu desquels il vivait, en persistant à rester environné de traîtres. L'état de son âme était trop violent pour celui de son corps : il tomba dans les accès d'une fièvre pleurétique (1). Sa faiblesse devint telle, qu'il ne pouvait supporter d'être hors de son lit plus d'une demi-heure par jour (2). Les bons citoyens le pleurèrent, et les mauvais s'en crurent délivrés.

Il tombe mortellement malade.

Assemblée du Clergé.

Six sub-

Cependant l'assemblée du Clergé, qui, convoquée en même temps que le Parlement, lui avait survéeu, termina ses séances en votant six subsides pour le Roi. Des serviteurs dévoués, le comte de Strafford du bord de son tombeau, le parti catholique tonjours loyal, offrirent de nouveaux dons. Charles se vit encore les élémens d'une armée nombreuse, de l'argent pour entrer en campagne, et, malgré le mécontentement qu'avait excité la dernière dissolution, partout encore la grande

⁽¹⁾ Carte.

⁽²⁾ Ratclif. - Biog. Brit.

majorité du peuple auglais ressentant l'injure de son Roi, et désirant de la venger.

Le comte de Northumberland avait indiqué le rendez-vous général à Newcastle. Le lord Conways'y était rendu avec les premiers corps qu'on avait pu rassembler, pour veiller sur les Ecossais et s'opposer à leur passage. Les chefs du Covenant brûlaient d'être sur le territoire auglais; mais la plus grande partie de leurs soldats s'y refusaient, les uns craignant d'en venir aux mains avec l'armée royale, d'autres trouvant que c'était bien assez d'être en guerre avec le Roi, sans provoquer encore la nation anglaise (1). Une circonstance inattendue vint écarter cet obstacle, et Charles servit encore ses ennemis contre lui-inême.

Des grands d'Ecosse avaient invité le Roi de France à leur envoyer des troupes, pour les aider à briser le sceptre de leur Souverain légitime: des grands d'Angleterre invitèrent les généraux du Covenant à venir placer dans le cœur du royaume un nouveau foyer de révolte. Certes, le lord Saville, auteur de ce pacte criminel qu'il signa pour lui et pour ses complices, n'était pas animé par le zèle des

L'armée d'Ecosse appelée en Angleterre.

> Lord Saville.

⁽¹⁾ Heylin, Carte.

lois. L'homme que nons avons vu forcé par le cri général d'abdiquer une magistrature qu'il profanait, l'ennemi implacable de Strafford, le flatteur et la créature de Buckingham, ne pouvait pas même connaître le sentiment de la liberté : il ne songeait qu'à sa vengeance et à sa fortune. Un messager sûr lui manquait pour porter ses propositions aux rebelles: Charles, à l'instigation du seul Hamilton, fit sortir subitement de prison le lord Loudon; il fit plus, il le chargea d'une commission pour l'Ecosse. Loudon qui, de la Tour de Londres, avait négocié avec Saville, porta les offres de ce traître à Edimbourg et dans le camp de Lesly (1). Les machinations obscures de quelques individus furent représentées à l'armée écossaise comme le vœu de toute l'Angleterre. Lesly, sûr désormais de ses soldats qui se croyaient appelés, se mit en mouvement, et vint camper sur le territoire anglais. Conway, qui ne cessait d'écrire que les Ecossais n'entreraient pas, tenait tranquillement un Conseil de guerre, lorsqu'on vint lui dire que les rebelles avaient passé la Twede apprès de Newburn; que les détache-

Combat de Newburn.

Déli= Vrance de

Loudon.

Message

Saville.

Marche de Lesly.

(1) Carte.

mens trop faibles, qu'il avait chargés de défendre la rivière, étaient forcés partout, et que les soldats, voyant tomber leurs officiers, avaient jeté leurs armes pour fuir plus promptement. Brave soldat et faible commandant, Conway fut saisi de la même terreur panique qui s'était emparée deses avant-postes: il abandonna successivement Newcastle, Durham, trente lieues de terrein et des magasins immenses à Lesly, qui, croyant à peine à ses propres succès, n'osa entrer dans ces places que deux jours après qu'elles furent évacuées.

Déroute de Conway.

Strafford renaît.

Cependant le comte de Strafford, après avoir été pendant trois mois aux portes de la mort, commençait à renaître. Indigné de ne rencontrer nulle part cette vigueur avec laquelle le Roi devait être servi (1), il était monté à cheval, lorsqu'il ne pouvait pas encore marcher. Son premier projet avait été de retourner d'abord en Irlande, pour imposer silence aux malveillans, que le bruit de sa mort avait enhardis à s'y faire entendre (2). De là il voulait passer dans le nord de l'Ecosse à la tête de l'armée irlandaise, et placer ainsi les rebelles entre deux

⁽¹⁾ Clarendon.

⁽²⁾ Carte, Leland.

feux. A la veille de son départ, le comte de Northumberland avait été attaqué d'une fièvre tierce qui l'avait mis hors d'état de servir, et Charles n'avait vu que le comte de Strafford à qui il pût confier le commandement de l'armée royale.

Commande l'armée.

> C'était le 20 du mois d'août que le Roi était parti de Londres avec le nouveau général, et c'était précisément ce jour qui avait vu l'armée écossaise entrer en Angleterre. C'était le 27 qu'ils arrivaient à York, où le Roi ordonnait à Strafford de s'arrêter pour prendre quelque repos, et c'était ce même jour qui éclairait l'infâme déroute de Newburn, Charles, poursuivant sa route vers l'armée, apprit en chemin ce funeste événement. Strafford l'avait prévu : on trouve dans sa correspondance une lettre qu'il écrivait à Conway, à l'heure même on celui-ci était battu, et dans laquelle il lui reprochait avec sévérité la mollesse de sa conduite et l'imprudence de ses dispositions (1). Le Roi revint dans York. Le comte, s'occupant aussitôt de ranimer le courage des soldats, porta l'armée à Darlington, en avant du lieu où elle s'était retirée, annonça

Ranime le courage.

⁽¹⁾ Straf. Let. vol. 11.

de nouvelles levées, et donna cette place pour point de rendez-vous. On s'était attendu à une enquête sévère sur le désastre de Newburn : il sentit que le nombre des coupables serait trop grand; il chercha au contraire à déployer cette séduction qu'il savait si bien exercer pour le service de sou Roi (1). En peu de jours il posséda le respect et la confiance de l'armée, Déjà il se voyait à la tête de 17,000 hommes, avec lesquels il eût osé faire face aux 25,000 des rebelles; mais d'autres corps se préparaient à marcher au secours de la cause royale. En attendant cette réunion, Strafford ne cessait de harceler l'armée covenantaire, et soit en la tenant en échec, soit en lui ôtant toute possibilité de subsister si elle marchait en avant, même avec succès, il parvint à la rendre immobile, en attendant qu'il pût la mettre en fuite.

La présence d'un homme avait changé la face des affaires. Les rebelles craignirent de confier entièrement leur cause au sort des armes. Quelques-uns, outrés de ne voir venir à eux aucun des nombreux partisans qu'on leur avait annoncés en Angleterre, propo-

Craintes des rebelles.

⁽I) Carte.

saieut de rentrer en Ecosse, de demander la paix au Roi, et de lui envoyer l'invitation qu'ils avaient reçue de lord Saville (1): mais les chefs se rappelaient la négociation de l'année dernière; ils comptaient sur la dextérité connue d'Hamilton pour les seconder, et sur l'invincible bonté du Roi pour se dépouiller encore lui-même de ses moyens de défense.

Conseils d'Hamilton.

Négocia-

Hamilton, seul auprès de Charles, pendant que Strafford était à l'armée et le reste du Conseil à Londres, employait tout ce qu'une longue faveur et l'isolement absolu du Roi lui donnaient de moyens pour le déterminer à traiter. Charles se vit assailli de remontrances et de pétitions; une était signée par douze pairs anglais, dont dix figurèrent depuis parmi les rebelles; Pym en avait rédigé une autre qu'il avait fait souscrire par quelques factionx de la capitale, et qu'il appelait pétition de la ville de Londres. Toutes demandaient la paix avec l'Ecosse, et un Parlement pour la rétablir. La voie ainsi préparée, il en vint une des Ecossais, qui sollicitait aussi la paix, le redressement de leurs griefs, et un Parlement anglais; et Charles

Pétitions.

(1) Carte.

fut réduit à délibérer sur ces demandes avec Hamilton, Vane, et Hollaud!

Il eût été trop grossier de conseiller au Roi un Parlement, après la malheureuse conclusion du dernier. On imagina une espèce d'assemblée qui, par sa composition, pût, au premier aspect, rassurer le Roi, mais qui, au fond, ne pouvant rien terminer par ellemême, devait nécessairement finir par demander et par amener un Parlement. En fouillant dans les temps reculés de l'histoire britannique, on trouvait des espèces d'Assemblées de Notables, ou de Grands Conseils, formés de lords, de chevaliers, de gentilshommes, de bourgeois, de marchands, choisis à volonté par le Souverain (1). On partit de ces exemples, pour proposer à Charles de convoquer sous le même titre une assemblée très-différente, puisque les seuls Pairs laïques devaient la composer. Il se hâta d'adopter cet expédient, se rappelant avec confiance la conduite loyale de la Chambre haute dans le dernier Parlement. Ses conseils, c'est-àdire ses ennemis, calculaient intérieurement que, dans cette assemblée de nouvelle inven-

Projet d'une assemblée de Notables.

Formée des Pairs laiques.

⁽¹⁾ Clarendon, Carte.

tion (1), la couronne aurait les évêques de moins pour elle; que, parmi les Pairs laïques, plusieurs s'étaient déjà donnés au Covenant; et que les plus dévoués au Roi, dénués de l'ombre même d'une représentation nationale, n'oseraient jamais ni prendre sur eux aucune concession, ni se refuser à la demande d'un Parlement.

Ce fut aux approches de cette assemblée qu'Hamilton, à la suite d'une scène d'hypocrisie à peine croyable, se fit ordonner par le Roi nou-seulement d'être bien avec les Covenantaires, mais de leur offrir ses services, et de parler leur langage pour savoir leurs secrets (2). Et pendant qu'Hamilton demandait directement au Roi la permission de le trahir, le comte de Strafford employait des voies détournées pour obtenir de lui la liberté de le servir! Les places gardées, il ponyait tenir la campagne avec une armée de 25,000 anglais. Il avait de plus trois régimens écossais, qui avaient la gloire de conserver intact le dépôt de la loyauté nationale. Enfin l'armée d'Irlande, toujours sur le rivage, n'attendait pour s'embarquer qu'un ordre du

⁽¹⁾ Clarendon.

⁽²⁾ Carte, Heylin.

Roi : il s'agissait de l'obtenir. Les rebelles, ne craignant que le vice-roi d'Irlande , l'avaient peint, dans leurs derniers manifestes, comme un incendiaire, uniquement occupé de semer et d'aigrir les divisions entre le Roi et ses sujets. Strafford, en poursuivant les Ecossais, craignait de paraître céder à un ressentiment personnel, tandis que toute sa conduite était un oubli perpétuel de lui-même. Il écrivit donc à l'archevêque Laud : que le Roi dise un mot, et je ferai sortir d'ici les Ecossais plus vite qu'ils n'y sont entrés; j'en réponds sur ma tête: mais il faudrait que l'avis vint d'un autre que moi (1).

Strafford

Un instant il se crut au comble de ses désirs. Le Roi y Hamilton avait notifié aux rebelles la convocation des Pairs à York : leur réponse follement violente, jointe à leurs excessives déprédations, porta le Roi, dans son premier mouvement, à rendre au comte de Strafford la liberté d'agir. Le jour même le lord-lieutenant envoya au loyal comte d'Ormond la commission de capitaine général des troupes irlan-

consent.

daises, avec ordre de les faire passer immédia-

⁽¹⁾ Straf. Let. Clarendon , Carte , Heylin , Annales de Charles I.

Se rétracte. tement en Ecosse. Charles se rétracta dès le lendemain. Non moins prompt à trahir sa cause que Strafford à la servir, il ne put taire ses nouvelles dispositions à ceux qui l'environnaient. Ceux-ci se récrièrent sur l'effet qu'allait produire l'introduction d'une armée irlandaise, presqu'entièrement catholique. Charles sacrifia jusqu'à son sentiment intime à la volonté de ses ennemis, et Strafford, Ormond, tous ses vrais serviteurs se virent de nouveau condamnés à l'inactivité.

Convocation d'un Parlement. A ce changement en succéda un autre qui comblait la mesure. Au lieu d'appeler une armée, Charles appela un Parlement. Eclairé trop tard sur ce grand Conseil qu'on lui avait fait si subitement résondre, il sut que les Pairs destinés à le composer devaient commencer par lui demander un Parlement. Ne se sentant pas en état de les refuser, il voulut les prévenir. Au grand étonnement de tous les parfis, les writs furent expédiés pour la tenue d'un Parlement à Londres.

Ouverture du grand Conseil des Pairs, à York, 21 sept. Le grand Conseil des Pairs ne s'en tint pas moins au jour indiqué. Le Roi l'ouvrit en exposant les motifs qui lui avaient fait désirer un Parlement. Parmi tant de chagrins, celui peut-être qu'il ressentait le plus vivement était la défaveur publique qui commençait à se répandre sur une Reine, dont les conseils imprudens n'étaient redoutables que pour son époux. Dans l'espoir de faire chérir celle qui lui était si chère, il déclara que c'était elle qui l'avait ardemment sollicité de recourir à un Parlement. Mais avant que les représentans de la nation pussent s'assembler, un long intervalle était nécessaire. Jusque-là quel parti fallait-il prendre à l'égard des rebelles? Par quels moyens faire subsister l'armée qui défendait contre eux l'Angleterre déjà envahie? Telles étaient les deux questions sur lesquelles il demandait l'avis des Pairs du royaume.

Les Pairs, dès le premier jour, arrêtèrent qu'il fallait négocier, et que seize d'entre eux seraient nommés commissaires pour couférer avec les Ecossais. On daigna laisser au Roi le choix des commissaires : mais il fut instamment supplié, c'est-à-dire sévèrement averti de ne choisir personne qui, étant défavorable aux yeux des Ecossais, pût compromettre le succès du traité. Ce malheureux Prince chercha, parmi les lords présens, ceux qui lui étaient le moins attachés, ceux qui haïssaient

Résolution de traiter.

Commissaires du Roi. le plus son fidèle ministre, pour leur abandonner ses intérêts et ses amis.

La seconde question fat décidée le lendemain. Le comte de Strafford, qu'on n'avait pas pu exclure du Conseil des Pairs, déclara que 200,000 livres sterling étaient nécessaires pour payer l'armée et pour sauver l'Angleterre. Il proposa qu'à l'instant même les Pairs écrivissent à la ville de Londres, pour l'engager à prêter cette somme au Roi, en se portant tous solidairement pour caution. Il eut encore assez d'ascendant pour faire agréer sa proposition.

Commissaires Ecossais.

Conférences de Ripon, roctob.

Les Ecossais nommèrent leurs commissaires, à la tête desquels était encore Loudon (1); et les conférences, qui avaient dû se tenir à York, s'ouvrirent à Ripon. A la première entrevue, on découvrit que lord Saville, sur la lettre qu'il avait envoyée aux Ecossais, pour les inviter à entrer en Augleterre, avait contrefait les signatures des sept Pairs anglais : tels étaient les ennemis de Strafford.

(1) Les autres étaient le comte de Dunferlin; les chevaliers Patrice Hepburne, et Will. Douglas; Alexandre Wedderburn, Alexandre Henderson, Jean Smith, et Archibald Johnston. (Rushworth.)

Le début des commissaires écossais annonçait tant de discussions, que le Roi, pour hâter du moins le terme, en rapprochant les communications, donna ordre à tous les membres du congrès de se transporter près de lui, dans York. Les Ecossais refusèrent d'obéir; ils alléguèrent (1) qu'en entrant dans York, ils se mettraient à la merci d'une armée commandée par le comte de Strafford, leur ennemi principal, et celui contre lequel ils dirigeaient le traité actuel. Le Roi céda, et Ripon continua d'être le lieu des conférences, ainsi que le théâtre des trahisons.

La première condition exigée par les covenantaires, fut que le Roi, jusqu'à la conclusion d'une paix définitive, leur accordât 40,000 livres sterling par mois. Charles proposa que de part et d'autre les armées fussent congédiées: les rebelles insistèrent pour garder la leur, et pour que le Roi soldât les troupes qu'ils avaient levées contre lui. Le comte de Strafford ne put tenir à une audace si scandaleuse. Ayant plus de vigueur à lui seul que le Roi et tout le Conseil ensemble (2), il alla demander à Charles la permission de pour-

8 octob.

Strafford veut la guerre,

⁽¹⁾ Rusworth, p. 1293. (2) Hume.

suivre la guerre à outrance (1). Avec ce génie prophétique(2), qui n'appartient qu'aux hommes privilégiés, il traça sous les yeux du monarque effrayé le cercle des malheurs qu'il se condamnait lai-même à parcourir, et l'abîme qui l'attendait au dernier terme, si, reniaut ainsi la justice de sa propre cause, il la dépouillait chaque jour et du respect qu'elle devait inspirer, et de la force dont elle pouvait se servir. Dût le sort des armes lui être contraire, dût son armée être anéantie, quel plus grand mal pourraient donc lui faire alors les rebelles, que celui qu'ils méditaient aujourd'hui? Leurs victoires ne seraient pas même anssi funestes que leurs traités : il y aurait de moins la dégradation volontaire; le malheur serait illustre, et le courage aurait d'avance ennobli l'infortune.

Prédit au Roi ses malheurs.

> Mais voulant montrer au Roi combien la guerre avait de chances favorables pour lui, Strafford fit, sans l'en prévenir, des dispositions secrètes pour attaquer une division des troupes de Lesly, postée dans l'évêché de Durham. Dignement secondé par la valeur

Remporte une victoire.

(1) Heylin.

⁽²⁾ General History of Modern Europe, vol. III, page 268.

du major Smith, il réussit complétement : les rebelles furent battus, tués on dispersés; tous leurs officiers furent faits prisonniers, et il parut manifeste que l'Angleterre serait promptement délivrée des bandes covenantaires, si elles étaient poursuivies aussi vigoureusement que le voulait Strafford (1). Les chefs des rebelles tremblèrent. Lesly et Loudon jetèrent les hauts cris contre l'incendiaire vice-roi d'Irlande; ils prétendirent que c'était violer la foi publique, que de livrer un combat pendant qu'une négociation était ouverte. Cependant c'étaient les commissaires écossais eux-mêmes, qui avaient rejeté toute idée de cessation d'armes, jusqu'après l'instant où leur première demande serait obtenue (2). Mais ce qui dut surprendre, c'est que les commissaires anglais, les hommes du Roi, se trouvèrent offensés par la victoire que l'armée royale avait remportée. Quelques-uns faisaient, en tout, cause missaires, commune avec les Ecossais; aux yeux des autres, il suffisait que Strafford fût le vainqueur, pour que la victoire devint odieuse. On aimait mieux perdre l'Etat, que de le voir

Le Roi trahi par ses com-

⁽¹⁾ Clarendon, liv. 2, etc.

⁽²⁾ Rushworth.

sauver par l'homme qu'on détestait ou qu'on enviait. Il y avait peu de ces commissaires royaux auxquels le comte de Rothes osât dire:
Nous voulons perdre l'appui du trône pour anéantir la royauté; mais il disait à tous:
Nous voulons vous délivrer de votre enuemi, pour vous faire ministre à sa place. Et tous le croyaient, tous étaient corrompus par ce seul mot. La passion et l'ineptie, dit Clarendon, firent bien plus de mal que tout le pouvoir et toute la méchanceté de ceux qui voulaient déterminément le trouble (1).

Ce qu'on ne peut pas concevoir, c'est que le Roi, ne se fiant à personne autant qu'à Strafford, et outré contre ses commissaires qui appartenaient plus à ses ennemis qu'à lui, céda aux volontés de ses commissaires, en-

(1) Le cardinal de Retz n'était certainement pas un modèle de probité ni de désintéressement: mais excepté le président Molé, et quelques autres dignes d'être nommés avec lui, quel grand personnage, à cette époque, avait sincèrement en vue le bien public? Le cardinal avait la conscience de parti, qui en est tonjours une. Couvert de dignités éminentes, qu'il savait très-bien apprécier, il avait un intérêt réel à ce qu'il n'arrivât pas un bouleversement général qui les lui cût ravies. Il avait enfin un esprit supérieur, auquel il faut toujours bien en revenir quand la méchaîna le zèle de Strafford, et lui fit défense de poursuivre sa victoire. C'était encore trop peu : le comte eut la douleur de voir disperser, par un ordre absolu de Charles, cette superbe armée d'Irlande, l'espoir de tous les bons citoyens, la terreur des traîtres et des rebelles; qui pouvait, en cinq quarts d'heure, être transportée en Ecosse; qui, depuis trois mois, attendait le signal du départ, et dont la levée, l'habillement et les magasins, avaient déjà coûté à l'Irlande 204,057 livres sterl. (1). La moitié fut licenciée, et, dans la crainte que ce qui restait n'eût trop bonne volonté, on diminua sa paie d'un quart.

Il défend à Strafford de vaincre.

Enfin le Roi consentit à solder les troupes des rebelles. Peu s'en fallut que les Commis- 16 Oct. saires n'allouassent 50,000 livres sterl. par mois à Lesly pour son armée, en réduisant

diocrité a épuisé toutes-ses épargues, et la sottise parcouru toutes ses bévues. Il ne tint qu'à la Cour de l'avoir. La Princesse palatine, qui avait tout à la fois probité, discernement, amour du bien, y fit tout ce qu'elle put. Elle finit par mander au cardinal: Ils aimeraient mieux voir la maison tomber tout entière, que de vous laisser y mettre une pierre pour la réparer.

(1) Carte, Vie d'Ormond, vol. I, p. 105.

Traité préliminaire de Ripon, 26 octob. le Roi à 50.000 : ils se firent valoir pour avoir établi l'égalité entre le Souverain et ses sujets révoltés. Bientôt un traité provisoire fut conclu par les Commissaires à Ripon, et signé par le Roi à York. Le premier article établissait une suspension d'armes. Les deux armées devaient rester dans leurs positions respectives, sans pouvoir ni remuer, ni s'augmenter. La somme promise aux Ecossais fut hypothéquée sur les provinces dont ils étaient actuellement en possession; mais les habitans, au lieu d'être ranconnés arbitrairement par les rebelles, furent appelés, par des officiers du Roi, à des contributions réglées, avec promesse d'être dédommagés. Dans ce seul soulagement, obtenu pour une partie souffrante de son peuple, Charles trouvait la compensation de tout ce que le traité avait d'amer pour lui (1). Les articles préliminaires ainsi réglés, les

Commissaires royaux, de concert avec ceux d'Ecosse, demandèrent que la discussion du traité definitif fût trausférée à Londres. Charles, ne songeaut pas qu'il allait se mettre à la merci

ne songeant pas qu'il allait se mettre à la merci de ses ennemis, accorda cette demande comme les autres , laissant le malheureux Strafford

Retour du Roi à Londres.

(1) Rushworth.

désolé, à la tête d'une armée que des officiers principaux désertaient tous les jours, les uns pour être électeurs, les autres parce qu'ils étaient élus pour le Parlement qui allait se tenir.

Il devenait impossible de sauver le Roi malgré lui. Le comte de Strafford, depuis longtemps rassasié d'emplois publics (1), et ne pouvant plus même espérer la récompense de ses sacrifices, demanda sa retraite. Charles, effrayé à la seule idée de le perdre , employa, pour le retenir, des moyens qui ne pouvaient manquer leur effet sur un cœur tel que celui de Strafford. Il lui demanda s'il n'était donc Le Roi le plus son ami, et s'il voulait l'abandonner sans défense au Parlement orageux qui se préparait. Il contracta des engagemens solennels avec lui. Le monarque et le ministre devaient désormais être intimement unis dans leurs conseils comme pour leur défense réciproques, et Charles adressa au comte ces mots, qu'on ne répète plus sans frissonner : Le Parlement n'ôtera pas un cheveu de votre tête (2). Certes, c'était du fond de son cœur qu'il les proférait. La nature, en formant le caractère de cet iu-

Strafford demande

⁽¹⁾ Clarendon.

⁽²⁾ Nelson, vol. II.

fortuné Prince, l'avait composé d'un mélange si singulier, il y avait dans ses vertus quelque chose de si faible, et dans ses faiblesses quelque chose de si intéressant, qu'il était également impossible de le servir et de le quitter.

Long
Parlement.

Le Long Parlement d'Angleterre est tellement connu, on y a été si cruellement rappelé pendant ces dernières années, qu'ici les détails deviennent superflus.

Son ouverture, 3 nov. 1640.

Le 3 novembre 1640 s'ouvrit cette assemblée, qui devait, hélas! être surpassée un jour, mais qui était condamnée à donner la première un exemple horrible. Les presbytériens étaient parvenus à remplir le plus grand nombre des places. Rien qu'en apprenant les élections, Charles avait dû regretter avec plus d'amertume que jamais le dernier Parlement qu'il avait dissous. En parcourant celui du jour, il n'y rencontrait plus ancun membre qui lui fût absolument dévoué : il voyait partout, autour de lui, ou des ennemis implacables et de criminels conspirateurs, tels que Pym et Saint-Jean; on des hommes estimés pour leur science et pour leurs mœurs, tels que Hollis et Hampden, mais exaltés par le fanatisme de la liberté, et capables de se précipiter par passion dans ce que les autres feraient par crime; ou, ce

qui lui paraissait peut-être le plus redoutable, des hommes exempts de tout reproche, non moins distingués par leur raison que par leur vertu, amis de la monarchie et du monarque, mais amis sévères, fatigués des convulsions que produisent toujours des pouvoirs indéterminés, et résolus d'y mettre un terme en soumettant le sceptre lui-même à l'empire de la loi : de ce nombre étaient Digby, Culpeper, Bagshaw, Waller, Dearing, Palmer (1), surtout Hyde et Falkland, noms qu'on ne prononce qu'avec le recueillement du respect.

Mais celui qui s'annonçait pour le chef principal de la faction puritaine, et pour le plus dangereux rival de l'autorité souveraine, était le fameux Pym, qui va jouer un trop grand rôle pour que nous ne nous arrêtions pas un instant sur son caractère. Les historiens nous l'ont diversement tracé, selon l'esprit différent qui les animait. Rapin Thoiras, qui ne connaissait guère d'autre vertu que celle d'être presbytérien et d'être révolté, nous a donné Pym pour homme de génie et pour homme de bien tout à la fois. L'indulgent Clarendon, qui, dans le début du Long Parlement, avait

Pym, chef du parti puritain.

⁽¹⁾ Ann. of Charles I.

souvent voté avec Pym, vante l'esprit de ce conjuré, en se taisant sur son cœur et sur sa morale. Hume, attaché particulièrement au caractère d'impartialité, cite d'abord sur Pym des jugemens contradictoires, sans paraître se décider entre eux ; mais le moment vient où il est forcé de lui reconnaître, pour trait distinctif, la plus basse hypocrisie. Carte est colui qui nous l'a peint avec le plus de détail, de force et de vérité (1).

Sa vic et

Né de parens obscurs, élevé dans le métier caractère, de praticien, Pym, inconnu jusques-là, eut le bonheur d'être utile au comte de Bedford, dans quelques affaires privées de ce lord. Le comte devint son protecteur; il le produisit dans le monde, et lui donna constamment la place de membre pour le bourg de Tavistock dans la Chambre des Communes. Pym y acquit une grande expérience des affaires, une élocution facile, et une connaissance rare de la tactique parlementaire. Un emploi qu'il cut dans l'Echiquier, lui procura un nouveau genre d'instruction : mais tous ces dons de la nature et du travail furent bientôt corrompus par l'usage qu'il en fit. Séditieux, arrogant,

⁽¹⁾ Hist. génér. d'Anglet.

avare, cruel, il feignit d'embrasser le puritanisme, qui lui offrait le plus de moyens de satisfaire ces différentes passions. Sous l'extérieur austère, et sous le jargon mystique, qui caractérisaient cette secte, il cachait une âme sans principes et une dépravation sans bornes. Nul homme ne fut jamais plus dégagé de tous les freins que peuvent imposer la religion, la vertu et l'honneur. Après avoir consumé par la débauche ce qu'il avait amassé par la corruption, il ne connut plus d'autre ressource, pour s'enrichir, que le bouleversement de l'Eglise et de l'Etat, et l'instant vint où il ne rougit pas de se faire assigner une portion des domaines royaux, indépendamment des sonimes énormes qu'il s'était fait donner par le Parlement (1). Tel était l'homme que Charles et Strafford avaient à combattre.

Le Roi, en ouvrant la session, annonça qu'il venait s'abandonner à l'affection de son peuple, et à la fidélité de ceux qui le représentaient; que l'expulsion des rebelles et le redressement des griefs, étaient le double objet pour lequel il avait convoqué un Parlement. A peine s'était - il retiré, que les

Discours du Roi.

⁽I) Carte.

Remontrance.

Communes avaient résolu, d'une voix unanime, une remontrance générale sur l'état du rovaume.

Motion SILL l'Irlande.

Les opinions ne se réunirent pas de même sur une seconde mesure proposée par Pym. Il demanda que la Chambre entière se formât en comité général, pour prendre en considération les affaires d'Irlande. C'était, en apparence, quelque chose de bizarre, que d'appeler l'attention des Communes anglaises sur les affaires d'un royaume étranger, de préférence à celles de leur propre patrie : mais cette singularité n'était que trop aisée à expliquer.

A l'instant où les séditieux avaient formé le complot d'anéantir la constitution, sous prétexte de l'épurer, tous s'étaient dit que le comte de Strafford était le plus grand, s'il n'était pas l'insurmontable obstacle à leurs Projet de projets : tons avaient résolu de s'en défaire à quelque prix que ce fût. C'était sans doute un hommage singulier pour le génie et la vertu de Strafford, que trois factions parvenues à sonlever trois royaumes, et à qui un seul homme en imposait tellement, qu'elles se regardaient comme perdues, si elles ne commençaient pas par le perdre lui-même. Les

perdre Strafford. Ecossais s'étaient déjà constitués publiquement ses accusateurs. En Irlande, les presbytériens travaillaient, avec un succès que nous apprécierons bientôt, à transformer les panégyristes reconnaissans du vice-roi en calomniateurs ingrats. En Angleterre, Pym se disposait à frapper le grand coup, à porter devant les Pairs une accusation en forme contre le lord-lieutenant d'Irlande. C'était sur ce dernier théâtre qu'il devait trouver des prétextes à ses dénonciations, et c'était pour leur préparer la voie, qu'après s'être concerté avec les chefs puritains des trois royaumes, il demandait aux Communes anglaises de mettre en délibération l'état présent de l'Irlande.

Son but était trop apparent pour échapper aux regards de ses collègues. Tous ceux qui ne voulaient rien que le rétablissement de la vraie constitution, et le retour des Parlemens, voyaient dans le comte de Strafford un appui bien plus qu'un ennemi, et s'opposèrent à la proposition: ils balancèrent tellement l'ascendant de Pym, qu'il ne l'emporta que de treize voix (1); mais il l'emporta.

Ce qui se passait en Irlande peut à peine se

^{(1) 165} contre 152. Straf. Trial. Cart.

Manœuvres en Irlande.

concevoir. On se rappelle cet enthousiasme si loval du Parlement irlandais au mois de janvier de cette année; cette profusion de subsides, de bénédictions, de promesses; en un mot ces hommages solennels, unanimes et non provoqués, votés au milieu des transports pour le Roi et son représentant. Au mois de juin, les mêmes dispositions subsistaient encore; et lorsque sir Georges Ratcliff demanda aux Communes la permission d'aller rejoindre le comte en Angleterre, elles le chargèrent de lui porter de nouveaux témoignages du respect et de l'affection du peuple irlandais. Sir Robuck Lynch fut convert des applaudissemens de toute la Chambre, pour avoir appliqué au vice-roi ce passage latin, dont on ne peut se flatter de rendre toute la précision : - Il administre nos affaires avec le même zèle qu'on met à ses affaires personnelles, avec la prudence qu'on apporte à celles d'autrui, avec la religion que l'on doit à celles du public (1).

Parle- An mois d'octobre une nouvelle session ment pour le même Parlement, et tout

⁽¹⁾ Resnostras administrat tàm diligenter ut proprias, tàm cautè ut alienas, tàm religiosè ut publicas. Carte.

changea. Alors Conway avait été mis en déroute à Newburn, Strafford était impuissant près d'York, Charles s'était livré lui-même à Ripon. Des émissaires de Londres et d'Edimbourg étaient à Dublin, promettant, menacant, appelant exclusivement du nom de Nation les rebelles d'Ecosse et d'Angleterre, et sollicitant la Nation irlandaise de se joindre aux deux autres pour le rétablissement de la foi et de la liberté. Les partisans de la religion anglicane furent plus difficilement ébranlés : mais les presbytériens qui frémissaient de se voir enchaînés depuis sept ans; plusieurs Catholiques, à qui la liberté de conscience ne suffisait pas, et qui voulaient que leur culte dominât comme leur nombre; des coupables punis, des orgueilleux offensés par le viceroi; tous ceux qui, ayant quelque chose à recouvrer ou à gagner, n'étaient pas retenus par l'empire du devoir et de la raison, entrèrent dans la ligue par mille motifs différens, ou même opposés. Ces Communes, qui avaient offert au Roi leurs vies et leurs biens, révoquèrent presque en entier trois subsides sur les quatre qu'elles avaient accordés. Ces Communes, qui n'avaient pas trouvé de termes assez forts pour exprimer le bonheur dont les

Changement des Communes. Elles accusent Strafford. avait comblées l'administration de Strafford, l'accusèrent d'avoir été le tyran de l'Irlande, nommèrent un comité pour rédiger des griefs, et un des membres les plus ardens de ce comité fut ce même sir Robuck Lynch, qui, quatre mois auparavant, se faisait applaudir pour les louanges qu'il prodiguait au vice-roi.

On rougit pour la raison humaine des premiers chefs d'accusation que produisirent les commissaires, tous presbytériens forcenés ou papistes fanatiques. Ces griefs insupportables, sous lesquels gémissait la nation irlandaise, ces crimes énormes du tyran qui l'avait asservie, consistaient dans quatre lois dictées arbitrairement, au mépris de la liberté parlementaire: l'une ordonnant de se vêtir à l'anglaise; les trois autres défendant de brûler le blé dans la paille, d'attacher la charrue à la queue des bœufs pour labourer, et d'écorcher les brebis vivantes (1).

On sentit cependant qu'il faudrait en Angleterre des délits d'une autre espèce, pour motiver une accusation publique. Le comité fit un autre travail : on reçut des instructions

⁽¹⁾ Carte. Leland.

de deux agens que l'on avait envoyés à Londres, et, le lendemain même du jour où Pyni avait fait sa motion dans les Communes anglaises, une nouvelle dénonciation se produisit dans les Communes d'Irlande, Celle-ci était plus sérieuse; mais il semblait qu'on eût pris à tâche de chercher tout le bien que Strafford avait procuré à l'Irlande, pour l'accuser d'avoir fait tout le mal directement contraire. Ainsi, un des délits portés à la charge de celui qui avait créé les manufactures, délivré les ports, et centuplé la marine d'Irlande, était la chute totale du commerce en Irlande (1).

Un tel acte n'était guères propre à subir l'épreuve de la discussion. Un membre du comité le proposa subitement aux Communes, qui n'avaient point été averties. Des cris confus demandèrent, ou plutôt commandèrent la rédaction par écrit à l'instant même, puis surle-champ les trois lectures, puis la délibéra- Violences tion séance tenante. En vain quelques membres incorruptibles réclamèrent; en vain un des personnages les plus respectables des Communes se tint, pendant une heure, debout,

⁽¹⁾ Carte. Straf. Try.

immobile au milieu des clameurs, et persistant à vouloir être entendu : toutes les motions furent emportées de vive force, et l'on obligea l'orateur de la Chambre de recueillir les suffrages au sein de ce désordre effrayant (1). Il voulait mettre aux voix, l'un après l'autre, chaque chef d'accusation; on lui cria: Tous à la fois, par oui ou par non. On tint la question pour posée, la majorité pour obtenue, le décret pour prononcé, et ce fut avec ces formes que Strafford se trouva accusé d'avoir détruit la liberté parlementaire. Aussitôt on envoya demander au député Wandersford la permission de nommer un comité, chargé de porter au Roi l'acte d'accusation. En attendant sa réponse, on nomma les commissaires; en recevant son refus, on les fit partir (2). Wandersford recourut à l'arme, alors impuissante, de la prorogation. Le mal était fait; les Communes irlandaises s'étaient portées pour dénonciatrices; elles laissaient derrière elles un comité chargé de suivre la dénonciation; Pym n'avait plus rien à demander à l'Irlande; ce n'était plus qu'au Parlement anglais qu'il avait affaire.

⁽¹⁾ Carte. Leland.

⁽²⁾ Ibid.

On doit cette justice à la Chambre des Pairs irlandais, qu'ayant, en général, bien moins à se louer de Strafford que les Communes, elle refusa cependant avec indignation de s'associer à leur ingratitude, et de se ranger parmi les accusateurs du vice-roi. Lord Dillon et le comte d'Ormond parlèrent avec une noblesse et une générosité, à laquelle la grande majorité de leurs Pairs s'empressa de s'unir (1). Le Roi en remercia la Chambre avec une effusion qui peignait tout ce que son cœur était pour le comte de Strafford; mais à peine le Parlement fut-il séparé, que sept ou huit lords imaginèrent d'en choisir un d'entre eux, qui osa se dire, à Londres, envoyé de la Chambre haute d'Irlande. Il se joignit à Bellew et à Cashel, envoyés des Communes, et Pym les appela collectivement : les députés du Parlement d'Irlande.

Générosité des Pairs.

Pendant que tout ceci se passait dans les deux Parlemens, le comte de Strafford était à la tête de son armée dans le nord de l'Angleterre, veillant sur les mouvemens du dehors comme sur ceux de l'intérieur, et travaillant, chaque heure du jour, à rendre ses troupes

Strafford averti du danger.

⁽¹⁾ Vie d'Ormond.

plus étroitement attachées à la cause royale. Des lettres de Londres, parties du sein même des Communes, l'avertirent de la motion faite par Pym. Compagnons, amis, parens, et plus que tous une femme chérie, qu'il avait épousée en troisièmes noces, le conjurèrent aussitôt ou de se retirer en pays étranger, ou de se faire un rempart de l'affection des troupes, soit en Irlande, soit en Angleterre, mais surtout de n'approcher ni du Parlement, ni même de Londres (1).

Court à Londres. Strafford courut à l'un et à l'autre. Tous les historiens l'accusent d'imprudence (2); mais n'est-il pas téméraire de prononcer ainsi sur ce que doit faire un grand homme injustement accusé? Pour juger sa conduite, ne faut-il pas éprouver ses mouvemens? L'idée de déserter son innocence ne peut-elle donc pas lui paraître plus insupportable que celle d'affronter sa perte? et parmi toutes ces espérances qui bercent l'homme malheureux jusqu'au dernier instant, pourquoi celle de trouver des juges intègres abandonnerait-elle, la première, le cœur des innocens, dans un

⁽¹⁾ Nelson. Carte. Straf. Trial.

⁽²⁾ Clarendon. Heylin. Carte.

pays qui a des lois? Mais il ne s'agissait pas seulement pour Strafford de s'abandonner luimême; il s'agissait d'abandonner la cause du Roi, dont il était l'espoir, et qu'il croyait, plus que jamais, pouvoir servir efficacement. Il était parvenu à acquérir la conviction entière d'un complot tramé entre les chefs presbytériens du Parlement et les covenantaires d'Ecosse, dont le résultat avait été l'invasion de l'Angleterre. Il pouvait désormais alléguer des preuves irrésistibles de trahison contre le comte de Rothe, les lords Saville et Kimbolton, Pym, Strode, et leurs complices. Muni de ces armes, également propres et à le défendre de ses ennemis, et à attaquer ceux du Roi, le comte de Strafford ne crut pas pouvoir balancer.

C'était le 6 novembre que la résolution des Communes sur les affaires d'Irlande avait passé. Le 11, Strafford arrivait à Londres à la pointe du jour; à trois heures après midi il était à la Chambre des Pairs; à trois heures et demie il voyait entrer Pym qui, suivi d'une députation nombreuse, venait, à la barre de la Chambre haute, accuser le comte de Straf- Strafford ford de trahison au nom des Communes, et trahison.

demander qu'il fût, à l'heure même, conduit en prison.

La première idée qui se présente, c'est que sans doute Pym était muni dès long-temps d'un acte d'accusation artificieusement concerté entre les principaux factieux? Non, rien n'était encore arrêté entre eux, que la réso-Intion de perdre l'ami et l'appui du Roi. Ses crimes n'étaient pas encore inventés. Le matin Pyni ne savait encore rien, si ce n'est que Strafford était arrivé, et qu'il ne fallait pas que Strafford eût le temps de se faire entendre. Il avait couru aux Communes, avait fait fermer les portes, et déposer les cless sur la table (1) : puis , après un torrent de déclamations vagues, de comparaisons mystiques, d'invectives atroces, et contre le gouvernement en général, et spécialement contre le vice-roi d'Irlande, il avait conclu que le comte de Strafford était la fontaine, d'où avaient coulé sur le royanme les eaux d'amertume dont il était abreuvé; qu'autrefois le plus grand défenseur des lois, il en était devenu le plus grand ennemi; qu'il fallait chercher un remède proportionné au mal, et aviser

Pym , dénonciateur.

(1) Heylin, Carte. Hume, etc.

aux moyens d'anéantir sur-le-champ l'influence d'un tel homme sur les conseils du Roi (1).

Un chevalier Clotworthy, immoral et fougueux aventurier, né en Irlande, inconnu en Angleterre, porté par la cabale à une place dans le Parlement Anglais, pour v jouer le rôle de sycophante contre le lord-lieutenant, s'était levé après Pym, et l'avait fait paraître modéré, en s'abandounant lui-même aux accès d'une fureur vraiment insensée contre le vice-roi. Enfin, après quelques heures d'invectives et d'imprécations, il avait été résolu par acclamation, qu'une accusation serait portée par les Communes contre le comte de Strafford, pour haute trahison et autres crimes ; que cette accusation serait annoncée surle-champ à la Chambre des Pairs, et que ceuxci seraient requis de l'exclure immédiatement de tous les Conseils, et de le mettre en état

Un seul homme avait eu le courage de s'opposer à la violence de ce torrent. Un site de homme que des divisions privées avaient rendu ennemi de Strafford, mais que sa vertu

Fareur de Clotworthy.

d'arrestation.

⁽¹⁾ Heylin. Carte. Hume. etc.

rendait encore plus ennemi de l'injustice, Falkland avait élevé la voix en faveur de celui qu'il haïssait. Il avait conjuré la Chambre de ne pas dégrader ainsi son caractère, en décrétant tumultuairement une accusation aussi grave. Quelques voix, enhardies par la sienne. avaient exprimé des doutes et sur la vérité des allégations jetées en avant sans preuves, et sur la possibilité, quand même elles seraient prouvées, de les ériger en crimes de haute trahison. Pym, se croyant dégagé de toute pudeur au milieu d'esprits exaltés par la passion, ou glacés par la terreur, avait répondu : « Que dans le fait, si le comte de » Strafford parlait encore une fois au Roi, il » pouvait, avec l'immensité de son crédit et » de ses talens, renverser tout ce qui était projeté contre lui; et qu'en principe la dé-» lation était une vertu des représentans du » peuple ; qu'ils étaient accusateurs et non pas » juges; que c'était à ceux qui jugeaient à » chercher et à peser les prenves; qu'il leur » suffisait à eux de poser des délits. » Effroyable principe, qui n'était donc pas nouveau quand il s'est produit de nos jours (1); qui

⁽¹⁾ Voyez si, en France, le fameux Mirabeau n'a pas répété Pym, presque mot pour mot, dans sa dé-

dispense de morale les gardiens des lois; qui fait de la calomnie un de leurs devoirs, de l'impunité un de leurs droits, et qui met le repos et la liberté de plusieurs millions d'hommes à la merci de la cruauté, de la folie et de la corruption d'un seul de leurs représentans.

Cependant cette réponse avait d'autant plus satisfait les faibles, qu'elle avait encore enflammé les méchans. La résolution décrétée avait été maintenue, les portes fatales s'étaient ouvertes, et Pym, au milieu des flots de ses partisans, avait été à la rencontre de Strafford dans la Chambre des Lords.

Ce n'est pas sans une profonde douleur qu'on peut se retracer le tableau qu'offrit alors cette Cour suprême, ce double tribunal de l'honneur et de la justice, la Chambre des Pairs Britanniques. Pym avait rempli sa mission, et s'était retiré. Le comte de Strafford était debout, demandant la parole. Des cris confus s'élèvent du milieu de ses Pairs, qui lui ordonnent de sortir. Il déclare qu'il a le droit d'être entendu, et qu'il ne sortira qu'après l'avoir été. Pendant un moment de silence,

nonciation contre le loyal, l'intègre, le courageux comte de Saint-Priest, alors ministre d'état.

qu'il obtient avec peine, il exprime et son indignation et son mépris pour une calomnie aussi grossière que celle qu'on a osé produire devant la Chambre. Il en appelle à sa vie entière. Il provoque et défie l'examen le plus rigoureux, mais réclame sa liberté jusqu'à ce qu'on ait allégué contre lui quelque délit. Il avertit les lords qu'ils vont prononcer sur leur propre sort autant que sur le sien. Il les invite à bien peser ce qu'ils deviendront euxmêmes le jour où, sur une imputation générale, et sans être chargé d'aucun fait particulier, un Pair du royaume aura été jeté dans les fers. Après ce peu de mots il sort de la Chambre.

Le comte de Strafford est arrêté. A peine était-il sorti, et déjà les lords avaient résolu que le comte de Strafford serait mis sous la garde de l'huissier de la Chambre, pour y rester jusqu'à ce que les Communes eussent produit les charges qu'elles avaient annoncées. On le fait rentrer. Le premier personnage des trois royaumes, cet homme si grand par les honneurs et les emplois accumulés sur sa tête, mais bien plus grand encore par lui-même (1), le comte de Strafford

⁽¹⁾ Great from his honours and preferments, but

reçoit l'ordre de se mettre à genoux pour entendre de la bouche du garde des sceaux l'arrêté qui le privait de sa liberté. L'huissier s'empare aussitôt de sa personne. Pym, introduit dans la Chambre haute, est instruit de ce qui vient d'être décidé, et reporte en triomphe aux Communes ce premier succès. Les Pairs méritèrent dans ce moment le sort que leur réservait Cromwel.

Cette première et grande victoire une fois obtenue, les chefs des Communes se crurent assurés de toutes les autres: mais pour que rien n'arrêtât le cours de leurs couquêtes, ils résolurent de ne pas laisser respirer un instant ni la nation, qu'il s'agissait d'entraîner, ni le Roi, que les plus modérés voulaient soumettre, et que les autres voulaient dépouiller. Ils conçurent un système de terreur qu'ils étendirent sur toute la surface du royaume. On vit d'un côté l'amour du bien mêlé avec son exagération, de l'autre des projets louables cachant des intentions criminelles; et souvent, dans ce début, l'homme vertueux dut se réunir avec le scélérat hypocrite, pour

Opérations des Communes.

> Système de terreur.

much greater from himself. Stranger's Biog., vol. II, p. 138.

arriver ensemble à une opération dont chacun se proposait un fruit bien différent. Certes la triennalité des Parlemens, l'inamovibilité des juges, la suppression des taxes et des Cours illégales, celle des ordres et des emprisonuemens arbitraires, la comptabilité du trésor de l'Etat, la responsabilité des agens du pouvoir, étaient autant d'actes de saine politique et de stricte justice, autant de véritables bienfaits publics, et, même aujourd'hui, ce serait un reproche à la mémoire des Falkland , des Hyde , des Digby , s'ils n'y enssent pas concouru. Mais donner aux institutions nouvelles un effet rétroactif; punir de n'avoir pas observé des lois qui n'existaient pas encore; imaginer une classe de délinquans, sans vouloir jamais définir ce mot, afin d'en effrayer tons cenx que l'on pouvait craindre, et de l'appliquer à tous ceux qu'on voulait perdre ; renverser l'Eglise nationale ; attaquer les magistratures régulières; exelure le Roi du gouvernement; être tout à la fois législateurs, accusateurs et juges ; anéautir jusqu'à la liberté des suffrages , et jusqu'à celle des élections ; c'était dès-lors établir une tyrannie plus odiense mille sois que ce pouvoir absolu, mais mitigé, contre lequel on prétendait s'armer. Or le *long Parlement* fit tout cela presqu'en naissant.

Windebank, secrétaire d'État, Fynch, garde des sceaux, chargés de trahison, s'enfuirent l'un en France et l'autre en Hollande. Dès les premiers jours de la session, le jugement rendu contre Hampden pour la taxe des vaisseaux avait été annullé: on avait cassé de même celui rendu contre Bestwick, Burton, et autres fabricateurs de libelles. Pour le premier cas, c'était une justice; pour le second, c'était un scandale. Ce scandale augmenta, lorsqu'on vit ces calomniateurs séditieux portés en triomphe au Parlement, dont ils recurent les félicitations. Il fut à son comble, lorsqu'après avoir accusé les juges du banc du Roi, on alla, en pleine audience, arracher Berkley de son siége , pour le traîner en prison. Tous les membre du Conseil, tous les magistrats, tous les officiers civils et militaires du royaume, menacés d'être traités en délinguans pour avoir obéi au Roi, ne se virent plus d'autre ressource , pour acheter leur salut et leur repos, que la démission, l'inaction ou la perfidie. Toutes les parties du gouvernement exécutif furent distribuées entre d'innombrables comités, formés dans le sein du corps législatif. A chaque usurpation, faite ou à faire, on voyait arriver des adresses yraies ou fausses, qui la ratifiaient ou la sollicitaient au nom da peuple. Quelques membres des Conimunes gênaient encore : on établit un comité chargé de vérifier les pouvoirs des députés, et d'exclure arbitrairement tous ceux qui déplaisaient à la faction dominatrice. Les commissaires disaient impudemment: « que la ques-» tion n'était pas si le membre avait été ré-» gulièrement élu, mais si sa personne et ses » opinions étaient dans le sens de la révolu-» tion (1). » Les Catholiques, qui avaient secoura le Roi, farent persécutés, exclus de la Cour, plusieurs jetés en prison, et la Reine mère obligée de fuir. Le clergé conformiste, qui, dans sa dernière assemblée, avait soutenu la cause royale par ses canons et par son argent, fut condamné à des amendes qui excédaient le revenu entier de l'Eglise anglicane. Le Presbytérianisme domina partout: de la chapelle des ambassadeurs écossais il s'introdnisit dans les églises de Londres; du Parlement il se répandit sur toute la nation, et partout égara les têtes, dépraya les âmes,

⁽¹⁾ Clarendon, Carte.

appela les peuples à la révolte et à la guerre civile. Les Communes votèrent contre la séance des Pairs ecclésiastiques au Parlement. Sur le refus de la Chambre haute de souscrire à ce vœu, elles agitèrent sur-le-champ la destruction de l'épiscopat. Le grand Prêtre de l'Eglise anglicane, Laud, ce serviteur dé- Laud acvoué de son Dieu et de son Roi, cet ami constant de Strafford, et digne de lui sinon par le génie et la prudence, au moins par le courage et la pureté, fut dénoncé par les commissaires d'Ecosse, accusé par les Communes, et envoyé à la Tour par les Pairs. Enfin ce Parlement convoqué pour chasser les Ecossais, les appela du nom de frères, forca le Roi de rétracter celui de rebelles qu'il leur avait donné, décréta pour eux un subside de 500,000 liv. sterl. outre ce qui leur était alloué par mois, s'entendit avec leurs commissaires pour traîner la négociation en longueur, et s'applaudit d'avoir en eux une armée à ses ordres contre son Souverain (1).

Les Pairs, frappés d'aveuglement ou de terreur, ne combattirent que pour la séance

⁽¹⁾ Ibid, etc.

des évêques. Sar tout le reste ils agirent en complices, ou se résignèrent en victimes : les uns s'étaient délivrés de leur adversaire, et les autres s'étaient privés de leur seul défenseur.

Le Roi, réfléchissant combien le système d'une résistance perpétuelle aux Parlemens lui avait mal réussi, en concluait qu'il fallait essayer celui d'une docilité absolue. Egalement imprudent et lorsqu'il avait voulu toujours vaincre, et lorsqu'il se déterminait à toujours céder, il ne soupçonnait pas qu'il était un milieu entre ces deux extrêmes, et que ce qui pouvait sauver sa couronne et son peuple était le mélange habile d'une fermeté juste et d'une sage condescendance.

Une autre erreur avait séduit son esprit d'autant plus fortement, qu'elle était née au fond de son cœur. Incessamment préoccupé du danger de Strafford, il croyait, chaque fois qu'il se sacrifiait lui-même, acheter à ce prix le salut de son ministre chéri, et il ne voyait pas qu'insensiblement il se laissait enlever tous les moyens de le défendre.

Nous avons rassemblé dans un seul tableau cette suite de faits qui signalèrent le long Parlement pendant les six premiers mois de son

existence, afin de n'avoir plus à nous occuper que de la catastrophe, à jamais intéressante, qu'il nous reste à décrire.

Pendant que les accusateurs du comte de Strafford s'occupent à construire un nouveau corps de délit, et avant de suivre cet illustre accusé sur le théâtre où il força jusqu'à l'admiration de ses ennemis, entrons dans son intérieur, et voyons comme, seul avec luimême, il supporte l'infortune et fixe le danger.

Strafford dans sa prison.

Nous avons dit qu'il s'était marié en troisièmes noces. Toujours attaché à la mémoire d'Arabella Hollis par un sentiment profond, qui le suivit jusque dans ses derniers instans, le comte de Strafford avait cependant et une sensibilité trop ardente, et une vie trop tourmentée, pour qu'une compagne ne fût pas nécessaire à son cœur. Il s'était laissé toucher par les charmes d'une jeune personne, nommée Elizabeth Rhodes. Fille d'un gentilhomme obscur, dans ce temps surtout où le préjugé de la naissance était bien plus ombrageux qu'aujourd'hui, elle n'avait pas dû paraître un parti sortable pour le vice-roi d'Irlande, tout éclatant de dignités, de fayeur

et de gloire. Strafford l'avait cependant préférée à des alliances brillantes, qui s'offraient à lui de toutes parts: mais sacrifiant lui-même quelque chose à un faux respect humain, il l'avait épousée secrètement (1). L'inquiétude d'Elizabeth sur son état et sur celui d'un enfant qu'elle avait mis au monde, ses sacrifices, son mérite et la voix du devoir avaient déterminé Strafford à déclarer son mariage. Elizabeth Rhodes n'était point ce qu'avait été Arabella Hollis. Aussi intéressante par le cœur, aussi respectable par la vertu, elle n'avait ni la même étendue d'esprit, ni la même force de caractère. Non-seulement modeste mais timide, non-seulement douce mais soumise, renfermée dans ses devoirs domestiques, aussi tendre mère pour les enfans de celle à qui elle avait succédé, que pour celui à qui elle avait donné la vie, toujours saisie de respect et presque de crainte à l'idée du grand homme qui l'avait honorée du don de son cœur et de sa main, elle n'osait ni penser, ni sentir que par lui. Elle était en Irlande, lorsqu'il fut arrêté à Londres; et dans les premiers jours de sa détention il lui écrivit

⁽¹⁾ Biograph. Britan.

une lettre, qui le peint sous tant de rapports, qu'on se sent entraîné involontairement à n'en pas omettre une seule ligne. — « Ma » douce amie, yous aurez su, avant de rece-» voir cette lettre, quel malheur m'attendait » ici. Reposez-vous dans cette idée, que si » une condamnation peut me frapper, grâce » au ciel la honte ne peut jamais m'atteindre. » Je vous conseille, si vous me le permettez, » d'avoir un maintien calme, tel que vous » ne paraissiez ni insensible à ma perte, ni » abattue par ma disgrâce. Continuez vos tendres soins à la famille, et à des enfans » qui sont tous les vôtres. Dites à William, » à Anne, et à Arabella, que je leur écrirai par le premier courrier, et qu'en atten-» dant, c'est pour eux que j'implore le ciel, » c'est pour l'amour d'eux que je le prie de » m'arracher des mains d'ennemis furieux, » qui, grâces à sa bonté, ne me feront, j'es-» père, aucun mal. Dieu nous ait tous en sa » sainte garde. Votre tendre époux,

» Strafford (1). »

Enfermé à la Tour, Strafford s'oublia lui-

(1) Biogr. Brit., p. 4182.

même, soit pour consoler Ratcliffe, qu'il y avait vu arriver bientôt après lui, soit pour pleurer la mort du lord-député d'Irlande, que le malheur du lord-lieutenant précipita subitement dans le tombeau. Depuis que j'ai quitté l'Irlande, écrivait le comte, j'ai passé à travers bien des afflictions, sans rien perdre de mon courage. Mais je ne l'ai plus trouvé pour supporter la mort de cet excellent ami. Elle m'a plus affligé que tout le reste, et j'ai senti que j'avais bien plus à perdre dans la personne de mes amis que dans la mienne (1).

Une seconde pensée le fixa sur l'étendue de la perte que faisait sa famille, dans un moment où elle avait tant besoin d'amis puissans. Il chercha qui pourrait remplacer pour elle le le trop sensible Wandersford, et il écrivit à sa femme : « Jamais je n'ai eu autant de pitié » de vous que dans cet instant, où la mort » de ce grand personnage vous enlève le » principal ami que vous eussiez là-bas, » tandis que je suis ici luttant contre la tempête avec tout ce qui me reste de forces. » J'ai cette confiance dans le cœur du lord

⁽¹⁾ Straf. Let., vol. II, p. 414.

Dillon, que vous retrouverez en lui la plus » grande partie de ce que vous avez perdu, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous réunir. Quant à moi, quoi qu'on ait fait, pour me ruiner, tout ce qu'ont pu imaginer l'art le plus rafiné et la malice la plus barbare, j'éprouve intérieurement un calme parfait, » et j'ai la forte conviction que Dieu me délivrera de toutes ces peines. Plus j'examine ce procès, plus j'ai la certitude que, s'il » reste ici une ombre d'honneur et de justice, ni ma vie, ni ma gloire ne conrent aucun danger : le temps pourvoira au reste. -Raffermis donc ton cœur. Veille sur ta maison. Que tes regards s'arrêtent sur tes enfans en l'absence de leur père. Priez Dieu tous ensemble pour moi, et le jour du bonheur arrivera quand nous nous y attendrons le moins, comme est venu celui de l'infortune, qui, crois moi, m'aura été profitable » devant Dieu et devant les hommes (1).

L'état de ce royaume qu'il avait créé, le bonheur de ce peuple qu'il avait délivré, pacifié, et enrichi, le préoccupaient incessamment dans le fond de sa prison. Il se désolait à

⁽¹⁾ Biog. Brit.

l'aspect des troubles qui commençaient à renaître en Irlande, et dont il prévoyait toute l'étendue. Il demandait à être instruit de la progression des affaires par des correspondances secrètes, que le Roi couvrait de sa protection : mais il était le premier à conjurer les membres du gouvernement, qui lui étaient fidèles, de ne pas laisser pénétrer le sentiment qui les dominait. Jamais, disait-il, le malheur ne me fera descendre jusqu'à mettre l'intérêt même de ma vie en balance avec la sécurité d'un ami (1).

Enfin, avec autant de courage que de philosophie, c'était lui qui consolait les autres de ses propres malheurs, en leur adressant cette maxime digne de Socrate et d'Epictète: Souffrir, dès qu'on ne souffre pas pour avoir mal fait, n'est autre chose que remplir la condition à laquelle on a reçu la vie; et pour une âme ferme il n'est pas en vérité trèsdifficile de subir la loi de la nécessité (2).

Instruction du procès. Tandis que cette âme ferme et pure se déployait avec calme et simplicité dans le secret d'une prison, les comités des trois nations s'épuisaient en recherches et en inventions

⁽¹⁾ Straf. Let.

⁽²⁾ Straf. Let.

pour lui donner les couleurs du crime. Jamais procédure ne ressembla davantage à une conspiration. Un bureau mi-parti de lords et de membres des Communes fut formé pour préparer des charges, examiner des témoins avant qu'il y eût des délits, et tâcher de ramasser, par une inquisition sans bornes, de quoi former une accusation au moins spécieuse. C'était quelque chose d'inconnu (1) à l'Angleterre, que cette association monstrueuse d'accusateurs et de juges, qui travaillaient ensemble contre un accusé, en se dérobant à tous les yeux, et après s'être engagés par serment à ne pas dire un mot de ce qui se passerait entre eux. Il n'était pas permis aux Pairs d'admettre un seul témoin, que les Communes ne l'eussent indiqué; de recevoir une seule déposition, que les députés des Communes ne fussent présens (2) et ne dictassent à la commission préparatoire les questions à faire. A la fin de chaque séance, les informations qu'elle avait produites étaient scellées par ces députés, et la Chambre des Pairs ne pouvait pas elle-même en prendre connaissance. Le Roi fit passer à Strafford la

⁽¹⁾ Clarendon.

⁽²⁾ Rushworth.

dénonciation des Communes d'Irlande, qui enfin lui avait été remise. Le comte était malade et hors d'état d'écrire. Ratcliffe répondit pour lui, et n'eut pas de peine à réfuter victorieusement ce fatras de calomnies. Les Communes se plaignirent avec amertume. Elles défendirent au lieutenant de la Tour de laisser correspondre les deux prisonniers. Elles exigèrent des lords de se joindre à elles pour réclamer contre la liberté laissée au comte de Strafford dans l'intérieur de sa prison.

Une entreprise bien plus étrange éclata. Pym, qui avait des complices sur les marches du trône, imagina de chercher la trahison du comte dans les opinions que ce ministre avait proférées au Conseil. La Chambre résolut : que les Conseillers du Roi seraient interrogés (1). Charles y consentit, les dispensa de leur serment, et, de ce jour, fut perdu. Au premier Conseil qu'il tint, il entendit ceux qui le composaient déclarer qu'ils n'avaient point d'opinion à donner, dès que cette opinion pouvait devenir le sujet d'une accusation capitale (2). Plusieurs se démirent, entre autres

Conseil du Roi interrogé.

⁽¹⁾ Journ. du Parlem., etc.

⁽²⁾ Clarendon.

le vertueux Juxon, évêque de Londres et Lord-Trésorier.

Hamilton alors proposa au Roi de choisir de nouveaux conseillers, et de les prendre dans le parti populaire, afin d'en amortir la fureur et d'en diminuer l'influence. Parmi ceux que Charles appela, plusieurs devaient un jour être rentraînés vers lui par ses malheurs: mais d'autres étaient précisément ceux qui avaient fait venir les Ecossais en Angleterre, et tous, dans le premier moment, déclarèrent que le seul avis qu'ils pouvaient donner était de complaire aux deux Chambres du Parlement, qui était le vrai Conseil du Roi et de la Nation (1). Ainsi s'anéantissait lui-même ce Conseil privé, qui, dans la fabrique de la constitution anglaise, est d'un si grand poids pour la monarchie; et Charles, de jour en jour, s'isolait davantage de tout ce qui pouvait l'appuyer.

Mais ce n'était plus à lui qu'il songeait. Prodigue de sacrifices pour celui qu'il voulait sauver, il forma le plan d'un ministère dans lequel jusqu'à Pym devait entrer. Ce conjuré devait être fait Chancelier de l'Echiquier; son Nouveaux Conseillers.

Sacrifices du Roi.

⁽¹⁾ Clarendon.

protecteur le comte de Bedford, Lord de la Trésorerie ; Hambden , précepteur du Prince de Galles, et St.-Jean, solliciteur général. Ce dernier fut même pourvu dans l'instant. Les autres promettaient d'accepter, soit qu'ils voulussent environner le trône pour avoir plus de moyens de l'ébranler, soit que tous ces cris contre les abus du pouvoir ne signifiassent autre chose que le désir de s'en emparer. Déjà Pym vautait des moyens sûrs qu'il prétendait avoir pour porter le revenu de la Couronne à une augmentation considérable. Mais le Roi imposait deux conditions, le salut de Strafford et la conservation de l'Eglise. Personnè ne voulut souscrire à la première, et tout fut rompu. Pym reprit avec plus d'acharnement que jamais la poursuite du lord-lieutenant, et de tout ce traité il ne resta au Roi que la douleur d'avoir établi dans l'emploi si délicat de solliciteur général le plus dangereux des hommes par son esprit comme par cœur (1).

Nouvel acte d'accusation, 28 chefs.

Inutiles.

Enfin, après trois mois de comités, Pym produisit devant les communes un nouvel acte d'accusation contre le comte de Strafford,

⁽¹⁾ Ibid. Carte, Hume, etc.

contenant vingt-huit chefs. C'était à ceux-là qu'on devait s'en tenir. Pym fut remercié so-lennellement par la Chambre de toutes les peines qu'il avait prises pour les ramasser (1): ils furent communiqués à l'accusé, et l'on pressa les Pairs d'arriver au jugement.

Strafford croyait à la justice. Il vit avec pitié ce dernier effort de ses calomniateurs, et avec consolation leur impuissance. Il écrivit à sa famille d'être plus tranquille que jamais (2). Il se sentait encore soulagé non-seulement par l'intérêt actif, mais par la confiance persévérante du Roi. Ce fut Strafford qui, de sa prison, fit donner les sceaux à Littleton après l'évasion du lord Fynch. Ce fut lui qui dirigea le choix du Roi sur le comte d'Ormond et le lord Dillon pour le gouvernement de l'Irlande.

Les Communes avaient été trois mois à composer leur accusation : le lord-lieutenant eut huit jours pour la réfuter. La réponse qu'il écrivit n'en fut pas moins triomphante. On résolut de n'y rien répliquer, pour ne pas l'instruire d'avance des piéges dans lesquels

⁽¹⁾ Journ. des Communes.

⁽²⁾ Straf. Let. Biogr. Brit.

Comilé des treize. on voulait l'envelopper. Au lieu de remettre la poursuite du procès aux Conseils de la Couronne, les Communes en chargèrent un comité formé de treize de leurs membres (1), et tout se disposa pour le grand jour où cette lutte si importante allait avoir l'Angleterre et l'Europe pour témoin et pour juge.

Dénis de

Le comte avait demandé un Conseil. Les Communes s'y opposaient, sur l'étrange fondement que leurs membres n'étaient pas faits pour plaider contre un avocat (1). La Chambre haute accorda le Conseil; mais, au mépris d'une ordonnance qu'elle-même avait récemment rendue, elle le réduisit à parler uniquement sur la question de droit. Le comte de Strafford avait demandé la permission d'assigner des témoins pour sa justification : cette requête lui fut accordée le vendredi 19 mars; on lui signifia en même temps qu'il comparaîtrait le lundi 22 : la plupart de ces témoins étaient en Irlande.

Tribunal mutilé. Quinze heures avant celle où le procès devait commencer, les Pairs spirituels furent contraints de se récuser eux-mêmes: il plut aux Communes de décider que tous les lords

⁽¹⁾ Straf. Try.

⁽²⁾ Straf. Try. Clarendon.

créés depuis l'accusation ne pourraient être juges; et la Chambre haute élut pour grand sénéchal (1) le comte d'Arundel, ennemi déclaré de Strafford.

Dès la pointe du jour fatal, la grande salle de Westminster, ainsi que toutes ses avenues, étaitremplie d'un peuple immense. Alors, pour la première fois, ce lieu était employé pour l'usage auquel nous le voyons encore aujour-d'hui consacré: avertissement mémorable pour quiconque entre dans cette salle avec le caractère d'accusateur ou de juge, et se souvient que le premier procès dont elle a été le théâtre, fut le triomphe de l'ingratitude, de l'injustice et de la cruauté.

Strafford devant ses juges.

A quatre heures du matin (2), des gardes occupèrent toutes les issues de Westminster: à sept, le comte de Strafford s'embarqua sur la Tamise, au pied de la tour de Londres. Six grandes barques, portant cent rameurs et cent soldats armés de hallebardes, le conduisirent à Westminster. Deux cents fusiliers vinrent le recevoir sur le rivage, et le menèrent à la grande salle. Le Roi avait défendu

⁽¹⁾ Lord High-Steward.

⁽²⁾ Rushworth.

expressément que l'exécuteur de la justice marchât devant lui avec sa hache, selon l'usage. L'huissier seul introduisit l'illustre accusé devant ses juges. Le comte parut avec une contenance ferme et modeste, rendant avec reconnaissance les saluts nombreux qu'il recevait sur son passage : arrivé à la barre, il fléchit noblement le genou, sans paraître humilié de l'hommage qu'il rendait à la justice souveraine de son pays, et il s'assit à un pupitre qui lui avait été préparé. Du côté opposé au sien étaient le comité des treize, les envoyés d'Ecosse et d'Irlande, et au dessus d'eux la Chambre des Communes toute entière. En face, les Pairs, ayant au milieu d'eux les douze grands juges du royaume, et à leur tête le grand sénéchal environné de tous ses officiers. An fond, le trône, près duquel était un cabinet fermé, d'où le Roi devait tout entendre sans être vu. De vastes amphithéâtres, destinés au public, remplissaient le reste de cet immense bâtiment.

Pym ouvre l'évidence. Le premier jour fut consacré uniquement à la lecture des charges et des réponses écrites. Le lendemain Pym ouvrit l'évidence, c'est-à-dire la discussion des délits et la production des preuves. Alors se manifesta cet étrange

systême, qui est devenu le code de la tyrannie et de l'iniquité, partout où elles ont voulu massacrer un innocent avec l'arme de la loi.

L'accusateur avonait qu'aucun des vingt- Trahison huit chefs allégués n'était, à lui seul, un crime de haute trahison: mais il soutenait que tous, ramassés ensemble, formaient par accumulation une trahison constructive, en décelant une intention arrêtée de renverser les lois fondamentales du royaume (1).

Et en partant de ce principe, il n'était pas d'expression grossière, insultante, barbare, des accudont il n'accablat lâchement un homme, que son malheur seul anrait dû faire épargner, lors même qu'on aurait pu réellement le croire coupable. Ce langage de Pym deviat celui de ses collègues; un seul d'entre eux, Palmer, crut devoir au moins se prescrire un langage avoué par la décence : c'en fut assez pour le perdre dans leur esprit (2).

Barbarie sateurs.

« Une accusation » (c'est M. Hume qui parle, et nous le tradairons plus d'une fois. en terminant cette histoire) « une accusation » poursuivie par les efforts combinés des re-» présentans de trois royaumes, contre un

⁽t) Straf. Trv.

⁽²⁾ Hume.

» seul homme sans pouvoir pour le protéger, » sans conseil pour le secourir, sans autorité » pour le fortifier, semblait devoir produire » un combat bien inégal : cependant tels fu-» reut la capacité, le génie, la présence d'es-» prit déployés par ce ministre magnanime, » que tant que la logique, la raison et la loi

Supériorité de l'accusé. " que tant que la logique, la raison et la loi

" furent entendues, il remporta constamment

" une victoire incontestée; et lorsqu'à la fin

" il périt, il ne fut pas encore vaincu, mais

" accablé par la violence ouverte de ses or
" gueilleux et implacables adversaires."

Le procès dura dix-huit jours. Toute la vie publique et privée du comte de Strafford devint la proie d'une inquisition meurtrière. Des paroles fugitives, proférées depuis huit, dix et douze années, quelques expressions chagrines on impérieuses, échappées dans la douleur des désastres publics, jointe aux tourmens d'une maladie aiguë, furent recherchées avec scandale, et dénaturées avec noirceur; un art funeste s'efforça de les lier à quelques actions, empoisonnant tour à tour les faits par les discours et les discours par les faits. Tous ceux qui avaient été punis ou offensés par Strafford dans son administration, Corke, Mountnorris, Crosby, un homme qui

avait conjuré contre la vie de l'accusé, plusieurs sur lesquels la main de la justice s'était appesantie, d'autres qu'elle allait frapper, et qu'on faisait sortir de prison pour déposer (1): tels furent les témoins produits contre le viceroi d'Irlande, tandis qu'on jetait dans les fers les personnages respectables, dont l'accusé invoquait, et dont la loi exigeait le témoignage. Les treize membres du comité accusateur se partageaient le travail, se secouraient l'un l'autre lorsqu'ils étaient pressés par les objections du prisonnier : ils l'attaquaient avec tout le poids de l'autorité, avec toute la véhémence de la déclamation, avec toutes les ressources d'une longue préméditation. Strafford était obligé de répondre non-seulement avec réserve, mais avec déférence, à ses plus invétérés ennemis, aux Communes d'Angleterre, aux Commissaires d'Ecosse, aux députés d'Irlande; attaqué à l'improviste, il obtenait à peine quelques minutes pour se recueillir; et seul, mêlant une humble modestie avec une fermeté vigoureuse, il opposa une telle défense, que les Communes, sur la seule discussion contradictoire des charges,

⁽¹⁾ Straf. Try.

avant même que l'accusé eût présenté l'ensemble de son apologie, désespéraient déjà d'obtenir contre lui une sentence légale (1), et songeaient à se dégager des restes de respect qu'elles avaient conservés pour les formes de la loi.

Strafford résume sa défense 12 avril, 1641. Mais si Strafford avait combattu avec un tel avantage chaque chef particulier, sa victoire fut bien plus éclataute encore, lorsque, résumant la procédure toute entière, il en vint à repousser l'imputation de haute trahison.

Embarrassés, malgré eux, d'un crime de lèze-majesté résultant d'un ensemble de conduite, sans délit particulier, les accusateurs avaient fini par annoncer qu'il viendrait un fait capital, auquel la lettre de la loi imprimerait elle-même le caractère de haute trahison, et d'où il se répandrait sur tout le reste. Le comte de Strafford disait « qu'à » cette annonce il avait redoublé d'attention, » pour déconvrir le trait empoisonné qui de- » vait ainsi corrompre toute la masse de ses » actions. Il n'avait rien découvert, il n'avait » vu ni faits ni preuves : au contraire, ses » accusateurs avaient abandonné d'eux-mê-

⁽¹⁾ Ibid. Carte, Hume.

» mes une partie des charges; il croyait avoir suffisamment réfuté les autres; mais fussent» elles toutes prouvées, il demandait com» ment, dans un pays où la loi avait tracé
» une ligne aussi tranchante entre les diffé» rentes espèces de délits, on pouvait avec
» cent malversations composer une félonie,
» ou avec mille félonies construire une tra» hison? »

On ne s'attend pas que nous puissions suivre le comte de Strafford dans cette discussion, où, reprenant l'un après l'autre tous les chefs de l'accusation, il partagea en trois classes les discours, les conseils, les actions, avec lesquels on prétendait lui construire l'intention de renverser les lois fondamentales du roy aume. Mais il est précieux d'apprendre de lui-même quelle idée il avait de ces lois fondamentales: il est précieux de le voir se peindre lui-même, tel que nous l'avons montré dans tout le cours de cet ouvrage.

« Milords, disait-il à ses juges, j'ai sou-» vent réfléchi avec moi-même sur les siècles » qui ont précédé le nôtre, ainsi que sur » l'établissement de cet empire; et toujours le

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 634.

résultat de mes pensées a été de me prosterner devant la sagesse de nos ancêtres. Telle a été leur prévoyance, en posant les bases de cette monarchie, que chaque fois que la prérogative du trône on la liberté du sujet, la puissance ecclésiastique ou la puissance temporelle, out excédé les bornes qui leur étaient fixées par la prudente modération des temps anciens, cetexcès a toujours tourné au détriment de la chose publique. C'est avec cette opinion que j'ai eu l'houneur de siéger long-temps dans la Chambre des Communes ; c'est cette opinion que j'ai emportée avec moi, que j'ai conservée toute entière, dont j'ai fait ma règle constante pendant les quatorze années que j'ai servi le Roi; toujours résolu au fond de mon cœur stare super vias antiquas; toujours veillaut avec une égale sollicitude sur les prérogatives du trône et sur la liberté du sujet; toujours occupé d'introduire en Irlande les lois d'Angleterre; toujours placant pour but devant mes yeux le bonheur réciproque du Roi et du peuple, car il faut que tous deux soient heureux, ou aucun ne le sera : jugez, Milords, s'il m'est affreux de me voir, lorsque mes cheveux

blanchissent, accusé d'avoir voulu subvertir ces lois que j'idolâtre, et détruire cette
religion que je suis prêt à sceller de mon
sang (1). »

Mais où l'accusé triomphait, c'était lorsqu'il repoussait l'imputation circonstanciée d'avoir hai les Parlemens, et d'avoir conseillé leur destruction. « Moi, l'ennemi des Parle-» mens! » s'écriait-il. « Moi, leur destructeur! Moi qui, pendant sept ans d'administration en Irlande, ai tenu plus de sessions parlementaires qu'on n'en avait vues avant moi pendant un demi siècle! Ah! c'est à ce reproche que j'attendais mes accusateurs! Là où ils placent mon crime, là je place ma défense entière. Ainsi, Milords, quand yous les verrez me presser avec cette imputation d'avoir voulu renverser les lois fondamentales de mon pays, tout ce que je vous demande, c'est de vous rappeler alors ce qui est connu personnellement d'un grand nombre d'entre vous, ce qui est prouvé pour tous, que dans les débats publics, » dans les délibérations du Conseil, dans les » entretiens privés, sans cesse, et d'époque

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 640.

Roi que des Parlemens, et des Parlemens fréquens, étaient le seul moyen qu'il eût de vivre en paix, le seul d'acquérir pour son peuple, comme pour lui, une félicité durable. Et quand ils répéteront encore que j'ai voulu renverser les lois fondamentales, répétez-vous encore avec quelle persévérance, avec quelle ardeur j'ai conseillé au Roi d'appeler ces Parlemens, qui sont, après Dieu, les plus puissans protecteurs des lois fondamentales du royaume (1). »

Ainsi, de degrés en degrés, et l'on pourrait dire de triomphe en triomphe, Strafford arrivait à cette péroraison sublime, où les cœurs vertueux et sensibles trouvent aujourd'hui une source inépuisable d'attendrissement et d'admiration; où les plus grands jurisconsultes puisent des autorités invincibles, et où les maîtres d'éloquence cherchent des modèles de perfection.

« Bon Dieu! milords, où donc s'est caché, » pendant tant de siècles, ce feu dont on » n'avait pas même aperçu la fumée, et qui » vient d'éclater tout à coup, pour me con-

⁽¹⁾ Sraf. Try., p. 657.

» sumer, moi et mes enfans? Certes, il vaudrait » mieux vivre sans lois, et se conformer le plus » habilement, qu'on pourrait à la volonté arbi-» traire d'un maître absolu, que de rêver » qu'on vit sous la protection d'une loi, et » de se trouver poursuivi par des procédures, » condamné pour des actions, antérieures à » la promulgation de cette loi.

» Qu'on me disc donc quel signe a été atta-» ché aux actions qu'on me reproche, pour m'apprendre qu'elles étaient un délit? Si, en voguant sur la Tamise, je vais me briser contre un ancre, et qu'il n'y ait point eu de balise pour m'avertir du danger, le maître du navire qui aura causé la perte du mien m'en devra le dédommagement. Mais si son ancre m'a été signalé, personne ne me doit plus compte du danger que j'ai voulu courir. Ici, Milords, je demande où était la marque du crime contre lequel a péri mon innocence? S'il n'y a point eu de signe extérieur, si l'écueil était caché sous la profondeur des eaux, et imperceptible à la vue, il n'y avait point de sagesse humaine qui pût prévenir ma perte, il n'y en a point qui puisse empêcher la destruction de tout être vivant à tous les momens

» du jour. Alors ne délibérons plus sur la
» règle de nos actions, ne cherchons plus ce
» que c'est que la justice et la raison, aban» donnons-nous aveuglément à la Providence
» divine, car il n'est plus pour nous une autre
» sauve-garde.

» Milords, dans les temps de la primitive Eglise, à la voix des Apôtres prêchant ou-» vertement une doctrine aussi simple que pure, la foule des premiers Chrétiens apportait et brûlait devant eux tous ses recueils secrets d'oracles mensongers et de magiques impostures. En vérité il serait digne et de votre raison et de votre prévoyance, pour » vous, pour votre postérité, pour tout le » royaume, de faire allumer devant vous un brasier dévorant, et d'y jeter, l'un sur l'autre, tous ces sanglans et mystérieux volumes de trahisons constructives et arbitraires. Eh! tenons-nous-en au texte clair » du statut, qui nous montre où est le crime, qui nous dit ce qu'il faut fuir; et ne nous » piquons pas d'être plus savans dans ces arts » homicides que nos pères ne l'étaient avant » HOHS.

» Depuis que la loi sur les trahisons a été
 » portée, deux cent quarante ans se sont

» écoulés, sans que personne jusqu'à moi ait vu s'élever contre lui une accusation pareille à celle qu'on a travaillée pour me perdre. Cependant nous avons vécu heureux au dedans, glorieux au dehors. Contentons-nous de ce que nous ont laissé nos ancêtres, et n'allons pas réveiller le lion endormi, en secouant près de lui cet amas poudreux de registres, amoncelés dans son gothique et sanglant repaire. C'est là, Milords, c'est là le coup » mortel pour mon cœur. Je suis innocent envers les hommes, je n'en ai trahi aucun, j'ai voulu servir ceux dont j'étais né le concitoyen'; mais sans doute j'ai trop péché envers le ciel, et de toutes les punitions la plus douloureuse, ce serait la pensée que, moi, je devinsse un exemple si funeste aux lois et aux libertés de mon pays. Ils vous ont dit qu'ils défendaient la chose publique! C'est moi, Milords, c'est moi qui la défends. Je ne puis être blessé qu'elle ne le soit au même instant. Qu'ils parviennent à me frapper, et dans peu d'années la condition de ma triste patrie sera celle que décrit si énergiquement le statut de Henri IV, cette cou-» dition affreuse où aucun homme ne sait

» plus ni ce qu'il peut faire, ni ce qu'il peut
» dire, sans courir risque de sa vie.

» Enfin, Milords, n'imposez pas aux mi» nistres d'État des difficultés insurmontables.
» Ne faites pas qu'il leur soit impossible de
» servir avec joie leur Roi et leur pays. Si
» vous les livrez à une inquisition minu» tiense, si vous morcellez ainsi toute leur
» conduite, pour la peser grain à grain, le
» fardeau deviendra insupportable, les af» faires publiques demeureront abandonnées,
» et nul homme, ayant quelque chose à
» perdre, ne voudra se placer au gouvernail
» de l'État (1). »

Strafford semblait avoir tout dit, lorsqu'on le vit baisser ses regards sur ceux de ses enfans que leur âge avait permis de conduire à sa suite, sur les enfans d'Arabella Holles, vêtus de deuil à côté de leur père, et assez avancés pour entendre qu'il défendait sa vie. Après les avoir considérés quelques minutes, dans un silence que toute l'assemblée observait elle-même avec saisissement, il reporta ses yeux vers ses juges. — « Milords, dit-il, je

⁽¹⁾ Ib., p. 659 et 66c.

» crains d'avoir abusé de votre patience. D'aurais été moins long, mais l'intérêt de » ces gages sacrés, que m'a laissés une Sainte » aujourd'hui dans le ciel....» A ces mots, les yeux de cet infortuné père se mouillèrent de larmes, sa voix devint entrecoupée, il fut obligé de s'arrêter un instant. Il s'efforca de continuer : « Que ma tête soit proscrite, ce » n'est rien; mais que par mon imprudence » j'aie pu attirer la forfaiture sur ces têtes » innocentes, voilà ce qui déchire jusqu'à la » dernière fibre de mon cœur...» Ses pleurs redoublèrent, il en vit couler des yeux de ses enfans. - « Milords, dit-il, pardonnez ma » faiblesse..... J'aurais encore quelque » chose à vous dire.... mais je sens que je » ne pourrais il faut que j'y renonce. » Puis rassemblant tout son courage, il parvint à proférer encore ces dernières paroles, dignes de terminer une défense si sublime : « Maintenant, Milords, pour ce qui est de » moi personnellement, je remercie Dieu, » dont la bonté infinie m'a dès long-temps » appris combien sont légères toutes les afflic-» tions de cette vie, comparées avec cette » éternelle immensité de gloire qui doit nous » être révélée. Ainsi dans tous les cas; oui,

Larmes de Strafford.

Son courage, » Milords, dans tous les cas, humble de cœur, » tranquille d'esprit, je me soumets franche-

» ment et librement à ce qu'il vous plaira de

» prononcer. Que ce soit un arrêt de vie ou

» de mort, je suis résigné d'avance à la volon-

» té du ciel que je bénis, et me voilà prêt à

» remettre le dépôt de ma vie entre les mains

» du grand auteur de mon existence(1). »

Certainement, dit Withlocke (2), jamais homme ne remplit un tel rôle sur un tel théâtre avec plus de sagesse, de fermeté et d'éloquence, avec plus de raison, de jugement et de modération, enfin avec plus de grâce et plus de noblesse, soit dans son discours, soit dans son maintien, que n'en déploy a ce grand, cet excellent personnage; et, si l'on en excepte un bien petit nombre, tous les cœurs de ceux qui l'écoutaient se sentirent émus par le remords et par la pitié. Croirait-on que l'écrivain qui s'exprime ainsi était le président du comité accusateur, et qu'il vota pour le bill de mort? Hume admire en lui la candeur de l'historien : il n'y admirait sûrement pas la probité de l'homme d'état, ni l'intégrité du juge.

⁽¹⁾ Ib., p. 660.

⁽²⁾ Withloc. Mem., p. 63.

Réplique de Pym.

Lorsque le comte de Strafford eût cessé de parler, Pym se leva pour lui répondre. Il débuta comme s'il allait répliquer à ce qu'il venait d'entendre. Soit que la force de la vérité l'eût frappé malgré lui, soit qu'il se sentît déconcerté par l'intérêt général que Strafford venait d'exciter dans tous les cœurs, pour la première fois et pour un instant son audace l'abandonna. Il se troubla, resta muet, et tira de sa poche cette réplique faite d'avance à une apologie non encore proférée (1). C'était une amplification oratoire sur la haine qu'on devait aux traîtres, sur les maux que produit la trahison, et sur les différentes espèces de ce crime, dont la plus horrible était celle commise par le comte de Strafford. Aucun des chefs particuliers qui la constituaient n'était ni discuté, ni même rappelé. La défense de l'accusé était mise entièrement à l'écart. Le résultat, l'ensemble, le projet, voilà tout ce que Pym citait du procès; mais substituant les invectives aux preuves, et l'exagération des mots à l'existence des faits, il dit que la vie entière du comte de Strafford était un tissu d'oppressions, de trahisons,

⁽¹⁾ Carte.

de vols, d'assassinats. Il en vint jusqu'à proférer publiquement que la conspiration des poudres en Angleterre, et, en France, l'assassinat du magnanime et glorieux Henri IV, étaient des trahisons moins remplies d'horreur et de malignité que la trahison du comte de Strafford (1).

Le comité accusateur demanda la permis-

sion de se retirer pendant une demi-heure, pour concerter une réponse un peu plus spéciense. Il reparut, après avoir confié la parole à Glynn, qui, ce jour-là, eut la funeste gloire d'être le premier entre les calomniateurs. Il entreprit du moins de réfuter la défense du noble accusé. Il employa tout ce que l'artifice pouvait fournir de moyens. Comme Pym, il parla de l'ensemble et de la conspiration des poudres. Peut-être le trait le plus admirable de la défense du comte avait été la modération, et ce respect qu'il n'avait cessé de rendre au nom seul de représentation nationale, même quand ceux qui en étaient revêtus en abusaient si criminellement contre lui : cepen-

dant il n'avait pu s'empêcher de remarquer les procédés arbitraires employés pour le

Réplique deGlynn.

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 662-669.

perdre. Sur ce seul mot Glynn s'écriait : « Milords, si tels sont les rugissemens de ce » lion, maintenant qu'il est enchaîné et em-» muselé dans les étreintes d'une accusation » capitale, que ne dévorerait-il pas, une fois » déchaîné (1)? » Et dans le même instant, aussi ridicule qu'atroce, Glynn assurait que les enfans d'Israël n'avaient jamais été aussi esclaves sous les Egyptiens, que l'avaient été les Irlandais sous leur tyrannique vice-roi. Et il concluait en ces termes : « Une grande » tempête s'est élevée; elle menace de nous » perdre tous. Les Communes, à force de » soins et de dépenses, ont découvert le Jonas » par qui elle a été suscitée. Elles ont résolu » de jeter hors du navire celui qui le met en » danger. Elles s'attendent, elles comptent » que vous consommerez leur résolution, et » promptement; car pour peu que la tempête » dure, le vaisseau del'Étatsera submergé(2).»

Ces dernières phrases annonçaient assez Les Comque les Communes étaient résolues de ne pas s'en remettre docilement à la Chambre hante pour la décision de cette grande affaire. En effet, d'accusatrices qu'elles étaient, elles se

munes. d'accusatrices, deviennent juges.

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 732. (2) Ibid., p. 733.

tainder.

transformerent en juges. Trois jours avant que l'accusé parût devant les Pairs, pour résumer sa défense, elles avaient déjà entendu la pre-Bill d'at- mière lecture d'un bill d'attainder, espèce d'acte difficile à définir et impossible à justifier, fondé sur quelques exemples, contraire à tous principes; par lequel le pouvoir législatif, usurpant toutes les fonctions du pouvoir judiciaire, même sans en remplir les formes, déclarait arbitrairement coupable de haute trahison l'homme qu'on voulait perdre, dégradait sa postérité, confisquait ses biens, et l'envoyait à la mort.

Le refus que firent les Pairs d'admettre une nouvelle preuve, forgée par le Comité la veille même du jour où l'accusé devait être entendu, le triomphe éclatant que remporta, dans ce jour, l'innocence du comte, pressèrent la discussion du bill, qui fut lu le lendemain pour la seconde fois.

Cependant les Communes n'en poursuivaient pas moins le procès commencé pardevant la Chambre haute. Il y avait réellement deux actions qui marchaient ensemble, et dont l'une était subsidiaire de l'autre, de manière que l'accusé, s'il échappait à la première, pût périr par la seconde. Les Pairs qui,

à l'approche du terme fatal, se sentaient rappeler à des idées de justice, voulurent que les des Pairs. Conseils de Strafford fussent entendus, et regrettèrent d'avoir restreint l'objet de leurs plaidoieries. Les Communes murmurèrent. Dans l'accès de leur stupide férocité, elles trouvaient insolent à des légistes d'oser défendre la vie d'un homme qu'elles avaient résolu d'immoler. On ne le croirait pas, si on le lisait dans un auteur moins imposant que Clarendon (1): les Communes mirent en délibération si elles n'enverraient pas arrêter ces audacieux Conseils, et si on ne leur ferait pas leur procès, pour avoir osé remplir le sublime emploi qui les dévouait à la consolation du malheur et à la protection de l'innocence. Contenues par la crainte de l'opinion, elles arrêtèrent du moins avec dédain qu'il ne serait fait aucune réponse à ces légistes, et que la Chambre haute serait requise de veiller à ce que, sous prétexte de parler sur le point de droit, ils ne portassent pas la témérité jusqu'à faire des exeursions sur les faits (2).

Fureur des Communes.

Les Conseils de Strafford partagèrent sa magnanimité. Lanne, procureur-genéral du

Conseils entendas sur le droit, 17 avril.

(1) Liv. III, p. 224, in-8°. (2) Straf. Tryal, p. 49.

Prince de Galles, était à la tête, et porta la parole. Inaccessible à la crainte que pouvaient et que voulaient inspirer les calomniateurs, il se montra le digne défenseur de son client, de son pays, et de l'humanité entière. Il brisa les armes des accusateurs, il enchaîna la conscience des juges. D'une maîn il tenait le statut d'Edouard III, et y cherchait vainement une trahison, intitulée le projet de renverser les lois fondamentales; de l'autre il tenait l'acte d'accusation, et il n'y tronvait aucun des délits exprimés littéralement dans le statut; il n'en fallait pas davantage. En Angleterre la violence peut renverser la loi, mais la loi ne peut obéir au crime, ni l'aider à se revétir des couleurs de l'équité.

Hardiesse de Pym. Pym avait pris à tâche de défier la justice et la vérité. Le lendemain du jour où l'accusé l'avait confondu sur les faits, il fit décréter par la Chambre que l'entreprise du comte de Strafford de renverser les lois fondamentales, et d'introduire un gouvernement arbitraire, était suffisamment prouvée. Le lendemain de la plaidoierie victorieuse des Conseils sur le droit, il fit décréter que cette entreprise était un crime de haute trahison (1). Il opposait

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 48 et 50.

ainsi l'audace à l'évidence. En divisant les Artifices. questions, il engageait insensiblement la Chambre, et la conduisait à être obligée, sous peine de contradiction, de voter pour la mort du comte, lorsque l'instant de la dernière question serait arrivé.

Il ne restait plus qu'à lire pour la troisième fois, et à mettre aux voix le bill d'attainder. Avant de poser la question définitive, Pyni fit jouer un dernier ressort, pour écarter les scrupules qui pouvaient encore combattre ses projets.

En rendant compte du discours adressé au Dernière Roi par Strafford, dans le conseil tenu après la dissolution du court Parlement, nous avons fixé l'attention du lecteur sur les dernières paroles du lord-lieutenant. Il était question de dompter l'Ecosse, et Strafford avait dit au Roi : Faites-Y passer votre armée d'Irlande, et réduisez CE royaume rebelle. Selon Pym, l'Angleterre était ce royaume que Strafford avait parlé de réduire ; l'accusé avait donc voulu faire la guerre au peuple du Roi : c'était une trahison ; la loi était formelle. L'accusateur ne déclarait point comment il avait été instruit de ce discours; mais il produisait, pour le prouver, le témoignage du secrétaire

Vane : c'était pour avoir cette preuve, qu'il avait fait décréter que les Conseillers du Roi seraient examinés.

Vane avait mal répondu à l'attente de Pym, et à ses propres desseins. Examiné à trois différentes reprises, pressé entre les questions des accusateurs, de l'accusé et des juges, il avait tergiversé, s'était contredit, avait répondu tour à tour qu'il ne se souvenait pas, et *qu'il était sûr* : son dernier mot avait été un aven qui fixait irrévocablement sur l'Ecosse les expressions dont on abusait (1). De plus, tous les autres membrés du Conseil qu'on n'avait cependant pas pu refuser d'entendre, Juxon, Cottington, Northumberland, Hamilton avaient déposé unanimement que jamais Strafford n'avait parlé de réduire un autre royaume que l'Ecosse; que jamais l'armée d'Irlande n'avait pu passer qu'en Ecosse. Tous avaient rendu au comte l'hommage que sans cesse, dans le Conseil, il avait redemandé au Roi les Parlemens (2).

C'était cette accusation, si publiquement confondue, que Pym osait faire revivre au dernier moment, dans l'intérieur des Com-

⁽¹⁾ Straf. Try.

⁽²⁾ Ibid.

munes. Il citait la déposition de Vane avec autant de confiance que si elle eût offert une série de preuves, au lieu d'un tissu de contradictions. Mais au moins cette déposition, même supposée vraie, était unique, et la loi en voulait deux. Le moyen qu'on imagina pour la doubler surpasse presque la croyance, mais le procès original existe.

On raconta aux Communes, « qu'à l'épo-» que où l'accusé avait donné cet avis au Roi, » Vane, l'un des membres de ce Conseil, » avait pris des notes sur tout ce qui s'y était » dit; qu'il les avait enfermées dans une armoire; que récemment, étant à la campagne, il avait envoyé à son fils la clef de » cette armoire, pour y chercher des papiers nécessaires à son mariage; que le jeune » Vane, en cherchant ces papiers, était » tombé sur ces notes, s'en était emparé, et les avait livrées à Pym, qui les représentait(1). » Le vieux Vane jouait la surprise et la douleur; il pleurait devant les Communes sur cet abus de confiance de son fils, mais ne pouvait nier sa propre écriture. Pym soutenait stoïquement que la république ne pou-

⁽¹⁾ Clarendon, etc.

vait entrer dans tous ces débats domestiques, mais qu'elle devait saisir toutes les preuves des complots tramés contre elle, par quelque canal qu'elles lui arrivassent. Il faisait ordonner par un décret de la Chambre la lecture de ces notes. La première ligne portait littéralement que le snjet de la délibération avait été la guerre offensive ou défensive contre l'Ecosse (1): Pym n'en sontenait pas moins que le discours de Strafford ne pouvait s'appliquer qu'à l'Angleterre. Le vieux Vane parlant et le vieux Vane écrivant devenaient évidemment deux témoins : c'étajent encore deux témoins que le père instruisant le fils, et le fils répétant le père. La preuve était complète, et Pym, d'un ton triomphant, demandait la troisième lecture du bill.

Scission dans les Comauunes. Près de l'instant décisif, il rencontra un obstacle auquel il ne s'était pas attendu. Déjà le vertueux Hyde, ne pouvant supporter d'être l'instrument d'une iniquité si odieuse, était sorti du comité accusateur, comme il sortit depuis de la Chambre des Communes, lorsqu'il vit qu'elle ne pouvait plus être considérée que comme une assemblée de fac-

⁽¹⁾ Clarendon, etc.

tieux (1). Selden, malgré sa violence révolutionnaire, frémissant à l'idée d'un assassinat, avait suivi l'exemple de Hyde. Le lord Digby, ennemi juré de Strafford, était resté dans le comité, et, jusqu'à la fin des procédures, n'avait été surpassé en violence par aucun de ses collègues. A la vue du bill d'attainder prêt à être décrété, Digby changea tout à coup de langage. Il déclara que jusqu'ici il avait rempli son devoir envers la Chambre, mais que maintenant il allait acquitter sa de Digby. conscience envers Dieu: il dit que la chaleur, permise, louable peut-être dans un accusateur , était criminelle dans un juge. Parlant toujours de Strafford en ennemi invétéré, il établit cependant qu'il était impossible de le condamner comme coupable de haute trahison. Il révéla ce qui s'était passé dans le comité préparatoire, pour obtenir de Vane une déposition décisive contre l'accusé; il intista sur l'inutilité de ces efforts, sur l'incertitude et les contradictions de ce témoin. Membre du comité d'accusation, j'étais lié, dit-il, à ne pas découvrir la faiblesse de ma cause. Membre du tribunal qui va juger, je

⁽¹⁾ Clarendon's Life, Biogr. of Engl.

suis obligé par devoir à la manifester. Que chacun de nous mette donc la main sur son cœur, et se disc qu'avec une syllabe il va ou faire justice, ou commettre un meurtre, et de tous les meurtres le plus criminel, car c'est avec le glaive de la justice que l'assassin frappera sa victime. Loin de nous les animosités personnelles; loin de nous le désir de flatter, ou la crainte d'offenser les passions du peuple. Loin de nous surtout cette honteuse et coupable pensée, que, pour l'honneur du Parlement , il est nécessaire que l'homme au'il a accusé périsse. Il n'y a pour des juges qu'une seule nécessité, celle d'être justes. Quant à moi, je déclare devant Dieu que je me lave les mains du sang de cet homme, et je proteste solennellement que je refuse ma voix à la mort du comte de Strafford (1).

Ce discours d'un des plus violeus ememis de Strafford fit une grande impression. Pym s'en aperçut, rempit la séance, et prolongea les débats de deux jours, pendant lesquels lui et les siens mirent en usage tout ce qui pouvait tromper, séduire ou intimider. Enfin, la troisième lecture du bill se fit; la question fut

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 50, 51, 52, 53.

mise aux voix: cinquante-neuf membres ose- Bill d'atrent se déclarer pour la négative, deux cent passe aux quatre se rangèrent à l'avis de Pym, et le bill de mort fut proclamé dans les Communes.

Pym se fit ordonner de le porter dans l'instant même à la Chambre des Pairs, en leur demandant une prompte expédition, et en leur déclarant que s'il leur restait quelque scrupule sur le point de droit, la Chambre basse était prête à les satisfaire.

Les Pairs, agités en effet de plus d'un scrupule, indiquèrent un jour pour recevoir l'explication des Communes, en présence de l'accusé. Saint-Jean, avocat-général du Roi, fut chargé par sa Chambre de justifier la légalité du bill. A l'entendre, on eût dit que sa mission était d'en démontrer l'illégalité. Il établit en principes (1), que les tribunaux ordinaires n'étaient que des cours inférieures, tandis que le Parlement était la Cour suprême; que les juges inférieurs étaient obligés de se conformer à la loi écrite, mais que le Parlement, revêtu du pouvoir souverain, n'avait de règle à suivre que celle qu'il lui plaisait de se faire à lui-même; que, dans de telles occasions,

tainder munes, 21 avril 1641.

Pvm le porte aux Lords.

St.-Jean le défend publiquement, 29 avril.

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 675 et suiv.

il avait droit de vie et de mort; que peu lui importait l'expression ou le silence de la loi sur un délit, l'isolement d'un témoin ou la réunion de plusieurs; que c'était quelque chose pour la conscience d'un homme privé, mais que le Parlement n'avait pas plus besoin de preuves pour condamner, que de loi pour punir; et qu'il suffisait que la conscience publique de chaque membre fût satisfaite, pour qu'il pût voter un bill de mort.

Après ces étranges principes, Saint-Jean posa en fait six résultats principaux de l'accusation: — Que le comte de Strafford avait fait la guerre contre le Roi et son peuple (1); — Que, s'il ne l'avait pas faite, il l'avait conseillée et méditée; — Que si aucun de ces deux actes ne paraissait établi, en mettant ensemble tout ce qui était prouvé, on arrivait à trouver l'accusé coupable d'avoir concerté et imaginé la mort du Roi (1); — Que si l'on se refusait encore à cette conclusion, le comte était convaincu de haute trahison par un ancien statut

⁽¹⁾ Lewying war against the King and his people. Stat. Edw. III.

⁽²⁾ Compassing and imagining the death of the King. Stat. Ibid.

d'Irlande, pour avoir mis des soldats en garnison dans les maisons de plusieurs Irlandais; - Qu'enfin si les cinq chefs précédens venaient à manquer, alors le Parlement, par un acte de sa toute-puissance, pouvait et devait le déclarer traître. Nous nous croyons obligés d'observer que nous rapportons avec la fidélité la plus scrupuleuse ces propositions de l'avocat-général, car comment se défendre du doute en les lisant? Certainement la partie la plus honteuse, dans l'histoire de l'esprit humain, est celle des procès intentés aux hommes d'état par la haine et par l'esprit de parti. Qui se serait douté qu'entre Strafford et les Ecossais, ce serait le premier qu'on accuserait d'avoir fait la guerre au Roi (1)?

(1) D'après cet exposé, peut-on ne pas penser qu'une colonie livrée par suite d'inconduite du commandant est un crime de lèse-Majesté au second chef, si l'on ne veut pas comparer les suites de cette conduite à une trahison évidente? — si les lois ne voient pas à ces caractères la reconnaissance évidente d'une trahison, elles y reconnaissent du moins une conduite digne de toute punition. — Nous ne pouvons laisser passer sans une punition effrayante la conduite d'un homme QUI A FAIT servir l'autorité dont il était revétu à détourner s'il l'Avait pu la conviction de sa

La discussion de Saint-Jean fut digue de ses propositions. Ce n'était pas quelque chose d'assez monstrueux qu'un avocat-général du Roi s'efforçant de perdre un ministre, dont tout le crime était d'être dévoué à la per-

conduite sur des innocens.... et qui enfin a attendu le dernier instant pour se rendre, non pas par courage, mais pour se ménager le plaisir barbare d'imputer la ruine de la chose confiée à ceux qui n'en sont que la victime.... Propres paroles proférées et écrites par le conseiller qui, en 1766, rapportait la guerre de l'Inde devant toute la robe du Parlement de Paris, et demandait la tête du général pour raison de ses batailles et de ses siéges, en se fondant sur la lettre de cachet d'un ministre, sur le libelle d'un anoine qui avait écrit le pour et le contre, sur la dénonciation de dix marchands, sur la déposition d'un palfrenier et d'une vivandière, mais en ayant bien soin d'écarter les Crillon, les Montmorency, les La Fare, cent officiers des troupes du Roi, qui attestaient l'innoceuce et les prodiges de leur général à tout le monde, excepté à ses juges, résolus de ne pas admettre de tels témoins. Qu'on pardonne encore ce souvenir à l'auteur; et qu'on lui pardonne aussi d'avoir eru qu'il y avait quelque chose à faire à ce qu'on appelait les anciennes lois de France. Dans tout le rapport de ce juge, qu'on célébrait comme le plus grand criminaliste du royaume, il n'y avait PAS UNE SEULE Lor qui fût citée, ni même indiquée.

sonne et nécessaire à la cause du Roi : on vit un membre du Parlement compiler tout ce qui s'était commis d'actes, barbares et iniques sous les règnes les plus arbitraires ou sous les administrations les plus odieuses, et s'en faire des autorités pour assassiner juridiquement un homme, que toutes les lois déclaraient innocent. Au moins Saint-Jean fut de bonne foi en finissant. On nous a souvent répété, dit-il, que là où il n'y avait point de loi, il ne pouvait y avoir de transgression. Eh! pourquoi donc observerions-nous des lois envers celui qui les a violées? Nous avons des lois pour les lièvres et pour les daims, parce que ce sont des animaux de chasse ; nous n'en avons ni pour les renards , ni pour les loups , parce que ce sont des animaux de proie (1).

Le comte de Strafford écoutait avec un silence dédaigneux les misérables argumens avec lesquels on demandait sa tête. Quelquefois il levait les yeux et étendait les bras vers le Ciel (2). Le discours terminé, il demanda que ses Conseils pussent répliquer. Un usage, au moins étonnant, garantissait aux

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 702 et 703.

⁽²⁾ P. 705.

Communes accusatrices le droit de parler les dernières; elles le réclamèrent, et la Chambre haute s'ajourna pour voter sur le bill fatal.

Projet de forcer les Pairs. Les factieux songèrent aussitôt à trouver des moyens pour forcer l'assentiment des Pairs, sur lesquels ils étaient loin de pouvoir se reposer. Une pétition, qu'on prétendit signée de vingt mille personnes, arriva d'abord aux Communes, sollicitant impérieusement le supplice de ce grand délinquant, le comte de Strafford. Les Communes la firent passer à la Chambre haute, avec des recommandations menaçantes (1): mais la trahison, combinée avec la violence, avait des moyens plus décisifs.

Le Roi, sans être vu, avait suivi tout le procès du comte. D'une part il avait puisé une sécurité entière dans la défense de l'accusé, et de l'autre il l'avait entendu, avec émotion, sans cesse exaltant les vertus de son maître, sans cesse défendant la cause royale autant que la sienne propre (2). Il ne craignait donc rien pour Strafford, et Strafford lui était plus cher que jamais. Qu'on juge et de l'indignation et de l'inquiétude qui vinrent saisir l'âme

⁽¹⁾ Rushworth. Hume. (2) Goldsmith.

de Charles, lorsque le bill d'attainder eut passé aux Communes. Tous les moyens à la fois s'offrirent à lui pour sauver son ministre chéri: des négociations avec les chefs du parti ver Strafpopulaire, l'emploi de la force et le secours de l'armée, la ruse et l'évasion.

veut sau-

Le comte de Bedford, à qui Charles offrit Il négocie de nouveau le ministère ; le lord Say, déjà entré au Couseil, promirent au Roi la vie de Strafford. Le premier était loyal, une mort imprévue l'enleva subitement. Le second était perfide, il resta maître de l'esprit de Charles, et lui proposa, pour sauver l'infortuné lord, des mesures calculées pour le perdre (1).

posée par l'un et par l'autre, c'était que le comte de Strafford serait écarté des affaires. Le Roi n'avait pas hésité à le promettre. Le sur-lendemain du jour où le bill meurtrier avait été voté par les Communes, il avait écrit de sa main à son malheureux ami une lettre ainsi concue: - « Strafford, le malheur » qu'ont fait tomber sur vous ces temps d'in- Lettre du

» justice et d'erreur étant tel, que je dois re- strafford.

La première condition qui avait été ini-

» noncer à la pensée de vous employer par

⁽¹⁾ Clarendon. Carte.

» la suite à mes affaires; je ne puis cependant » vivre en paix avec moi-même, je ne puis » satisfaire mon honneur et ma conscience, » qu'en vous assurant, sur ma parole de Roi, » que vous ne souffrirez ni dans votre vie, » ni dans votre honneur, ni dans votre for-» tune. Je ne suis que juste en vous donnant » cette assurance, et c'est en vérité une bien » faible récompense pour un serviteur aussi » fidèle et aussi habile que vous. C'est mal-» heureusement la seule que me permettent » les circonstances; mais jamais personne ne » m'empêchera d'être votre constant et fidèle » ami : Charles, Roi (1). »

Trahison du lord Say. Peu de jours après cette lettre, le Roi, à l'instigation du lord Say, forma le projet d'aller lui-même à la Chambre des Pairs, pour prévenir leur consentement au bill. Il instruisit Strafford de son dessein. Le counte le conjura d'y renoucer, et d'abandonner le jugement à la conscience des lords (2). Charles voulait l'en croire : le lord Say menaça de retirer la parole qu'il avait donnée de sauver Strafford (5). Le Roi intimidé se laissa en-

- (1) Straf. Let.
- (2) Straf. Let. Ratclif. Clarendon.
- (3) Clarendon.

traîner à la Chambre haute, et manda les Communes à la barre. Après avoir déclaré qu'il avait été présent à toutes les séances du Le Roi va procès, Je dois, dit-il, déposer ici de trois au Parlegrandes vérités, qui ne sont connues de personne aussi bien que de moi. La première, que je n'ai jamais eu l'intention de faire passer en Angleterre une armée irlandaise, et que personne ne me l'a jamais conseillé. La seconde, qu'il n'y a jamais eu devant moi, ni en public, ni en particulier, aucun débat sur la loyauté de mes sujets anglais, que je crois au-dessus de tout soupçon. La troisième, que qui que ce soit ne m'a jamais conseillé d'altérer une seule loi, à plus forte raison de renverser toutes les lois d'Angleterre ; et si quelqu'un avait été assez osé pour me donner un tel avis, j'en aurais fait un exemple, qui eût transmis à la postérité l'horreur qu'il m'eût inspirée. Après cette déclaration, le Roi ajouta que sa conscience ne lui permettrait jamais de sanctionner un bill de mort, pour un prétendu crime de trahison, dont il n'existait pas la moindre preuve; que, pour satisfaire son peuple, il promettait d'écarter Strafford des affaires; mais que c'était

tout ce qu'on obtiendrait de lui, et qu'on devait être content (1).

Funestes effets de cette démarche.

Le Roi ne fut pas plutôt sorti, qu'un arrêté des Communes annonça que tous les priviléges parlementaires venaient d'être violés. Le lendemain était un dimanche : le choix du jour n'avait pas été indifférent. Les prédicateurs, du haut de leurs pupitres, appelèrent à grands cris la vengeance nationale sur la tête de l'infortuné Strafford. Le lundi matin les noms de cinquante-neuf membres, qui avaient voté contre le bill dans la Chambre basse, se trouvèrent affichés dans toute la ville sous le titre de Straffordiens, ou ennemis de leur pays. Les Communes firent brûler par la main du bourreau le discours que leur avait adressé Digby. Enfin, six mille hommes armés cournrent assiéger la Chambre des Pairs. Chaque lord qui entrait entendait retentir à ses oreilles les cris prolongés de justice! justice! Ceux qu'on soupconnait d'être favorables au courte, se virent accablés d'insultes et de menaces (2). On ne devait pas s'en tenir là : Pym avait encore de nouvelles

⁽¹⁾ Straf. Try.

^{(2) 1}b. Clarend. Hume, etc.

flammes à porter au sein de cet incendie déjà si furieux

Nous avons dit que le Roi avait en recours à tous les moyens pour sauver son ministre. La négociation avait échoné : il lui restait à tenter la force et l'évasion. Depuis deux mois les principaux chefs de l'armée avaient résolu de mettre un terme aux usurpations, qui ne pouvaient dépouiller le Roi qu'en déchirant l'État. Leur première mesure d'éclat devait être une double pétition, présentée par l'armée au Roi et au Parlement. Le projet en était déjà dressé. Des remercîmens aux deux Chambres du Parlement, pour avoir courageusement indiqué les griefs, au Roi pour les avoir franchement redressés; le désir qu'on s'en tînt aux heureux changemens déjà opérés, et qu'on ne se livrât pas à un torrent d'innovations capables de submerger l'État; des protestations de mépris et d'horreur pour ces hommes turbulens, qui sacrifiaient la paix publique à leurs rêves ou à leurs passions; enfin, l'offre de marcher à Londres, et de venir environner le Roi, le Parlement et les Tribunaux : telles étaient les bases de la pétition (1). La minute fut communiquée au Roi.

Nouvelles entatives du Roi.

Par l'armée.

(1) Straf. Try. Rushw. Clarend. Hume.

Dans son impatience d'en faire un instrument de salut pour Strafford, il eut l'imprudence d'écrire en marge les deux lettres initiales de son nom et de son titre, espérant, par ce signe d'approbation, obtenir de l'armée un plus grand nombre de signatures. Il fit plus: il exigea que les confédérés admissent parmi eux un officier, dans lequel il avait placé une confiance entière pour ses desseins. Goring, c'était le nom de cet officier, ne fut pas plutôt membre de l'association, qu'il chercha à précipiter ses compagnons dans des résolutions extrêmes. En même temps il ne parlait du Parlement au Roi qu'avec horreur. Il répondait du salut de Strafford, fallût-il l'enlever à force onverte. Le Roi lni communiquait les projets d'évasion qu'il méditait pour son malheureux ministre. Charles avait fait déguiser cent de ses gardes. Balfour , lieutenant de la Tour, avait reçu l'ordre de les y laisser entrer ; ils devaient y être commandés exclusivement par un capitaine Billingsby , qui avait le secret du Roi. Un bâtiment était arrêté pour recevoir le comte de Strafford, et le transporter en pays étranger (1).

Par l'évasion.

⁽¹⁾ Straf. Try. Rushw. Clarend. Hume.

Goring était un traître. Il ne s'était intro- Trahison duit dans la confiance du Roi et dans la confédération de l'armée, que pour révéler à Pym, jour par jour, tout ce que feraient l'un et l'autre. Pym tenait cette découverte en réserve pour le moment où il aurait besoin d'un coup d'éclat. Ce moment était venu. Avec une solemité imposante, et du milieu d'une terreur simulée, Pym dénonça aux Communes non pas seulement les circonstances réelles que nous venons d'exposer, mais une foule de complots chimériques, le projet d'exterminer le Parlement, une ligue avec des étrangers, des vaisseaux français déjà en mer, le comte de Strafford prêt à s'évader du royaume, pour y revenir à la tête d'une armée de Portugais. Aussitôt l'alarme est partout (1). On rédige un serment : tous les membres des Communes, tous les Pairs, excepté deux, le prêtent individuellement; il est envoyé dans tous les comtés, avec ordre à tous les habitans de le prêter, sous peine d'être déclarés suspects (2). Le perfide Goring fait sa déclaration devant les

de Goring,

Nouvelle dénonciation par Pym.

Alarme générale.

⁽¹⁾ Journ. des Com. Rushw. Clarend., etc.

⁽²⁾ Journ. des Com. Straf. Try.

Communes, qui décrètent qu'il a bien mérité de l'État. Tous les chefs de la Confédération sont mandés à la barre. Le lieutenant de la Tour, le capitaine Billingsby subissent un interrogatoire. On arrête qu'aucun serviteur du Roi ne pourra sortir d'Angleterre, sans la permission de S. M. approuvée par le Parlement. Les Communes écrivent à l'armée pour la ranger de leur parti. Enfin, un bill est décrété, qui ôtait au Roi la faculté de dissoudre ou même de proroger le Parlèment, sans le consentement des deux Chambres.

Le Parlement se perpétue.

Peuple.

Nous laissous au lecteur à juger ce que devenait, dans une telle agitation, la tourbe du peuple, et ce qu'on lui faisait craindre, hair, rêver et vouloir. On lui persuada un jour que toute la Tamise était minée. Un autre jour (1), pendant qu'un affidé de Pym faisait à la Chambre des Communes le rapport d'un prétendu complot, qui devait la faire sauter en l'air, une planche éclate dans la galerie. Un membre, l'esprit frappé de tout ce qu'il venait d'entendre, s'écrie qu'il sent la poudre, et sort précipitamment. D'autres se jettent avec qui hors de la Chambre. On court à la cité.

Terreur.

⁽¹⁾ Straf. Try. Rushw.

La générale est battue. La milice bourgeoise s'assemble. Tout Londres vole à Westminster, au secours du Parlement. Sur les lieux l'alarme s'évanouit, mais non la fureur. Elle se tourne contre Strafford, dont on demande le supplice, et contre les lords, à qui on reproche, avec des cris de rage, de ne l'avoir pas encore condamné.

Fureur.

Toutes ces scènes avaient répandu une telle terreur, que de quatre-vingts Pairs, qui avaient suivi constamment le procès, il ne s'en trouva plus que quarante-cinq le jour où il fallut voter sur le bill fatal (1). Dix-neuf eurent encore le courage de le rejeter. Les passe à la trente-cinq qui s'étaient absentés étaient évidemment contre le bill : ils auraient déterminé la balance en faveur de l'innocent. Ils n'avaient pas pris pour règle de leur conduite le beau mot de ce grand lord Mansfield que regrette aujourd'hui l'Angleterre: que la justice se fasse, et que le ciel croule (2).

Le bill Chambre haute, 7 mai.

Il ne restait plus à obtenir, ou plutôt à arracher que le consentement du Roi. Un mes-Roi, le 8. sage des Communes forca les lords de députer vers ce Prince infortuné, pour presser sa

Porté au

- (1) Clarend. Rushw. Carte. Hume, etc.
- (1) Fiat justitia, ruat cœlum.

sanction. Toutes les batteries qui avaient été dressées contre les salles de Westminster, furent transportées contre le palais de Whitehall. Une populace furieuse, armée de Le peuple piques, de torches, de poignards, vint se rassembler sous les fenêtres de la famille royale, criant justice! déclarant qu'elle était résolue de l'obtenir, et menacant de tout mettre à feu et à sang si on la lui refusait. Le malheureux Roi, égaré par la douleur, cou-Le Roi. rait dans son palais, cherchant nu appni et ne rencontrant partout que la terreur, la faiblesse, ou la perfidie. Il assembla le Conseil Le Conseil. pour délibérer sur les moyens de réprimer la sédition : tous ceux qui le composaient, ou le pressèrent, en gémissant, de céder à la nécessité, ou lui déclarèrent impériousement que personne ne devait être assez téméraire pour s'opposer au vœu commun des deux Chambres du Parlement. Il assembla les juges, Les juges. ne doutant pas qu'ils ne prononcassent l'illégalité du bill : et ces magistrats pusillanimes. en observant que la question de fait ne pouvait les regarder, déclarèrent que, dans la

forme, le bill était légal. Il assembla les évê-

ques, espérant au moins que leurs consciences fortifieraient la sienne : un seul d'entre eux.

Les évêques. l'incorruptible Juxon, répondit que si le Roi trouvait le bill injuste, il ne devait jamais le signer. Les autres, et à leur tête l'archevêque d'York livré aux factieux, établirent qu'il y avait deux consciences, l'une publique et l'autre privée; que la conscience publique du Roi non-seulement l'excusait, mais même l'obligeait de faire ce qui était contre la conscience privée de l'homme; qu'enfin la question n'était pas si le Roi devait, ou non, sauver le comte de Strafford, mais si le Roi devait, ou non, livrer à une ruine certaine sa femme, ses enfans, sa personne et son royaume (1).

Au milieu de ces conseils atroces et de ces strafford. angoisses mortelles, Charles reçut une lettre du comte de Strafford. Jamais héroïsme ne fut tout à la fois plus sublime et plus éloigné de l'ostentation. Strafford, dans cette lettre, commençait par avouer que « de toutes ses peines » la plus grande était de se voir accusé d'avoir » voulu semer la discorde entre le Roi et son » peuple. Il en appelait à la conscience du » Roi lui-même des efforts constans de son » serviteur pour obtenir le retour des Parle-

⁽¹⁾ Clarend. Carte, etc.

» mens. Mais il venait d'être informé que la » vérité ne pouvait pas être reconnue anjour-» d'hui, et que d'heure en heure les esprits » s'enflammaient davantage contre elle et » contre lui. » Par là, disait-il, je me suis vu précipité dans la plus terrible des alternatives. D'un côté, je vois la ruine de mes enfans et d'une famille, dont toutes les branches sont parvenues jusqu'à moi, sans que l'approche ni le seul soupçon du crime en ait flétri aucune. De l'autre, Sire, je vois les malheurs prêts à tomber sur votre personne sacrée et sur tout le royaume, si l'accord entre vous et le Parlement, cet accord si nécessaire à la conservation du Roi et du peuple, vient à être rompu. Enfin , j'ai devant moi ce que les hommes chérissent le plus et ce qu'ils redoutent davanlage: LA VIE ET LA MORT.

Si je vous disais, Sire, que je n'éprouve aucun combat, je me ferais moins homme que je ne le suis. Dieu connaît ma faiblesse; et lorsqu'avec un cœur innocent il s'agit d'appeler la destruction sur ma tête et sur celle de mes jeunes enfans, on peut croire qu'il n'est pas facile au moins d'obtenir pour un tel sacrifice le consentement de la chair et du sang.

Je me suis décidé cependant, et pour le parti que je crois le plus noble, et pour l'intérêt qui est incontestablement le plus grand : car que devient un particulier, mis en balance avec votre personne sacrée et l'État tout enlier?

En deux mots, Sire, je rends à votre conscience sa liberté. Je supplie humblement V. M. de prévenir, en signant mon arrêt de mort, tous les maux que pourrait entraîner un refus; et cet obstacle (que je ne veux pas même maudire, mais que je puis au moins Strafford déplorer) étant une fois écarté du chemin qui peut vous conduire aux bénédictions de la paix, j'espère que le ciel la maintiendra pour toujours entre vous et vos sujets.

Sire, mon consentement vous acquittera plus devant Dieu, que tout ce que pourrait faire le monde entier. Nul traitement n'est injuste envers celui qui veut le subir. Je pardonne à tout le monde, non-seulement avec calme, mais avec la douceur d'une satisfaction infinie pour mon âme prête à quitter sa dépouille mortelle; et pour vous, Sire, je vous donne ma vie périssable avec toute la joie possible, comme un juste retour pour vos excessives faveurs. Qu'il vous plaise seu-

lement jeter un regard de bonté sur mon pauvre fils et sur ses trois sœurs, mais seulement en raison de ce que leur père, aujourd'hui si infortuné, paraîtra dans la suite avoir été innocent ou coupable (1).

Cet acte de générosité, égal à ce que l'histoire des hommes offrit jamais de plus sublime (2), ne produisit aucun effet sur les âmes corrompues qui obsédaient le Roi. Il leur répétait avec sanglots des phrases de cette Désespoir lettre, espérant les adoucir. Ces monstres, s'armant contre Strafford de ses propres vertus, demandaient sa perte avec plus d'instance, et osaient dire au Roi que rien désormais ne pouvait plus l'empêcher de satisfaire le Parlement et le peuple. Charles les repoussait avec horreur, s'en éloignait, revenait à cux, ne savait que résoudre, et appelait la mort sur lui, avant de signer celle du plus vertueux des hommes.

Cruanié des faclieux.

du Roi.

Sédition.

Cependant la sédition grossissait toujours sous les murs du palais. On entendait dans l'intérieur les cris, les menaces, le cliquetis des armes. Les appartemens royaux étaient déjà éclairés par les torches avec lesquelles

Danger.

⁽¹⁾ Straf. Try., p. 743.

⁽²⁾ Modern Hist, of Europe.

on jurait de les réduire en cendres. A cette lueur funèbre, la Reine, défigurée par la terreur, vient se jeter aux pieds de son malheureux époux, lui montre ses enfans, lui de- La Reine. mande s'il est résolu de les immoler tous avec leur mère. Charles, hors de lui, l'esprit aliéné par tant de souffrances, par tant de périls différens, tant de sentimens contraires, tant de larmes chéries, déclare que jamais sa main ne signera le bill de mort, mais autorise une commission à signer tous les bills qui étaient Commisà la sanction. Auprès de celui qui assassinait sanctionson ministre en était un autre qui perpétuait le pouvoir des assassins, en lui ôtant le droit de les dissoudre. Charles ne songeait seulement pas à ce dernier. Le meurtre qui se préparait, et dont il était désormais le complice, occupait toutes les facultés de son âme et de sa douleur. Strafford est plus heureux que moi! s'écriait-il, baigné dans ses larmes (1). Toujours fidèle à sa destinée, à l'instant même où il se rendait coupable de l'ingratitude et de l'injustice la plus criante, il n'était pas encore indigne d'intérêt ou de pitié.

Les Communes joignirent à toutes leurs

(1) Ratcliff, Rushw. Clarend.

solennel, et lui envoyèrent dire qu'elles vou-

laient faire de lui le plus glorieux des princes. Mais tout à coup frémissant elles-mêmes de leur propre succès, et d'un bill après lequel la tête d'ancun anglais n'était plus en sûreté, elles Clause incrovable. décrétèrent une clause additionnelle portant ajoutée par les que jamais ce bill ne pourrait être cité comme Comexemple, et qu'excepté le comte de Strafford munes. et sa postérité, tous les sujets anglais, accusés de trahison, seraient jugés suivant les lois ordinaires, comme si ce bill n'avait jamais été

Bill sauctionué, to mai.

loin.

Le comte instruit de son sort.

Le bill sanctionné par la commission, Carleton, secrétaire d'État, fut envoyé par le Roi à Strafford, pour l'avertir qu'il touchait au terme de sa vie, et pour lui peindre l'horrible nécessité dont Charles était, autant que lui, la victime. Le premier mouvement du comte appartint à la nature. Malgré l'offre qu'il avait faite de sa vie, il fut involontairement surpris de voir cette offre si promptement acceptée, et levant les yeux au ciel, plaçant la main

rendu (1). Il est douteux que l'impudeur et l'effronterie du crime puissent jamais aller plus

⁽¹⁾ Ib. Journ. Com.

sur son cœur, il proféra mélancoliquement ces paroles de l'Écriture : Ne mettez pas votre confiance dans les Princes, ni dans les enfans des hommes, parce qu'il n'y a rien à espérer d'eux. Il dompta bientôt cette première impression, et trouvant soit dans la fermeté de son âme, soit dans sa confiance en l'Être Suprême, toute la force dont il avait besoin, il se prépara non-seulement avec tranquillité, mais avec consolation, à son dernier moment.

Trois jours de délai furent tout ce que put lui obtenir la protection royale. Sa femme, ses enfans, ses fidèles amis, ses serviteurs, son Roi et son Dieu occupèrent tous les instans de cette longue agonie. On lui avait refusé les secours spirituels de l'archevêque Laud enfermé dans la même prison que lui ; on lui avait annoncé ceux de l'évêque Juxon : on lui envoya Usher, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande. Ce prélat, plus que soupconné de favoriser les Presbytériens, ne pouvait pas inspirer au comte une confiance entière. Par lui cependant Strafford fit parvenir au Roi ses derniers avis. Par lui le comte adressa encore à Charles plusieurs prières; et ces Dernières prières, c'était que son bien fût rendu à ses enfans; que ceux qu'on avait jetés en prison,

Exécution différée de trois jours.

pensées de Straflord. et livrés à des poursuites capitales, uniquement en haine de lui, pour le priver de leur témoignage, recouvrassent du moins leur liberté et leur tranquillité, le jour où il ne serait plus; que les bons serviteurs du Roi, qu'il avait placés ou recommandés, ne fussent pas perdus pour l'Etat, parce que c'était lui qui avait rendu hommage à leur zèle et à leur habileté. Ormond et Dillon l'occupaient surtout, et pour eux-mêmes, et pour l'Irlande, et pour le Roi (1).

Instruit que les Pairs avaient agité le projet d'une pétition au Roi en faveur de ses enfaus, il oublia aussitôt qu'ils étaient ses meurtriers, pour ne plus voir en eux que ses bienfaiteurs; il leur en témoigna sa reconnaissance dans une adresse, dont la douceur et la modestie, rapprochées du moment où elle était écrite, saisissent de respect et d'attendrissement (2).

Instructions à son fils. Il écrivit pour son fils des instructions, dout chaque mot respirait la religion et la vertu; lui recommandant sa mémoire, mais lui prescrivant en même temps d'écarter toute idée de vengeance; lui rappelant le souvenir de sa mère, lui confiant la consolation de celle

⁽¹⁾ Rushw. Usher.

⁽²⁾ Straf, Try.

qui l'avait remplacée, et la protection de ses sœnrs; lui parlant religieusement de ses devoirs envers son Prince, dút sa fidélité attirer sur lui le même sort qu'allait éprouver son père (1).

Slingsby, son secrétaire dans la vice-royauté d'Irlande, et qui l'avait aidé de ses soins pendant tout le temps de son procès et de son affliction (2); Ratcliffe emprisonné pour lui, requirent aussi ses remercîmens et ses adieux. Il leur laissait l'exécution de ses volontés, le soin de sa famille, et l'arrangement de ses affaires domestiques.

Le Roi, déchiré par la douleur et par le remords, avait encore tenté un dernier effort: il avait envoyé le Prince son fils, l'héritier présomptif de la couronne, porter aux Pairs une lettre toute entière de sa main, par laquelle il les sollicitait d'obtenir des Communes la vie de Strafford; refusé, il avait demandé au moins, à titre de charité, un nouveau délai de trois jours, qu'il n'avait pas obtenu davantage. Le comte avait réglé ses affaires, scellé son testament; il allait entrer dans la mit qui, seule, le séparait de son dernier jour.

Derniers efforts du Roi.

Inutiles

⁽¹⁾ Straf. Let. and Tryal. Rushw. (2) Ibid.

Strafford martyr volon= taire. Un moyen de salut vint s'offrir à lui. Des Presbytériens puissans, parmi lesquels était le lord Loudon, lui firent parvenir dans sa prison qu'ils lui répondaient de sa vie et de sa liberté, s'il voulait promettre de se ranger avec eux: il ne daigna pas même écouter jusqu'au bout cette proposition (1).

Il fit venir le lieutenant de la Tour, et lui demanda s'il ne serait pas possible qu'il pût parler un instant à l'archevêque de Cantorbéry. Balfour répondit qu'il ne pouvait pas le permettre sans un ordre du Parlement. Monsieur le lieutenant, dit le comte, vous serez présent, et vous nous entendrez. Croyezvous que l'archevêque et moi nous ayons le temps de tramer, lui une hérésie, et moi une trahison? Balfour, continuant à s'excuser, proposa au comte de présenter une pétition au Parlement. Non, dit Strafford, j'ai fini avec eux, et ne les importunerai pas davantage: je vais adresser mes prières à un tribunal au-dessus du leur, dont il n'y

⁽¹⁾ Ce fait est bien peu connu : je l'ai trouvé littéralement consigné dans un Journal de l'archevêque Laud, que j'avais, en France, dans ma bibliothèque, et que j'ai vainement cherché à me procurer en Angleterre.

a ni prévention ni erreur à redouter : puis se tournant vers l'archevêque d'Armagh, qui était présent, Milord, poursuivit-il, ce son mesque j'avais à demander au primat de Cantorbéry, c'était de m'accorder, cette nuit, le secours de ses prières; c'était encore, lorsque je passerai demain sous sa fenêtre pour aller à la mort, de s'y présenter pour me donner sa bénédiction, et pour recevoir mon dernier adieu. Daigneriez-vous, Milord, vous charger de ce message auprès de lui? L'archevêque d'Armagh alla surle-champ remplir les intentions du comte. Laud répondit que les prières que lui demandait son ami étaient un devoir, mais qu'il doutait que sa douleur et sa faiblesse lui permissent d'être témoin de ce funeste départ.

Le lendemain, avant qu'on se mît en marche pour le lieu de l'exécution, le primat d'Irlande annonça au comte, de la part du Roi, que toutes les demandes qu'il avait faites pour son fils, ses amis, ses compagnons d'infortune, lui étaient accordées. Répétez-lui surtout, avait dit Charles à Usher, que s'il n'avait été question que de ma vie, jamais on ne m'eût arraché cet horrible consentement. Strafford fut reconnaissant; il se rappela ensage à Laud.

Son dernier jour. core un ami à recommander au Roi, il en chargea Usher, et lui dit : *Partons* (1).

Il sort de la Tour.

II voit

En sortant de la Tour, il s'arrêta près de la chambre où était le prélat de Cantorbéry. Laud, averti par le bruit, restait immobile et saisi dans le fond de son appartement, lorsqu'il entendit la voix de son malheureux ami qui lui criait: Milord, votre bénédiction et vos prières!.... Il ne put résister, s'avanca en tremblant vers sa fenêtre, vit le comte qui attendait à genoux ce qu'il avait demandé, étendit ses mains à travers les barreaux de sa prison... mais au milieu de sa prière la voix lui manque, les forces l'abandonnent, et ce respectable vieillard tombe en arrière sans connaissance. Strafford, après avoir fait quelques pas, se retourne encore vers cette chambre , qui renfermait une victime dévouée ainsi que lui, et fléchissant encore le genou, adieu, Milord, dit-il! que Dieu protège votre innocence! et il marche au supplice (2).

Il marche an supplice. Le lieutenant de la Tour lui offrit un carrosse pour arriver sur la place de l'exécution: il voulait lui faire craindre que le peuple ne se jetât sur lui et ne le mît en pièces. Ce que

- (1) Notes d'Usher.
- (2) Rushworth.

Balfour craignait réellement, c'était la pitié, c'était l'admiration que pouvait inspirer le malheur et le courage d'un grand homme. Monsieur le lieutenant, lui répondit Strafford, j'ose regarder en face la mort, et par conséquent le peuple. Votre affaire est que je n'échappe point; quant à moi, il m'est égal de mourir par la main de l'exécuteur ou par la furie de ce peuple. Laissez-le faire ce qui lui conviendra (1).

Le primat d'Irlande, sir George Wentworth, le comte de Cléveland et nombre d'amis lui formaient un cortège: il était vêtu de noir, tenait à sa main des gants blancs, et ressemblait plus à un général conduisant son armée à la victoire, qu'à un homme condamné qui allait subir sa sentence (2). Cent mille hommes étaient accourus à ce spectacle cruel, la plupart avec la soif de son sang: et tel fut l'ascendant de sa vertu sur leur fureur, que non-seulement ils le voyaient passer dans un profond silence, mais que beaucoup se découvraient avec respect quand il passait près d'eux: il leur rendait à tous leur salut; son âme en était à ce degré de

⁽¹⁾ Rushworth.

sublimité, d'avoir bien plus de pitié pour leur avenglement que de ressentiment contre leur injustice.

son discours sur l'échafaud.

Monté sur l'échafaud, environné du noble cortège que la religion, la nature et l'amitié avaient réuni autour de lui, il proféra un discours dont il avait noté par écrit les chefs principaux. Il protestait de son innocence, mais en pardonnant du fond de son cœur à tous ceux qui l'avaient calomnié. A sa profession de foi religieuse, il joignait encore sa profession politique, et il était, en mourant, ce que nous l'avous vu pendant toute sa vie, ennemi de tous les excès, voulant le mélange des trois formes de gouvernement connues, et croyant la constitution d'Angleterre, lorsqu'elle serait solidement fixée, la mieux calculée pour le bonheur de l'espèce humaine. Il plaignait, il justifiait le Roi de l'affreuse nécessité à laquelle un si bon prince avait été réduit; il le remerciait d'avoir voulu empêcher, puis adoucir la sentence qui allait s'exécuter; il priait le ciel de l'en récompenser. Il déclarait enfin qu'il mourait comme il avait vécu, sonhaitant à son Prince et à son pays tout le bonheur dont on pouvait jouir sur la terre. Cependant, disait-il, et ce

fut sa scule plainte, que chacun mette la main sur son cœur, et se demande si c'est un commencement de bonheur public, qu'une réforme écrite en caractères de sang. Je crains qu'ils n'aient pris un bien mauvais chemin; mais je prie le Tout-puissant qu'il n'y ait pas une seule goutte de ce sang, qui s'élève contre eux au jour de leur jugement (1).

Il fit alors le tour de l'échafaud, donnant la main à tous ceux qui l'avaient accompagné, et leur disant un adieu solennel. Après avoir prié pendant environ une demi-heure, à genoux, et son chapelain auprès de lui, il appela sir George Wentworth. Mon frère, lui dit-il, il faut nous séparer. Parlez de moi à ma sœur.,. à ma femme. Portez ma dernière bénédiction à mon fils. Dites-lui de ma part qu'il vive craignant Dieu, et fidèle au Roi; qu'il pardonne à nos ennemis. Il voit ce que sont les grandeurs; s'il m'en croit, il vivra tranquille dans ses terres, servant son comté dans le modeste emploi de juge de paix, et n'aspirant pas à de plus hautes places. Donnez aussi ma bénédiction

Ses dera

⁽¹⁾ Ibid. Straf. Try. Carte. Heylin. Hume, etc.

à mes filles Anne et Arabella. — N'oubliez pas leur petite sœur: pauvre enfant, qui est malheureuse avant de savoir discerner le malheur! Dien la protège!... Ici le comte s'arrêta une minute; puis pressant encore la main de son frère, J'ai presque fini, dit-il. Un seul coup va ravir à ma femme son époux, à mes enfans leur père, à mes pauvres serviteurs leur bon maître, à vous un frère tendre, à tous mes amis un ami reconnaissant... Dieu vous console tous (1)!

Il se déshabilla tranquillement, remerciant le Cicl de n'éprouver aucune terreur à l'approche de la mort. En vérité, dit-il, je quitte mes vêtemens avec autant de sérénité que quand je les quittais pour me reposer dans les bras du sommeil (2).

Il appelle l'exécuteur. Lui-même releva ses cheveux, découvrit son cou, et appela l'exécuteur qui n'avait pas encore osé se montrer. Milord, pardonnez-moi, s'écria le bourreau, en tombant à genoux. A vous et à tout le monde, répondit Strafford. J'ai encore quelques prières à adresser au Ciel: je poserai ensuite ma

⁽¹⁾ Ibid. Straf. Try. Carte. Heylin. Hume, etc.

⁽²⁾ Ibid.

tête sur le billot, pour l'essayer; je la releverai un instant; je l'y replacerai, j'étendrai les mains, et ce sera pour vous le signal

de frapper (1).

Il s'agenouilla, ayant à sa droite l'archevêque et à sa gauche son chapelain. Après quelques prières proférées à haute voix et les mains levées vers le ciel, il dit à l'oreille du chapelain les derniers mots qu'il dût proférer, se placa sur le billot, et donna le signal. Sa tête fut abattue d'un seul coup: l'exécuteur la montra au peuple en criant : Dieu sauve le Roi!... Le sauveur du Roi n'était plus.

Il prie.

Il donne le signal.

LE COMTE DE STRAFFORD fut exécuté le Suites de 12 mai 1641. — Au mois d'octobre de la même année on vit éclore la St. Barthélemi d'Irlande. - L'année suivante la guerre civile était dans les trois royaumes. - En 1646 le Roi était prisonnier. - Le 50 janvier 1647 il était vendu et livré par l'Ecosse. - Le 30 janvier 1649 il était jugé et massacré en Angleterre. L'Eglise, les Pairs, la Monarchie, le Parlement n'étaient plus, et le peuple Anglais gé-

sa mort.

⁽¹⁾ Ibid. Straf. Trv. Carte. Heylin, Hume, etc.

missait sous l'esclavage le plus horrible qui, ALORS, eut été connu en Europe.....

Sa réhabilitation. Après onze ans, le ciel eut pitié de l'Angleterre. La Monarchie y fut rétablie. Le fils du martyr royal remonta au trône de ses ancêtres: le fils du comte de Straffort eut la consolation de faire révoquer et anéantir par un Parlement digne de ce nom l'arrêt de mort porté contre son père....

FIN.







PLEASE DO NOT REMOVE CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

DA 396 S8L35 Lally Tolendal, Trophime Gerard

Essai sur la vie de

1814 T. Wentworth comte de Strafford

